



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 janvier 2011

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **13 janvier 2011** à **18 h 08**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Association de Villégiature Tremblant - autorisation d'événement;
5. Postes de pompages d'eaux usées - secteur Saint-Jovite - mandat de services professionnels - approbation des critères d'évaluation;
6. Retiré;
7. Deuxième période de questions;
8. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM11 01 001

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 janvier 2011

CM11 01 002

4. Association de Villégiature Tremblant - autorisation d'événement

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Villégiature Tremblant a déposé une demande d'autorisation pour la fête du Canada;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation d'un feu d'artifice à la Station Mont Tremblant lors de la fête du Canada le 1^{er} juillet 2011 selon la demande de l'Association de Villégiature Tremblant.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe arrive.

CM11 01 003

5. Postes de pompage d'eaux usées - secteur Saint-Jovite - mandat de services professionnels - approbation des critères d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres pour des services professionnels de firmes d'ingénieurs-conseils pour études préliminaires, préparation des plans et devis préliminaires et pour construction et surveillance des travaux pour l'augmentation de la capacité et améliorations de 4 postes de pompage d'eaux usées - secteur Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics pour le projet d'augmentation de la capacité et améliorations de 4 postes de pompage d'eaux usées du secteur Saint-Jovite et de nommer la greffière ou la greffière adjointe à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Retiré

7. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
13 janvier 2011**

CM11 01 004

8. Levée de la séance extraordinaire

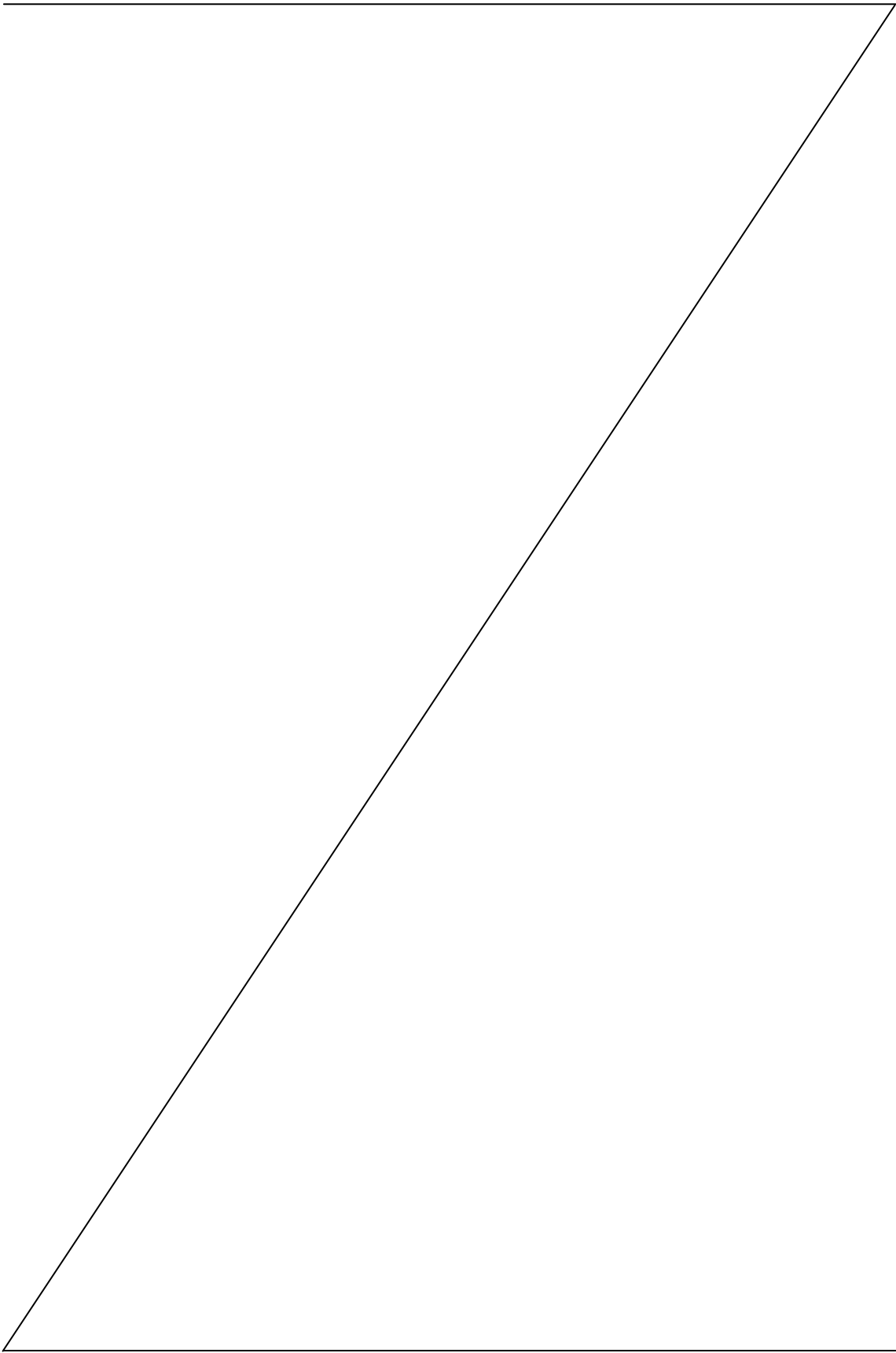
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





Procès-verbal du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **17 janvier 2011** à **12 h 25**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Terrain de sport en surface synthétique - prolongation du délai;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA11 01 001

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 janvier 2011

CA11 01 002

4. Terrain de sport en surface synthétique - prolongation du délai

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettrait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*;

CONSIDÉRANT QUE pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, des travaux matériels doivent avoir été réalisés avant le 31 mars 2011 et une réclamation doit être transmise au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour ces travaux avant le 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport doit recevoir, avant le 21 janvier 2011, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier de réalisation, signé par un ingénieur, qui détaille les travaux à faire jusqu'au 31 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant :

- s'engage à terminer les travaux du terrain synthétique annexé à la présente résolution et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;
- fournisse avec la présente résolution un calendrier de réalisation, signé par un ingénieur qui détaille les travaux à faire jusqu'au 31 octobre 2011 pour chaque projet de la liste des travaux annexée à la présente résolution;
- accepte que les projets n'étant pas dans la liste annexée à la présente résolution soient complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA11 01 003

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 12 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 janvier 2011

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le 17 janvier 2011 à 12 h 35, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Miller - entente;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM11 01 005

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 janvier 2011

CM11 01 006

4. Miller - entente

- CONSIDÉRANT QUE** la Ville a accordé une autorisation pour la construction d'une voie d'accès sur la propriété des compagnies, soit les lots 3 647 436, 3 647 437, 3 647 439, 3 926 461, 3 647 964, 3 647 968, 3 942 568 du cadastre du Québec et une partie du lot 502 du Canton De Salaberry, circonscription foncière de Terrebonne (ci-après désigné le site) afin de conduire à l'arrière de cette propriété depuis la route 117 et qu'une entente est intervenue entre les parties à cet égard suite à l'adoption, par le conseil municipal de la Ville, de la résolution 2005-549;
- CONSIDÉRANT QUE** cette voie d'accès est située dans une zone industrielle au sens de la réglementation d'urbanisme de la Ville;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville a institué une procédure judiciaire dans le dossier 700-17-006911-100 parce qu'il lui apparaissait que la construction de la voie d'accès était devenue plutôt l'exploitation d'une carrière;
- CONSIDÉRANT** la présentation d'un plan d'ensemble pour l'aménagement de la propriété des compagnies dans une perspective industrielle et commerciale;
- CONSIDÉRANT** l'opportunité de régler à l'amiable le litige institué par la Ville;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville veut concentrer l'exploitation de carrières dans le secteur industriel de la 117 et qu'elle souhaite, en conséquence, maintenir le caractère industriel et commercial du site et, éventuellement permettre l'exploitation d'une carrière sur la partie arrière de ce dernier, le tout nécessitant des modifications réglementaires selon les procédures prévues à la loi et sujets aux approbations requises;
- CONSIDÉRANT QUE** des modifications réglementaires impliquent une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Laurentides (ci-après appelé SADR), tel que demandé par le conseil municipal de la Ville par la résolution CM07 06 229, adoptée le 11 juin 2007;
- CONSIDÉRANT QUE** les compagnies acceptent de limiter strictement leurs activités à des usages conformes à la réglementation d'urbanisme de la Ville et que des garanties sont déposées à cet égard;

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec les compagnies Placements Jean Miller inc. et Location Jean Miller inc. de même que la transaction à intervenir dans le dossier de la Cour Supérieure 700-17-006911-100 et de demander à la MRC des Laurentides de redémarrer le processus de modification du SADR dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

17 janvier 2011

CM11 01 007

6. Levée de la séance extraordinaire

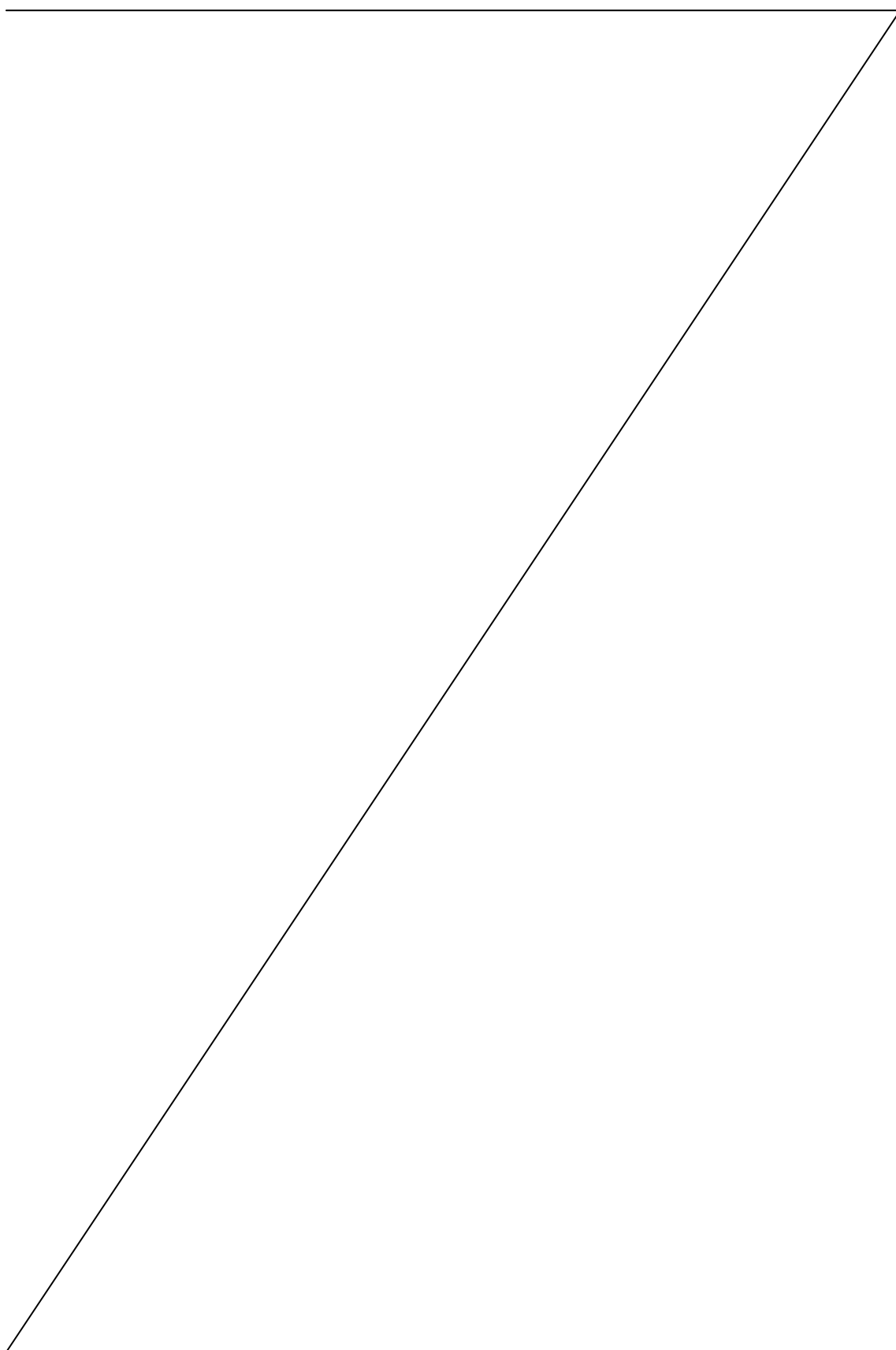
Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 12 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





Procès-verbal du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **24 janvier 2011** à **19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance extraordinaire du 13 décembre 2010;
 - 3.2 Séance du 13 décembre 2010;
 - 3.3 Séance extraordinaire du 17 janvier 2011;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion;
5. **Administration**
 - 5.1 Contrat de fourniture du logiciel de la cour municipale - renouvellement;
 - 5.2 Transport adapté et collectif des Laurentides :
 - 5.2.1 Délégué à l'admission;
 - 5.2.2 Entente et quote-part 2011;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un préposé aux patinoires;
 - 6.2 Embauche d'un chef comptable;
 - 6.3 Embauche d'un commis comptable;
 - 6.4 Lettre d'entente 2011-01;
 - 6.5 Suspension sans traitement d'un employé;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
8. **Urbanisme**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
24 janvier 2011**

9. **Travaux publics**
 - 9.1 Aréna - remplacement de la dalle - mandat de services professionnels;
10. **Environnement**
11. **Culture & Loisirs**
 - 11.1 Place de la Gare - entente de services;
 - 11.2 Association chasse et pêche Normandie - exemption de coûts de location de salle;
12. **Police**
13. **Incendie**
14. **Rapport**
 - 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 24 janvier 2011.
15. **Acceptation de la correspondance**
16. **Affaires nouvelles**
17. **Période d'intervention des membres du conseil**
18. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
19. **Levée de la séance**

CA11 01 004

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA11 01 005

3.1 Séance extraordinaire du 13 décembre 2010

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 décembre 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

CA11 01 006

3.2 Séance du 13 décembre 2010

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 13 décembre 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 01 007

3.3 Séance extraordinaire du 17 janvier 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 janvier 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA11 01 008

4.1 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification.

5. Administration

CA11 01 009

5.1 Contrat de fourniture du logiciel de la cour municipale - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE lors de la création de la cour municipale, la Ville a procédé à l'acquisition d'un logiciel assorti d'un contrat pour la fourniture du logiciel en mode hébergé (ASP) conformément à la résolution 2005-488 et aux résolutions CA08 07 187 et CA09 07 167 pour les renouvellements;

CONSIDÉRANT les dispositions du 6^e paragraphe du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de la compagnie GFI solutions d'affaires Inc. pour le renouvellement du contrat de fourniture du logiciel de la Cour municipale pour une période de 12 mois aux mêmes conditions soit, pour une mensualité de 861,74 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-120-00-529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

5.2 Transport adapté et collectif des Laurentides

CA11 01 010

5.2.1 Délégué à l'admission

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la politique d'admissibilité au transport adapté, la Ville de Mont-Tremblant, organisme mandataire responsable au niveau local, doit procéder à la nomination d'un officier délégué à l'admission ainsi que d'un substitut;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer madame Michelle Panneton au titre de déléguée à l'admissibilité et madame Manon Lavoie comme substitut en vertu de la politique d'admissibilité au transport adapté pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 01 011

5.2.2 Entente et quote-part 2011

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le protocole d'entente avec le Transport Adapté & Collectif des Laurentides;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler le protocole d'entente avec le Transport Adapté et Collectif des Laurentides pour 2011 et de verser la somme de 26 279,34 \$, représentant la quote-part de la ville calculée au prorata de la population de l'agglomération établie à 9 453 habitants, le taux étant de 2,78 \$ par habitant (poste budgétaire 02-370-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA11 01 012

6.1 Embauche d'un préposé aux patinoires

CONSIDÉRANT le surcroît de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Benoît Emond à titre de préposés aux patinoires extérieures temporaire au Service des travaux publics pour la saison hivernale 2010-2011 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 01 013

6.2 Embauche d'un chef comptable

CONSIDÉRANT QU' le départ de la chef comptable et l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Benoit Grou à titre de chef comptable en période de mise à l'essai à compter du 14 février 2011 et d'autoriser la signature du contrat de travail en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 01 014

6.3 Embauche d'un commis comptable

CONSIDÉRANT QUE le départ en congé de maternité de la commis comptable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Louise Légaré à titre de commis comptable à compter du 26 janvier 2011 et ce, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur pour la durée du congé de maternité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 01 015

6.4 Lettre d'entente 2011-01

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant visant un accommodement afin de permettre à un policier de continuer à exercer son emploi malgré certaines restrictions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la lettre d'entente 2011-01 avec la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 01 016

6.5 Suspension sans traitement d'un employé

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice générale relatif aux motifs de suspension d'un employé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération, après enquête, ratifie et confirme la décision de suspendre sans traitement, pour une période de trois jours ouvrables consécutifs à compter du 26 janvier 2011, l'employé visé au rapport de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA11 01 017

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2010 au montant de 217 348,88 \$ et pour le mois de janvier 2011 au montant de 35 113,41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 01 018

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 127 100,77 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA11 01 019

9.1 Aréna - remplacement de la dalle - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT la détérioration de l'état des conduites de réfrigération existantes dans la dalle de béton de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE ces conduites requièrent un nombre toujours grandissant de réparations, ce qui a un effet négatif sur la qualité des services rendus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au remplacement de la dalle de la patinoire de l'aréna municipal incluant son réseau de conduites de réfrigération;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé et obtenu des offres de services professionnels pour procéder à la préparation des plans et devis pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Genivar inc.	21 000 \$
Les consultants S.M. inc.	21 200 \$

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la firme Genivar inc. au montant de 21 000 \$, taxes en sus, conformément à la proposition du 10 janvier 2011 pour la préparation des plans et devis pour le projet de remplacement de la dalle de l'aréna (projet 2011-13), le tout payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA11 01 020

11.1 Place de la Gare - entente de services

CONSIDÉRANT QUE la Place de la Gare est un centre d'exposition qui représente le cœur artistique du Secteur du Village qu'il s'agit aussi de l'atelier permanent de trois artistes peintres;

CONSIDÉRANT QUE les trois artistes résidents assurent la gestion, la surveillance et l'entretien de la Place de la Gare;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente de services avec madame Lyn Beauclair ainsi que messieurs Normand McDuff et Michel Poirier pour la gestion, la surveillance et l'entretien de la Place de la Gare en 2011, pour un montant maximal de 11 555 \$ (postes budgétaires 02-702-51-495 et 02-702-51-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 01 021

11.2 Association chasse et pêche Normandie - exemption de coûts de location de salle

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a reconnu depuis quelques années une liste d'organismes à but non lucratif œuvrant dans la Ville et les a exemptés des coûts de location de salles;

CONSIDÉRANT la demande d'exemption de coûts de location faite par l'association chasse et pêche Normandie (ZEC Normandie);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE reconnaître la ZEC Normandie aux fins d'exemption des coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 24 janvier 2011

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 24 janvier 2011 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

15. Dépôt de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA11 01 022

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **24 janvier 2011** à **19 h 45**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique de consultation en regard des projets de règlements suivants :

- I. **Règlement (2010)-102-12 modifiant le règlement de zonage aux dispositions générales concernant les terrains de camping, aux proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur et à la grille RC-400;**
- II. **Règlement (2010)-102-13 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser un usage accessoire à l'intérieur de la zone TO-818 et de modifier certaines normes aux zones TM-679 et TM-685;**
- III. **Règlement (2010)-102-14 modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement de la zone CF-1000 dans la zone CF-1001, au retrait des usages complémentaires dans cette dernière zone et à la définition d'une carrière.**

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance extraordinaire du 13 décembre 2010;
 - 3.2 Séance du 13 décembre 2010;
 - 3.3 Séance extraordinaire du 13 janvier 2011;
 - 3.4 Séance extraordinaire du 17 janvier 2011;
4. **Règlements**
 - 4.1 Reporté;
 - 4.2 Règlement (2010)-102-13 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser un usage accessoire à l'intérieur de la zone TO-818 et de modifier certaines normes aux zones TM-679 et TM-685 :
 - 4.2.1 Avis de motion;
 - 4.2.2 Adoption du second projet de règlement;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

- 4.3 Règlement (2010)-102-14 modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement de la zone CF-1000 dans la zone CF-1001, au retrait des usages complémentaires dans cette dernière zone et à la définition d'une carrière - adoption du second projet;
- 4.4 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion;

5. Administration

- 5.1 Bulletin municipal - attribution de contrats :
 - 5.1.1 Impression;
 - 5.1.2 Infographie;
- 5.2 Cession d'une partie de l'emprise du chemin de Brébeuf;
- 5.3 Réseau FADOQ des Laurentides - reconnaissance;

6. Ressources humaines

- 6.1 Embauche d'un commis secrétaire - Service de l'environnement;

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
 - 8.1.1 132-134, chemin des Hauts-Boisés - réduction de largeur de terrain;
 - 8.1.2 1145, rue de Saint-Jovite - réduction d'aire d'isolement et absence d'aire de chargement et de déchargement;
 - 8.1.3 500, montée Kavanagh - absence de pavage sur une aire de stationnement;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 14 décembre 2010;
- 8.3 Acceptation de travaux municipaux - G7 Développement inc., phases 3, 4 et 5;
- 8.4 Constructions Mont-Tremblant - contribution à des fins de parcs et terrains de jeux;
- 8.5 Réforme cadastrale - description technique des chemins - mandat de services professionnels - approbation des critères d'évaluation;

9. Travaux publics

- 9.1 Disposition des boues et des déchets des eaux usées - renouvellement de contrat;
- 9.2 Demande à Hydro-Québec - mise en place d'éclairage - chemin de la Charmille;
- 9.3 Mandat de services professionnels - adoption de la grille d'évaluation :
 - 9.3.1 Réfection du réseau d'aqueduc rue Labelle;
 - 9.3.2 Bouclage du réseau d'aqueduc;
 - 9.3.3 Implantation d'un système de télémétrie;
 - 9.3.4 Installation de variateurs de vitesse;
- 9.4 Pavage 2010 - travaux supplémentaires;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

10. Environnement

- 10.1 Rapport sur la classification et le plan correctif d'installations septiques riveraines;
- 10.2 AGIR pour la Diable - subvention 2011;
- 10.3 Contrôle biologique des insectes piqueurs - autorisation;

11. Culture & Loisirs

- 11.1 Ententes de subventions avec des organismes;
- 11.2 Ski de fond Mont-Tremblant - ententes;
- 11.3 Folies d'hiver 2011;
- 11.4 Fête nationale 2011;
- 11.5 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs - versement à la Ville d'un montant de 42 214,16 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 12 janvier 2011. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur de la gestion du développement et du service aux entreprises pour le Service de l'urbanisme est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlement.

I. Règlement (2010)-102-12 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 aux dispositions générales concernant les terrains de camping, aux proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur et à la grille RC-400

Ce projet vise à :

- abroger les doublons dans les dispositions portant sur les terrains de camping relatifs à l'implantation des roulottes et à la superficie des constructions accessoires;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

- abroger la disposition obligeant que les espaces non utilisés par un usage, sur un terrain de camping, soit gazonnés et agrémentés de plantations d'arbres et d'arbustes;
- abroger la disposition obligeant l'aménagement d'un foyer extérieur sur un terrain de camping;
- autoriser, sous conditions, les revêtements extérieurs de la classe « C » de même que le déclin d'acier pré peint et le déclin fibrociment pour la classe d'habitation multifamiliale (H-4);
- retirer de l'application des normes portant sur les résidences jumelées ou contiguës, les résidences isolées de la zone RC-400.

L'article 1 de ce projet de règlement contient des *dispositions susceptibles d'approbation référendaire* et visent les zones concernées RE-200, RE-201, RE-202, RE-203, RE-204, RE-208, RE-209, RE-210, RE-211, RE-214, TM-310, CA-426, PI-441, TM-502, TM-563-4, RE-608, RE-609, TM-649, TM-650, TM-651, TM-652, TM-679, TM-685, TV-696, TV-697, TO-813, TO-814 de même que les zones qui leur sont respectivement contiguës.

II. Règlement (2010)-102-13 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 afin d'autoriser un usage accessoire à l'intérieur de la zone TO-818 et de modifier certaines normes aux zones TM-679 et TM-685

Ce projet vise à :

- augmenter de 2,3 à 3 mètres carrés la superficie des fanions et banderoles;
- réduire de 35 à 25 mètres la distance entre un bâtiment et la ligne naturelle des hautes eaux du lac Tremblant;
- réduire la rive du lac Tremblant de 30 à 20 mètres;
- rajouter une exception pour le calcul de l'espace naturel dans le cas de construction d'une installation sanitaire ou d'un ouvrage de captage pour une construction existante avant le 26 janvier 2009;
- autoriser l'entreposage d'équipement de déneigement pour la période hivernale à l'intérieur de la zone TO-818;
- réduire la superficie minimale d'implantation au sol de 65 à 55 mètres carrés pour certains types de bâtiments dans les zones TM-679 et TM-685.

Les articles 5 et 6 de ce projet de règlement contiennent des *dispositions susceptibles d'approbation référendaire* et visent les zones concernées TO-818, TM-679 et TM-685 de même que les zones qui leur sont respectivement contiguës.

III. Règlement (2010)-102-14 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à l'agrandissement de la zone CF-1000 dans la zone CF-1001, au retrait des usages complémentaires dans cette dernière zone et à la définition d'une carrière

Ce projet vise à :

- modifier la définition du mot carrière;
- modifier les types d'usages complémentaires permis dans la zone CF-1001;
- agrandir la zone CF-1000 à même une partie de la zone CF-1001.

Les articles 2 et 3 de ce projet de règlement contiennent des *dispositions susceptibles d'approbation référendaire* et visent les zones concernées CF-1000 et CF-1001 de même que les zones qui leur sont respectivement contiguës.

Une demande relative à une des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des trois règlements ci-haut mentionnés peut provenir des zones concernées ou des zones contiguës à ces dernières.

Telle demande doit indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elle provient. Elle doit être signée dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

La demande doit être reçue par la municipalité au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition d'un journal local.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

Pour l'adoption du second projet de règlement, une modification sera apportée au règlement (2010)-102-12 relativement à l'abrogation du 7^e alinéa de l'article 650 et au règlement (2010)-102-14 relativement à la définition du mot carrière tandis qu'aucune correction ne sera apportée aux règlements (2010)-102-13.

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM11 01 008

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en reportant à une séance ultérieure le point suivant :

- 4.1 Règlement (2010)-102-12 modifiant le règlement de zonage aux dispositions générales concernant les terrains de camping, aux proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur et à la grille RC-400 :
- 4.1.1 Avis de motion;
- 4.1.2 Adoption du second projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM11 01 009

3.1 Séance extraordinaire du 13 décembre 2010

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 décembre 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 010

3.2 Séance du 13 décembre 2010

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 décembre 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

CM11 01 011

3.3 Séance extraordinaire du 13 janvier 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 012

3.4 Séance extraordinaire du 17 janvier 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 janvier 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Reporté

4.2 Règlement (2010)-102-13 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser un usage accessoire à l'intérieur de la zone TO-818 et de modifier certaines normes aux zones TM-679 et TM-685

CM11 01 013

4.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-102-13 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 afin d'autoriser un usage accessoire à l'intérieur de la zone TO-818 et de modifier certaines normes aux zones TM-679 et TM-685.

CM11 01 014

4.2.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement (2010)-102-13 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 afin d'autoriser un usage accessoire à l'intérieur de la zone TO-818 et de modifier certaines normes aux zones TM-679 et TM-685.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

24 janvier 2011

CM11 01 015

4.3 Règlement (2010)-102-14 modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement de la zone CF-1000 dans la zone CF-1001, au retrait des usages complémentaires dans cette dernière zone et à la définition d'une carrière - adoption du second projet

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement (2010)-102-14 modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement de la zone CF-1000 dans la zone CF-1001, au retrait des usages complémentaires dans cette dernière zone et à la définition d'une carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 016

4.4 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification.

5. Administration

5.1 Bulletin municipal - attribution de contrats

CM11 01 017

5.1.1 Impression

CONSIDÉRANT QUE

la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'impression du bulletin municipal et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Imprimerie Artographe	7 980 \$
Imprimerie Léonard	9 960 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Imprimerie Artographe au montant de 7 980 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-341), pour l'impression des quatre bulletins municipaux de 12 pages avec papier Rolland Enviro 100 pour l'année 2011, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 018

5.1.2 Infographie

CONSIDÉRANT QUE

la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels reliés à l'infographie du bulletin municipal;

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Metaphor Communications inc.	3 360 \$
Imprimerie Léonard	4 320 \$



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Metaphor Communications inc. au montant de 3 360 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-419) pour l'infographie des quatre bulletins municipaux pour l'année 2011, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 019

5.2 Cession d'une partie de l'emprise du chemin de Brébeuf

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM09 03 088 autorisait la cession d'une partie de l'emprise du chemin de Brébeuf à monsieur Benoît Gauthier alors propriétaire riverain du lot concerné;

CONSIDÉRANT la cession de la propriété par monsieur Gauthier à madame Michaud et monsieur Labelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM09 03 088 pour céder le lot 4 362 730 à madame Josianne Michaud et monsieur Sylvain Labelle, propriétaires riverains de ce lot, aux mêmes conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 020

5.3 Réseau FADOQ des Laurentides - reconnaissance

CONSIDÉRANT QUE le Réseau FADOQ des Laurentides a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus, de les représenter devant les instances nécessitant la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins collectifs, d'organiser des activités, des programmes et des services répondant à leurs besoins afin qu'elles conservent leur autonomie et leur engagement dans la communauté le plus longtemps possible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

QUE la Ville reconnaisse la mission d'organisme communautaire du Réseau FADOQ des Laurentides en adhérant en tant que membre associé et en payant la cotisation annuelle pour 2011 au montant de 250 \$ (poste budgétaire 02-110-00-494);

QUE le conseil municipal invite ses citoyens de 50 ans et plus à adhérer au Réseau FADOQ, afin de profiter des avantages qu'un tel regroupement peut leur offrir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

6. Ressources humaines

CA11 01 021

6.1 Embauche d'un commis secrétaire - Service de l'environnement

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Geneviève Telmosse à titre de commis secrétaire pour le Service de l'environnement en période de mise à l'essai à compter du 25 janvier 2011 et selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM11 01 022

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2010 au montant de 57 498,27 \$ et pour le mois de janvier 2011 au montant de 6 891,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 023

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 230 865 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 132-134, chemin des Hauts-Boisés - réduction de largeur de terrain

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-225) vise à autoriser la création d'un lot qui aurait une largeur de 45,34 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CCU10-12-107)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 1145, rue de Saint-Jovite - réduction d'aire d'isolement et absence d'aire de chargement et de déchargement

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-226) vise à autoriser la construction du nouvel hôtel de ville pour lequel :

- l'aire d'isolement entre l'allée d'accès et la ligne latérale gauche sera de 0,20 m plutôt que de 1 m;
- aucune aire de chargement et de déchargement ne sera aménagée.

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

8.1.3 500, montée Kavanagh - absence de pavage sur une aire de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-228) vise à autoriser la construction d'une aire de stationnement sans pavage.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU10-12-108)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM11 01 024

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunions du 14 décembre 2010 et 24 janvier 2011

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 132-134, chemin des Hauts-Boisés, 500, montée Kavanagh et 1145, rue de Saint-Jovite pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 386 et 1145, rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses aux procès-verbaux des 14 décembre 2010 et 24 janvier 2011 CCU10-12-107 à CCU10-12-111, CCU11-01-003 et CCU11-01-006, et sauf la recommandation portant sur le positionnement de l'emblème de la ville en regard du projet de construction du nouvel hôtel de ville (CCU10-12-111 et CCU11-01-003).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 025

8.3 Acceptation de travaux municipaux - G7 Développement inc., phases 3, 4 et 5

CONSIDÉRANT QUE G7 Développement inc. a signé des ententes relatives aux travaux municipaux pour la construction du chemin des Franciscains les 22 décembre 2003 et 2 septembre 2004;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté le niveau II pour la construction de ce chemin le 6 février 2006;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est une collectrice et que normalement les travaux de niveau III (deuxième couche de pavage) sont réalisés aux frais de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau II, de ne pas exiger de garantie d'entretien et d'informer le promoteur que les travaux de niveau III seront réalisés par la Ville au moment jugé approprié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

CM11 01 026

8.4 Constructions Mont-Tremblant - contribution à des fins de parcs et terrains de jeux

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du golf Le Maître a payé en 1999 une contribution à des fins de parcs et terrains de jeux représentant une valeur de 7 % des terrains à être développés;

CONSIDÉRANT QU' il a signé, le 10 novembre 1999, une convention avec l'ancienne ville de Saint-Jovite qui prévoyait une cession gratuite sous forme de servitude de certains sentiers de ski de fond;

CONSIDÉRANT QU' il offre de céder à la Ville un réseau de sentiers beaucoup plus élaboré et utilisé actuellement que le réseau originalement prévu et qu'il désire que ce réseau fasse partie de la cession à des fins de parcs et terrains de jeux exigée pour le développement de l'ensemble des terrains du golf Le Maître puisque la nouvelle réglementation a fixé la contribution à 8 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

- D' accepter la cession sous forme de servitude, des sentiers de ski de fond représentant une superficie de 7 692 mètres carrés, comme contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels et que les frais reliés à cette cession soient assumés par Constructions Mont-Tremblant;
- D' accepter de modifier la convention du 10 novembre 1999 afin d'y inclure ces nouvelles dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 027

8.5 Réforme cadastrale - description technique des chemins - mandat de services professionnels - approbation des critères d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres pour des services professionnels d'arpenteurs-géomètres pour la description technique de chemins pour lesquels la Ville ne détient pas de titres de propriétés et ce, dans le cadre d'un quatrième mandat de la réforme cadastrale complétant les cantons De Salaberry et de Grandison;

CONSIDÉRANT QUE suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation préparée par le Service de l'urbanisme pour les descriptions techniques de certains chemins inclus dans le mandat 1887 de la réforme cadastrale et de nommer la greffière ou la greffière adjointe à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM11 01 028

9.1 Disposition des boues et des déchets des eaux usées - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2010 à un appel d'offres public pour la disposition des boues et des déchets des eaux usées avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2011-2012 et 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise WM Québec inc. a été mandatée par la résolution CM10 03 074;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1^{er} février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres 2010-03;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise WM Québec inc., pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 afin d'effectuer la cueillette, le transport et la disposition de 1 300 tonnes de boues aux coûts de 68,50 \$/tonne (taxes en sus) pour un total de 89 050 \$, taxes en sus, ainsi que pour réaliser 78 levées annuelles de conteneurs de 2 verges cubes de déchets d'eaux usées au montant de 1 841,58 \$, le tout conformément au document d'appel d'offres 2010-03 (poste budgétaire 02-414-00-528).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 029

9.2 Demande à Hydro-Québec - mise en place d'éclairage - chemin de la Charmille

CONSIDÉRANT QUE Yvon Labonté et als., suite à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux concernant la construction du chemin de la Charmille doit procéder à la mise en place d'éclairage;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants, mais qu'elle ne peut prendre entente directement avec un développeur privé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE demander à Hydro-Québec de procéder à la mise en place d'un luminaire de rue de 100 watts hps sur le chemin de la Charmille en son rond-point (sur le poteau LOA1H);



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

- DE verser les sommes suivantes à Hydro-Québec :
- de 144 \$/unité, taxes en sus, pour l'installation et le raccordement des luminaires (poste budgétaire 02-340-00-521);
 - de 1,367 \$/unité, taxes en sus, pour la location de poteau mensuelle (poste budgétaire 02-340-00-519);
 - de 3,97 \$/unité, taxes en sus, pour les frais d'électricité mensuels (poste budgétaire 02-340-00-681);
- QUE les frais d'installation et de raccordement des luminaires de même que tous les autres frais réellement encourus par la Ville en vertu des présentes soient facturés au développeur, jusqu'à ce que la rue soit cédée officiellement à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Mandat de services professionnels - adoption de la grille d'évaluation

CM11 01 030

9.3.1 Réfection du réseau d'aqueduc rue Labelle

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres pour des services professionnels de firmes d'ingénieurs-conseils pour études préliminaires, préparation des plans et devis préliminaires et pour construction et surveillance des travaux pour la réfection du réseau d'aqueduc sur la rue Labelle entre les rues Saint-Roch et des Thuyas;

CONSIDÉRANT QUE suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics pour le projet de réfection du réseau d'aqueduc sur la rue Labelle entre les rues Saint-Roch et des Thuyas et de nommer la greffière ou la greffière adjointe comme secrétaire du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 031

9.3.2 Bouclage du réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres pour des services professionnels de firmes d'ingénieurs-conseils pour études préliminaires, préparation des plans et devis préliminaires et pour construction et surveillance des travaux pour le projet de bouclage des réseaux d'aqueduc desservant le secteur Village et le secteur Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics pour le projet de bouclage des réseaux d'aqueduc desservant le secteur Village et le secteur Saint-Jovite et de nommer la greffière ou la greffière adjointe comme secrétaire du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 032

9.3.3 Implantation d'un système de télémétrie

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres pour des services professionnels de firmes d'ingénieurs-conseils pour études préliminaires, préparation des plans et devis préliminaires et pour construction et surveillance des travaux pour le projet d'implantation de système de télémétrie, de contrôle et d'acquisition de données à ses installations d'aqueduc et d'égout sanitaire desservant le secteur Village et le secteur Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics pour le projet d'implantation d'un système de télémétrie, de contrôle et d'acquisition de données à ses installations d'aqueduc et d'égout sanitaire desservant le secteur Village et le secteur Saint-Jovite et de nommer la greffière ou la greffière adjointe comme secrétaire du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 033

9.3.4 Installation de variateurs de vitesse

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres pour des services professionnels de firmes d'ingénieurs-conseils pour études préliminaires, préparation des plans et devis préliminaires et pour construction et surveillance des travaux pour le projet d'installations de variateurs de vitesse à ses installations de traitement et de distribution d'eau potable desservant le secteur Village et le secteur Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE suivant les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles décrites à cette loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics pour le projet d'installation de variateurs de vitesse à ses installations de traitement et distribution d'eau potable desservant le secteur Village et le secteur Saint-Jovite et de nommer la greffière ou la greffière adjointe comme secrétaire du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 034

9.4 Pavage 2010 - travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Asphalte Desjardins inc. a exécuté les travaux de pavage 2010 en conformité avec les documents contractuels;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter les travaux supplémentaires effectués par Asphalte Desjardins inc. pour un montant de 16 308,81 \$, taxes en sus, pour les travaux de pavage et réparti comme suit :

- 12 554,25 \$ - projet 2010-84 (payable par le surplus de la Ville);
- 3 754,56 \$ - projet 2008-58 (payable par le fonds de parcs de la Ville).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM11 01 035

10.1 Rapport sur la classification et le plan correctif d'installations septiques riveraines

CONSIDÉRANT QU' un mandat a été attribué à la firme d'experts-conseils GroupeHémisphères au mois de juillet 2010 afin de procéder à l'inspection de 40 propriétés riveraines dans le but de déterminer l'état de fonctionnement des installations septiques s'y trouvant;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final a été déposé le 15 décembre 2010 et que celui-ci est à la satisfaction de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter le rapport de la firme GroupeHémisphères et d'autoriser le paiement au montant de 2 600 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-470-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 036

10.2 AGIR pour la Diable - subvention 2011

CONSIDÉRANT QUE AGIR pour la Diable est un organisme à but non lucratif voué à la protection de la rivière du Diable;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
24 janvier 2011**

CONSIDÉRANT l'importance des travaux réalisés par cet organisme afin de protéger les ressources en eau pour les besoins actuels et futurs;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE verser à AGIR pour la Diable la somme de 25 000\$ pour l'année 2011 (poste budgétaire 02-470-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 037

10.3 Contrôle biologique des insectes piqueurs - autorisation

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM10 07 262 attribuait le contrat de contrôle des insectes piqueurs à GDG Environnement pour les années 2011, 2012 et 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM10 07 262 afin de permettre à la firme GDG Environnement de faire une demande annuelle de certificat d'autorisation au nom de la Ville auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM11 01 038

11.1 Ententes de subventions avec des organismes

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle verse des subventions et fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes de subvention et d'aide technique avec les organismes ci-après mentionnés. La trésorière est autorisée à verser les sommes concernées après la signature des ententes.

Organismes	Actions subventionnées	Subvention	Poste budgétaire
Association des personnes handicapées Clair Soleil	Camp de jour pour enfants handicapés physiques et intellectuels	6 000 \$	02-110-00-970
Club Optimiste de St-Jovite inc.	Hockey mineur et activités pour enfants et familles	6 000 \$	
Club Richelieu Vallée de	Journée Toutou	2 000 \$	



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
24 janvier 2011**

Tremblant			
Club Richelieu de Mont-Tremblant	Monument commémoratif du 40 ^e anniversaire	10 000 \$	
Fondation Palliaccio	Activités d'accompagnement en soins palliatifs	1 000 \$	
Maison de la Famille du Nord	Activités familiales	1 500 \$	
Maison de Jeunes Tornade Jeunesse	Coopérative jeunesse de services	5 000 \$	
Club de hockey Junior BB St-Jovite inc.	Activités régulières du club	3 000 \$	
Club de ski de fond Junior Richelieu	École de ski de fond pour les jeunes	3 200 \$	02-701-90-970
Chœur Tremblant	Présentation d'une œuvre chorale	5 000 \$	
Harmonie Vents du Nord	Concerts du 10 ^e anniversaire	5 000 \$	
Parents-Musique des Hautes-Laurentides	Support aux six spectacles annuels de la concentration musique de la polyvalente Curé-Mercure	2 000 \$	02-702-90-970
SOPABIC (Société du Patrimoine du Bassin inférieur de la Rouge et de la Chaîne géologique du Mont-Tremblant)	Restructuration du site internet	7 500 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 039

11.2 Ski de fond Mont-Tremblant - ententes

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités de loisirs et qu'à cette fin, elle verse des subventions et fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE Ski de fond Mont-Tremblant est responsable de l'entretien du réseau de pistes et sentiers et offre gratuitement l'accès à ce réseau à tous les citoyens détenant la carte *Citoyen / Citoyenne Mont-Tremblant*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que Ski de fond Mont-Tremblant ajoute à son réseau de pistes et sentiers le tronçon du Parc linéaire allant de la montée Kavanagh au chemin des Boisés;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure une entente de subvention ainsi qu'un contrat de service avec l'organisme à ces fins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes avec Ski de fond Mont-Tremblant comme ci-après mentionné. La trésorière est autorisée à verser les sommes concernées après la signature des ententes.

- Un contrat de service pour une somme de 73 000 \$, plus taxes, pour l'entretien des sentiers ainsi que pour l'accès gratuit au réseau des pistes de ski de fond, raquette et marche aux citoyens de la Ville, une avance de 20 000 \$ ayant été versée à l'automne 2010 en vertu de la résolution CM10 10 372 (poste budgétaire 02-701-90-970);



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

- Une entente de subvention pour des montants de 22 000 \$ pour ses activités de fonctionnement et de 40 000 \$ maximum pour l'aménagement et l'entretien des pistes et sentiers du tronçon du Parc linéaire allant de la montée Kavanagh au chemin des Boisés et ce, pour une période maximum de dix semaines (poste budgétaire 02-701-90-970 et surplus libre accumulé).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 040

11.3 Folies d'hiver 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise depuis plusieurs années le festival « Folies d'hiver » et que l'événement aura lieu le samedi 19 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organise dans le cadre de cet événement une partie amicale de hockey opposant des artistes à des joueurs d'une équipe locale, artistes qui se produiront en spectacle en soirée à l'Église Sacré-Cœur de Jésus;

CONSIDÉRANT QUE les artistes acceptent de participer à cachet réduit à l'événement à condition que les billets pour le spectacle soient vendus et que les revenus soient versés à une bonne cause;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue des « Folies d'hiver », d'allouer un budget de 18 200 \$, pour l'organisation de l'événement (postes budgétaires 02-701-70-xxx), et de faire don des revenus générés par la vente de billets à deux organismes dont l'action a un impact sur la persévérance scolaire, soit la polyvalente Curé-Mercure pour le Club de football Les Voyageurs et Parents-Musique des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 041

11.4 Fête nationale 2011

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organisera des activités pour la Fête nationale du Québec les 23 et 24 juin prochain sur le site du lac Mercier et sur un autre site à confirmer;

CONSIDÉRANT QU' un programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec est offert aux organismes publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE consentir à la planification et à la réalisation de la Fête nationale du Québec et d'accepter le budget d'opération proposé de 56 150 \$ pour l'organisation de l'événement (postes budgétaires 02-701-70-xxx);

DE permettre la tenue d'un feu d'artifice le 24 juin sur le site du lac Mercier dans le cadre de cette programmation;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 janvier 2011

D' autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'assistance financière 2011 aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 01 042

11.5 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire continuer à assurer la surveillance des expositions d'artistes professionnels présentées à la salle Alphonse-Desjardins de la bibliothèque Samuel-Ouimet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec madame Lucie Brossard pour la surveillance d'expositions à la salle Alphonse-Desjardins pour l'année 2011, au taux horaire de 10 \$ et pour un montant maximal de 7 000 \$ (poste budgétaire 02-702-90-690).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Dépôt de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs - versement à la Ville d'un montant de 42 214,16 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM11 01 043

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



Procès-verbal du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 février 2011** à **19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de
Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 24 janvier 2011;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement (2010)-A-06-4 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption;
5. **Administration**
 - 5.1 Calendrier de conservation des documents - autorisation de signature;
 - 5.2 Ateliers de réflexion stratégique;
 - 5.3 Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins 2011;
 - 5.4 Tableau de bord Cour municipale - acquisition;
 - 5.5 Congrès annuel de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec (ADGMQ);
 - 5.6 Comité ressources humaines - nominations;
 - 5.7 Office du tourisme de Mont-Tremblant - subvention;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche temporaire d'un préposé aux patinoires (aréna) - Service des travaux publics;
 - 6.2 Abolition d'un poste régulier de journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics;
 - 6.3 Embauche d'un préposé aux prêts - Service de la culture et des loisirs;
 - 6.4 Embauche temporaire d'un réceptionniste/commis - Service des finances;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Fourniture de camionnettes - attribution de contrat;
- 9.2 Transport en commun - Jour de la Terre;
- 9.3 Entretien ménager 2011 - attribution de contrat;
- 9.4 Fourniture d'un chargeur John Deere 624K - attribution de contrat;
- 9.5 Location de balais de rue - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

- 12.1 Uniformes des policiers - attribution de contrat;
- 12.2 Accessoires d'uniformes de policiers - attribution de contrat;
- 12.3 Achat d'un véhicule - attribution de contrat;

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 février 2011.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA11 02 023

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA11 02 024

3.1 Séance du 24 janvier 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 24 janvier 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA11 02 025

4.1 Règlement (2010)-A-06-4 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 24 janvier 2011;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte le RÈGLEMENT (2010)-A-06-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2006)-A-06 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA11 02 026

5.1 Calendrier de conservation des documents - autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives* mentionne que tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire approuver les modifications du calendrier de conservation de la ville suite notamment à l'ajout d'une section concernant les documents du Service de police et également dans le but d'intégrer la gestion des documents sur support papier et numérique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

ET RÉSOLU d'autoriser la greffière à signer le calendrier de conservation des documents de la Ville et à le soumettre à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 02 027

5.2 Ateliers de réflexion stratégique

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération désire tenir des ateliers de réflexion stratégique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération autorise un budget de 5 266,62 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-110-01-310, 02-110-01-419 et 02-110-01-610), pour l'organisation d'ateliers de réflexion stratégique, incluant les dépenses pour les repas, la location de salle et d'équipement, le kilométrage et les honoraires des professionnels invités à ces ateliers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 02 028

5.3 Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins 2011

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette et monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille soient autorisés à représenter la Ville au Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins qui aura lieu le 30 mars 2011 au Théâtre Saint-Sauveur et d'acheter 2 billets pour une somme de 105,34 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 02 029

5.4 Tableau de bord Cour municipale - acquisition

CONSIDÉRANT QUE l'offre du fournisseur du logiciel de Cour municipale pour un nouveau module qui permet d'obtenir plusieurs indicateurs de gestion qui sont présentement établis manuellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de la compagnie GFI solutions d'affaires Inc. pour l'acquisition du module Tableau de bord pour la Cour municipale pour un montant de 470,50 \$, taxes en sus ainsi que le contrat de maintenance pour une période de 12 mois pour la somme de 33,83 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-120-00-529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 02 030

5.5 Congrès annuel de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec (ADGMQ)

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, madame Lise Julien à participer au congrès de l'ADGMQ du 8 au 11 juin 2011 à Gatineau et que la trésorière soit autorisée à payer les frais d'inscription de 675 \$, taxes en sus, ainsi que les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-130-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 02 031

5.6 Comité ressources humaines - nominations

CONSIDÉRANT

les dispositions des articles 70 de la *Loi sur les cités et villes* et 5 du *Règlement 42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil* à l'effet que le maire fait partie d'office de toutes les commissions et de tous les comités, et qu'il a le droit d'y voter;

CONSIDÉRANT

les dispositions de l'article 10 du *Décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant* à l'effet que le conseil d'agglomération doit désigner au moins un membre du conseil de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord comme membre d'une commission qui a des fonctions d'étude, de consultation ou de recommandation destinées à faciliter la prise de décisions par le conseil;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer madame Thérèse Barrette ainsi que messieurs Luc Brisebois et Jean Grégoire, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sur le Comité ressources humaines.

La présente résolution remplace toute résolution antérieure concernant la nomination des membres du conseil sur ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 02 032

5.7 Office du tourisme de Mont-Tremblant - subvention

CONSIDÉRANT

le protocole d'entente en vigueur entre la Ville et l'Office du tourisme Région de Mont-Tremblant;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE verser à l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant pour l'année 2011 une contribution de 367 326 \$ (poste budgétaire 02-622-00-971), indexée selon l'indice des prix à la consommation de 1,2% pour la province de Québec, répartie en trois versements de la façon suivante :

- 167 326 \$ le 1^{er} avril 2011;
- 100 000 \$ le 1^{er} août 2011;
- 100 000 \$ le 1^{er} novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

6. Ressources humaines

CA11 02 033

6.1 Embauche temporaire d'un préposé aux patinoires (aréna) - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la vacance du poste pour congés prolongés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur René Gauthier à titre de préposé aux patinoires (aréna) au Service des travaux publics à compter du 15 février selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 02 034

6.2 Abolition d'un poste régulier de journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QU' actuellement les activités du Service des travaux publics ne nécessitent pas l'embauche d'un journalier / chauffeur / opérateur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'abolition du poste régulier de journalier / chauffeur / opérateur, Service des travaux publics en date du 14 février 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 02 035

6.3 Embauche d'un préposé aux prêts - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Julie Harrison à titre de préposée aux prêts - bibliothèque Samuel-Ouimet pour le Service de la culture et des loisirs à compter du 28 février 2011 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 02 036

6.4 Embauche temporaire d'un réceptionniste/commis - Service des finances

CONSIDÉRANT l'absence pour une période indéterminée du titulaire du poste de réceptionniste/commis finances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Isabelle Normandeau à titre de réceptionniste/commis au Service des finances à compter du 1^{er} mars 2011 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA11 02 037

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2010 au montant de 92 107,57 \$ et pour le mois de janvier 2011 au montant de 107 950,57 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 02 038

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant 39 952,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA11 02 039

9.1 Fourniture de camionnettes - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de 2 camionnettes de service dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Camionnette (taxes en sus)
Performance Laurentides Inc.	47 990 \$
Les Sommets Chevrolet, Buick GMC	48 884 \$
Desrosiers Ford Mont-Tremblant	51 790 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Performance Laurentides Inc., pour l'achat de 2 camionnettes au montant de 47 990 \$, taxes en sus (projet 2011-10), 9,67 % payable par le fonds de roulement de l'agglomération remboursable sur 3 ans et 90,33 % payable par le fonds de roulement de la ville remboursable sur 3 ans, le tout conformément au document d'appel d'offres 2011-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
14 février 2011**

CA11 02 040

9.2 Transport en commun - Jour de la Terre

CONSIDÉRANT QUE le 22 avril se tient annuellement le jour de la Terre et que plusieurs actions sont mises en place dans divers pays pour cet événement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de faire une différence en cette journée à caractère environnemental en offrant gratuitement le transport en commun;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la gratuité aux usagers du service de transport en commun, le vendredi 22 avril 2011, afin de sensibiliser les gens au Jour de la Terre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 02 041

9.3 Entretien ménager 2011 - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'entretien ménager des différents édifices municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	1 ^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 (taxes en sus)	Périodes additionnelles optionnelles (taxes en sus)	
		1 ^{er} mai 2012 au 30 avril 2013	1 ^{er} mai 2013 au 30 avril 2014
Sanitec 2000 Inc.	141 996,00 \$	141 996,00 \$	141 996,00 \$
Royalty Maintenance	171 959,96 \$	171 959,96 \$	171 959,96 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Sanitec 2000 Inc., au montant de 141 996 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour l'entretien ménager des différents édifices municipaux pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012, avec possibilité de renouvellement pour 2 années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2011-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 02 042

9.4 Fourniture d'un chargeur John Deere 624K - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un chargeur John Deere 624K et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Équipement Laurentien Enr.	217 984 \$
Équipements Sigma Inc.	Non conforme



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
14 février 2011**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Équipement Laurentien Enr., pour l'achat d'un chargeur John Deere 624K, au montant de 217 984 \$, taxes en sus (projet 2011-12), 9,67 % payable par le fonds de roulement de l'agglomération remboursable sur 3 ans et 90,33 % payable par le fonds de roulement de la ville remboursable sur 3 ans, le tout conformément au document d'appel d'offres 2011-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 02 043

9.5 Location de balais de rue - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics doit procéder au balayage du réseau de 170 km de chemins pavés dont une bonne partie avec bordures et trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des demandes de prix sur invitation et que les résultats sont les suivants :

Avec opérateur (moins de 150 heures)	
Soumissionnaires	Tarif / heure (taxes en sus)
Balaye Pro	95 \$
Entretien J.R. Villeneuve Inc.	94 \$

Sans opérateur (moins de 150 heures)	
Soumissionnaires	Tarif / heure (taxes en sus)
Entretien J.R. Villeneuve Inc.	53 \$
Balaye Pro	70 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE louer de la compagnie Entretien J.R. Villeneuve Inc., 2 balais de rues de type convoyeur sans opérateur pour une période de moins de 150 heures par unité, à un taux horaire de 53 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-516), le tout conformément à l'appel d'offre 2011-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA11 02 044

12.1 Uniformes des policiers - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'uniformes de policiers pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre conforme a été reçue;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat pour la fourniture d'uniformes des policiers pour l'année 2011 à la compagnie Martin & Lévesque inc. pour un montant n'excédant pas 30 000 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-210-00-650).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 02 045

12.2 Accessoires d'uniformes de policiers - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'accessoires d'uniformes de policiers pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir des dispositions du 4^e alinéa de l'article 6 de la Politique de gestion contractuelle relativement à l'écart de 5 % pour un soumissionnaire local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le contrat pour la fourniture d'accessoires d'uniformes de policiers pour l'année 2011 soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles tels que décrits à la liste préparée par le Service de police (poste budgétaire 02-210-00-650) pour des montants n'excédant pas, taxes incluses :

- 9 000 \$ pour l'Âme du Sport;
- 8 000 \$ pour Antonio Moreau (1984) Ltée;
- 3 000 \$ pour Les Distributeurs R. Nicholls inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 02 046

12.3 Achat d'un véhicule - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'un véhicule Ford Crown Victoria « Police Interceptor 2011 » et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix avant taxes
Des Laurentides Ford inc.	30 490 \$
Desrosiers Ford Mont-Tremblant	30 284 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Desrosiers Ford Mont-Tremblant au montant de 30 284 \$, taxes en sus (projet 2011-02.2), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture d'un véhicule Ford Crown Victoria « Police Interceptor 2011 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 février 2011

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 14 février 2011 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Dépôt de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA11 02 047

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 février 2011** à **19 h 48**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 24 janvier 2011;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2011)-18-3 modifiant le règlement régissant la construction et la verbalisation de rue - adoption;
 - 4.2 Règlement (2010)-102-12 modifiant le règlement de zonage aux proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur et à la grille RC-400 :
 - 4.2.1 Avis de motion;
 - 4.2.2 Adoption du second projet de règlement;
 - 4.3 Règlement (2010)-102-13 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 afin d'autoriser un usage accessoire à l'intérieur de la zone TO-818 et de modifier certaines normes aux zones TM-679 et TM-685 - adoption;
 - 4.4 Règlement (2010)-102-14 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à l'agrandissement de la zone CF-1000 dans la zone CF-1001, au retrait des usages complémentaires dans cette dernière zone et à la définition d'une carrière - adoption;
 - 4.5 Règlement (2011)-102-15 modifiant le règlement de zonage à la zone CA-431 - adoption du projet;
 - 4.6 Règlement (2011)-103-2 modifiant le règlement de lotissement relativement à diverses dispositions et notamment la pente des rues - adoption du projet;
 - 4.7 Règlement (2011)-94-4 modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification - adoption;
5. **Administration**
 - 5.1 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;
 - 5.2 Union des municipalités du Québec - occupation et habitation du territoire - demande d'appui;
 - 5.3 L'Ordre des Filles d'Isabelle - vin d'honneur;
 - 5.4 Préoccupation de la Ville face à la pénurie de médecins;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

- 5.5 Nomination du maire suppléant;
- 5.6 Circuit Mont-Tremblant - bail de location;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
 - 8.1.1 333, chemin du Lac-Tremblant-Nord - réduction de la rive;
 - 8.1.2 Chemin Champagne - réduction de la distance avec la rue Labelle;
 - 8.1.3 2555, rue de l'Aulnaie - augmentation du nombre d'enseignes;
 - 8.1.4 525, chemin de Cassiopée - augmentation de pentes;
 - 8.1.5 619, rue Desjardins - implantation d'une aire de stationnement;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 24 janvier 2011;
- 8.3 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - demande de dérogation mineure 2010-DM-081 - réduction de la rive - 333, chemin du Lac-Tremblant-Nord;
- 8.4 Demande de rétrocession des lots 3 279 098 du cadastre du Québec et 545-6 du canton de Salaberry - Terrasses Tremblant;
- 8.5 Concept d'aménagement au centre-ville - mandat de services professionnels;
- 8.6 Demande de changement à la réglementation - exclusion de la zone de ravage de cerfs de Virginie dans la zone V-512-1 - chemin du Lac-Tremblant-Nord;

9. Travaux publics

- 9.1 Augmentation de la capacité et amélioration de postes de pompage d'eaux usées du secteur Saint-Jovite - mandat de services professionnels;
- 9.2 Réfection du réseau d'aqueduc rue Labelle - mandat de services professionnels;
- 9.3 Poste Grignon - remplacement du panneau de contrôle - attribution de contrats;
- 9.4 Demande à Hydro-Québec - mise en place d'éclairage sur le chemin de Brébeuf;
- 9.5 Contrôle des chiens et certains autres animaux - modification de contrats;
- 9.6 Chenils - modification de contrat;
- 9.7 Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP :
 - 9.7.1 Réfection du réseau d'aqueduc rue Barbe;
 - 9.7.2 Prolongement du réseau d'égout sanitaire rue Perreault;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

- 11.1 Programmes de golf et de tennis avec Gray Rocks;
- 11.2 Ententes de subventions et de soutien technique avec des organismes;
- 11.3 Retiré;
- 11.4 Camp d'été 2011 - budget des opérations;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

15.1 MRC des Laurentides - Règlement numéro 247-2010 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition et l'implantation d'un système informatisé intégré d'évaluation foncière.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CM11 02 044

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM11 02 045

3.1 Séance du 24 janvier 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 24 janvier 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM11 02 046

4.1 Règlement (2011)-18-3 modifiant le règlement régissant la construction et la verbalisation de rue - adoption

Les membres du conseil présents ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Vincent Perreault lors de l'assemblée régulière du 12 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2011)-18-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2001)-18 RÉGISSANT LA CONSTRUCTION ET LA VERBALISATION DE RUE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Règlement (2010)-102-12 modifiant le règlement de zonage aux proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur et à la grille RC-400

CM11 02 047 4.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Luc Brisebois à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2010)-102-12 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 aux proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur et à la grille RC-400.

CM11 02 048 4.2.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement (2010)-102-12 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 aux proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur et à la grille RC-400.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 049 4.3 Règlement (2010)-102-13 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 afin d'autoriser un usage accessoire à l'intérieur de la zone TO-818 et de modifier certaines normes aux zones TM-679 et TM-685 - adoption

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 24 janvier 2011;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-102-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 AFIN D'AUTORISER UN USAGE ACCESSOIRE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE TO-818 ET DE MODIFIER CERTAINES NORMES AUX ZONES TM-679 ET TM-685.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 050 4.4 Règlement (2010)-102-14 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à l'agrandissement de la zone CF-1000 dans la zone CF-1001, au retrait des usages complémentaires dans cette dernière zone et à la définition d'une carrière - adoption

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 13 décembre 2010;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte LE RÈGLEMENT (2010)-102-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CF-1000 DANS LA ZONE CF-1001, AU RETRAIT DES USAGES COMPLÉMENTAIRES DANS CETTE DERNIÈRE ZONE ET À LA DÉFINITION D'UNE CARRIÈRE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 051

4.5 Règlement (2011)-102-15 modifiant le règlement de zonage à la zone CA-431 - adoption du projet

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2011)-102-15 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 à la zone CA-431.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 14 mars 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 052

4.6 Règlement (2011)-103-2 modifiant le règlement de lotissement relativement à diverses dispositions et notamment la pente des rues - adoption du projet

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2011)-103-2 modifiant le règlement de lotissement relativement à diverses dispositions et notamment la pente des rues.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 14 mars 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 053

4.7 Règlement (2011)-94-4 modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 24 janvier 2011;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le Règlement (2011)-94-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2006)-94 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

5. Administration

CM11 02 054

5.1 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, mesdames les conseillères Thérèse Barrette et Roxanne Lacasse, ainsi que messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault, André David, Luc Brisebois et Pierre Labonté soient autorisés à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 5, 6 et 7 mai 2011 au Centre des congrès de Québec et de payer la somme de 15 799,87 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346), incluant les frais d'inscription, d'hébergement et autres dépenses inhérentes à ce congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 055

5.2 Union des municipalités du Québec - occupation et habitation du territoire - demande d'appui

ATTENDU QUE l'UMQ et la FQM travaillent depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement;

ATTENDU QUE l'UMQ a adopté en 2006, un plan d'action d'occupation du territoire afin de faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement;

ATTENDU QUE le 18 décembre 2008, le premier ministre du Québec, pour donner suite aux demandes de l'UMQ, élevait l'enjeu de l'occupation du territoire au rang des priorités ministérielles en confiant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE l'UMQ et la FQM plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipales et qui donnera aux municipalités locales les leviers nécessaires à leur développement;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux élus municipaux et que, par extension, les schémas d'aménagement et de développement des MRC doivent être reconnus comme un outil important de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent, par délégation, l'ensemble des citoyens de ces communautés locales;

ATTENDU QUE toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins et qui appuie sa légitimité dans l'imputabilité de l' élu municipal;

ATTENDU QUE la réalisation des contrats de territoire exigera une participation financière du milieu et que le milieu municipal est le seul à posséder un pouvoir de taxation;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

ATTENDU QUE

le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a exprimé sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale, l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

- DE demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et, par délégation, des MRC, ainsi que l'importance du schéma d'aménagement et de développement;
- DE demander au ministre de déposer à l'Assemblée nationale, un projet de loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui permettra aux différentes communautés de déterminer en fonction de leur réalité le territoire visé dans la mise en œuvre de cette politique;
- DE demander au ministre, que la mise en œuvre de cette politique soit modulée en fonction des réalités et des priorités des milieux et qu'elle s'appuie sur le gouvernement élu le plus près du citoyen : LA MUNICIPALITÉ;
- DE demander que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les MRC et par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);
- DE mobiliser l'ensemble des municipalités et MRC membres de l'UMQ afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au premier ministre du Québec ainsi qu'au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 056

5.3 L'Ordre des Filles d'Isabelle - vin d'honneur

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser la somme de 200 \$, à L'Ordre des Filles d'Isabelle pour organiser un vin d'honneur, le 5 mars 2011, dans le cadre d'une cérémonie d'accueil pour de nouveaux membres en présence de l'État qui regroupe 20 cercles du diocèse de Gatineau/Mont-Laurier (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 057

5.4 Préoccupation de la Ville de Mont-Tremblant face à la pénurie de médecins généralistes

CONSIDÉRANT QUE

le Groupe de médecine familiale (GMF) de Mont-Tremblant dessert la population de Mont-Tremblant et des municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE

la population de Mont-Tremblant incluant les résidents et les villégiateurs totalise près de 20 000 personnes, et ce, sans compter les populations environnantes;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

- CONSIDÉRANT QUE** sur les sept médecins du GMF de Mont-Tremblant, un médecin prendra sa retraite à la fin de l'année 2011 et un autre est en pratique privée depuis quelques mois;
- CONSIDÉRANT QU'** il restera donc seulement cinq médecins au GMF Mont-Tremblant pour desservir cette population et que la plupart des médecins prendront leur retraite, au cours des prochaines années;
- CONSIDÉRANT QUE** la population de Mont-Tremblant et de la région est préoccupée par le manque de médecins de famille et qu'elle est inquiète devant cette situation dramatique;
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens et nouveaux arrivants (retraités et jeunes familles) n'ont pas de médecin de famille et que les omnipraticiens présents sur le territoire ne peuvent à eux seuls offrir le service de médecin de famille;
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens doivent se rendre aux urgences du Centre hospitalier Laurentien ou celui des Hautes-Laurentides faute d'avoir un médecin de famille; une situation qui rend extrêmement difficile l'accès à des soins de santé en temps opportun;
- CONSIDÉRANT QUE** cette situation aggrave le problème d'engorgement des urgences des hôpitaux;
- CONSIDÉRANT QUE** d'une part la population de Mont-Tremblant et de la région est vieillissante;
- CONSIDÉRANT QUE** d'autre part il y a beaucoup de jeunes familles qui viennent s'installer dans la région de Mont-Tremblant;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant a aussi un criant besoin d'un service de radiologie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE demander au ministre de la Santé et des Services sociaux :

- de considérer la situation de la Ville de Mont-Tremblant et de la région desservie par le GMF de Mont-Tremblant comme une région à risque pour la population dû à la pénurie de médecins de famille;
- de mettre en place des incitatifs pour que les jeunes médecins viennent travailler à Mont-Tremblant;
- de faciliter la mise en place d'un service de radiologie à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 058

5.5 Nomination du maire suppléant

- CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;
- CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Ville désigne;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Luc Brisebois soit désigné comme maire suppléant de la ville de Mont-Tremblant et comme substitut du maire au conseil de la MRC à partir du 15 février 2011 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 059

Monsieur le maire a refusé d'approuver la résolution CM11 02 059 et le conseil municipal a refusé de reconsidérer la résolution.
En conséquence, celle-ci n'est pas en vigueur.

5.6 Circuit Mont-Tremblant - bail de location

CONSIDÉRANT

le bail intervenu entre le Circuit Mont-Tremblant et la Ville, par la résolution CM12 09 411, pour la location du site du Circuit à des fins d'activités récréatives autres que des activités de course automobile pour l'année 2010 et l'engagement des parties à négocier un nouveau bail;

CONSIDÉRANT QUE

la Ville souhaite louer le site afin que des activités autres que des courses automobiles s'y tiennent;

CONSIDÉRANT QUE

la Ville souhaite que des activités hivernales de ski de fond et raquette puissent également avoir lieu sur le site du Circuit en période hivernale et qu'elle désire obtenir des servitudes à cet égard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de location de l'immeuble appartenant à Circuit Mont-Tremblant (lots 2 802 630, 2 803 320 et 3 054 647 du cadastre du Québec) à des fins d'activités récréatives autres que des activités de course automobile, les 2^e fins de semaine des mois de juin et de septembre et les 3^e fins de semaine des mois de juillet et d'août pour les années 2011 à 2015 (sauf en 2011, où la fin de semaine d'août sera la première fin de semaine) et prévoyant l'utilisation du site du 1^{er} décembre au 15 avril de chaque année pour les activités de ski de fond et de raquettes et l'obtention de servitudes permanentes à cet égard, le tout pour la somme de 60 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM11 02 060

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2010 au montant de 76 234,39 \$ et pour le mois de janvier 2011 au montant de 22 324,57 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

CM11 02 061

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 45 028,97 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 333, chemin du Lac-Tremblant-Nord - réduction de la rive

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-081) vise à réduire la rive du lac Tremblant à 20,32 m alors qu'elle devrait avoir une profondeur de 30 m et à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal projeté à 20,75 m de la ligne naturelle des hautes eaux plutôt qu'à 35 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CT2010-050)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Chemin Champagne - réduction de la distance avec la rue Labelle

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-001) vise à autoriser l'installation d'une enseigne dont la projection au sol est sur la ligne de la rue Labelle plutôt qu'à 1 m de celle-ci.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-01-009)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 2555, rue de l'Aulnaie - augmentation du nombre d'enseignes

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-002) vise à autoriser l'installation de 2 enseignes alors qu'une seule enseigne est prévue par établissement.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-01-007)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 525, chemin de Cassiopée - augmentation de pentes

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-003) vise à régulariser des pentes de 20 et 15 % pour une allée d'accès alors que celles-ci devraient être au maximum de 12 et 3 %.

Le CCU recommande de reporter cette demande. (CCU11-01-005)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 619, rue Desjardins - implantation d'une aire de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-004) vise à autoriser la construction d'une aire de stationnement dans un triangle de visibilité.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
14 février 2011**

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-01-004)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM11 02 062

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 24 janvier 2011

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 619, rue Desjardins, 525, chemin de Cassiopée, 2555, rue de l'Aulnaie et un terrain en bordure de la rue Labelle;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 2555, rue de l'Aulnaie, 725, rue de la Montagne et une propriété non construite en bordure de la rue Labelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 24 janvier 2011 portant les numéros CCU11-01-004, CCU11-01-005 et CCU11-01-007 à CCU11-01-011;

DE rembourser les frais de 450 \$ versés pour la dérogation mineure 2011-DM-004 compte tenu des circonstances lors de l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 063

8.3 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - demande de dérogation mineure 2010-DM-081 - réduction de la rive - 333, chemin du Lac-Tremblant-Nord

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 333, chemin du Lac-Tremblant-Nord pour laquelle une consultation publique a eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet de réduire la rive du lac Tremblant à 20,32 mètres alors qu'elle devrait avoir une profondeur de 30 mètres et d'autoriser la reconstruction d'un bâtiment principal projeté à 20,75 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux plutôt qu'à 35 mètres;

CONSIDÉRANT QU' un amendement à la réglementation visant à réduire la rive du lac Tremblant est présentement en cours compte tenu des améliorations qui ont été apportées à l'usine de traitement d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, et faisant suite à la recommandation du CCU CT2010-050,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2010-DM-081 conformément au plan de monsieur Dany Maltais, arpenteur-géomètre, portant le numéro 17735, minute 4496 et daté du 22 avril 2010, le tout aux conditions suivantes :

QU' un plan de reboisement de la rive soit déposé lors de la demande de permis de construction afin de la renaturaliser au maximum;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

QUE le requérant soit avisé que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 064

8.4 Demande de rétrocession des lots 3 279 098 du cadastre du Québec et 545-6 du canton De Salaberry - Terrasses Tremblant

CONSIDÉRANT la demande de rétrocession des lots 3 279 098 du cadastre du Québec et 545-6 du canton De Salaberry par le promoteur Terrasses Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain non aménagé par la Ville et pour lequel le plan directeur des parcs et sentiers ne prévoit aucun aménagement à faire avait été cédé dans le cadre d'une contribution à des fins de parcs par ce même promoteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE céder à Terrasses Tremblant inc. les lots 3 279 098 du cadastre du Québec et 545-6 du canton De Salaberry au prix de la valeur marchande établie par André Charbonneau, évaluateur agréé, tous les frais pour la cession étant à la charge du demandeur.

Le montant de la vente sera versé dans le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 065

8.5 Concept d'aménagement au centre-ville - mandat pour services professionnels

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 5 firmes pour la réalisation d'un concept d'aménagement au centre-ville et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Tarif (avant taxes)
AECOM	14 750 \$
Héro-cité	17 000 \$
APUR	12 000 \$
IBI-DAA	30 850 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE mandater la firme APUR pour un montant de 12 000 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de service datée du 10 février 2011 (poste budgétaire 02-610-00-419), pour la réalisation d'un concept d'aménagement au centre-ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

CM11 02 066

8.6 Demande de changement à la réglementation - exclusion de la zone de ravage de cerfs de Virginie dans la zone V-512-1 - chemin du Lac-Tremblant-Nord

CONSIDÉRANT QU' une demande datée du 7 février 2011 a été adressée au conseil afin de soustraire l'ensemble du lot 2 802 719 de l'aire de ravage de cerfs de Virginie;

CONSIDÉRANT QU' un déplacement de 75 mètres a été effectué à la limite de la zone V-512-1 ayant pour effet d'exclure une partie de ce lot du ravage de cerf de Virginie conformément aux règles établies par le règlement 236-2009 de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot 2 802 719 située à l'intérieur de la zone VF-512-2 est déjà aménagée par un terrain de tennis clôturé et que l'exclusion demandée va au-delà des règles établies pour le déplacement des limites des aires d'affectations du schéma d'aménagement révisé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE demander à la MRC des Laurentides de modifier le schéma d'aménagement afin de permettre que la réglementation locale puisse exclure l'ensemble du lot 2 802 719 du ravage de cerf de Virginie, toutes autres solutions permettant d'arriver aux mêmes fins étant recevables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM11 02 067

9.1 Augmentation de la capacité et amélioration de postes de pompage d'eaux usées du secteur Saint-Jovite - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé pour évaluer les offres de services professionnels reliés à l'augmentation de la capacité et l'amélioration de postes de pompage d'eaux usées du secteur Saint-Jovite se résume ainsi pour les soumissionnaires dont l'évaluation technique est supérieure à 70 % :

Soumissionnaire	Évaluation globale
Les Consultants S.M. inc.	35,31
Génivar	26,73

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE mandater la firme Les Consultants S.M. inc. pour la préparation des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance des travaux pour le projet d'augmentation de la capacité et d'amélioration des postes de pompage d'eaux usées Émond, Boivin, Route 117 et Régimbald, pour un montant de 37 100 \$, taxes en sus (projet 2011-14) payable par la réserve d'égout du secteur Saint-Jovite, conformément au document d'appel d'offres 2011-05 et d'autoriser cette firme à déposer pour et au nom de la Ville de Mont-Tremblant une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. La ville s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 068

9.2 Réfection du réseau d'aqueduc rue Labelle - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE

la recommandation du comité de sélection formé pour évaluer les offres de services professionnels reliés à la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Labelle du secteur Saint-Jovite se résume ainsi :

Soumissionnaire	Évaluation globale
Équipe Laurence	23,65
Les consultants S.M. inc.	21,98
Génivar	20,60

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE mandater la firme Équipe Laurence, experts-conseil pour la préparation des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance des travaux pour le projet de réfection du réseau d'aqueduc situé sur la rue Labelle dans le secteur Saint-Jovite entre les rues Saint-Roch et des Thuyas, pour un montant de 52 000 \$, taxes en sus (projet 2011-15), payable par la réserve d'aqueduc de Saint-Jovite, conformément au document d'appel d'offres TP-2011-07 et d'autoriser cette firme à déposer pour et au nom de la Ville de Mont-Tremblant une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec La ville s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 069

9.3 Poste Grignon - remplacement du panneau de contrôle - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QU'

il est requis de procéder au remplacement du panneau de contrôle du poste de surpression d'aqueduc situé sur la rue Grignon;

CONSIDÉRANT QUE

le Service des travaux publics a demandé des soumissions pour ces travaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
J.M. Léonard Électricien inc.	19 855 \$
Élite mécatronique inc	21 741 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE mandater l'entreprise J.M. Léonard Électricien inc. pour le projet de remplacement du panneau de contrôle du poste de surpression d'aqueduc situé au 620, rue Grignon, pour un montant de 19 855 \$, taxes en sus (projet 2011-17),



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

conformément à leur proposition du 1^{er} février 2011, les frais reliés à la réalisation de ce projet étant assumés par la réserve d'aqueduc du secteur Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 070

9.4 Demande à Hydro-Québec - mise en place d'éclairage sur le chemin de Brébeuf

CONSIDÉRANT QUE le centre d'entraide La Samaritaine a formulé une demande à la Ville de Mont-tremblant afin que soit installé un luminaire de rue sur les 2 poteaux électriques devant leur immeuble situé au 120, chemin de Brébeuf;

CONSIDÉRANT QUE les deux lumières de rue demandées peuvent être mises en place sur des poteaux d'utilités publiques existants et améliorerait de façon notable la sécurité des lieux;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE formuler une demande auprès d'Hydro-Québec pour procéder à la mise en place de 2 luminaires de rue de 100 watts hps au 120, chemin de Brébeuf, soit un luminaire sur le poteau 8-5 et un luminaire sur le poteau Y5K7G;

DE défrayer à Hydro-Québec, les frais de 144 \$, taxes en sus, par unité pour l'installation et le raccordement des 2 luminaires tel que décrit ci-dessus (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération pour les 2 luminaires additionnels d'une puissance de 100 watts hps dont les frais d'électricité mensuels (taxes en sus), sont présentement fixés à 3,97 \$/luminaire (poste budgétaire 02-340-00-681), et la location de poteau à 1,12 \$/poteau (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 071

9.5 Contrôle des chiens et certains autres animaux - modification de contrats

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les contrats de contrôle des chiens et certains autres animaux intervenus avec monsieur Robert Rochon et madame Claire Morel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer les contrats modifiés avec monsieur Robert Rochon et madame Claire Morel relativement au contrôle des chiens et de certains autres animaux sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

CM11 02 072

9.6 Chenils - modification de contrats

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de modifier les contrats de madame Claire Morel et de monsieur Robert Rochon pour la tenue de chenils sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer les contrats modifiés avec monsieur Robert Rochon et madame Claire Morel relativement à la tenue de chenils reconnu par la ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP

CM11 02 073

9.7.1 Réfection du réseau d'aqueduc rue Barbe

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder au remplacement et à la réfection du réseau d'aqueduc desservant les immeubles situés la rue Barbe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le responsable des services techniques de la Ville de Mont-Tremblant à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour des travaux de réfection et de remplacement du réseau d'aqueduc situé dans l'emprise municipale de la rue Barbe. La ville s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 074

9.7.2 Prolongement du réseau d'égout sanitaire rue Perreault

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire prolonger le réseau d'égout sanitaire sur la rue Perreault afin de desservir 7 propriétés additionnelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le responsable des services techniques de la Ville de Mont-Tremblant à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire situé dans l'emprise municipale de la rue Perreault. La ville s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
14 février 2011**

11. Culture et loisirs

CM11 02 075

11.1 Programmes de golf et de tennis avec Gray Rocks

CONSIDÉRANT QUE Gray Rocks offre à la Ville des programmes de golf et de tennis pour les jeunes de 9 à 15 ans, résidents de Mont-Tremblant, d'une durée de 6 semaines et assume le tiers des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville sera également du tiers des coûts, ne dépassant pas la somme de 5 000 \$ et permettant l'inscription de 30 enfants par discipline;

CONSIDÉRANT QUE la période d'inscription débutera en mars;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accorder un budget de 5 000 \$ pour les programmes de golf et de tennis offerts par Gray Rocks (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 02 076

11.2 Ententes de subventions et de soutien technique avec des organismes

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle verse des subventions et fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes de subvention et d'aide technique avec les organismes ci-après mentionnés. La trésorière est autorisée à verser les sommes concernées après la signature des ententes :

Organismes	Actions subventionnées	Subvention	Poste budgétaire
Festival L'Abondance en fête	Édition 2011	10 000 \$	02-701-90-970
Productions Évènements Plus	Course À toi Lola 2011	1 000 \$	
Association de Villégiature de Tremblant	Festival international de blues 2011	20 000 \$	02-702-90-970
	Fête de la musique 2011	50 000 \$	
Carrefour Bois-Chantants	Festival classique des Hautes Laurentides 2011	12 000 \$	
Festi Jazz Mont-Tremblant	Édition 2011	10 000 \$	
Festival du Film Court de Mont-Tremblant 2011	Édition 2011	6 500 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 février 2011

11.3 Retiré

CM11 02 077

11.4 Camp d'été 2011 - budget des opérations

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre un camp d'été aux jeunes de 5 à 14 ans pour une période de 7 semaines, du début juillet au milieu du mois d'août 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE consentir à la planification et à la réalisation du camp d'été 2011 et d'autoriser un budget de 58 805 \$ (postes budgétaires 02-701-55-xxx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Dépôt de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 MRC des Laurentides - Règlement numéro 247-2010 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition et l'implantation d'un système informatisé intégré d'évaluation foncière.

16. Affaires nouvelles

Le maire félicite l'athlète Eric Guay pour ses performances lors de la descente masculine aux Championnats mondiaux de ski alpin de Garmisch-Partenkirchen.

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM11 02 078

19. Levée de la séance

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



Procès-verbal du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **24 février 2011 à 12 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Suspension sans traitement d'un employé;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA11 02 048

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

24 février 2011

CA11 02 049

4. Suspension sans traitement d'un employé

CONSIDÉRANT les motifs de suspension d'un employé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération, après enquête, ratifie et confirme la décision de suspendre sans traitement l'employé visé par les rapports de la directrice générale et du directeur du service concerné pour une période de cinq jours ouvrables consécutifs à compter du 23 février 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA11 02 050

6. Levée de la séance extraordinaire

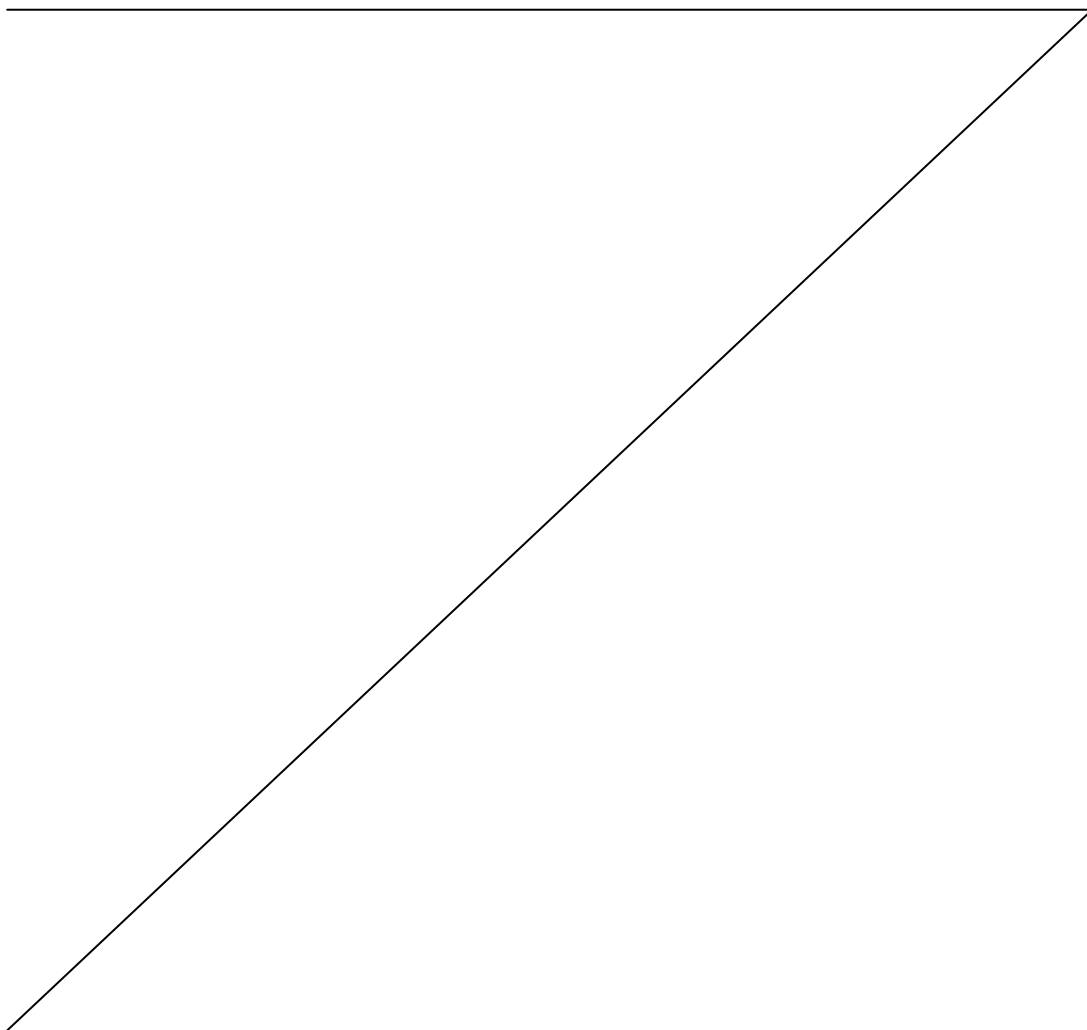
Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 12 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





Procès-verbal du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **14 mars 2011 à 19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2, arrive à 19 h 34 au point 6.2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6 et maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Stephen Shaw, représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance du 14 février 2011;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 24 février 2011;
4. **Règlement**
5. **Administration**
 - 5.1 Politique de gestion contractuelle - modification;
 - 5.2 Encan de la Fondation Tremblant - participation;
 - 5.3 Souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;
 - 5.4 Tournoi de golf de la Fabrique Saint-Jovite;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche temporaire d'un préposé aux patinoires extérieures;
 - 6.2 Embauche de six cadets policiers;
 - 6.3 Embauche d'un stagiaire en communication;
 - 6.4 Retiré;
 - 6.5 Embauche temporaire d'un aide à l'atelier mécanique;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Office municipal d'habitation - budget révisé 2010;
 - 7.4 Office municipal d'habitation - versement au programme accès-logis année 2010;
 - 7.5 Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant - ouverture de compte bancaire;
8. **Urbanisme**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

9. Travaux publics

- 9.1 Transport en commun des personnes - horaires été 2011;
- 9.2 Marquage de lignes de rues - attribution de contrat;
- 9.3 Pavage rue de Saint-Jovite - attribution de contrat;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

- 11.1 Prolongation de la saison à l'aréna;
- 11.2 Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides - renouvellement de la convention;
- 11.3 L'Élan - exemption de coûts de location de salle;

12. Police

13. Incendie

- 13.1 Appareils respiratoires autonomes et de cylindres d'air - attribution de contrat;
- 13.2 Vêtements de protection incendie - attribution de contrat;

14. Rapport

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 mars 2011.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA11 03 051

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA11 03 052

3.1 Séance du 14 février 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 14 février 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 03 053

3.2 Séance extraordinaire du 24 février 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 février 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA11 03 054

5.1 Politique de gestion contractuelle - modification

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil a adopté, par la résolution CA10 12 315, une politique de gestion contractuelle qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier la politique de gestion contractuelle en remplaçant le 3^e alinéa du 5^e paragraphe de l'article 4 par ce qui suit :

« 3° tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant s'il existe un lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts avec un membre du conseil, un dirigeant ou un employé. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 03 055

5.2 Encan de la Fondation Tremblant - participation

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, monsieur Jean Grégoire, maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, madame la conseillère Roxanne Lacasse ainsi que messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault et André David représentent la Ville lors de l'encan de la Fondation Tremblant qui aura lieu le 23 avril 2011, au Fairmont Tremblant et d'acheter 7 billets pour un total de 525 \$ (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

CA11 03 056

5.3 Souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représente la Ville au souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 27 avril 2011 à l'Hôtel du Lac et d'acheter un billet pour une somme de 65 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 03 057

5.4 Tournoi de golf de la Fabrique Saint-Jovite

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE participer au tournoi de golf de la Fabrique Saint-Jovite qui aura lieu le 20 mai 2011 au golf La Bête à Mont-Tremblant par une contribution de 200 \$ (poste budgétaire 02-110-00-610), pour la parution d'une annonce publicitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA11 03 058

6.1 Embauche temporaire d'un préposé aux patinoires extérieures

CONSIDÉRANT QUE le départ du titulaire du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Marius Gallant à titre de préposé aux patinoires extérieures au Service des travaux publics à compter du 15 mars 2011 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 03 059

6.2 Embauche de six cadets policiers

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité sur la piste multifonctionnelle et les sentiers cyclistes, pour assister les policiers lors des différents festivals et activités récréatives, pour effectuer la surveillance des parcs publics de la Ville et la sensibilisation sur les règlements municipaux, le Service de police requiert l'embauche de six cadets policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Guillaume Desjardins, Marc Olivier Paquette et de madame Gabrielle Richard au taux horaire de 13,66 \$, de monsieur Anthony Caron au taux horaire de 13,26 \$, de messieurs Christophe Bélair et Baptiste Denuite au taux horaire de 12,88 \$, à titre de cadet policier pour l'été 2011 et pour une durée maximale de 4080 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille arrive.

CA11 03 060

6.3 Embauche d'un stagiaire en communication

CONSIDÉRANT le processus de recrutement d'un poste de stagiaire en communication pour la mise en œuvre de la Politique jeunesse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Sarah Coutu à titre de stagiaire en communication à la direction générale adjointe du secteur du village et des lacs et secrétariat du cabinet du maire à compter du 25 mars 2011 au taux horaire de 11,14 \$, pour un total de 577 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Retiré

CA11 03 061

6.5 Embauche temporaire d'un aide à l'atelier mécanique

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire du poste de mécanicien de véhicules lourds pour une période de 33 semaines en raison d'un congé parental;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de monsieur Guylain Perreault à titre d'aide à l'atelier mécanique au Service des travaux publics au taux horaire de 16 \$ à partir du 21 mars 2011 et selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA11 03 062

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2010 au montant de 33 057,86 \$ et pour le mois de février 2011 au montant de 163 510,91 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 03 063

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve la liste des engagements au montant de 43 512,52 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

CA11 03 064

7.3 Office municipal d'habitation - budget révisé 2010

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a déposé un budget révisé 2010 pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le dépôt du budget révisé 2010 de l'Office municipal d'habitation totalisant la somme de 149 539 \$;

QUE la Ville contribue à l'Office municipal d'habitation pour une somme additionnelle de 900 \$ (poste budgétaire 02-520-00-971), soit 10 % du déficit anticipé moins le montant de 14 053 \$ déjà versé, lequel montant sera payable immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 03 065

7.4 Office municipal d'habitation - versement au programme accès-logis année 2010

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a déposé sa demande dans le cadre du programme accès-logis pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une somme de 11 285,76 \$ dans le cadre du programme accès-logis pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 03 066

7.5 Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant - ouverture de compte bancaire

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs met en place un service d'inscription en ligne pour les diverses activités de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut permettre le paiement en ligne pour ces inscriptions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant à procéder à l'ouverture d'un compte bancaire distinct pour recevoir les sommes relatives aux inscriptions en ligne dont le paiement se fera par le service informatisé SIPC selon les mêmes particularités que les autres comptes bancaires de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

9. Travaux publics

CA11 03 067

9.1 Transport en commun des personnes - horaires été 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des horaires proposés par la Commission sur le transport des personnes, lesquels seront mis en application par la Chambre de commerce de Mont-Tremblant le 11 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'horaire des lignes « orange A et B » pour la période du 11 avril au 11 décembre 2011, ce même trajet étant prolongé pour la période entre la fête de la Saint-Jean Baptiste et la Fête du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 03 068

9.2 Marquage de lignes de rues - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au marquage de lignes de rues sur une longueur totale approximative de 100 km;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Dura-Lignes inc	19 420,60 \$
Entreprise Techline inc.	19 567,20 \$
Marquage et traçage du Québec inc.	19 671,00 \$
Gestion Proligne	28 288,95 \$
Entreprise TRA (2011) inc.	38 012,10 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise Dura-Lignes inc, au montant de 19 420,60 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-521), pour la réalisation du marquage de lignes de rues, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2011-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 03 069

Modifiée par
la résolution
CM12 03 581

9.3 Pavage rue de Saint-Jovite - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de réfection du pavage sur la rue de Saint-Jovite, travaux incluant la pulvérisation, la mise en forme, le déblai des matériaux excédentaires, la fourniture et la pose de revêtement bitumineux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

Soumissionnaires	TOTAL (taxes en sus)
Asphalte Desjardins inc.	517 879,49 \$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	551 929,00 \$
Les Entreprises Guy Desjardins inc	570 865,00 \$
Sintra inc.	587 745,00 \$

CONSIDÉRANT

les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Desjardins inc., au montant total de 517 879,49 \$, taxes en sus, pour les travaux de pavage sur la rue de Saint-Jovite (projet 2011-21), entre la rue du Moulin et le pont de la Rivière du Diable, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2011-09, le tout payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA11 03 070

11.1 Prolongation de la saison à l'aréna

CONSIDÉRANT

les demandes du Club de patinage artistique, de l'école de hockey Les Kodiaks de monsieur Dominique Marier et de Les Diables de tenir des écoles de printemps et camp d'entraînement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE prolonger l'ouverture de l'aréna jusqu'au 22 mai 2011 à la condition d'avoir un niveau de revenus d'au moins 15 444,88 \$ répartis de la manière suivante : 9 414,20 \$ pour le Club de patinage artistique de Mont-Tremblant, 5 760,68 \$ pour l'école de hockey Les Kodiaks et 270 \$ pour le camp d'entraînement de Les Diables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 03 071

11.2 Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides - renouvellement de la convention

CONSIDÉRANT QUE

la Ville et le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques (CRSBP) des Laurentides, qui a pour mission le développement et la mise en valeur des bibliothèques, ont conclu une entente de service et que



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

selon l'article 6, cette entente est renouvelable d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE le CRSPB des Laurentides desservira les deux bibliothèques de la ville, incluant le traitement documentaire, l'assistance technique et professionnelle pour les équipements informatiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler l'entente de services avec le CRSBP des Laurentides au montant de 25 222,50 \$, taxes en sus, pour l'année 2011, pour les services des deux bibliothèques de la ville (poste budgétaire 02-702-30-459).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 03 072

11.3 L'Élan - exemption de coûts de location de salle

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reconnu depuis quelques années des associations sans but lucratif œuvrant dans la Ville et les a exemptées des coûts de location de salles;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exemption faite par le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel L'Élan;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE reconnaître le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel L'Élan aux fins d'exemption de coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

CA11 03 073

13.1 Appareils respiratoires autonomes et de cylindres d'air - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie doit faire l'acquisition de nouveaux appareils respiratoires autonomes et de cylindres d'air respirable afin d'être conforme aux nouvelles normes recommandées par la NPFA/CSST;

CONSIDÉRANT QU' il n'y aura plus de pièces disponibles pour effectuer l'entretien des appareils modèles 401 et Ultra-lite;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de soumission pour l'acquisition de 6 appareils respiratoires autonomes, de cylindres d'air respirable et de matériel divers et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Aéro-Feu ltée	44 245,50 \$
Protection incendie CFS ltée	45 618,40 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Aréo-Feu ltée, au montant de 44 245,50 \$, taxes en sus (poste budgétaire 22-221-00-725, projet 2011-04), pour la fourniture de 6 appareils respiratoires autonomes, de cylindres d'air respirable et de matériel divers, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 03 074

13.2 Achat de vêtements de protection incendie

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie doit faire l'acquisition de nouveaux vêtements de protection incendie pour remplacer ceux dont la vie utile est terminée;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de soumission pour l'acquisition de 8 vêtements de protection incendie et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Équipements incendies CMP Mayer inc.	12 512 \$
Aréo-Feu ltée	13 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Équipements incendies CMP Mayer inc., au montant de 12 512 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-651), pour la fourniture de 8 vêtements de protection incendie, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 mars 2011

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 14 mars 2011 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Dépôt de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA11 03 075

19. Levée de la séance

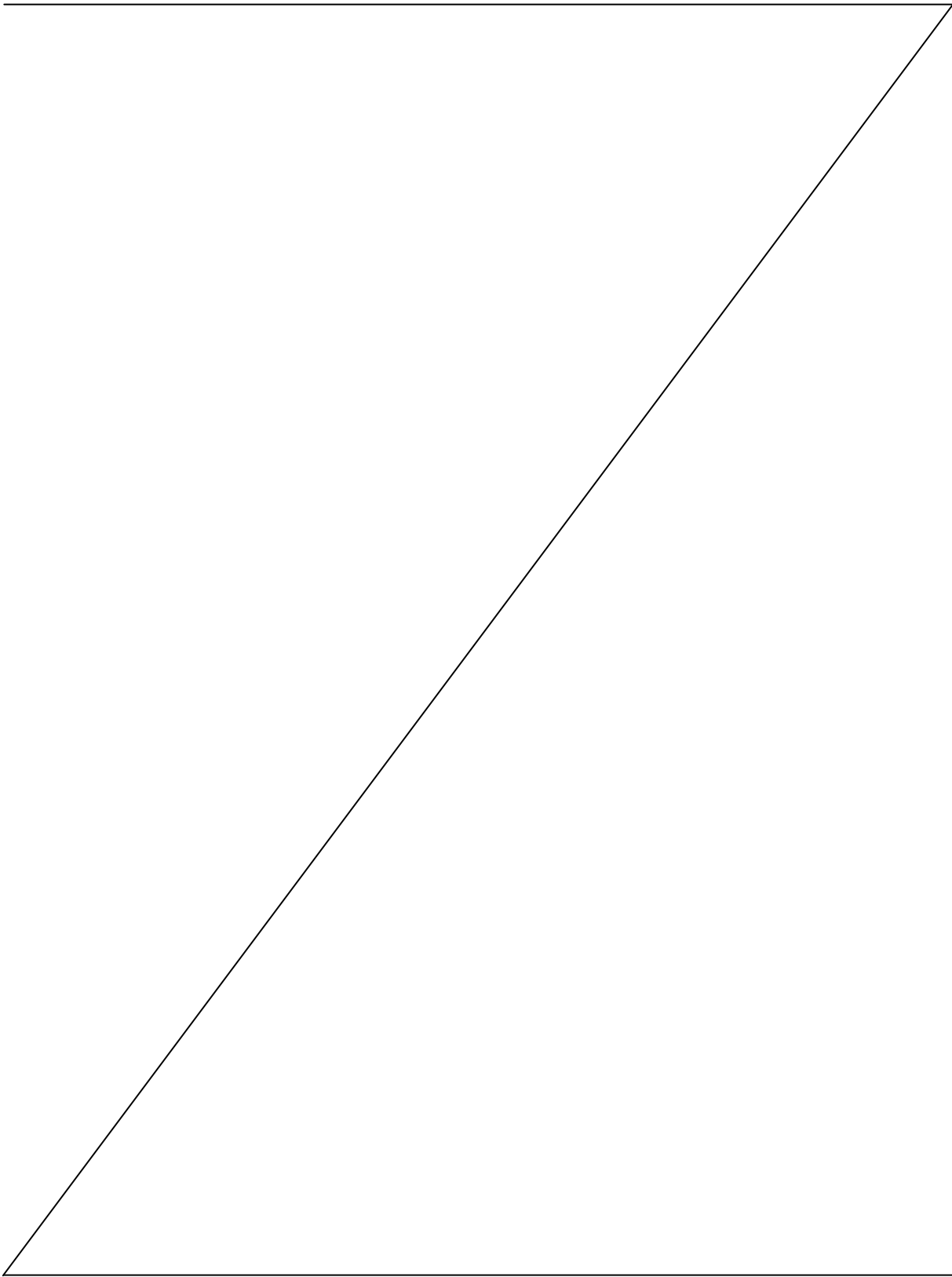
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **14 mars 2011 à 19 h 43**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6 et maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique de consultation en regard des projets de règlement suivant :

- I. **Règlement (2011)-102-15 modifiant le règlement de zonage à la zone CA-431;**
- II. **Règlement (2011)-103-2 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions et notamment la pente des rues.**

00 Veto du maire - Circuit Mont-Tremblant

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 14 février 2011;

4. Règlements

- 4.1 Règlement (2010)-102-12 modifiant le règlement de zonage aux proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur et à la grille RC-400 - adoption;
- 4.2 Règlement (2011)-102-15 modifiant le règlement de zonage à la zone CA-431 :
 - 4.2.1 Avis de motion;
 - 4.2.2 Adoption du second projet de règlement;
- 4.3 Règlement (2011)-103-2 modifiant le règlement de lotissement relativement à diverses dispositions et notamment la pente des rues :
 - 4.3.1 Avis de motion;
 - 4.3.2 Adoption du second projet de règlement;
- 4.4 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 55 000 \$ pour l'installation d'un égout sanitaire sur une section de la rue Perreault - avis de motion;
- 4.5 Règlement 99-04 concernant les branchements et les rejets dans les réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires sur le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - avis de motion;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

- 4.6 Règlement modifiant le règlement concernant l'utilisation de l'eau potable et la mise en place de compteurs d'eau - avis de motion;
- 4.7 Règlement modifiant le règlement 87-19 relatif aux rejets dans les réserves d'égouts sur le territoire de l'ancienne ville de Saint-Jovite - avis de motion;
- 4.8 Règlement modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux - avis de motion;
- 4.9 Règlement modifiant le règlement concernant les animaux - avis de motion;
- 5. Administration**
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un stagiaire - Service de l'urbanisme;
- 7. Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Agence de développement Station Mont-Tremblant - versement de la contribution annuelle;
 - 7.4 Rapport d'activités électorales pour l'année 2010;
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
 - 8.1.1 Route 117 - réduction de la distance entre 2 intersections et de courbes de raccordement;
 - 8.1.2 525, chemin de Cassiopée - augmentation de pentes;
 - 8.1.3 155, chemin du Lac-Fortier - réduction de la rive;
 - 8.1.4 725, rue de la Montagne - augmentation du nombre d'étages;
 - 8.1.5 Route 117 - augmentations de la largeur et de la pente d'une allée d'accès et réduction d'écran végétal;
 - 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 21 février 2011;
 - 8.3 Acceptation de divers plans image;
 - 8.4 Prolongement de la rue Robert - acceptation de travaux - niveau 2;
 - 8.5 Autorisation d'affichage - congrès des Alcooliques Anonymes des Laurentides;
 - 8.6 Descriptions techniques de chemins - mandat de services professionnels;
 - 8.7 Comité pour la mise en place d'un site d'extraction - création et nominations;
 - 8.8 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - construction d'un nouveau chemin;
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Demande à Hydro-Québec - ajout d'éclairage;
 - 9.2 Fourniture d'abat-poussière - attribution de contrat;
 - 9.3 Pavage 2011 - attribution de contrat;
 - 9.4 Programme d'infrastructures Québec - demande d'aide financière pour la construction d'un complexe sportif;
 - 9.5 Implantation d'un système de télémétrie - mandat de services professionnels;
 - 9.6 Acquisition d'équipement d'éclairage - terrain de soccer de Nos-Étoiles - attribution de contrat;
 - 9.7 Location de pelle sur roues - attribution de contrat;
 - 9.8 Transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

10. Environnement

- 10.1 [Plan de gestion interne éco-responsable - adoption;](#)
- 10.2 [Programme de distribution de composteurs domestiques;](#)

11. Culture & Loisirs

- 11.1 [Club de patinage artistique de Mont-Tremblant - entente de subvention;](#)
- 11.2 [Ententes de soutien technique avec des organismes.](#)

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. [Période d'intervention des membres du conseil](#)

18. [DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS](#)

19. [Levée de la séance](#)

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la Loi, le 2 mars 2011. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur de la gestion du développement et du service aux entreprises du Service de l'urbanisme est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlement.

I. Règlement (2011)-102-15 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 - zone CA-431

Ce projet de règlement vise à :

- réduire la bande de protection le long de la route 117 de 15 à 8 mètres;
- autoriser que l'usage banque soit au rez-de-chaussée et non plus uniquement à l'étage;
- autoriser l'usage restaurant routier.

Il vise également, pour l'ensemble du territoire, à autoriser que l'allée de circulation desservant un service à l'auto puisse être dans l'aire d'isolement située autour d'un bâtiment principal.

Les articles 1 et 2 de ce projet de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et visent la zone concernée CA-431 de même que les zones CA-426, CV-430, RF-432, CA-467 et CL-473 qui lui sont contiguës. Les personnes intéressées des zones concernées ou contiguës, peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire. Plus précisément :

- une demande relative à la disposition autorisant qu'une allée de circulation desservant un service à l'auto soit construite à l'intérieur d'une aire d'isolement située autour d'un bâtiment principal (article 1) peut provenir de toutes les zones de la Ville;
- une demande relative à une modification de la grille des usages et des normes de la zone CA-431 (article 2) peut provenir de cette zone ou des zones contiguës à cette dernière, les zones contiguës étant les zones CA-426, CV-430, RF-432, CA-467 et CL-473.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

**II. Règlement (2011)-103-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-103 -
relativement à diverses dispositions et notamment la pente des rues**

Ce projet de règlement vise à :

- ajouter les rues existantes dans les exemptions sur l'application des normes minimales de lotissement;
- assujettir les rayons de courbure pour les rues, uniquement aux routes collectrices;
- assouplir les dispositions pour les pentes des rues de plus de 12 %;
- modifier la pente dans un cul-de-sac de 5 à 7 %;
- soustraire les distances exigées d'une intersection existante pour les rues identifiées au plan d'urbanisme;
- intégrer les normes pour les intersections de rues, à l'extérieur du périmètre urbain, près des courbes de moins de 120 mètres de rayon;
- intégrer des normes d'assouplissement pour le calcul des lots irréguliers.

Les articles 1 et 5 de ce projet de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et visent l'ensemble du territoire. Les personnes intéressées peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire. Plus précisément :

- une demande relative aux exemptions sur l'application des normes minimales de lotissement (article 1) peut provenir de toutes les zones de la Ville;
- une demande relative à une précision à apporter au calcul de la profondeur moyenne minimale d'un terrain irrégulier (article 5) peut provenir de toutes les zones de la Ville.

Telle demande doit indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elle provient. Elle doit être signée dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

La demande doit être reçue par la Ville au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal Le Point de Vue Laurentides.

Pour l'adoption des seconds projets de règlement, aucune correction ne sera effectuée.

Question du public : Monsieur Dany Maltais, arpenteur - géomètre et représentant de la chambre de commerce félicite la ville d'assouplir les normes de lotissement.

CM11 03 079

- **Droit de veto du maire - résolution CM11 02 059 - séance du 14 février 2011**

La greffière fait lecture de la résolution CM11 02 059 pour le bénéfice des personnes présentes.

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Pierre Pilon a exercé son droit de veto sur la résolution CM11 02 059 et que la résolution est de nouveau soumise à la considération du conseil;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas opportun d'entériner cette résolution suite à la décision de la cour;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

Et d'abroger la résolution CM11 02 059.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

CM11 03 080

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM11 03 081

3.1 Séance du 14 février 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 février 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM11 03 082

4.1 Règlement (2010)-102-12 modifiant le règlement de zonage aux proportions minimales requises pour les matériaux de revêtement extérieur et à la grille RC-400 - adoption

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 14 février 2011;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le RÈGLEMENT (2010)-102-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 AUX PROPORTIONS MINIMALES REQUISES POUR LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET À LA GRILLE RC-400.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Règlement (2011)-102-15 modifiant le règlement de zonage à la zone CA-431

CM11 03 083

4.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-102-15 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 à la zone CA-431.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

CM11 03 084

4.2.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement (2011)-102-15 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 à la zone CA-431.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Règlement (2011)-103-2 modifiant le règlement de lotissement relativement à diverses dispositions et notamment la pente des rues

CM11 03 085

4.3.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-103-2 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions et notamment la pente des rues.

CM11 03 086

4.3.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le second projet de règlement (2011)-103-2 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions et notamment la pente des rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 087

4.4 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 55 000 \$ pour l'installation d'un égout sanitaire sur une section de la rue Perreault - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 55 000 \$ pour l'installation d'un égout sanitaire sur une section de la rue Perreault.

CM11 03 088

4.5 Règlement 99-04 concernant les branchements et les rejets dans les réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires sur le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 99-04 concernant les branchements et les rejets dans les réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires sur le territoire de l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant.

CM11 03 089

4.6 Règlement modifiant le règlement concernant l'utilisation de l'eau potable et la mise en place de compteurs d'eau - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2004)-63 concernant l'utilisation de l'eau potable et la mise en place de compteurs d'eau.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

CM11 03 090

4.7 Règlement modifiant le règlement 87-19 relatif aux rejets dans les réserves d'égouts sur le territoire de l'ancienne ville de Saint-Jovite - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 87-19 relatif aux rejets dans les réserves d'égouts sur le territoire de l'ancienne ville de Saint-Jovite.

CM11 03 091

4.8 Règlement modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux - avis de motion

Abrogé par la
résolution
CM11 04 119

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2002)-39 sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

CM11 03 092

4.9 Règlement modifiant le règlement concernant les animaux - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2001)-24 concernant les animaux.

5. Administration

6. Ressources humaines

CM11 03 093

6.1 Embauche d'un stagiaire - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le besoin d'un stagiaire en urbanisme afin de mettre en place notamment le projet PPU, d'assurer le suivi du concept d'aménagement du centre-ville et de participer à la rédaction de règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Maude-Élaine Levert-Martin à titre de stagiaire au Service de l'urbanisme au taux horaire de 17,50 \$ pour un total de 880 heures à partir du 21 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM11 03 094

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2010 au montant de 16 620,89 \$ et pour le mois de février 2011 au montant de 44 350,73 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

CM11 03 095

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 41 073,97 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 096

7.3 Agence de développement Station Mont-Tremblant - versement de la contribution annuelle

CONSIDÉRANT QU' en application de la *Loi sur l'Agence de développement Station Mont-Tremblant* et de la lettre d'entente en faisant partie, la contribution annuelle de la Ville doit être le moindre des obligations financières de l'Agence et de la richesse foncière générée par la phase II du projet de Station Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE selon la lettre d'entente, la Ville s'engage à verser sa contribution annuelle pour les obligations financières de l'année en cours de l'Agence;

CONSIDÉRANT QUE les obligations financières de l'Agence pour l'exercice 2011 seront de 1 551 792 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser le versement de 1 551 792 \$ pour l'exercice 2011 soit 50 % payable immédiatement et 50 % payable le 30 septembre 2011 (poste budgétaire 02-130-00-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 097

7.4 Rapport d'activités électorales pour l'année 2010

Conformément aux dispositions de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la trésorière dépose le rapport de ses activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport des activités pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Route 117 - réduction de la distance entre 2 intersections et de courbes de raccordement

Cette demande de dérogation mineure (2010-DM-221) vise à autoriser la construction d'un chemin situé à 108,85 m d'une intersection alors qu'il devrait être à 120 m et dont les courbes de raccordement ont un rayon de 6 m à cette intersection plutôt que de 14 m.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU11-02-022)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 525, chemin de Cassiopée - augmentation de pentes

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-003) vise à régulariser des pentes de 20 et 15 % pour une allée d'accès alors que celles-ci devraient être au maximum de 12 et 3 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-02-015)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 155, chemin du Lac-Fortier - réduction de la rive

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-006) vise à régulariser une réduction de la rive de 15 m à 9,92 m pour un bâtiment existant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-02-016)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 725, rue de la Montagne - augmentation du nombre d'étages

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-017) vise l'addition d'un demi-étage aux 2 étages autorisés pour un projet d'agrandissement.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-02-017)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 Route 117 - augmentations de la largeur et de la pente d'une allée d'accès et réduction d'écran végétal

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-019) vise à autoriser :

- qu'une allée d'accès ait une largeur de 20 m et une pente de 16 % alors que la réglementation prévoit au maximum 6,5 m et 12 %;
- l'absence d'écran végétal alors que celui-ci devrait couvrir au minimum 70 % de la largeur visible de la coupe dans le roc.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-02-024)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM11 03 098

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 21 février 2011

CONSIDÉRANT

la demande d'un plan image assujetti à un PIIA sur la route 117 et qu'une lettre de garantie bancaire de 100 000 \$ a été déposée dans le cadre du projet faisant l'objet de la recommandation CCU11-02-025;

CONSIDÉRANT

les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 525, chemin de Cassiopée, 155, chemin du Lac-Fortier, 725, chemin de la Montagne, ainsi que 2 propriétés sur la route 117 pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

CONSIDÉRANT

les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 725, rue de la Montagne, 999, rue Labelle, 645, rue du Moulin ainsi que des propriétés sur le boulevard du Docteur-Gervais et sur la route 117;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 21 février 2011 portant les numéros CCU11-02-015 à CCU11-02-019 et CCU11-02-021 à CCU11-02-025, et la recommandation CCU11-02-020 (enseigne pour le 999, rue Labelle) en retirant la seconde condition concernant l'harmonisation des couleurs avec le bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 099

Modifiée par
la résolution
CM14 10 362

8.3 Acceptation de divers plans image

CONSIDÉRANT QUE

des demandes d'acceptation de plan image ont été déposées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte les plans image selon les recommandations du Service de l'urbanisme comme suit :

Projet	Conditions
Projet intégré - Louis Beaudoin - boulevard du Docteur-Gervais Projet intégré d'habitation comportant 4 bâtiments pour un total de 24 unités desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout.	aucune
Projet intégré - 2531-4337 Québec inc. - chemin Jean-Marie Projet intégré visant la création de 51 logements desservis par des puits et installations septiques autonomes.	• que la contribution à des fins de parcs et de terrains de jeux soit versée en argent; • que le plan d'urbanisme soit modifié pour enlever la collectrice projetée lors de l'enregistrement de la servitude en faveur de la ville.

QUE l'acceptation des plans image ne dispense pas les promoteurs de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 100

8.4 Prolongement de la rue Robert - acceptation de travaux - niveau 2

CONSIDÉRANT QUE

6447538 Canada inc. a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau 2 et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux à l'exception de travaux qui restent à faire ou à être corrigés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- D' accepter les travaux du niveau 2 concernant les travaux relatifs au prolongement de la rue Robert incluant les réseaux d'aqueduc et d'égout sous réserve des travaux non réalisés ou à être corrigés;
- D' autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau 2 à l'exception d'un montant de 3000 \$ représentant les coûts pour les déficiences et les travaux à compléter mentionnés au rapport du Service des travaux publics en date du 9 février 2011, après réception de la garantie d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 101

8.5 Autorisation d'affichage - congrès des Alcooliques Anonymes des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs du congrès des Alcooliques Anonymes des Laurentides ont déposé une demande pour autoriser l'affichage de leur événement qui aura lieu du 29 avril au 1^{er} mai 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser l'affichage de cet événement à l'intersection de la montée Ryan et de la route 117, au premier carrefour giratoire de la montée Ryan et à l'intersection des rues de Saint-Jovite et Labelle en conformité avec l'article 1640 9) du règlement de zonage (2008)-102.

Cette résolution ne dispense pas les organisateurs d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 102

8.6 Descriptions techniques de chemins - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la rénovation cadastrale, la Ville a besoin d'obtenir des descriptions techniques de plusieurs chemins ouverts à la circulation aux fins de confirmer ses titres de propriétés et que le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé pour évaluer les offres de services professionnels d'arpenteurs-géomètres pour ce projet se résume ainsi :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

Soumissionnaires	Évaluation technique	Évaluation globale
MPMAG inc.	90	32,41

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater la firme MPMAG inc. pour la réalisation de descriptions techniques de chemins, pour un montant forfaitaire de 49 215,60 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-610-00-419), conformément au document d'appel d'offres URB-2011-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 103

8.7 Comité pour la mise en place d'un site d'extraction - création et nominations

CONSIDÉRANT

la tenue d'une séance d'information le 3 mars 2011 sur le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Laurentides visant la création d'une nouvelle aire d'affectation « industrielle lourde »;

CONSIDÉRANT

les préoccupations émises par les citoyens lors de cette séance d'information qui visaient notamment des inquiétudes quant aux suivis des recommandations émises dans les diverses études techniques déposées par le promoteur;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE créer un comité de suivi pour la mise en place d'un site d'extraction sur le territoire de la ville dont le mandat consiste à tenir informer le conseil des suivis effectués suite aux recommandations émises dans les différents rapports techniques (économique, bruit, risque, hydrologie, environnement, circulation, aménagement paysager) présentés lors de la séance d'information tenue par la MRC des Laurentides, le 3 mars 2011, relativement à la mise en place d'un site d'extraction;

QUE les rapports de ce comité se fassent sous forme de tableau de suivi en regard de chaque recommandation et portent principalement sur celles de juridiction municipale. Ce tableau sera déposé au conseil de manière périodique selon l'évolution du dossier. Le comité pourra également émettre des recommandations au conseil sur les ententes que la Ville pourrait conclure dans le but d'assurer les suivis appropriés et le respect des engagements du promoteur par rapport à la réglementation applicable;

QUE le comité soit formé d'un représentant nommé par la MRC, de monsieur Alain Culis, mandataire du promoteur, de madame la conseillère Roxanne Lacasse, de monsieur Guy Douville, citoyen et du directeur du Service de l'urbanisme agissant à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

CM11 03 104

8.8 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - construction d'un nouveau chemin

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 7 mars 2011 pour la construction d'un chemin d'environ 660 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément au plan préparé par monsieur Serge Marchand, dossier 2010-752 et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la requête déposée pour Les Placements Jean Miller inc. pour la construction d'environ 660 mètres de chemin conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM11 03 105

9.1 Demande à Hydro-Québec - ajout d'éclairage

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire procéder à l'ajout de nouveaux luminaires sur son territoire selon la politique de mise en place d'éclairage et selon les ententes sur les travaux municipaux pour des projets de développement;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants, mais qu'elle ne peut prendre entente directement avec un développeur privé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder à la mise en place de lumières de rue de 100 watts HPS aux emplacements suivants :

Emplacement	Poteau
rue Piché (vis-à-vis le parc des Papillons)	3-1
rue Desjardins (près du numéro civique 561)	K5R8A
rue de l'Iris (près du numéro civique 47, face à l'entrée du parc de nos Étoiles)	E5B1N
Projet de développement Jérond Ltée	
intersection rue Desjardins et rue de l'Iris	T9A3L
rue de l'Iris (près du lot 4 528 845)	2
rue de l'Iris (entre les lots 4 508 508 et 4 508 507)	205
rue de l'Iris (près du numéro civique 302)	H6O5Y
rue de l'Iris (au rond-point)	47-12



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

- DE verser les sommes suivantes à Hydro-Québec :
- 144 \$/unité, taxes en sus, pour l'installation et le raccordement des luminaires (poste budgétaire 02-340-00-521);
 - 1,367 \$/unité, taxes en sus, pour la location mensuelle de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519);
 - 3,97 \$/unité, taxes en sus, pour les frais mensuels d'électricité (poste budgétaire 02-340-00-681);
- QUE les frais d'installation et de raccordement des luminaires inclus au projet de développement Jérond Ltée, de même que tous les frais encourus par la Ville soient facturés à celui-ci jusqu'à la cession des rues à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 106

9.2 Fourniture d'abat-poussière - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'abat-poussière en flocons pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix total (taxes en sus)
Somavrac (C.C.) inc.	17 480 \$
Sel Warwick inc.	18 810 \$
Calclo inc.	19 570 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission, soit celle de l'entreprise Somavrac (C.C.) inc. au montant de 17 480 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-626), pour la fourniture et la livraison de 38 ballots d'abat-poussière en flocons (chlorure de calcium 80 - 87 % flocons, 460 \$/ballot de 1000 kg), conformément au document d'appel d'offres TP-2011-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 107

9.3 Pavage 2011 - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de réfection sur différents chemins et rues de son territoire, travaux incluant de la pulvérisation ainsi que la fourniture et pose de gravier et revêtement bitumineux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants, avant taxes :

Soumissionnaires	TOTAL (taxes en sus)
Asphalte Bélanger inc.	205 620,00 \$
Les Entreprises Guy Desjardins inc	233 410,00 \$
Asphalte Desjardins inc.	240 453,54 \$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	244 507,58 \$
Sintra inc.	273 782,50 \$
Construction DJL inc	282 706,70 \$



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

Pavage Wemindji inc.	296 661,97 \$
Pavage Jérastien inc.	338 057,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Bélanger inc., au montant total de 205 620 \$, taxes en sus (160 050 \$, pour le pavage du chemin du Lac-Dufour - projet 2011-23 et 45 570 \$, pour le pavage de la rue Perreault - projet 2011-22), pour différents travaux de pavage conformément aux documents d'appel d'offres TP-2011-10, le tout payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 108

9.4 Programme d'infrastructures Québec - demande d'aide financière pour la construction d'un complexe sportif

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le 9 septembre 2009 la résolution CM09 09 03 qui formulait une demande d'aide financière pour le projet de construction d'un complexe sportif dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a plus fonds disponibles dans ce programme et qu'aucun nouveau projet d'infrastructures n'y est accepté;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE demander le transfert du projet de construction d'un complexe sportif multifonctionnel du programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada - Québec - volet collectivités/infrastructure au programme d'infrastructure Québec-Municipalités pour le sous-volet 2.1, soit pour les projets à incidences urbaines ou régionales.

DE confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts administratifs et d'exploitation continue du projet et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer les documents associés à la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 109

9.5 Implantation d'un système de télémétrie - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé pour évaluer les offres de services professionnels reliés à l'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données se résume ainsi pour les soumissionnaires dont l'évaluation technique est supérieure à 70 % :

Soumissionnaire	Évaluation globale
BPR-Triax	16,94
Cima+	16,22

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax pour les études préliminaires, la préparation des plans et devis, et la surveillance des travaux pour l'implantation d'un système de télémétrie, de régulation et d'acquisition de données aux installations d'eau potable et d'eaux usées, pour un montant de 80 000 \$, taxes en sus (projet 2011-27) conformément au document d'appel d'offres TP-2011-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 110

9.6 Acquisition d'équipement d'éclairage - terrain de soccer de Nos-Étoiles - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QU' afin de maximiser le potentiel d'utilisation du terrain de soccer de Nos-Étoiles, il y a lieu d'y installer un système d'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les projecteurs, les fûts, les traverses et accessoires requis pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix total (taxes en sus)
Franklin Empire	82 388,00 \$
Lumen	84 490,00 \$
Westburne	85 421,60 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Franklin Empire au montant de 82 388 \$, taxes en sus, pour la fourniture de projecteurs, fûts, traverses et de la quincaillerie s'y rattachant pour le projet de mise en place d'un système d'éclairage au terrain de soccer de Nos-Étoiles (projet 2011-19), payable par le fonds de parc, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2011-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 111

9.7 Location de pelle sur roues - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la location d'une pelle sur roues pour l'entretien des fossés du réseau routier sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (taxes en sus)
Denis Gauvin Inc.	13 760 \$
Équipement Laurentien	22 400 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Denis Gauvin Inc. au montant de 13 760 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-516), pour la location et transport d'une pelle sur roues avec accessoires pour un maximum de 320 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 03 112

9.8 Transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec

CONSIDERANT QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

10. Environnement

CM11 03 113

10.1 Plan de gestion interne éco-responsable - adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté en juillet 2008 un plan de développement durable pour la période 2008-2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire améliorer sa performance environnementale à l'interne, dans tous ses services, dans le cadre de ses opérations régulières et de ses actions et qu'elle a mandaté la SADC des Laurentides pour l'aider à préparer un plan de gestion interne éco-responsable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le Plan de gestion interne éco-responsable préparé en collaboration avec la SADC des Laurentides et de créer un comité interne formé du responsable des immeubles et parcs, de la greffière adjointe, du coordonnateur du service aux entreprises, le directeur du Service de l'environnement et de la commis-secrétaire au Service de l'environnement agissant à titre de secrétaire, afin d'implanter graduellement ce plan de gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 114

10.2 Programme de distribution de composteurs domestiques

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge important de réduire la quantité de déchets à enfouir au site d'enfouissement sanitaire régional de Rivière-Rouge tel que prévu au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides et que, pour ce faire, la distribution de composteurs domestiques aux citoyens qui en font la demande est considérée comme un excellent moyen;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition de 50 composteurs de modèle « Machine à terre » pour une somme maximale de 2 775 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-451-10-695), la subvention de la ville pour le citoyen s'élevant à 50 % du coût du composteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM11 03 115

11.1 Club de patinage artistique de Mont-Tremblant - entente de subvention

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle verse des subventions et fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure une entente avec les organismes à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec le Club de patinage artistique de Mont-Tremblant et le versement d'une subvention maximale de 6 825 \$ pour couvrir 50 % des coûts d'inscription des jeunes de Mont-Tremblant à l'école de printemps du club (poste budgétaire 02-701-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 03 116

11.2 Ententes de soutien technique avec des organismes

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle fournit de l'aide technique à différents organismes afin de les aider dans l'organisation de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire dans certains cas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes de soutien technique avec les organismes ci-après mentionnés. Le Service de la culture et des loisirs est autorisé à fournir ou à coordonner ce soutien après signatures des ententes.

Organisme	Événement
Société canadienne de la sclérose en plaques Section Laurentides / Hautes-Laurentides	Marche de l'eSPoir
Société canadienne du cancer (SCC) et Domaine St-Bernard	Relais pour la vie
Association de Villégiature Tremblant	Ultimate XC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Dépôt de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille souligne qu'il y aura le 19 mars la journée des sucres à la gare et il y invite la population.

18. Deuxième période de questions

- Madame Chantal Perron
Elle demande la position du conseil relativement au projet présenté le 1^{er} mars concernant les jeux d'eau au parc près des Habitations du Ruisseau noir.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 mars 2011

- Monsieur Pierre-André Cloutier, rue Filion
Il demande ce qui peut être fait pour empêcher les gens de nourrir les chevreuils.
- Monsieur Jean Marie Hébert, les Arts numériques
Il souhaite connaître la décision concernant l'affichage pour le restaurant le Zèbre.

CM11 03 117

19. Levée de la séance

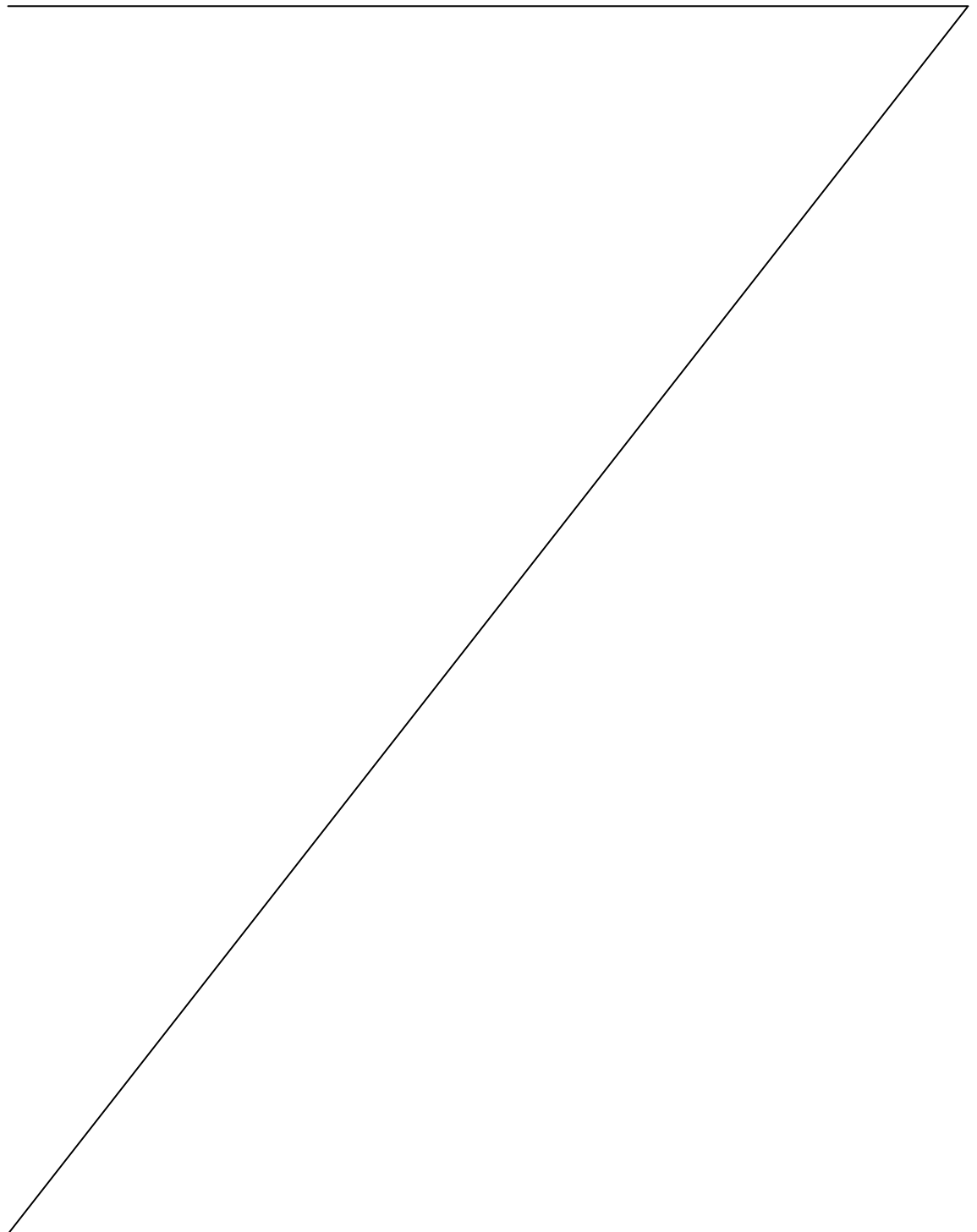
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





Procès-verbal du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 avril 2011** à **19 h 35**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

Remise de chèque

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 14 mars 2011;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil :
 - 4.1.1 Avis de motion;
 - 4.1.2 Adoption du projet de règlement;
 - 4.2 Règlement modifiant le règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville - avis de motion;
5. **Administration**
 - 5.1 Défi Gratte-Ciel Extrême 2011 - participation;
 - 5.2 Tournoi de golf Fondation du Cégep de Saint-Jérôme - participation;
 - 5.3 Politique de gestion contractuelle - remplacement;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Nomination d'un lieutenant par intérim - Service de sécurité incendie;
 - 6.2 Nomination d'un contremaître par intérim et allocation d'une prime pour occupation temporaire de la fonction;
 - 6.3 Modification de la structure organisationnelle et nouvel organigramme - Service de police;
 - 6.4 Nomination au poste de chef d'équipe - centre d'urgence 9-1-1;
 - 6.5 Modification du statut des répartiteurs - préposé MIP;
 - 6.6 Embauche d'un répartiteur-préposé au MIP;
 - 6.7 Embauche de trois répartiteurs-préposés au MIP, postes temporaires;
 - 6.8 Répartition et centre d'appels d'urgence 9-1-1 - doublage des effectifs - lettre d'entente;
 - 6.9 Création du poste de chef de la réseautique et du développement de technologies de l'information et embauche;
 - 6.10 Politique de rémunération directe des policiers cadres - adoption;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

- 6.11 Augmentation salariale des policiers cadres;
- 6.12 Modification de la banque de vacances annuelles - directeur des ressources humaines;
- 6.13 Augmentation salariale du personnel cadre;

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - reddition des comptes;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Remplacement de la dalle de l'aréna - attribution de contrat;
- 9.2 Aréna - aménagement d'une nouvelle chambre de joueurs - attribution de contrat;
- 9.3 Fourniture d'une camionnette ½ tonne - attribution de contrat;
- 9.4 Fourniture d'une camionnette ¾ tonne - attribution de contrat;
- 9.5 Construction d'un hôtel de ville - attribution de contrat;
- 9.6 Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP :
 - 9.6.1 Prise d'eau pour système d'irrigation pour le terrain de soccer Nos Étoiles;
 - 9.6.2 Réfection de la plage du lac Mercier;

10. Environnement

11. Culture et Loisirs

- 11.1 Le Club des Aventuriers du Québec - exemption de coûts de location de salle;
- 11.2 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - demande d'aide financière;
- 11.3 Équipe Les Anges Gardiens - prêt de l'aréna pour une activité de levée de fonds;

12. Police

- 12.1 Véhicules Chevrolet Impala - attribution de contrat;

13. Incendie

- 13.1 Entente intermunicipale incendie - municipalité de Brébeuf;

14. Rapport

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 11 avril 2011;

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - versement à la Ville d'un montant de 27 984 \$ dans le cadre du Programme Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques autonomes 2010-2011.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA11 04 076

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA11 04 077

3.1 Séance du 14 mars 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 14 mars 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

4.1 Règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil

CA11 04 078

4.1.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil.

CA11 04 079

4.1.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU que le conseil adopte le projet de règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil.

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, un avis public contenant un résumé du projet de règlement ainsi que les mentions relatives à la séance du conseil où le règlement sera adopté, sera publié au moins 21 jours avant cette séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 080

4.2 Règlement modifiant le règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

5. Administration

CA11 04 081

5.1 Défi Gratte-Ciel Extrême 2011 - participation

CONSIDÉRANT QU' une équipe de huit pompiers du Service de sécurité incendie désire participer au *Défi Gratte-Ciel Extrême 2011*, afin de recueillir des dons pour aider les enfants et adultes atteints de dystrophie musculaire, leur objectif étant de ramasser 4000 \$, soit 500 \$ par pompier;

CONSIDÉRANT QUE ce défi consiste à grimper 12 000 marches, l'équivalent de 500 étages, soit 11 fois la hauteur de la Tour de la Bourse de Montréal et que pour réaliser cet exploit, les pompiers devront grimper les étages en tenue de combat et munis d'un appareil de protection respiratoire autonome;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser madame Stéphanie Deschamps et messieurs Keith Brown, Loïc Martellino, Yassine El Hajjami, Philippe Ladouceur, Jean-Nicolas Plouffe, Karl Britten et Mathieu Darmana, tous pompière et pompiers au Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant, à représenter la Ville lors du *Défi Gratte-Ciel Extrême* qui aura lieu le vendredi 3 juin 2011 à la Tour de la Bourse à Montréal et à utiliser l'équipement de la Ville, soit leur tenue de combat et leur appareil de protection respiratoire autonome (APRIA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 082

5.2 Tournoi de golf Fondation du Cégep de Saint-Jérôme - participation

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représente la Ville au souper du tournoi de golf de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme qui aura lieu le 15 juin 2011 et d'acheter un billet pour une somme de 75 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 083

5.3 Politique de gestion contractuelle - remplacement

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil a adopté par la résolution CA10 12 315, une Politique de gestion contractuelle qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées à cette politique;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE remplacer la Politique de gestion contractuelle tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

6. Ressources humaines

CA11 04 084

6.1 Nomination d'un lieutenant par intérim - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QU' qu'un poste de lieutenant par intérim (caserne I et II) a été affiché;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Yassine El Hajjami, lieutenant par intérim à compter du 13 avril 2011 selon les termes et conditions prévus dans l'entente collective de travail applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 085

6.2 Nomination d'un contremaître par intérim et allocation d'une prime pour occupation temporaire de la fonction

CONSIDÉRANT QU' un poste de contremaître, Service des travaux publics est dépourvu de son titulaire et est présentement affiché;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir la qualité des services, le support et l'encadrement au personnel de la voirie pour ainsi assurer la bonne continuité des opérations quotidiennes du service des travaux publics, division voirie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maurice Patry a, par le passé, assumé par intérim la fonction de contremaître des travaux publics et qu'il occupe depuis plusieurs années la fonction de chef d'équipe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Maurice Patry, contremaître par intérim à compter du 13 avril 2011 et de lui allouer le paiement d'une prime hebdomadaire de 150 \$, pour assumer la fonction de contremaître par intérim et ce tant et aussi longtemps que le poste ne sera pas comblé de façon permanente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 086

6.3 Modification de la structure organisationnelle et nouvel organigramme - Service de police

CONSIDÉRANT QUE le Service de police doit de doter d'une structure organisationnelle permettant le développement de la relève à moyen terme et à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la structure révisée répond aux besoins opérationnels et administratifs nécessaires au respect du Plan d'organisation approuvé au Ministère de la Sécurité publique du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

ET RÉSOLU d'adopter le nouvel organigramme du Service de police, d'abolir les postes de capitaine et d'autoriser le transfert de monsieur Jean Desjardins à la fonction de *directeur adjoint à la gendarmerie et centre d'urgence 9-1-1*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 087

6.4 Nomination au poste de chef d'équipe - centre d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle réglementation exige le doublage à 100 % du personnel à la répartition des appels d'urgence 9-1-1 au Service de police;

CONSIDÉRANT QU' un centre d'urgence 9-1-1 doit assurer en tout temps la présence d'un responsable des opérations;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de madame Patricia Gauthier à titre de chef d'équipe pour le centre d'urgence 9-1-1 du Service de police au taux de 27,94 \$ à compter du 18 avril 2011 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 088

6.5 Modification du statut des répartiteurs - préposé MIP

CONSIDÉRANT la nouvelle réglementation exigeant le doublage à 100 % du personnel à la répartition des appels 911 au Service de police;

CONSIDÉRANT QUE le statut de *personne salariée régulière à temps partiel* des trois postes de répartiteurs préposés au MIP est modifié pour le statut de *personne salariée régulière*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à la modification du statut des trois répartiteurs - préposés MIP en cause, soit mesdames Aneta El Hajjami et Sylvie Ménard ainsi que monsieur Frédéric Tessier à compter du 22 mai 2011 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 089

6.6 Embauche d'un répartiteur-préposé au MIP

CONSIDÉRANT la nouvelle réglementation exigeant le doublage à 100 % du personnel à la répartition des appels 911 au Service de police;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de madame Shana Landreville Poirier à titre de répartiteur - préposé au MIP au Service de police au taux horaire de 20,11 \$, à compter du 22 mai 2011 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 090

6.7 Embauche de trois répartiteurs-préposés au MIP, postes temporaires

CONSIDÉRANT la nouvelle réglementation exigeant le doublage à 100 % du personnel à la répartition des appels 911 au Service de police;

CONSIDÉRANT l'affichage de postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Mélanie Tremblay, de messieurs Michel Patry et Philippe Ladouceur à titre de répartiteurs - préposés au MIP, postes temporaires, au Service de police au taux horaire de 18,81 \$, à compter du 22 mai 2011 selon les termes et conditions de la convention collective applicable et conditionnellement à la réussite de l'examen médical pré-emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 091

6.8 Répartition et centre d'appels d'urgence 9-1-1 - doublage des effectifs - lettre d'entente

CONSIDÉRANT l'introduction d'un règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgences 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence à la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer la lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) et de procéder aux changements opérationnels et organisationnels afin de rencontrer les exigences du règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgences 9-1-1;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la lettre d'entente numéro 13 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder aux modifications exigées par le nouveau règlement pour le centre d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 092

6.9 Création du poste de chef de la réseautique et du développement des technologies de l'information et embauche

CONSIDÉRANT la quantité et la complexité des différents systèmes de communication nécessaires et mis à la disposition des



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

utilisateurs ainsi que l'évolution constante des besoins en équipements informatiques;

CONSIDÉRANT

le développement des projets actuels et futurs en télécommunications, en réseautique ainsi que tout autre projet informatique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE créer le poste de chef de la réseautique et du développement des technologies de l'information et de nommer monsieur Jean Deslauriers à ce titre en période de mise à l'essai à compter du 2 mai 2011 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 093

6.10 Politique de rémunération directe des policiers cadres - adoption

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'établir une politique officielle portant sur la rémunération directe des policiers occupant une fonction cadre à l'intérieur de l'organisation policière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter la *Politique de rémunération directe des policiers cadres* de la Ville de Mont-Tremblant afin d'assurer l'équité, la compétitivité, la motivation et la reconnaissance des policiers actuels et futurs qui occupent et occuperont une fonction cadre au sein du Service de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 094

6.11 Augmentation salariale des policiers cadres

CONSIDÉRANT

l'adoption de la Politique de rémunération directe des policiers cadres de la Ville de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser, rétroactivement au 1^{er} janvier 2011, les augmentations salariales du personnel policier cadre en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 095

6.12 Modification de la banque de vacances annuelles - directeur des ressources humaines

CONSIDÉRANT

la tendance quant au nombre de semaines de vacances alloué au personnel cadre et de direction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

ET RÉSOLU d'autoriser le Service des finances à créditer d'une semaine additionnelle la banque de vacances annuelles de madame Carole Ménard, la directrice des ressources humaines pour ainsi porter le nombre de semaines annuelles de vacances payées à quatre dès le 12 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 096

6.13 Augmentation salariale du personnel cadre

CONSIDÉRANT la hausse moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2010 pour la province de Québec est de 1,2 %;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice générale daté du 7 avril 2011 et la structure salariale adoptée le 24 avril 2006 par la résolution CA06 04 120;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser, rétroactivement au 1^{er} janvier 2011, les augmentations salariales du personnel cadre pour un pourcentage global de 3 % réparti comme suit :

- 1,2 % correspondant à la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année 2010; et
- 1,5 % à 3 % sur la base du rendement et de la performance de chaque cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA11 04 097

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2010 au montant de 1 404,71 \$ et pour le mois de mars 2011 au montant de 188 091,55 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 098

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération approuve la liste des engagements au montant de 983,09 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 099

7.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - reddition des comptes

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 50 054 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

- CONSIDÉRANT QUE

les compensations distribuées à la Ville de Mont-Tremblant visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Mont-Tremblant;
- CONSIDÉRANT QUE

la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville de Mont-Tremblant sur les routes susmentionnées;
- CONSIDÉRANT QU'

un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la Ville confirme l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Mont-Tremblant, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme
9. Travaux publics

CA11 04 100

9.1 Remplacement de la dalle de l'aréna - attribution de contrat

- CONSIDÉRANT

la détérioration de l'état des conduites de réfrigération existantes dans la dalle de béton de l'aréna;
- CONSIDÉRANT QUE

ces conduites requièrent un nombre toujours grandissant de réparations, ce qui a un effet négatif sur la qualité des services rendus;
- CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder au remplacement de la dalle de la patinoire de l'aréna municipal incluant son réseau de conduites de réfrigération;
- CONSIDÉRANT QUE

le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres publics pour le remplacement de la dalle, des bandes, des baies vitrées et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (avant taxes)
Concordia Construction inc.	648 003,39 \$
Les Constructions Decastel inc.	661 533,00 \$
A.G.S. Entrepreneur Général Inc.	665 350,01 \$
Construction et Expertise PG	780 653,06 \$
Fixair inc.	804 445,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit l'entreprise Concordia Construction inc., pour le remplacement de la dalle, des bandes et des baies vitrées de l'aréna au montant de 738 237,85 \$, taxes incluses, payable par le surplus d'agglomération (projet 2011-13), le tout conformément aux dispositions des documents d'appels d'offres 2011-17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 101

9.2 Aréna - aménagement d'une nouvelle chambre de joueurs - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à des travaux d'aménagement d'une nouvelle chambre de joueur dans l'ancienne salle mécanique de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de six entrepreneurs pour ces travaux d'aménagement et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Travaux d'aménagement	Option mur séparateur	Total taxes en sus
Les Entreprises Landco inc	78 560,56 \$	4 500,00 \$	83 060,56 \$
Constructions Gilles Paquette Ltée	86 615,00 \$	4 875,00 \$	91 490,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle des Entreprises Landco inc., pour réaliser les travaux d'aménagement d'une nouvelle chambre de joueur à l'aréna, incluant le mur séparateur, au montant de 94 626,74 \$, taxes incluses, dont 15 379,88 \$, payable par le surplus libre accumulé (projet 2010-25), le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2011-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 102

9.3 Fourniture d'une camionnette ½ tonne - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette de service dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Camionnette (taxes en sus)
Performance Laurentides Inc.	23 495 \$
Les Sommets Chevrolet, Buick GMC	23 612 \$
Desrosiers Ford Mont-Tremblant	25 356 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Performance Laurentides Inc, pour l'achat d'une camionnette ½ tonne au montant de 26 766,68 \$, taxes incluses (projet 2011-30), 9,67 % payable par le fonds de roulement de l'agglomération remboursable sur 3 ans et 90,33 % payable par le fonds de roulement de la ville remboursable sur 3 ans, le tout conformément au document d'appel d'offres 2011-23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 avril 2011

CA11 04 103

9.4 Fourniture d'une camionnette ¾ tonne - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette de service dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Camionnette (taxes en sus)
Desrosiers Ford Mont-Tremblant	29 763,00 \$
Performance Laurentides inc.	31 795,00 \$
Les Sommets Chevrolet, Buick GMC	33 594,75 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Desrosiers Ford Mont-Tremblant, pour l'achat d'une camionnette ¾ tonne au montant de 33 907,50 \$, taxes incluses (projet 2011-31), 60 % payable par le fonds de roulement de l'agglomération remboursable sur 3 ans et 40 % payable par le fonds de roulement de la ville remboursable sur 3 ans, le tout conformément au document d'appel d'offres 2011-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 104

9.5 Construction d'un hôtel de ville - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la construction d'un nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (avant taxes)
Construction de la Croisette inc.	6 122 765,14 \$
Les Constructions Lavacon inc.	6 234 084,90 \$
Consortium M.R. Canada Ltée	6 305 903,01 \$
Kingston Byers inc.	6 715 250,00 \$
Construction Cogela inc.	6 747 314,40 \$
Construction Raynald Tisseur inc.	6 821 300,00 \$
Opron Construction inc.	7 009 397,14 \$

CONSIDÉRANT les diverses étapes du projet de construction d'un nouvel hôtel de ville ayant débuté en 2007 par l'adoption d'un règlement visant l'élaboration d'un programme fonctionnel suivi, en 2008, de l'adoption du *Règlement (2008)-A-19 décrétant un emprunt et une dépense de 7 849 000 \$ pour la construction d'un nouvel hôtel de ville* dont les clauses de partage des coûts sont basées sur le programme préparé au préalable par les professionnels;

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions publiques pour la construction en 2009 et le rejet des soumissions le 22 juin 2009, celles-ci étant trop élevées;

CONSIDÉRANT la révision du projet qui en a suivi, tant par un comité d'étude nommé par le conseil que par les professionnels mandatés au dossier;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

CONSIDÉRANT

que le programme fonctionnel modifié change de façon minime les espaces maintenant alloués aux différents services et que l'impact sur le partage des coûts qui pourraient en découler diminue de 2,97 % la part de l'agglomération et en augmente d'autant celle de la Ville, le tout représentant une somme de 260 416,19 \$ sur l'ensemble du coût du projet visé par le règlement (2008)-A-19;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'agglomération juge approprié d'affecter le surplus libre accumulé de l'agglomération et de la ville pour adjuger le contrat et qu'il convient de tenir compte du nouveau programme fonctionnel pour rétablir, dans l'esprit du règlement et par principe d'équité des bénéfices reçus, les contributions de l'agglomération et de la Ville en conséquence;

CONSIDÉRANT QU'

en application des modes de calculs du règlement (2008)-A-19 dûment approuvé, l'attribution du contrat visé par la présente devrait être financée comme suit :

- 5 750 000 \$, par le règlement d'emprunt (2008)-A-19;
- 361 162,30 \$, par le surplus libre accumulé de l'agglomération, et
- 558 059,63 \$, par le surplus libre accumulé de la ville;

CONSIDÉRANT QUE

par soucis d'équité les membres du conseil municipal entendent faire assumer la somme de 260 416,19 \$ telle qu'expliquée plus haut par le surplus de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Construction de la Croisette inc. pour la construction du nouvel hôtel de ville au montant de 6 975 360,19 \$, taxes incluses (projet 2008-91);

QUE ce montant soit payé en conformité avec les proportions déterminées conformément aux dispositions du règlement (2008)-A-19 et, au coût net, comme suit :

- 5 750 000,00 \$, par le règlement d'emprunt (2008)-A-19;
- 100 746,13 \$, par le surplus libre accumulé de l'agglomération, et
- 818 475,87 \$, par le surplus libre accumulé de la ville.

Le vote est demandé

Ont voté pour :	monsieur Pascal De Bellefeuille madame Thérèse Barrette monsieur Vincent Perreault	monsieur André David monsieur Pierre Labonté madame Roxanne Lacasse
-----------------	--	---

Ont voté contre :	monsieur Jean Grégoire monsieur Kevin Ratcliffe
-------------------	--

POUR : 6

CONTRE : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

9.6. Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP

CA11 04 105

9.6.1 Prise d'eau pour système d'irrigation pour le terrain de soccer Nos Étoiles

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'une prise d'eau dans le ruisseau noir pour l'approvisionnement en eau du système d'irrigation du terrain de soccer Nos Étoiles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser le Service des travaux publics à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour la mise en place d'une prise d'eau dans le ruisseau noir pour l'approvisionnement en eau du système d'irrigation du terrain de soccer Nos Étoiles. La ville s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un professionnel quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 106

9.6.2 Réfection de la plage du lac Mercier

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réfection de la plage municipale du Lac Mercier située au 100, chemin Plouffe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la firme Beaupré et associés, architectes paysagistes à déposer pour la Ville de Mont-Tremblant une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour des travaux d'aménagement au pourtour de la plage du lac Mercier et du quai y étant attenant. La ville s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un professionnel quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA11 04 107

11.1 Le Club des Aventuriers du Québec - exemption de coûts de location de salle

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a reconnu depuis quelques années une liste d'associations sans but lucratif œuvrant dans la Ville et les a exemptées des coûts de location de salles;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exemption de frais de location faite par Le Club des Aventuriers du Québec pour sa réunion du 9 avril 2011;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE reconnaître le Club des Aventuriers du Québec aux fins d'exemption de coûts de location de salles pour sa réunion du 9 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 108

**11.2 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine effectue un appel de projets de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes (année 2011-2012);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de la culture et des loisirs à déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 109

11.3 Équipe Les Anges Gardiens - prêt de l'aréna pour une activité de levée de fonds

CONSIDÉRANT la demande d'exemption de frais de location de l'aréna déposée par l'équipe Les Anges Gardiens pour organiser le 6 mai prochain une partie de hockey opposant des citoyens tremblantois à l'équipe junior Les Diables au profit du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'exempter l'équipe Les Anges Gardiens des frais de location de l'aréna le 6 mai prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA11 04 110

12.1 Véhicules Chevrolet Impala - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de quatre véhicules et qu'une seule offre a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Les Sommets Chevrolet Buick GMC au montant de 125 709,41 \$, taxes incluses (projet 2011-02.2), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture de quatre véhicules Chevrolet Impala - police pack 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA11 04 111

13.1 Entente intermunicipale incendie - municipalité de Brébeuf

CONSIDÉRANT l'entente entre la Ville et la municipalité de Brébeuf pour la desserte en matière de sécurité incendie pour laquelle le conseil d'agglomération a, par sa résolution CA10 04 110 du 26 avril 2010, signifié son intention de renégocier les modalités de renouvellement en nommant un comité composé de monsieur le maire de Lac-Tremblant-Nord, Jean Grégoire, monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe ainsi que le directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que les municipalités entendent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une nouvelle entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du comité et l'entente de principe intervenue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une nouvelle entente avec la municipalité de Brébeuf pour la fourniture de service de sécurité incendie pour une période 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 11 avril 2011

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 11 avril 2011 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil d'agglomération prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - versement à la Ville d'un montant de 27 984 \$ dans le cadre du Programme Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques autonomes 2010-2011.

16. Affaires nouvelles



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
11 avril 2011**

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Mesdames Lucie Plourde et Margaret Derry de même que messieurs Jim Iredale et Peter Leclair posent des questions et émettent des commentaires concernant le point 9.5. Ce dernier ajoute que le chemin de Lac-Tremblant-Nord est en mauvais état.

CA11 04 112

19. Levée de la séance

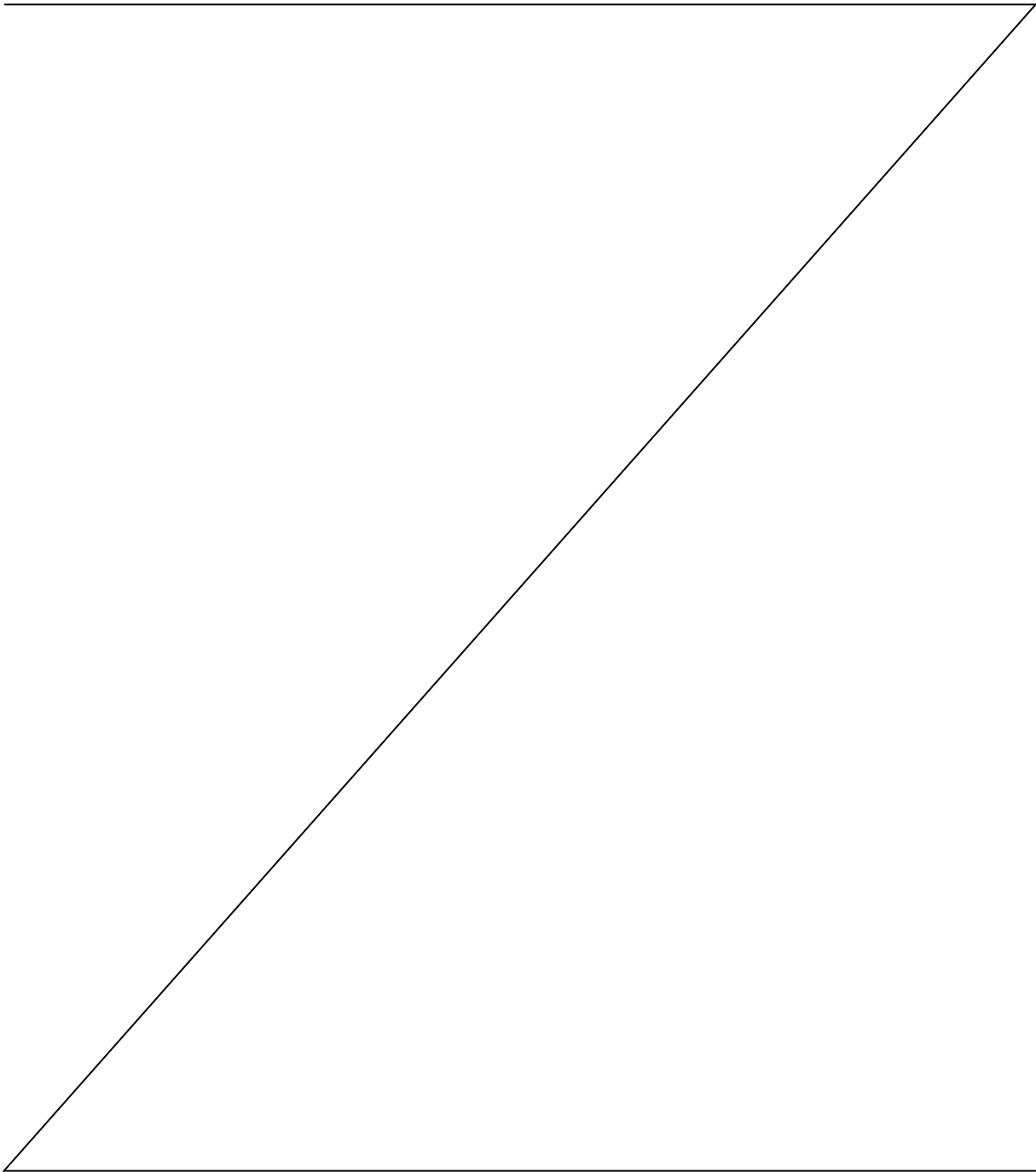
Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 avril 2011** à **20 h 40**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 14 mars 2011;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2011)-123 décrétant un emprunt et une dépense de 36 000 \$ pour l'asphaltage du chemin des Mélèzes - adoption;
 - 4.2 Règlement (2011)-124 décrétant un emprunt et une dépense de 55 000 \$ pour l'installation d'un égout sanitaire sur une section de la rue Perreault - adoption;
 - 4.3 Règlement concernant les nuisances - avis de motion;
 - 4.4 Règlement (2011)-24-1 modifiant le règlement (2001)-24 concernant les animaux - adoption;
 - 4.5 Règlement (2011)-63-3 modifiant le règlement (2004)-63 concernant l'utilisation de l'eau potable et la mise en place de compteurs d'eau sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant - adoption;
 - 4.6 Règlement (2011)-100-5 modifiant le plan d'urbanisme relativement à l'encadrement des usages complémentaires à l'habitation à l'extérieur des périmètres urbains et visant la création d'une nouvelle aire d'affectation extraction :
 - 4.6.1 Avis de motion;
 - 4.6.2 Adoption du projet de règlement;
 - 4.7 Règlement (2011)-101-4 modifiant le règlement concernant les permis et certificats pour exempter certaines zones de l'obligation de desserte en services :
 - 4.7.1 Avis de motion;
 - 4.7.2 Adoption du projet de règlement;
 - 4.8 Règlement (2011)-102-16 modifiant le règlement de zonage par la création des zones VR-1010-1 et EX-1041 :
 - 4.8.1 Avis de motion;
 - 4.8.2 Adoption du projet de règlement;
 - 4.9 Règlement (2011)-105-3 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble par la création du PAE-09 - site d'extraction :
 - 4.9.1 Avis de motion;
 - 4.9.2 Adoption du projet de règlement;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

- 4.10 Règlement (2011)-106-4 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'assujettissement de la zone EX-1041 :
 - 4.10.1 Avis de motion;
 - 4.10.2 Adoption du projet de règlement;
- 4.11 Règlement (2011)-102-17 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement;
- 4.12 Règlement (2011)-102-15 modifiant le règlement de zonage à la zone CA-431 - adoption;
- 4.13 Règlement (2011)-103-2 modifiant le règlement de lotissement relativement à diverses dispositions et notamment la pente des rues - adoption;
- 4.14 Règlement (2011)-107-2 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement l'ajustement de diverses dispositions et à l'ajout de normes pour des usages complémentaires aux groupes d'usages « habitation unifamiliale (V-1) » ou « habitation bifamiliale (V-2) » - adoption du projet de règlement;
- 5. Administration**
 - 5.1 Nomination du maire suppléant;
 - 5.2 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - AGA 2011;
 - 5.3 Gala des Mercures - contribution financière;
 - 5.4 Fondation Palliaccio - appui;
 - 5.5 Comité de quartier n° 1 - modification des règles de constitution;
 - 5.6 5^e édition de la Marche de l'eSPoir - contribution financière;
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un superviseur - camp d'été 2011;
 - 6.2 Embauche de coordonnateurs - camp d'été 2011;
- 7. Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant - attribution de contrat;
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
 - 8.1.1 5, impasse Marion - abri d'auto en cour avant et attendant à une remise;
 - 8.1.2 350, rue Magloire-Gosselin - réduction de la largeur de l'allée d'accès et absence d'aire d'isolement;
 - 8.1.3 510, rue de Saint-Jovite - réduction du nombre de cases de stationnement, augmentation de la largeur de l'allée d'accès et absence d'aire de chargement et de déchargement;
 - 8.1.4 1975, chemin du Village - empiètement en marge avant - réduction de la largeur d'une allée d'accès - absence de pavage - réduction du nombre d'arbres en cour avant - aire de chargement et de déchargement - empiètement en marge latérale;
 - 8.1.5 260, rue de Saint-Jovite - augmentation de la superficie d'une enseigne;
 - 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 23 mars 2011;
 - 8.3 Vision Villégiature inc. - projet intégré montée du Curé-Labelle - plan image;
 - 8.4 Retiré;
 - 8.5 Rue Cadieux et projet de construction du Cégep - renouvellement des réserves foncières;
 - 8.6 Requête introductive d'instance - lot 17-3-1, rang 1, canton de Grandison - mandat de services professionnels;
 - 8.7 Sentier Transcanadien - aménagement d'une halte;
 - 8.8 Monument commémoratif 40^e anniversaire du Club Richelieu Mont-Tremblant - acceptation des travaux;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

9. Travaux publics

- 9.1 Parc du Saute-Mouton - acquisition d'un module de jeux - attribution de contrat;
- 9.2 Traitement de surface 2011 - attribution de contrat;
- 9.3 Inspection et analyse de bornes d'incendie 2011 - attribution de contrat;
- 9.4 Mise à niveau de l'éclairage du chemin des Cerfs - acceptation provisoire des travaux;
- 9.5 Municipalisation du chemin des Mélèzes;

10. Environnement

11. Culture et Loisirs

- 11.1 Impression de la brochure Activités culturelles et de loisirs - attribution de contrat;
- 11.2 Triathlon Mont-Tremblant - entente de subvention et de soutien technique;
- 11.3 Ste-Agathe-des-Arts - contribution financière;
- 11.4 Défi Lac Leamy/Mont-Tremblant - autorisation d'événement;
- 11.5 Vélo Québec/Défi Mont-Tremblant - autorisation d'événement;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 MRC des Laurentides :
 - Règlement 248-2011 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien;
 - Règlement 249-2011 modifiant le règlement numéro 219-2007 concernant la déclaration de sa compétence par la MRC des Laurentides à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles;
 - Règlement 252-2011 modifiant les dispositions du règlement numéro 225-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;
 - Règlement 253-2011 modifiant les dispositions du règlement numéro 171-2000 modifiant les pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier;
 - Règlement 254-2011 modifiant le règlement numéro 158-99 afin d'agrandir les limites d'un parc régional situé sur le territoire des municipalités du Village de Val-David et de Val-Morin;
 - Règlement 255-2011 régissant l'écoulement des eaux en vertu de la Loi sur les compétences municipales.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

CM11 04 118

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Daniel Lambert commente et suggère au conseil de faire une étude avant d'accorder la dérogation mineure demandée au point 8.1.3.

3. Procès-verbal

CM11 04 119

3.1 Séance du 14 mars 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 mars 2011.

Monsieur le conseiller Vincent Perreault retire l'avis de motion portant le numéro CM11 03 091 concernant le règlement modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM11 04 120

4.1 Règlement (2011)-123 décrétant un emprunt et une dépense de 36 000 \$ pour l'asphaltage du chemin des Mélèzes - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 12 octobre 2010;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2011)-123 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 36 000 \$ POUR L'ASPHALTAGE DU CHEMIN DES MÉLÈZES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 121

4.2 Règlement (2011)-124 décrétant un emprunt et une dépense de 55 000 \$ pour l'installation d'un égout sanitaire sur une section de la rue Perreault - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 14 mars 2011;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2011)-124 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 55 000 \$ POUR L'INSTALLATION D'UN ÉGOUT SANITAIRE SUR UNE SECTION DE LA RUE PERREAULT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 122 4.3 Règlement concernant les nuisances - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant les nuisances.

CM11 04 123 4.4 Règlement (2011)-24-1 modifiant le règlement (2001)-24 concernant les animaux - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 14 mars 2011;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2011)-24-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2001)-24 CONCERNANT LES ANIMAUX.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 124 4.5 Règlement (2011)-63-3 modifiant le règlement (2004)-63 concernant l'utilisation de l'eau potable et la mise en place de compteurs d'eau sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 14 mars 2011;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2011)-63-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2004)-63 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET LA MISE EN PLACE DE COMPTEURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

4.6 Règlement (2011)-100-5 modifiant le plan d'urbanisme relativement à l'encadrement des usages complémentaires à l'habitation à l'extérieur des périmètres urbains et visant la création d'une nouvelle aire d'affectation extraction

CM11 04 125

4.6.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-100-5 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'encadrement des usages complémentaires à l'habitation à l'extérieur des périmètres urbains et visant la création d'une nouvelle aire d'affectation extraction.

CM11 04 126

4.6.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2011)-100-5 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'encadrement des usages complémentaires à l'habitation à l'extérieur des périmètres urbains et visant la création d'une nouvelle aire d'affectation extraction.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 9 mai 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Règlement (2011)-101-4 modifiant le règlement concernant les permis et certificats pour exempter certaines zones de l'obligation de desserte en services

CM11 04 127

4.7.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-101-4 modifiant le règlement concernant les permis et certificats pour exempter certaines zones de l'obligation de desserte en services.

CM11 04 128

4.7.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2011)-101-4 modifiant le règlement concernant les permis et certificats pour exempter certaines zones de l'obligation de desserte en services.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 9 mai 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Règlement (2011)-102-16 modifiant le règlement de zonage par la création des zones VR-1010-1 et EX-1041

CM11 04 129

4.8.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-102-16 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 par la création des zones VR-1010-1 et EX-1041.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

CM11 04 130

4.8.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2011)-102-16 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 par la création des zones VR-1010-1 et EX-1041.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 9 mai 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 Règlement (2011)-105-3 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble par la création du PAE-09 - site d'extraction

CM11 04 131

4.9.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-105-3 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (2008)-105 par la création du PAE-09 - site d'extraction.

CM11 04 132

4.9.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2011)-105-3 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (2008)-105 par la création du PAE-09 – Site d'extraction.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 9 mai 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10 Règlement (2011)-106-4 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'assujettissement de la zone EX-1041

CM11 04 133

4.10.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-106-4 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à l'assujettissement de la zone EX-1041.

CM11 04 134

4.10.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2011)-106-4 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à l'assujettissement de la zone EX-1041.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 9 mai 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 135

4.11 Règlement (2011)-102-17 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2011)-102-17 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 9 mai 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 136

4.12 Règlement (2011)-102-15 modifiant le règlement de zonage à la zone CA-431 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 14 mars 2011;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2011)-102-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 À LA ZONE CA-431.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 137

4.13 Règlement (2011)-103-2 modifiant le règlement de lotissement relativement à diverses dispositions et notamment la pente des rues - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 14 mars 2011;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2011)-103-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (2008)-103 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS ET NOTAMMENT LA PENTE DES RUES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 avril 2011

CM11 04 138

4.14 Règlement (2011)-107-2 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement l'ajustement de diverses dispositions et à l'ajout de normes pour des usages complémentaires aux groupes d'usages « habitation unifamiliale (V-1) » ou « habitation bifamiliale (V-2) » - adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le projet de règlement (2011)-107-2 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement l'ajustement de diverses dispositions et à l'ajout de normes pour des usages complémentaires aux groupes d'usages « habitation unifamiliale (V-1) » ou « habitation bifamiliale (V-2) ».

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 9 mai 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM11 04 139

5.1 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Ville désigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille soit désigné comme maire suppléant de la ville de Mont-Tremblant et comme substitut du maire au conseil de la MRC à partir du 12 avril 2011 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 140

5.2 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - AGA 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut avoir trois représentants sur le conseil d'administration de l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant et que la résolution CM10 08 274 nomme madame Thérèse Barrette et monsieur Pascal De Bellefeuille;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de désigner un représentant pour exercer le droit de vote de la Ville à l'assemblée générale de l'organisme;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE nommer la directrice générale comme représentante de la Ville au conseil d'administration de l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

DE nommer madame Thérèse Barrette comme représentante de la Ville à l'assemblée générale annuelle 2011 de l'Office du tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 141

5.3 Gala des Mercures - contribution financière

CONSIDÉRANT QUE la polyvalente Curé-Mercure a déposé une demande de subvention pour le Gala des Mercures 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE cette remise de bourses et des certificats souligne l'excellence et l'effort chez les jeunes du secondaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser le versement à la polyvalente Curé-Mercure d'une somme de 500 \$ pour le Gala des Mercures 2010-2011 (poste budgétaire 02-110-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 142

5.4 Fondation Palliaccio - appui

ATTENDU QUE l'accompagnement et les soins des personnes en fin de vie ainsi que pour leurs proches aidants représentent une préoccupation qui interpelle toute la communauté;

ATTENDU le contexte de vieillissement de la population, phénomène encore plus marquant dans la région des Laurentides; et l'accroissement constant du nombre de décès par cancer selon les données du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

ATTENDU la mobilisation des partenaires du milieu autour d'un projet de maison de soins palliatifs de huit lits qui desservirait la population des MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides;

ATTENDU la volonté clairement exprimée par la population de mourir dans un endroit empreint de dignité et de compassion car selon un sondage réalisé par la Société canadienne du cancer, s'ils avaient le choix, jusqu'à 80 % des personnes atteintes de cancer préféreraient mourir à la maison ce qui indique la nécessité d'offrir davantage de services à domicile et d'accroître le nombre de maisons dédiées;

ATTENDU les orientations du programme de lutte contre le cancer qui favorisent l'augmentation des services d'accompagnement aux malades en fin de vie;

ATTENDU QUE selon les travaux de la commission ***Mourir dans la dignité***, il se dégage nettement que l'augmentation de l'offre de services en soins palliatifs est devenue plus que nécessaire au Québec;

ATTENDU le soutien à la démarche et le partenariat entre le CSSS des Sommets et le CSSS des Pays-d'en-Haut, établissements de santé et de services sociaux regroupant six CLSC, quatre centres d'hébergement pour aînés en perte d'autonomie et l'Hôpital Laurentien à Sainte-Agathe-des-Monts;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

ATTENDU l'appui politique donné au projet par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec ainsi que par les députés de Bertrand et de Labelle;

ATTENDU la volonté du conseil de maintenir et de bonifier l'offre de soins et de services offerts à la population;

ATTENDU la présentation faite par l'organisme Palliaco au conseil des maires de la MRC des Laurentides, à Saint-Faustin-Lac-Carré, le 17 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'appuyer le projet de maison de soins palliatifs desservant la population de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 143

5.5 Comité de quartier n° 1 - modification des règles de constitution

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 25 avril 2005 un document de constitution pour créer les comités de quartier, document qui a été modifié le 26 septembre 2006 et le 13 août 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de quartier n°1 Vieux Mont-Tremblant a demandé au conseil municipal de pouvoir élire six membres au lieu de cinq membres, afin d'avoir plus de personnes pour s'occuper des enjeux et des projets qui concernent ce quartier;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier l'article 8 du document de constitution concernant la composition du comité de quartier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU de modifier en ce qui concerne le quartier n° 1 - Vieux Mont-Tremblant, l'article 8 du document de constitution des comités de quartier pour augmenter le nombre de membres à six incluant le poste réservé à un représentant d'un établissement commercial, industriel ou communautaire mais que soit conservé l'équilibre femmes et hommes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 144

5.6 5^e édition de la Marche de l'eSPoir - contribution financière

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU DE participer à la 5^e édition de la Marche de l'eSPoir de la Société canadienne de la sclérose en plaques qui aura lieu le 17 avril 2011 à Mont-Tremblant et de verser une contribution de 100 \$ (poste budgétaire 02-110-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

6. Ressources humaines

CM11 04 145

6.1 Embauche d'un superviseur - camp d'été 2011

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Véronique Leduc à titre de superviseur - camp d'été 2011 au taux horaire de 17,50 \$ pour une période maximale de 14 semaines et d'autoriser la signature du contrat de travail en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 146

6.2 Embauche de coordonnateurs - camp d'été 2011

CONSIDÉRANT l'ouverture des postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de cinq coordonnateurs pour le camp d'été 2011, soit mesdames Marie-André Lafontaine et Lizanne Brisebois au taux horaire de 12,88 \$, et de messieurs Patrick Leduc, Manuel Vézina et Matthieu Boivin au taux horaire de 12,62 \$, pour une période maximale de 11 semaines.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM11 04 147

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2010 au montant de 2 745,35 \$ et pour le mois de mars 2011 au montant de 43 919,63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 148

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 16 392,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

CM11 04 149

7.3 Assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE l'assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant ne fait pas partie des assurances de dommages du Regroupement des villes des Laurentides Outaouais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat d'assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant avec BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 1^{er} mai 2011 au 1^{er} mai 2012 au montant de 570 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 5, impasse Marion - abri d'auto en cour avant et attenant à une remise

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-020) vise à autoriser la construction d'un abri d'auto en cour avant et attenant à une remise alors que celui-ci devrait être localisé en cours latérales ou arrière et être attenant à la résidence.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-03-030)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 350, rue Magloire-Gosselin - réduction de la largeur de l'allée d'accès et absence d'aire d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-021) vise, dans le cadre de l'agrandissement d'un bâtiment commercial, à :

- autoriser l'absence d'une aire d'isolement sur une longueur de 50,73 m le long d'une ligne latérale;
- régulariser une augmentation de la largeur de l'entrée véhiculaire de 6,5 m à 12,28 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-03-031)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 510, rue de Saint-Jovite - réduction du nombre de cases de stationnement, augmentation de la largeur de l'allée d'accès et absence d'aire de chargement et de déchargement

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-023) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment commercial :

- la diminution du ratio cases de stationnement/superficie de plancher de 1/10 à 1/20;
- l'augmentation de la largeur maximale d'une allée d'accès de 6,5 m à 7,5 m;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

- l'absence d'une aire de chargement et de déchargement.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-03-033)

Questions du public : monsieur Daniel Lambert commente et suggère au conseil de faire une étude avant d'accorder la dérogation mineure.

8.1.4 1975, chemin du Village - empiètement en marge avant - réduction de la largeur d'une allée d'accès - absence de pavage - réduction du nombre d'arbres en cour avant - aire de chargement et de déchargement - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-025) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment commercial :

- l'implantation du bâtiment à 2,8 m de la ligne avant plutôt qu'à 8 m;
- la réduction de la largeur minimale d'une allée d'accès menant à un stationnement de 5 à 4,5 m;
- l'absence de pavage d'une aire de stationnement;
- Aucun arbre en cour avant au lieu de 3;
- la réduction de la largeur d'une allée d'accès menant à une aire de chargement et de déchargement de 4,8 m à 3,5 m;
- la réduction de la superficie d'un tablier de manœuvre entourant une aire de chargement et de déchargement;
- l'augmentation de la pente de l'aire de chargement de 5 à 8 %;
- l'implantation d'une allée d'accès à 0,1 m de la ligne de propriété et en bordure du bâtiment plutôt qu'à 1 m de chacun d'eux.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande (CCU11-03-035)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 260, rue de Saint-Jovite - augmentation de la superficie d'une enseigne

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-034) vise à autoriser une augmentation de la superficie d'une enseigne présentant un menu de restaurant de 0,2 m² à 1,51 m².

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-03-037)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM11 04 150

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 23 mars 2011

CONSIDÉRANT la demande d'un projet de lotissement majeur de type projet intégré sur le chemin Bellevue assujetti à deux PIIA;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 5, impasse Marion, 350, rue Magloire-Gosselin, 260 et 510, rue de Saint-Jovite ainsi que 1975, chemin du Village pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 350, rue Magloire-Gosselin, 260, 385 et 510, rue de Saint-Jovite, 1900, 1920 et 1975, chemin du Village ainsi que 116, chemin de Kandahar;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

CONSIDÉRANT l'étude d'une banque de toponymes pour les nouvelles voies de circulation et nouveaux parcs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 23 mars 2011 portant les numéros CCU11-03-030 à CCU11-03-043;
- D' entériner la recommandation CCU11-03-029 en y ajoutant les conditions suivantes :
- que la contribution pour fins de parcs soit le consentement de servitudes, en faveur de la Ville, d'une largeur de 3 mètres, pour les sentiers de raquette traversant la propriété d'est en ouest et d'une largeur de 10 mètres pour le sentier de ski de fond traversant la propriété de l'est vers le nord-ouest le tout, tel qu'apparaissant sur le feuillet 3 du plan de monsieur Jacques Patenaude, arpenteur-géomètre (minutes 8417) et que la balance, le cas échéant, soit versée en argent;
 - que le requérant soit avisé que l'acceptation de son projet majeur de type projet intégré ne le dispense pas de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 151

8.3 Vision Villégiature inc. - projet intégré montée du Curé-Labelle - plan image

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 21 février 2011, a été déposée par le propriétaire du lot 3 926 434 du cadastre du Québec, par l'entremise de son mandataire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter le plan image pour le projet intégré montée du Curé-Labelle de Vision Villégiature inc., conformément au projet présenté selon le plan du 3 février 2011 de madame Sylvie Delorme, urbaniste (06-631, plan 58 765-C).

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsqu'applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Retiré



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

CM11 04 152

8.5 Rue Cadieux et projet de construction du Cégep - renouvellement des réserves foncières

CONSIDÉRANT QU' une réserve foncière a été enregistrée pour l'emprise de la rue Cadieux projetée entre le boulevard du Docteur-Gervais et la rue de Saint-Jovite, afin d'en faire une collectrice, s'inscrivant dans le contexte du réaménagement de la route 117 et de la mise en valeur du pôle institutionnel;

CONSIDÉRANT QU' une réserve foncière a été enregistrée aussi sur une partie du lot 3 280 014 dans le but de le mettre à la disposition du Cégep de Saint-Jérôme pour accueillir le Centre d'études collégiales;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler ces réserves pour une période de deux autres années;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et de la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q., chapitre E-24) en matière d'imposition de réserve pour fins publiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

DE renouveler la réserve foncière sur les terrains constituant l'emprise de la rue Cadieux projetée entre le boulevard du Docteur-Gervais et la rue de Saint-Jovite, c'est-à-dire sur les parcelles suivantes montrées aux plan et description technique préparés par *Groupe Barbe & Robidoux, arpenteurs-géomètres*, en date du 1^{er} juin 2009, portant le numéro 17 656 de leurs minutes, soit :

- un terrain constitué d'une partie du lot 3 280 014;
- un terrain constitué d'une partie du lot 3 280 030;
- un terrain constitué d'une partie du lot 3 280 033;
- un terrain constitué d'une partie du lot 3 280 016.

DE renouveler la réserve foncière sur une partie du lot 3 280 014 constituant le terrain mis à la disposition du Cégep de Saint-Jérôme pour accueillir le Centre d'études collégiales montrée aux plan et description technique préparés par *Groupe Barbe & Robidoux, arpenteurs-géomètres*, en date du 1^{er} juin 2009, portant le numéro 17 656 de leurs minutes;

DE mandater le cabinet d'avocats Dubé Guyot pour effectuer les procédures nécessaires au renouvellement de ces réserves foncières (poste budgétaire 02-140-03-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 153

8.6 Requête introductive d'instance - lot 17-3-1, rang 1, canton de Grandison - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' une requête introductive d'instance doit être déposée contre les propriétaires du lot 17-3-1, rang 1, canton de Grandison;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

ET RÉSOLU :

- DE déclarer que l'installation septique de la propriété identifiée par le lot 17-3-1, rang 1, canton de Grandison constitue une nuisance et de mettre en demeure les propriétaires de celle-ci de déposer une demande de permis pour une nouvelle installation septique dans les 15 jours de la réception de la mise en demeure, de faire vidanger la fosse septique à une telle fréquence que l'installation ne puisse être une cause de nuisance et, au minimum une fois par mois jusqu'à l'aménagement de la nouvelle installation septique, laquelle devra être changée aussitôt que possible et au plus tard le 1^{er} juin 2011. Le propriétaire devra transmettre copie à la Ville, dans un délai de 15 jours, de toute facture de vidange de la fosse septique effectuée en vertu de la présente mise en demeure;
- DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour cette cause (poste budgétaire 02-610-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 154

8.7 Sentier Transcanadien - aménagement d'une halte

- CONSIDÉRANT** le projet de sentier Transcanadien de fournir le mobilier d'une halte de repos le long du parc régional linéaire Le P'tit Train du Nord sur le territoire de la ville;
- CONSIDÉRANT QUE** cette halte sera dédiée à monsieur Stephen Bronfman, résident de Mont-Tremblant, pour sa contribution au sentier Transcanadien;
- CONSIDÉRANT QUE** le sentier Transcanadien a déjà entrepris des discussions avec la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord pour le choix d'un site et a ciblé deux sites potentiels dont un à Mont-Tremblant;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville possède un terrain le long du parc linéaire répondant aux attentes et besoins du sentier Transcanadien et de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord qui gère cet équipement;
- CONSIDÉRANT QUE** les aménagements requis pour la halte nécessitent des travaux légers sur le site convoité et que le sentier Transcanadien fournira le mobilier de la halte, un panneau d'identification, des panneaux d'interprétation et un soutien financier pour l'aménagement du site;
- CONSIDÉRANT QUE** la volonté du sentier Transcanadien est de procéder à l'ouverture de la halte pour le début de la saison estivale 2011;

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

- QUE sous réserve de recevoir un écrit confirmant les autorisations et différents engagements des intervenants dont l'aide financière offerte par Sentier Transcanadien, la Ville autorise Sentier Transcanadien et la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord à prévoir une halte sur le terrain formé des lots P 2, 2-4, 3B-3 et 3B-7, rang E du canton de Clyde;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

QUE la Ville effectue certains travaux pour la préparation du site pour recevoir le mobilier, en assurer l'installation et l'entretien;

QUE la Ville s'engage à procéder à l'ouverture officielle du site aménagé au plus tard le 3 juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 155

**8.8 Monument commémoratif 40^e anniversaire du Club Richelieu
Mont-Tremblant - acceptation des travaux**

CONSIDÉRANT QU' une demande d'aide financière a été déposée par le Club Richelieu dans le cadre du Programme de soutien aux organismes du milieu pour 2010-2011 et que cette demande a été acceptée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière servira à l'aménagement d'un monument permanent commémorant le 40^e anniversaire du Club richelieu pour sa contribution active au développement social et communautaire de la ville;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' autoriser la proposition d'aménagement tel que décrite dans le document intitulé « Création d'un monument permanent représentant le Club Richelieu » daté du 5 avril 2011;

D' autoriser l'installation du monument commémoratif du 40^e anniversaire du Club Richelieu Mont-Tremblant dans l'emprise du boulevard du Docteur-Gervais, à l'intersection avec la rue Cadieux, au milieu du terreplein central sans qu'il y ait abattage d'arbre;

D' informer le maître d'œuvre de la présence, à cet endroit, de câble électrique à environ 3 pieds sous le sol;

DE demander au maître d'œuvre d'évaluer l'opportunité de remplacer la pierre de rivière par un autre matériau ayant un caractère plus fixe au sol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM11 04 156

9.1 Parc du Saute-Mouton - acquisition d'un module de jeux - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'un nouveau module de jeux afin de compléter les travaux d'aménagement au parc du Saute-Mouton et que le Service des travaux publics a procédé à une demande de proposition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Tessier Récréo-Parc pour la fourniture et l'installation d'un nouveau module de jeux pour le parc du Saute-Mouton, au montant de 24 888,63 \$, taxes incluses (projet 2010-42, payable par le fonds de parcs), conformément à la proposition datée du 24 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 157

9.2 Traitement de surface 2011 - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de mise en place d'un traitement de surface triple sur différents chemins de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants:

Soumissionnaires	TOTAL (taxes en sus)
Entreprises Bourget inc.	153 419 \$
Sintra inc.	184 589 \$
Construction DJL inc.	186 845 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle des Entreprises Bourget inc., au montant de 174 782,59 \$, taxes incluses, pour la mise en place d'un revêtement de type traitement de surface triple conformément aux documents d'appel d'offres TP-2011-11 et réparti comme suit :

- 124 636,22 \$ pour une partie de la montée Fortier (projet 2011-26) et 23 364,88 \$ pour une partie du chemin des Palissades (projet 2011-25) payables par le surplus libre accumulé;
- 26 781,49 \$ pour le chemin des Mélèzes (projet 2011-24) payable par le règlement d'emprunt (2011)-123 et conditionnellement à l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 158

9.3 Inspection et analyse de bornes d'incendie 2011 - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Code national de prévention des incendies exige que les bornes d'incendie soient inspectées et maintenues en bon état de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse des bornes d'incendie pour l'inspection printanière annuelle et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût unitaire (\$/borne incendie)	Montant total (taxes en sus)
Hydra-Spec inc.	29,95 \$	18 239,55 \$
NORDIKeau inc.	32,00 \$	19 488,00 \$
Gestion Muni-Max inc. (Aqua Data Rive Nord)	42,00 \$	25 578,00 \$



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit l'offre de Hydra-Spec inc. au montant total de 20 779,41 \$, taxes incluses (postes budgétaires 02-413-00-419 pour 10 304,40 \$ et 02-413-01-419 pour 10 475,01 \$) à un taux unitaire de 29,95 \$/ borne incendie, pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse de 609 bornes d'incendie pour l'année 2011, avec possibilité de renouvellement pour les années 2012 et 2013, conformément au document d'appel d'offres 2011-18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 159

9.4 Mise à niveau de l'éclairage du chemin des Cerfs - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise à niveau de l'éclairage de rue du chemin des Cerfs ont été réalisés par l'entreprise Laurin Laurin (1991) inc en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Marchand Houle et associés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 4 149,13 \$, taxes en sus (projet 2009-40), à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 160

9.5 Municipalisation du chemin des Mélèzes

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du chemin des Mélèzes a formulé une requête à l'effet de céder le chemin à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est conforme à la politique de municipalisation de chemins inclus au règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à signer les actes de cession à intervenir avec le propriétaire du chemin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire pour la municipalisation du chemin des Mélèzes, lot 3 648 000 du cadastre rénové du Québec, conditionnellement à la remise d'un plan de localisation du chemin fait par un arpenteur et avec la confirmation que le chemin soit libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs à la cession soient à la charge du cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM11 04 161

11.1 Impression de la brochure *Activités culturelles et de loisirs* - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'impression de la brochure *Activités culturelles et de loisirs* et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant annuel (taxes en sus)
Imprimerie l'Artographe	2 185 \$
Imprimerie Léonard	2 685 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à Imprimerie l'Artographe au coût unitaire de 2 489,26 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-70-670), pour un montant total de 7 467,79 \$, pour l'impression de trois brochures de 20 pages, avec papier Rolland Enviro 100, encre végétale et couverture couleur sur papier mat pour l'année 2011, le tout conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 162

11.2 Triathlon Mont-Tremblant - entente de soutien technique

CONSIDÉRANT QUE

la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités culturelles et de loisirs et, qu'à cette fin, elle fournit du soutien technique à différents organismes afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU'

il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de soutien technique avec Triathlon Mont-Tremblant pour l'organisation du 8^e Triathlon et du Championnat mondial de vélo des Sourds les 11 et 12 juin 2011 à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 163

11.3 Ste-Agathe-des-Arts - contribution financière

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

ET RÉSOLU DE contribuer à la saison 2011 de Ste-Agathe-des-Arts pour une somme de 500 \$ à Ste-Agathe-des-Arts en échange de six paires de billets de spectacles (poste budgétaire 02-702-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 164

11.4 Défi Lac Leamy/Mont-Tremblant - autorisation d'événement

CONSIDÉRANT

le passage à Mont-Tremblant les 28 et 29 mai 2011 d'une équipe de cyclistes formée d'employés des casinos du Lac Leamy et de Mont-Tremblant s'entraînant pour le Grand Défi Pierre Lavoie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le passage à Mont-Tremblant les 28 et 29 mai du Défi Lac Leamy/Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 04 165

11.5 Vélo Québec/Défi Mont-Tremblant - autorisation d'événement

CONSIDÉRANT

la demande de passage, de soutien technique et d'affichage temporaire de Vélo Québec - Événements pour l'organisation du Défi Mont-Tremblant, une randonnée cyclotouristique réunissant 1 400 cyclistes qui aura lieu le 25 juin 2011 avec comme point de départ et d'arrivée la Station Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue à Mont-Tremblant du Défi Mont-Tremblant le 25 juin, de fournir, selon les disponibilités, le soutien technique demandé par les organisateurs et de permettre l'affichage temporaire requis le long du parcours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

15.1 MRC des Laurentides :

- Règlement 248-2011 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 avril 2011

- Règlement 249-2011 modifiant le règlement numéro 219•2007 concernant la déclaration de sa compétence par la MRC des Laurentides à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles;
- Règlement 252-2011 modifiant les dispositions du règlement numéro 225-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;
- Règlement 253-2011 modifiant les dispositions du règlement numéro 171-2000 modifiant les pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier;
- Règlement 254-2011 modifiant le règlement numéro 158-99 afin d'agrandir les limites d'un parc régional situé sur le territoire des municipalités du Village de Val-David et de Val-Morin;
- Règlement 255-2011 régissant l'écoulement des eaux en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- Messieurs René Croteau et Jean Brisebois déposent une pétition de 175 signataires au sujet de l'évaluation élevée des terrains dans le district numéro 7 suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation. Monsieur le conseiller Pierre Labonté, madame Helen Bass, messieurs Denis Descoteaux et Michel Plourde posent des questions et émettent également des commentaires sur ce sujet. Madame Lucie Plourde dépose également une résolution de la municipalité de Saint-Siméon et demande au conseil d'en adopter une semblable, elle questionne le point 4.5 et émet des commentaires en regard du récent jugement et du dossier du circuit Mont-Tremblant.
- Messieurs Gilles Ste-Marie et Michel Goyer, de la rue Desjardins, interrogent le conseil sur les mesures qui seront prises pour désengorger cette rue et sécuriser l'intersection avec la rue de Saint-Jovite.
- Monsieur Jean-Paul Fleurant demande pourquoi il n'y a que 2 fins de semaines de vente de garage par année et demande quelle est la pénalité prévue au règlement en cas de non-respect.

CM11 04 166

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



Procès-verbal du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de Luc Brisebois, tenue le **13 avril 2011** à **19 h 28**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6, président
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Suspension d'un employé;
5. Convention collective des policiers - autorisation de signatures;
6. Deuxième période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

CA11 04 113

0. Nomination d'un président

CONSIDÉRANT l'absence du maire et du maire suppléant;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE nommer monsieur le conseiller Luc Brisebois pour présider la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 avril 2011

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA11 04 114

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture. Le titre du point 4 devrait se lire « Mesures disciplinaires - employé ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA11 04 115

4. Mesures disciplinaires - employé

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice générale relatif aux motifs de prise de mesures disciplinaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération ratifie et confirme la décision de relever de ses fonctions l'employé visé par les rapports de la directrice générale et de la direction du service, avec plein traitement, jusqu'à la fin de l'enquête en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 04 116

5. Convention collective des policiers - autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue en vue de la conclusion d'une entente collective de travail pour le personnel policier de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer la convention collective de travail avec la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA11 04 117

7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 mai 2011 à 20 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique de consultation en regard des projets de règlement suivants :

- I. **Règlement (2011)-100-5 modifiant le règlement du plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à l'encadrement des usages complémentaires à l'habitation à l'extérieur des périmètres urbains et visant la création d'une nouvelle aire d'affectation extraction;**
- II. **Règlement (2011)-102-16 modifiant le règlement concernant le zonage (2008)-102 par la création des zones VR-1010-1 et EX-1041;**
- III. **Règlement (2011)-105-3 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (2008)-105 par la création du PAE-09 - site d'extraction;**
- IV. **Règlement (2011)-106-4 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à l'assujettissement de la zone EX-1041;**
- V. **Règlement (2011)-101-4 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 pour exempter certaines zones de l'obligation de desserte en services;**
- VI. **Règlement (2011)-102-17 modifiant le règlement concernant le zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;**
- VII. **Règlement (2011)-107-2 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à l'ajustement de diverses dispositions et à l'ajout de normes pour des usages complémentaires aux groupes d'usages « habitation unifamiliale (V-1) » ou « habitation bifamiliale (V-2) ».**

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 **Séance du 11 avril 2011;**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

4. Règlements

- 4.1 Règlement (2011)-102-17 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions :
 - 4.1.1 [Avis de motion;](#)
 - 4.1.2 [Adoption du second projet de règlement;](#)
- 4.2 Règlement (2011)-107-2 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement l'ajustement de diverses dispositions et à l'ajout de normes pour des usages complémentaires aux groupes d'usages « habitation unifamiliale (V-1) » ou « habitation bifamiliale (V-2) » :
 - 4.2.1 [Avis de motion;](#)
 - 4.2.2 [Adoption du second projet de règlement;](#)
- 4.3 Règlements d'emprunt - dépôt des certificats :
 - 4.3.1 [Règlement \(2011\)-123 décrétant un emprunt et une dépense de 36 000 \\$ pour l'asphaltage du chemin des Mélèzes;](#)
 - 4.3.2 [Règlement \(2011\)-124 décrétant un emprunt et une dépense de 55 000 \\$ pour l'installation d'un égout sanitaire sur une section de la rue Perreault;](#)
- 4.4 [Règlement modifiant le règlement \(2002\)-15 afin d'instaurer un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion;](#)

5. Administration

- 5.1 [Prêt Maison des jeunes Tornade Jeunesse - radiation;](#)
- 5.2 [Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur;](#)
- 5.3 [Requête en acquisition d'un droit de propriété - consentement;](#)
- 5.4 [La Samaritaine de Mont-Tremblant - aide financière;](#)
- 5.5 [Hausse de taxes - appui aux citoyens;](#)

6. Ressources humaines

- 6.1 [Embauche de techniciens en rives;](#)
- 6.2 [Embauche d'un opérateur assainissement des eaux;](#)

7. Gestion financière

- 7.1 [Liste des comptes à payer;](#)
- 7.2 [Liste des engagements;](#)
- 7.3 [Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011;](#)

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
 - 8.1.1 [300, chemin des Pléiades - installation d'oriflammes dans l'emprise de chemins;](#)
 - 8.1.2 [25, chemin des Cèdres - ajout d'une remise;](#)
 - 8.1.3 [35, chemin de la Goutterelle - ajout d'un garage intégré;](#)
 - 8.1.4 [345, route 117 - augmentation de la superficie des enseignes;](#)
 - 8.1.5 [414, rue de Saint-Jovite - empiètement en marges avant et latérale;](#)
 - 8.1.6 [775-785, rue Émond - stationnement en marge avant et allées d'accès;](#)
 - 8.1.7 [60, chemin de Brébeuf - empiètement en marge arrière, augmentation de la superficie d'une guérite de contrôle, augmentation de la largeur d'une allée d'accès, absence de clôture;](#)
- 8.2 [Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 18 avril 2011;](#)
- 8.3 [Construction d'une partie de la rue de l'Aulnaie - Les Immeubles Marché Tremblant inc. - acceptation niveau II;](#)



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

- 8.4 Servitude piste multifonctionnelle - lot 3 280 263;
- 8.5 Cession de trois parcelles de terrain - Jancil inc.;
- 8.6 Demande de prolongation de délai - entente cadre complexe hôtelier en complément au golf Manitou;
- 8.7 Requête introductive d'instance - lot 2 802 889 du cadastre du Québec - mandat de services professionnels;
- 8.8 Demande à portée collective en zone agricole de la MRC des Laurentides - acceptation de l'orientation préliminaire de la CPTAQ;
- 8.9 Réaménagement de la route 117 - avis au ministère des Transports du Québec;
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Conception pour l'installation de variateurs de vitesse - mandat de services professionnels;
 - 9.2 Bouclage des réseaux d'aqueduc - secteurs Village et Centre-ville - mandat de services professionnels;
 - 9.3 Parc de la Joyeuse-Marmaille - mise en place de jeux d'eau - attribution de contrat;
 - 9.4 Terrain de soccer de Nos-Étoiles - attribution de contrat :
 - 9.4.1 Construction d'un bâtiment de service;
 - 9.4.2 Mise en place d'éclairage;
- 10. Environnement**
 - 10.1 Location de deux voitures;
 - 10.2 Achat de barils récupérateurs d'eau de pluie;
- 11. Culture & Loisirs**
 - 11.1 Club de football Le Mistral - entente de soutien technique;
 - 11.2 Club de Vélo Mont-Tremblant - entente;
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
 - 15.1 Règlement 250-2011 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides relatif à la création d'une nouvelle aire d'affectation « industrielle lourde » sur le territoire de la MRC des Laurentides;
 - 15.2 Règlement 251-2011 de contrôle intérimaire sur les antennes et tours de communication sur le territoire de la MRC des Laurentides.
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 20 avril 2011. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme et madame Geneviève Demers, coordonnatrice - construction, inspection et services aux citoyens sont présents pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlement.

I. Règlement (2011)-100-5 modifiant le règlement du plan d'urbanisme (2008)-100

Ce projet vise à :

- créer une nouvelle aire d'affectation « Extraction » qui permettra les activités de carrière, sablière ou gravière de même que des usages connexes à la transformation de la matière brute. Cette aire d'affectation exige une planification d'ensemble (PAE). Le règlement identifie une nouvelle rue collectrice pour desservir la zone industrielle et commerciale et d'extraction située à l'est de la rue des Lilas;
- encadrer les usages complémentaires à l'habitation (services personnels, professionnels ou administratifs) dans les aires d'affectation « Faunique (FA) », « Touristique faunique (TF) », « Touristique mixte (TM) », « Touristique villégiature (TV) », « Villégiature (V) », « Villégiature faunique (VF) » et « Villégiature rurale (VR) ».

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire. Toutes les dispositions sont adoptées pour concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Laurentides.

II. Règlement (2011)-102-16 modifiant le règlement concernant le zonage (2008)-102

Ce projet vise à créer les zones VR-1010-1 et EX-1041.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire. Toutes les dispositions sont adoptées pour concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Laurentides.

III. Règlement (2011)-105-3 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (2008)-105

Ce projet vise à créer le PAE-09 - site d'extraction.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire. Toutes les dispositions sont adoptées pour concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Laurentides.

IV. Règlement (2011)-106-4 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106

Ce projet vise à assujettir la zone EX-1041 à un nouveau PIIA.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire. Toutes les dispositions sont adoptées pour concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Laurentides.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

V. Règlement (2011)-101-4 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101

Ce projet vise à exclure les zones CA-460, CA-461 et IN-462 de l'obligation d'un raccordement à l'aqueduc ou l'égout.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

VI. Règlement (2011)-102-17 modifiant le règlement concernant le zonage (2008)-102

Ce projet vise à :

- enlever un sommet protégé de l'annexe C (plan des contraintes naturelles);
- modifier les dates pour faire des ventes de garage;
- ajuster des dispositions concernant les marges de recul;
- enlever des dispositions générales la superficie des garages des maisons mobiles;
- modifier l'implantation des bonbonnes de gaz et réservoir de carburant et l'orthographe du terme « bonbonne »;
- enlever la disposition s'appliquant aux spas ou bains tourbillons qui fait référence au respect du règlement de construction;
- ajouter les mots « traiteur, boulanger et pâtissier » dans la liste des usages complémentaires autorisés pour l'habitation;
- modifier certaines normes pour les pentes des allées d'accès et les stationnements;
- lorsqu'applicable, assujettir les bâtiments accessoires commerciaux au respect du nombre de cases de stationnement;
- autoriser l'entreposage extérieur pour un usage principal de récupération;
- modifier l'orientation de la façade principale à l'intérieur des périmètres urbains ainsi que la hauteur maximale des fondations sur pilotis et modifier la définition du terme « façade » et abroger celle de « pilotis »;
- régir la superficie maximale des avis prévus au règlement sur les usages conditionnels;
- fixer des normes pour les marques de commerce;
- autoriser et fixer les normes pour les menus servant au service à l'auto;
- autoriser à certaines conditions les bâtiments de 8 logements à l'intérieur de la zone RC-400;
- autoriser les restaurants routiers à l'intérieur des zones CA-464, CA-466 et CA-466-1.
- retirer la marge avant de 6 m exigée d'une construction accessoire attenante au bâtiment principal dont l'implantation est dérogatoire et protégée par droit acquis

Les articles 3, 5, 8 à 11, 15 à 21, 24 à 28, 31 à 35, 39, 41 à 46 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire et les personnes intéressées des zones concernées ou contiguës, peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire.

Les articles 3, 39, 41 et 42 visent l'ensemble des zones du territoire.

Les articles 5 et 8 visent toutes les zones autorisant les classes d'usages habitation ou villégiature et toutes les zones qui leurs sont contiguës.

Les articles 9 à 11, 16, 19, 21, 24, 27, 31 et 33 visent toutes les zones autorisant les classes d'usages habitation ou villégiature, commercial, industriel, public et communautaire ainsi que toutes les zones qui leurs sont contiguës.

L'article 15 vise toutes les zones autorisant les classes d'usages commercial de même que toutes les zones qui leurs sont contiguës.

Les articles 17 et 25 visent toutes les zones autorisant les classes d'usages commercial et industriel de même que toutes les zones qui leurs sont contiguës.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

Les articles 18, 20, 26, 28, 32 et 34 visent toutes les zones autorisant les classes d'usages commercial, industriel, public et communautaire et les zones qui leurs sont contiguës.

L'article 35 vise toutes les zones autorisant les classes d'usages public et communautaire de même que toutes les zones qui leurs sont contiguës.

L'article 43 vise la zone concernée RC-400 étant la rue Labelle entre les rues Laroche et Trudel. Il vise également les zones contiguës TM-685, TM-678, V-686, V-687, RA-403, RM-404, RC-401, RA-350 qui sont situées autour.

Les articles 44 et 46 visent les zones concernées CA-464, CA-466 et CA-466-1 étant les zones bordant la rue de Saint-Jovite à partir de la rue du Moulin jusqu'à la route 117. Ils visent également les zones contiguës CV-433, RA-442, RF-443, RA-444, RF-447, PI-448, RA-449, CA-465, RF-454, RA-458, CA-463, CA-463-1, CA-461, VR-1010, IN-471-1, CA-470, CA-469, CA-468, CA-467 et RF 432 qui sont situées autour.

VII. Règlement (2011)-107-2 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107

Ce projet vise à :

- autoriser des usages complémentaires à un usage des groupes « habitation unifamiliale (V-1) » ou « habitation bifamiliale (V-2) », tout en les encadrant pour éviter qu'ils ne génèrent des inconvénients pour le voisinage;
- modifier les documents et renseignements exigés pour étudier une demande;
- ajouter un délai de validité d'une autorisation d'un usage conditionnel.

Les articles de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire et les personnes intéressées des zones concernées ou contiguës, peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire. Plus précisément :

Les articles 2 et 3 visent l'ensemble des zones du territoire.

L'article 4 vise les zones TM-105, RA-107, FA-540, FA-543, TM-546-1, FA-546-2, TM-551-1, FA-551-2, TM-559, TF-561, FA-564-1 et TF-564-2 **qui** sont situées à moins de 300 mètres du circuit Mont-Tremblant ainsi que les zones qui leur sont contiguës.

L'article 5 vise les zones TV-698 et TM-658 qui sont situées respectivement près de la piste cyclable du P'tit Train du Nord et de la montée Kavanagh (pour la zone TV-698) et comprenant le secteur du croissant des Soleils (pour la zone TM-658) ainsi que les zones qui leur sont contiguës.

L'article 6 de ce règlement vise les zones TM-142, TV-601-1, TF-601-2, TV-605-1, TF-605-2, TV-607, TM-665, TM-678, TV-695, TV-699, TV-700, TV-701, TV-703, TV-704, TV-705, TV-706, TV-712, TV-716 et TV-717 qui sont situées dans le secteur du mont Plaisant, aux abords de la rue Labelle et de l'axe central projeté, ainsi que les zones qui leur sont contiguës.

L'article 7 vise la zone V-718 qui comprend le mont Léonard et les zones qui lui sont contiguës.

Les articles 1 et 8 visent toutes les zones « Villégiature (V) », « Villégiature rurale (VR) », « Touristique villégiature (TV) », « Touristique mixte (TM) », « Conservation forestière (CF) », « Faunique (FA) » « Touristique faunique (TF) » et « Villégiature faunique (VF) » ainsi que les zones qui leur sont contiguës, lesquelles sont dispersées sur l'ensemble du territoire.

Toutes les demandes doivent indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elles proviennent. Elles doivent être signées dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

Les demandes doivent être reçues par la municipalité au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal Point de Vue Mont-Tremblant.

Aucune correction ne sera apportée pour l'adoption du second projet de règlement du règlement (2011)-100-5, toutefois les corrections suivantes seront effectuées pour le (2011)-107-2 :

- modification d'un libellé à l'article 8 pour faciliter sa compréhension;

et les suivantes pour le règlement (2011)-102-17 :

- des précisions et assouplissements aux normes d'implantation de bâtiments dans les projets intégrés;
- des précisions aux normes de construction des allées d'accès dans les projets intégrés.

Questions du public : Monsieur Jean Grégoire demande s'il y a du nouveau par rapport au bruit pour projet de Miller.

CM11 05 167

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Des remerciements sont adressés au conseil pour l'installation des jeux d'eau au parc de la Joyeuse-Marmaille.

3. Procès-verbal

CM11 05 168

3.1 Séance du 11 avril 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 avril 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Règlement (2011)-102-17 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

CM11 05 169

4.1.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-102-17 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM11 05 170

4.1.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2011)-102-17 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Règlement (2011)-107-2 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement l'ajustement de diverses dispositions et à l'ajout de normes pour des usages complémentaires aux groupes d'usages « habitation unifamiliale (V-1) » ou « habitation bifamiliale (V-2) »

CM11 05 171

4.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le (2011)-107-2 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement l'ajustement de diverses dispositions et à l'ajout de normes pour des usages complémentaires aux groupes d'usages « habitation unifamiliale (V-1) » ou « habitation bifamiliale (V-2) ».

CM11 05 172

4.2.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2011)-107-2 modifiant le règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels relativement l'ajustement de diverses dispositions et à l'ajout de normes pour des usages complémentaires aux groupes d'usages « habitation unifamiliale (V-1) » ou « habitation bifamiliale (V-2) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Règlements d'emprunt - dépôt des certificats

CM11 05 173

4.3.1 Règlement (2011)-123 décrétant un emprunt et une dépense de 36 000 \$ pour l'asphaltage du chemin des Mélèzes

Conformément à l'article 532 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la réception d'un avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire signé par la majorité des personnes habiles à voter du secteur concerné en regard du règlement (2011)-123 décrétant un emprunt et une dépense de 36 000 \$ pour l'asphaltage du chemin des Mélèzes. Ce certificat stipule que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 19 et qu'il y a eu 11 renoncations. En conséquence, le règlement (2011)-123 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

CM11 05 174

4.3.2 Règlement (2011)-124 décrétant un emprunt et une dépense de 55 000 \$ pour l'installation d'un égout sanitaire sur une section de la rue Perreault

Conformément à l'article 532 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la réception d'un avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire signé par la majorité des personnes habiles à voter du secteur concerné en regard du règlement (2011)-124 décrétant un emprunt et une dépense de 55 000 \$ pour l'installation d'un égout sanitaire sur une section de la rue Perreault. Ce certificat stipule que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 12 et qu'il y a eu 8 renonciations. En conséquence, le règlement (2011)-124 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CM11 05 175

4.4 Règlement modifiant le règlement (2002)-15 afin d'instaurer un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2002)-15 afin d'instaurer un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

5. Administration

CM11 05 176

5.1 Prêt Maison des jeunes Tornade Jeunesse - radiation

CONSIDÉRANT QUE le prêt accordé en 1998 à la maison des jeunes a été entièrement remboursé et qu'il y a donc lieu de procéder à sa radiation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature des documents nécessaires à la radiation de l'acte de prêt enregistré le 4 décembre 1998 au bureau de la publicité des droits de Terrebonne sous le numéro 1 187 136.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 05 177

5.2 Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Pastorale souligne les anniversaires de mariage le dimanche 5 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser la somme de 250 \$ à la Paroisse Saint-Jovite, pour tenir un vin d'honneur soulignant les Noces paroissiales (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

CM11 05 178

5.3 Requête en acquisition d'un droit de propriété - consentement

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 168, rue du Couvent (lot 2 803 216) présentent une requête introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale pour confirmer leur titre de propriété et que le consentement de la Ville est requis en tant que propriétaire du lot voisin (rue du Couvent);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE consentir à la requête des propriétaires du 168, rue du Couvent et d'autoriser la greffière à signer la déclaration requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 05 179

5.4 La Samaritaine de Mont-Tremblant - aide financière

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE faire un don de 3 000 \$ à La Samaritaine de Mont-Tremblant afin de supporter cet organisme dans sa mission d'aide (poste budgétaire 02-110-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 05 180

5.5 Hausse de taxes - appui aux citoyens

CONSIDÉRANT QUE de nombreux citoyens ont subi des augmentations importantes de l'évaluation de leur propriété lors du dépôt du rôle triennal 2011-2012-2013 que beaucoup d'entre eux considèrent démesurées;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une pétition des citoyens du district n°7 Saint-Jovite Centre-Est manifestant leur mécontentement et leur désaccord face à leur nouvelle évaluation passant du simple au double et parfois même davantage, et demandant la justification de telles augmentations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'appuyer les citoyens dans leur démarche de contestation auprès de la MRC des Laurentides de leur évaluation foncière relativement au nouveau rôle triennal et de demander à la MRC ce qui justifie les augmentations considérables des évaluations pour les terrains du secteur Saint-Jovite Centre-Est en particulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Luc Brisebois déclare que par souci de transparence, étant donné qu'un membre de sa famille est concerné, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

CM11 05 181

6.1 Embauche de techniciens en rives

CONSIDÉRANT l'ouverture de postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de mesdames Joanie Chalifoux, Nadia Chalifoux, Karine Simard et Aurélie Barbe à titre de techniciennes en rives au Service de l'environnement pour la période estivale 2011, au taux horaire de 13,39 \$ pour une période maximale de 1 680 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Luc Brisebois reprend part aux délibérations.

CM11 05 182

6.2 Embauche d'un opérateur assainissement des eaux

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le remplacement des vacances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Robert Horvath à titre d'opérateur à l'assainissement des eaux au Service des travaux publics au taux horaire de 19,10 \$, à compter du 30 mai 2011 pour une période maximale de 16 semaines selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM11 05 183

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2011 au montant de 25 701,40 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 05 184

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 21 645,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Cette résolution
est abrogée par
la résolution
CM11 06 212



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

CM11 05 185

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2011

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 300, chemin des Pléiades - installation d'oriflammes dans l'emprise de chemins

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-35) vise à autoriser l'installation d'oriflammes directionnelles sur 42 poteaux en bordure de la montée Ryan, du chemin Duplessis et du chemin des Pléiades pour orienter le visiteur vers le casino de Mont-Tremblant alors que les oriflammes ne doivent être utilisées que pour annoncer des événements spéciaux.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU11-04-048)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 25, chemin des Cèdres - ajout d'une remise

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-038) vise à autoriser l'ajout d'une deuxième remise alors qu'une seule est permise.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-04-047)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 35, chemin de la Goutterelle - ajout d'un garage intégré

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-039) vise à autoriser l'ajout d'un garage intégré alors qu'un seul est autorisé.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-04-049)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 345, route 117 - augmentation de la superficie des enseignes

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-040) vise à autoriser que la superficie d'une enseigne soit de 13,6 m² au lieu de 10 m².

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-04-052)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

8.1.5 414, rue de Saint-Jovite - empiètement en marges avant et latérale

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-042) vise à autoriser l'implantation d'une enseigne sur la ligne latérale et dont la projection au sol est sur la ligne avant alors qu'elle devrait respecter des marges avant et latérales de 1 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-04-054)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 775-785, rue Émond - stationnement en marge avant et allées d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-052) vise à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement qui déroge au règlement par :

- son implantation partielle en cour avant alors que le règlement ne le prévoit pas pour l'usage multifamilial;
- son occupation de 55 % de la cour avant au lieu d'un maximum de 50 %;
- l'aménagement de 5 allées d'accès plutôt que 2, distancées de 3,80 m au lieu de 6 m et dont 2 sont larges de 10 m au lieu de 6 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU11-04-051)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 60, chemin de Brébeuf - empiètement en marge arrière, augmentation de la superficie d'une guérite de contrôle, augmentation de la largeur d'une allée d'accès, absence de clôture

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-053) vise à autoriser l'implantation d'un éco-centre qui déroge au règlement par :

- une réduction de la distance entre le bâtiment de la caserne et la nouvelle limite de lot de 7,5 à 3 m;
- la superficie d'une guérite de contrôle de 50 m² plutôt que de 12 m²;
- la largeur d'une allée d'accès à double sens de 8 m plutôt que de 6,5 m;
- l'absence de clôture autour d'une partie de l'aire d'entreposage extérieure.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-04-050)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM11 05 186

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 18 avril 2011

CONSIDÉRANT

les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 25, chemin des Cèdres, 35, chemin de la Goutterelle, 60, chemin de Brébeuf, 775-785, rue Émond, 345, route 117, 414, rue de Saint-Jovite ainsi que dans l'emprise de la montée Ryan, du chemin Duplessis et du chemin des Pléiades, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT

les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 414, 511, 745, 613, et 1241, rue de Saint-Jovite, aux 345, route 117, 999, rue Labelle, 2455, rue de l'Aulnaie ainsi que pour un terrain non construit sur la rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 18 avril 2011 portant les numéros CCU11-04-047, CCU11-04-049, CCU11-04-050 et CCU11-04-052 à CCU11-04-062;
- D' entériner la recommandation CCU11-04-048 (installation d'oriflammes directionnelles pour le Casino Mont-Tremblant) en modifiant les 2 premières conditions comme suit :
- une diminution du nombre d'oriflammes, soit l'installation d'une oriflamme à intervalle de 2 lampadaires à l'exception de celles prévues sur le chemin des Pléiades où elles peuvent s'accrocher à tous les lampadaires;
 - l'intégration de la flèche directionnelle sur seulement 1 sur 2 des oriflammes autorisées;
- D' accepter la demande de dérogation mineure 2011-DM-052 faisant l'objet de la recommandation CCU11-04-051, telle que décrite au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Christian Murray, numéro 18727, minute 12986, daté du 28 mars 2011 et amendé au 6 mai 2011, incluant les interventions projetées dans l'emprise de la rue à la condition suivante :
- que le requérant soit avisé que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 05 187

8.3 Construction d'une partie de la rue de l'Aulnaie - Les Immeubles Marché Tremblant inc. - acceptation niveau II

CONSIDÉRANT QUE Les Immeubles Marché Tremblant inc. a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau II et sont conformes tels que spécifiés dans le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- D' accepter les travaux du niveau II concernant la construction d'une partie du chemin de l'Aulnaie incluant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout;
- D' autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau I dès la réception de la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux;
- DE payer à Les Immeubles Marché Tremblant un montant de 73 965,40 \$, taxes incluses (payable par le surplus libre accumulé, projet 2011-32), pour des travaux de surdimensionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

CM11 05 188

8.4 Servitude pour piste multifonctionnelle - lot 3 280 263

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 280 263 désire procéder à une opération cadastrale pour laquelle, en vertu de la réglementation applicable, il doit faire une contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur des parcs et sentiers a identifié un futur sentier à réaliser en bordure du ruisseau Clair traversant la propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de tous les documents nécessaires afin d'établir une servitude pour une piste multifonctionnelle en faveur de la Ville sur la propriété de monsieur Hassan Aleyassine tel que montré sur un plan préparé par l'arpenteur-géomètre Guy Barbe, plan numéro 58 554-C et portant le numéro de ses minutes 17 977, daté du 19 novembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 05 189

8.5 Cession de trois parcelles de terrain - Jancil inc.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Jancil inc. désire céder à la Ville à titre gratuit trois parcelles de terrains dont elle est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne municipalité de Mont-Tremblant a omis d'inclure ces trois parcelles de terrains dans la résolution 1999-655 qui acceptait les rues de ce promoteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de Jancil inc. d'acheter pour 1 \$ trois parcelles de terrain comme étant trois parties du lot 3B et une partie du lot 2 du rang E du canton de Clyde, le tout tel que décrit dans les descriptions techniques préparées par Christian Murray, portant les minutes 7380, 7384 et 7385 et datées du 7 juillet 1998 et 8 juillet 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 05 190

8.6 Demande de prolongation de délai - entente cadre complexe hôtelier en complément au golf Manitou

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6226981 Canada inc, propriétaire du golf Manitou, a signé une entente cadre avec la ville dans le cadre de la réalisation future d'un complexe hôtelier;

CONSIDÉRANT QUE que cette entente prévoit que la ville peut modifier sa réglementation d'urbanisme à sa guise advenant la non réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie a déposé une demande écrite afin d'obtenir un délai supplémentaire de 24 mois avant de débiter son projet;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la demande de prolongation de délai à condition que la servitude prévue à l'article 22 de l'entente cadre soit dûment enregistrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 05 191

8.7 Requête introductive d'instance - lot 2 802 889 du cadastre du Québec - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' une requête introductive d'instance doit être déposée contre le propriétaire du lot 2 802 889 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

DE déclarer que l'installation septique de la propriété identifiée par le lot 2 802 889 du cadastre du Québec constitue une nuisance et de mettre en demeure le propriétaire de celle-ci de :

1. déposer une demande de permis pour une nouvelle installation septique dans les 15 jours de la réception de la mise en demeure, de faire vidanger la fosse septique à une telle fréquence que l'installation ne puisse être une cause de nuisance et, au minimum une fois par mois jusqu'à l'aménagement de la nouvelle installation septique, laquelle devra être changée aussitôt que possible et au plus tard le 15 juin 2011. Le propriétaire devra transmettre copie à la Ville, dans un délai de 15 jours, de toute facture de vidange de la fosse septique effectuée en vertu de la présente mise en demeure;

ou

2. s'engager par écrit à ne pas habiter/utiliser la résidence, d'y couper l'électricité, d'y condamner la conduite d'eau et d'y démolir l'installation septique polluante dans les 15 jours de la réception de la mise en demeure. Le propriétaire devra transmettre, dans ce même délai, la preuve que l'électricité de la résidence est coupée;

DE mandater le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau inc. aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour cette cause (poste budgétaire 02-610-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 05 192

8.8 Demande à portée collective en zone agricole de la MRC des Laurentides - acceptation de l'orientation préliminaire de la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE le 16 septembre 2010, la MRC des Laurentides a déposé auprès de la CPTAQ une demande à portée collective en zone agricole en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) qui permet aux MRC de soumettre une demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

CONSIDÉRANT QUE des négociations se sont tenues au sujet de cette demande entre les représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) - Outaouais-Laurentides, les représentants élus de la MRC des Laurentides et la CPTAQ, le 26 novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation préliminaire de la CPTAQ reflète bien les résultats de ces négociations;

CONSIDÉRANT QUE pour rendre sa décision finale, la CPTAQ requiert une résolution d'acceptation de cette orientation préliminaire, de la MRC des Laurentides, ainsi que de chacune des municipalités visées par la demande à portée collective;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter l'orientation préliminaire de la CPTAQ (dossier 370030) à l'égard de la demande à portée collective de la MRC des Laurentides, telle que formulée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 05 193

8.9 Réaménagement de la route 117 - avis au ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT une demande du ministère des Transports du Québec datée du 10 mai 2010 à l'effet de revoir le concept d'aménagement de la route 117 entériné par le conseil par ses résolutions 2005-185 et CM06 11 507;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à remplacer le concept d'étagement de la route 117 par un concept comprenant trois carrefours giratoires;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a répondu à plusieurs des préoccupations émises par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le ministère des Transports ont tenu des séances d'information sur le concept de carrefour giratoire les 9 décembre 2010 et 13 avril 2011 auprès des commerçants riverains et que des préoccupations subsistent toujours à propos de l'emplacement du carrefour giratoire situé dans l'axe de la rue Vaillancourt projetée;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' d'accepter la proposition du ministère des Transports du Québec datée du 11 avril 2011 portant le numéro 8801-08-GA08 et visant uniquement le carrefour giratoire projeté à l'intersection de la route 117 et de la rue Siméon;

DE poursuivre des discussions avec le ministère relativement à l'emplacement du carrefour giratoire projeté à l'intersection de la rue Vaillancourt projetée;

DE prévoir, pour le carrefour Siméon, des liens sécuritaires à l'usage des piétons et des motoneigistes;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

- DE demander des aménagements paysagers de grande qualité au centre et en bordure de la route 117, aux frais du ministère des Transports du Québec, le tout devant être approuvé par la Ville;
- D' accompagner le projet de giratoire d'une signalisation adéquate à transmettre à la ville pour commentaires, notamment pour y indiquer la direction à prendre pour les différents commerces bordant la route 117 et le parc d'affaire situé au sud de la route 117 entre les rue Siméon et Magloire-Gosselin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM11 05 194

9.1 Conception pour l'installation de variateurs de vitesse - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville a formulé une demande de subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec du volet Mesures prescriptives* pour le projet de mise en place d'entraînements à fréquence variable aux pompes de 13 installations de distribution d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'entraînements à fréquence variable permet de réduire de façon significative la consommation énergétique, ainsi que l'usure prématurée des pompes et différentes composantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater la firme BPR-Triax, experts-conseil pour effectuer le suivi technique et administratif auprès d'Hydro-Québec dans le cadre de la demande de subvention du *Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique*, ainsi que pour la réalisation des relevés, d'une étude préliminaire et la préparation des plans et devis définitifs pour le projet de remplacement des démarreurs actuels par des systèmes d'entraînements à fréquence variable à 13 installations de distribution d'eau potable, pour un montant de 24 493,88 \$, taxes incluses (projet 2011-35, payable à 77 % par la réserve d'aqueduc du secteur Mont-Tremblant et 23 % par la réserve d'aqueduc du secteur Saint-Jovite), le tout conformément à la proposition datée du 26 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 05 195

9.2 Bouclage des réseaux d'aqueduc - secteurs Village et Centre-ville - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité de sélection formé pour évaluer les offres de services professionnels reliés au bouclage des réseaux d'aqueduc des secteurs Village et Centre-ville se résume ainsi :

Soumissionnaire	Évaluation globale
Robert Laurin, ingénieur	86
Équipe Laurence	78,5
Les Consultants S.M. inc.	73
Génivar Inc.	72,5

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE mandater la firme Robert Laurin, ingénieur, pour l'étude du projet, la préparation des plans et devis définitifs ainsi que la surveillance des travaux pour le projet de bouclage des réseaux d'aqueduc des secteurs Village et Centre-ville, pour un montant de 82 026 \$, taxes incluses (projet 2011-33, payable par la réserve d'aqueduc Saint-Jovite), conformément au document d'appel d'offres TP-2011-26 et d'autoriser cette firme à déposer pour et au nom de la Ville de Mont-Tremblant une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. La ville s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 05 196

9.3 Parc de la Joyeuse-Marmaille - mise en place de jeux d'eau - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à la mise en place de jeux d'eau au parc de la Joyeuse-Marmaille et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Équipements récréatifs Jambette inc.	49 580,43 \$
Téssier- Récréo-parc inc.	49 897,93 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Équipements récréatifs Jambette inc., pour la mise en place de jeux d'eau au parc de la Joyeuse-Marmaille au montant de 49 580,43 \$, taxes incluses, et de prévoir un montant de 5 000 \$ au projet pour autres travaux connexes à venir, le tout payable par le fond de parc (projet 2011-34), et conformément aux dispositions des documents d'appels d'offres TP-2011-28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Terrain de soccer de Nos-Étoiles - attribution de contrats

CA11 05 197

9.4.1 Construction d'un bâtiment de service

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à la construction d'un bâtiment utilitaire au terrain de soccer de Nos-Étoiles et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Construction Raynald Tisseur inc.	138 669,51 \$
Construction Hugo Alarie (C.H.A.) inc.	153 867,10 \$
Les entreprises Landco.inc	156 405,35 \$



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
9 mai 2011**

Construction Jema inc.	160 634,25 \$
Construction Telmosse et fils inc.	166 057,08 \$
Groupe Québeco inc.	173 413,21 \$
Norexco inc.	178 879,33 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Construction Raynald Tisseur inc., pour la construction d'un bâtiment utilitaire au terrain de soccer de Nos-Étoiles au montant de 138 669,51 \$, taxes incluses, payable par le fonds de parc (projet 2011-19), et conformément aux dispositions des documents d'appels d'offres 2011-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 05 198

9.4.2 Mise en place d'éclairage

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'éclairage au terrain de soccer de Nos Étoiles et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)	Option (taxes incluses)
J.M. Léonard Électricien inc.	19 907,53 \$	10 281,73 \$
Daniel Chalifoux entrepreneur électricien inc.	25 724,27 \$	7 632,97 \$
Bruno électrique inc.	33 688,19 \$	12 189,97 \$
Alexandre Barbe électricien inc.	36 843,35 \$	9 341,85 \$
Laurin, Laurin (1991) inc.	112 135,65 \$	23 194,63 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise J.M. Léonard Électricien inc. pour la mise en place d'un système d'éclairage au terrain de soccer de Nos-Étoiles incluant l'option câbles en cuivre, au montant total, taxes incluses, de 30 189,16 \$ payable par le fonds de parc (projet 2011-20), conformément aux dispositions des documents d'appels d'offres TP-2011-27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM11 05 199

10.1 Location de deux voitures

CONSIDÉRANT QUE le travail des stagiaires au Service de l'environnement nécessite des déplacements et donc la location de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants :



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 mai 2011

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Budget - Performance location	5 434,22 \$
Discount	5 611,95 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Budget - Performance location pour la location de deux voitures pour 12 semaines au montant de 5 434,22 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-470-00-515), pour la période du 30 mai au 19 août 2011, conformément au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 05 200

10.2 Achat de barils récupérateurs d'eau de pluie

CONSIDÉRANT QUE la Politique de l'eau de la Ville de Mont-Tremblant, adoptée en septembre 2007, stipule dans sa recommandation R-43 que : « *La Ville devrait se doter de programme de subvention en ce qui concerne les équipements domestiques d'économie de l'eau.* »;

CONSIDÉRANT QU' à l'instar d'autres villes du Québec, la distribution de récupérateurs d'eau de pluie est jugée comme étant une excellente mesure servant à diminuer la consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour 50 récupérateurs et les prix sont les suivants :

Compagnie	Prix (taxes en sus)
Alter Éco	2 950 \$
Les Ateliers Vélo Vert Inc.	n/a

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'acquérir 50 barils récupérateurs d'eau de pluie de modèle « Écopluie » de la firme Alter Éco au montant de 3 360,79 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-470-00-649), et de les distribuer aux propriétaires qui en feront la demande, au montant de 22,79 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM11 05 201

11.1 Club de football Le Mistral - entente de soutien technique

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

CONSIDÉRANT QUE le Club de football Le Mistral a pour but de promouvoir le football sénior amateur auprès de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de soutien technique avec le Club de football Le Mistral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 05 202

11.2 Club de Vélo Mont-Tremblant - entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle verse des subventions et fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Vélo Mont-Tremblant a pour but de développer et promouvoir la pratique du cyclisme dans la région de Mont-Tremblant et que l'organisme doit entretenir les pistes et sentiers afin d'offrir une pratique du vélo de montagne pleinement sécuritaire et de qualité et en conformité avec le plan directeur des parcs de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de subvention avec le Club de Vélo Mont-Tremblant et le versement d'une somme de 15 000 \$ (poste budgétaire 02-701-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

15.1 Règlement 250-2011 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides relatif à la création d'une nouvelle aire d'affectation « industrielle lourde » sur le territoire de la MRC des Laurentides;

15.2 Règlement 251-2011 de contrôle intérimaire sur les antennes et tours de communication sur le territoire de la MRC des Laurentides.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Monsieur Jacques Saint-Louis demande si le règlement d'emprunt concernant l'usine du secteur Village va être revu pour modifier les personnes concernées par le paiement étant donné le projet de bouclage des réseaux.

Monsieur Normand Cunningham de l'association du lac Forget demande si les chemins de son secteur vont être refaits prochainement et notamment le chemin des Hauteurs qui se dégrade particulièrement.

CM11 05 203

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



Procès-verbal du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 mai 2011** à **19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance du 11 avril 2011;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 13 avril 2011;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement (2011)-A-09-3 modifiant le règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville - adoption;
5. **Administration**
 - 5.1 Tournoi de golf bénéfique - participation;
 - 5.2 Souper bénéfice - participation;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Abolition du poste de commis (chef d'équipe) 911;
 - 6.2 Embauche de stagiaires en génie civil :
 - 6.2.1 Parcs et immeubles;
 - 6.2.2 Services techniques;
 - 6.3 Embauche d'un répartiteur-préposé au MIP - poste temporaire;
 - 6.4 Embauche des étudiants - Service des travaux publics;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

- 8. Urbanisme**
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Transport en commun - plan de développement pour personnes handicapées dans le réseau régulier;
 - 9.2 Installation d'abribus - servitudes avec la Commission scolaire;
- 10. Environnement**
- 11. Culture & Loisirs**
 - 11.1 Le Club des Aventuriers du Québec - exemption de coûts de location de salles;
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
 - 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 9 mai 2011.
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**

CA11 05 118

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA11 05 119

3.1 Séance du 11 avril 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 11 avril 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 05 120

3.2 Séance extraordinaire du 13 avril 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 avril 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA11 05 121

4.1 Règlement (2011)-A-09-3 modifiant le règlement concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 11 avril 2011;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-A-09-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT A-09 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'ENGAGER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA VILLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA11 05 122

5.1 Tournoi de golf bénéfique - participation

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon et monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représentent la Ville au souper du tournoi de golf de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 1^{er} juin 2011 et d'acheter 2 billets pour un total de 159,50 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 05 123

5.2 Souper bénéfice - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Vincent Perreault représente la Ville au souper bénéfice de l'Association Clair-Soleil qui aura lieu le 19 mai 2011 et d'acheter un billet pour une somme de 35 \$ (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA11 05 124

6.1 Abolition du poste de commis (chef d'équipe) 911

CONSIDÉRANT la nouvelle réglementation exigeant le doublage à 100 % du personnel à la répartition des appels 911 au Service de police et qu'un centre d'urgence 9-1-1 doit assurer en tout temps la présence d'un responsable des opérations;

CONSIDÉRANT la création du poste de chef d'équipe 9-1-1;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'abolir le poste de commis (chef d'équipe) 9-1-1 en date du 18 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Embauche de stagiaires en génie civil

CA11 05 125

6.2.1 Parcs et immeubles

CONSIDÉRANT l'affichage de poste pour l'été 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Marc-André Michaud à titre de stagiaire en génie civil - parcs et immeubles au Service des travaux publics au taux horaire de 16,10 \$ pour une période maximale de 16 semaines à compter du 24 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 05 126

6.2.2 Services techniques

CONSIDÉRANT l'affichage de poste pour l'été 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Yannick Juteau à titre de stagiaire en génie civil - services techniques pour le Service des travaux publics au taux horaire de 16,10 \$ pour une période maximale de 16 semaines à compter du 16 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Luc Brisebois déclare que par souci de transparence, étant donné qu'un membre de sa famille est concerné, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA11 05 127

6.3 Embauche d'un répartiteur-préposé au MIP - poste temporaire

CONSIDÉRANT la nouvelle réglementation exigeant le doublage à 100 % du personnel à la répartition des appels 911 au Service de police;

CONSIDÉRANT l'affichage de postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Pénélope Barbe, à titre de répartiteur - préposé au MIP, poste temporaire, au Service de police au taux horaire de 18,81 \$, à compter du 22 mai 2011 selon les termes et conditions de la convention collective applicable et conditionnellement à la réussite de l'examen médical pré-emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Luc Brisebois reprend part aux délibérations.

CA11 05 128

6.4 Embauche des étudiants - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche à la voirie de monsieur Félix Morand Campeau au taux horaire de 11,07 \$, et de messieurs Yan Jacob et Mathieu Racine au taux horaire de 10,82 \$;

DE procéder à l'embauche aux parcs et aux événements de monsieur Jérémy Paquin au taux horaire de 11,07 \$, de messieurs Vincent Valade, Félix-Antoine Héroux et de madame Geneviève Boussaroque au taux horaire de 10,82 \$.

Ces embauches sont pour une période maximale de 4480 heures et conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA11 05 129

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril au montant de 121 068,05 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 05 130

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 43 870,99 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 05 131

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA11 05 132

9.1 Transport en commun - plan de développement pour personnes handicapées dans le réseau régulier

CONSIDÉRANT QUE l'article 67 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* oblige toute les sociétés de transport en commun à se doter d'un plan de développement visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées dans le réseau régulier et que la Ville a mandaté la Société Gestrans pour l'élaboration de ce plan;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'approuver le Plan de développement visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées dans le réseau régulier 2011-2016 et de le transmettre pour approbation au ministère des Transports du Québec avant sa mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 05 133

9.2 Installation d'abribus - servitudes avec la commission scolaire

CONSIDÉRANT QUE deux abribus ont été installés sur les terrains de la Commission scolaire des Laurentides sur la rue Labelle;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

9 mai 2011

CONSIDÉRANT QUE les autorisations pour ces installations ont été reçues de la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de servitudes avec la Commission scolaire des Laurentides pour l'installation, le maintien et l'entretien de deux abribus sur une partie des lots 3 279 834 et 3 279 868, et de mandater les professionnels nécessaires à la préparation des documents requis pour l'établissement de ces servitudes (poste budgétaire 02-370-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA11 05 134

11.1 Le Club des Aventuriers du Québec - exemption de coûts de location de salles

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a reconnu depuis quelques années une liste d'associations sans but lucratif œuvrant dans la Ville et les a exemptées des coûts de location de salles;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exemption de frais de location faite par Le Club des Aventuriers du Québec pour ses réunions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE reconnaître le Club des Aventuriers du Québec aux fins d'exemption de coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 9 mai 2011

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 9 mai 2011 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

9 mai 2011

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- Monsieur Jacques Saint-Louis

Il propose la mise en place d'une tarification spéciale visiteurs pour le transport en commun et dépose un projet à cet effet.

Aussi, il informe le conseil de problématiques de signalisation (erreur sur pancarte du MTQ, logo commercial sur panneau de la Ville, indication du Village par le centre-ville) et dépose des photos illustrant ses propos.

Finalement, il demande pourquoi la patinoire Daniel-Lauzon est restée barrée et mentionne que les bandes doivent être réparées rapidement.

CA11 05 135

19. Levée de la séance

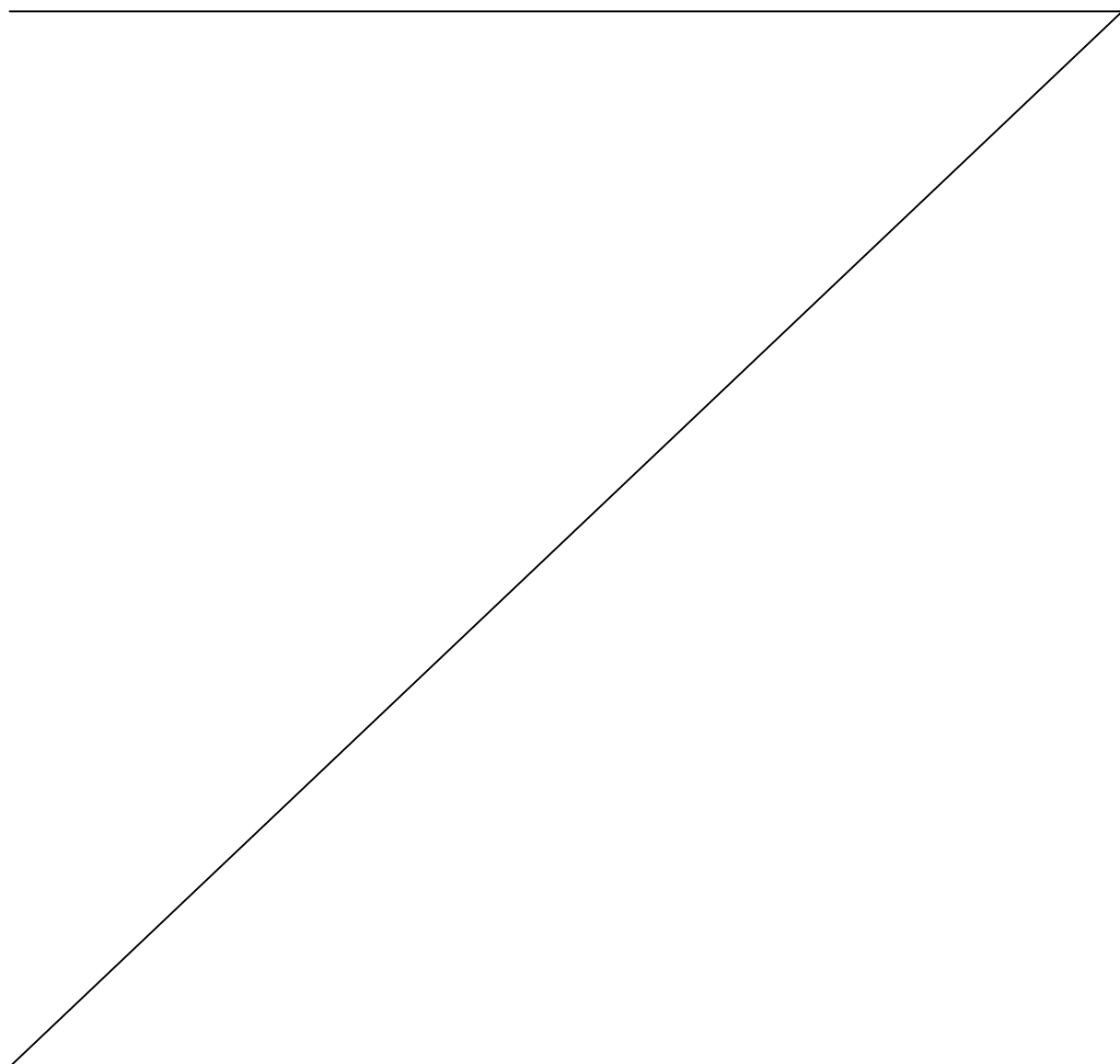
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

2 juin 2011

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue **le 2 juin 2011 à 12 h 10**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur André David, conseiller du district 5

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village - travaux supplémentaires;
5. Réfection du réseau d'aqueduc - rue Barbe - acquisition d'équipements;
6. Amélioration du réseau routier municipal - demande d'aide financière;
7. Rénovation de façades et enseignes - 1345, route 117 - concessionnaire Fiat;
8. Regroupement des Gîtes et Petites Auberges de la Région de Mont-Tremblant - autorisation d'affichage;
9. Deuxième période de questions;
10. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM11 06 204

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



Procès-verbal du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 mai 2011** à **9 h 24**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Programme d'enfouissement des réseaux câblés de distribution - renouvellement de demandes d'inscription auprès d'Hydro-Québec;
5. Mesures administratives - employés;
6. Réintégration en emploi;
7. Deuxième période de questions;
8. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA11 05 136

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Madame Nathalie Vigneault du journal l'Information du Nord pose des questions sur le point 5 de l'ordre du jour.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2011

CA11 05 137

**4. Programme d'enfouissement des réseaux câblés de distribution -
renouvellement de demandes d'inscription auprès d'Hydro-Québec**

CONSIDÉRANT QUE le 24 septembre 2001, le conseil municipal a adopté la résolution 2001-817 afin d'inscrire trois demandes au programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution sur des sites patrimonial, culturel et touristique mais que ce programme a cessé depuis;

CONSIDÉRANT QUE le 22 janvier 2007, le conseil d'agglomération a adopté la résolution CA07 01 015 afin de renouveler l'inscription auprès d'Hydro-Québec pour la réalisation des projets d'enfouissement des réseaux câblés de distribution, et que cette demande n'a pas connu de suite;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec a signifié dernièrement à la Ville l'existence de deux programmes d'enfouissement des réseaux câblés dont le secrétariat est assuré par Hydro-Québec et qu'il faut confirmer l'intérêt de la Ville à renouveler son inscription afin de poursuivre les démarches pouvant mener éventuellement à une autorisation pour la réalisation de projets d'enfouissement des réseaux câblés de distribution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à de nouvelles demandes d'inscription visant les deux programmes d'enfouissement des réseaux câblés offert par Hydro-Québec. Ces demandes seront faites pour des sections de la rue de Saint-Jovite selon les programmes offerts et réparties comme suit :

1. En fonction du programme d'Enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel : section de la rue de Saint-Jovite comprise entre les rues Charbonneau et Bisson, représentant une longueur approximative de 305 mètres;
2. En fonction du programme d'Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques : sections de la rue de Saint-Jovite comprises entre les rues Mercure et Charbonneau, et entre les rues Bisson et Fillion, représentant une longueur totale approximative de 590 mètres.

Le directeur des travaux publics est autorisé à signer pour la Ville, les formulaires de demande d'inscription aux programmes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 05 138

5. Mesures administratives - employés

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice général relatif aux motifs de prise de mesures administratives;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU de ratifier et confirmer la décision de relever de leurs fonctions les employés visés par le rapport de la directrice générale, avec plein traitement, jusqu'à la fin de l'enquête en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2011

CA11 05 139

6. Réintégration en emploi

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE ratifier et confirmer la décision de mettre fin au relevé provisoire des fonctions de l'employé concerné par la résolution portant le numéro CA11 04 115 et de le réintégrer dans ses fonctions en date de lundi le 16 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Deuxième période de questions

Madame Nathalie Vigneault demande au maire s'il a d'autres commentaires en regard au point 5 de l'ordre du jour.

CA11 05 140

8. Levée de la séance extraordinaire

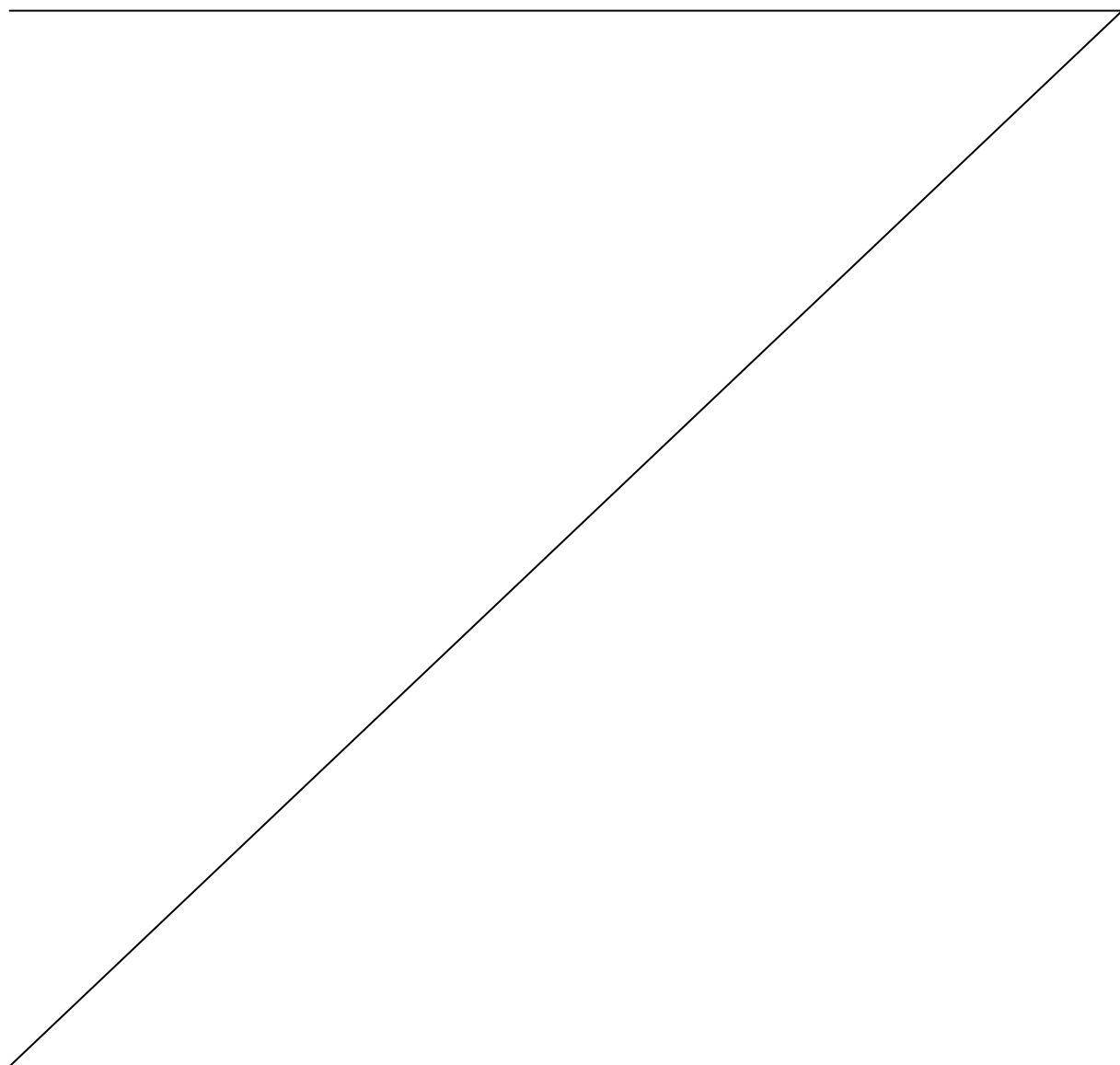
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 9 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

2 juin 2011

CM11 06 205

4. Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village - travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de mise aux normes de l'usine de filtration au lac Tremblant, l'entreprise Louisbourg/Simard Beaudry Construction, s.e.c. a rencontré des conditions imprévues aux documents contractuels et qu'en conséquence plusieurs changements au concept initial ont dû être apportés;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées sont accessoires et ne modifient pas la nature du contrat;

CONSIDÉRANT QUE que l'entreprise Louisbourg/Simard Beaudry Construction, s.e.c. réclamait une somme additionnelle de 2 480 782,77 \$ (avant taxes) pour la réalisation de l'ensemble des travaux supplémentaires qui ont dû être effectués;

CONSIDÉRANT QU' après analyse du dossier par le Service des travaux publics et discussions entre les représentants de la Ville et de l'entreprise Louisbourg/Simard Beaudry Construction, s.e.c., il a été convenu que la Ville verserait à cette dernière une somme de 1 411 000 \$ (avant taxes) en compensation globale et finale en lien avec la réalisation de l'ensemble des travaux supplémentaires du projet, contrat qui leur avait été accordé le 14 septembre 2009 par la résolution CM09 09 325;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' accepter le paiement d'une somme de 1 411 000 \$ duquel une retenue contractuelle de 10% sera appliquée, avant taxes à l'entreprise Louisbourg/Simard Beaudry Construction, s.e.c. en compensation globale et finale pour la réalisation de l'ensemble des travaux supplémentaires reliés au projet de mise à niveau de l'usine de filtration du secteur Village, payable comme suit :

- Que le solde disponible du règlement d'emprunt (2009)-112, (projet 2009-23) soit entièrement attribué à ce projet, que 26,61 % des coûts supplémentaires résiduels du projet soient facturés à Station Mont-Tremblant, s.e.c. conformément aux dispositions de l'entente cadre sur l'aménagement du complexe touristique du Versant Soleil datée du 7 avril 2003 et que la balance des coûts supplémentaires soit payée dans le cadre du remboursement de la taxe sur l'essence et contribution du Québec TECQ (2010-2013);

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer les 63 directives de changement totalisant la somme de 1 411 000 \$ (avant taxes) et correspondant à l'ensemble des travaux supplémentaires tel que précisé dans le préambule et décrit au document en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 206

5. Réfection du réseau d'aqueduc - rue Barbe - acquisition d'équipements

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire remplacer le réseau d'aqueduc sur la rue Barbe et que le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix pour la fourniture des pièces d'aqueduc reliées à ce projet dont les résultats sont les suivants :



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

2 juin 2011

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Les Distributions d'Aqueduc inc.	23 495,45 \$
Réal Huot inc.	24 309,86 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les Distributions d'Aqueduc inc., au montant de 26 767,19 \$, taxes incluses conformément à la proposition datée du 19 mai 2011 et d'allouer une enveloppe budgétaire supplémentaire de 70 000 \$ pour la réalisation du projet de remplacement du réseau d'aqueduc sur la rue Barbe (projet 2011-40, le tout payable par la réserve d'aqueduc du secteur Saint-Jovite).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 207

6. Amélioration du réseau routier municipal - demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec verse occasionnellement de l'aide financière discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal aux municipalités qui en font la demande;

CONSIDÉRANT QU' il existe plusieurs chemins ou rues dans la Ville où il serait requis d'effectuer des travaux de réfection dont voici une liste non exhaustive décrivant les travaux et les coûts y étant reliés :

Chemin du Lac-Dufour (1 100 m)	300 000 \$
• Pulvérisation du pavage; • Rechargement de gravier; • Remplacement de ponceaux; • Reprofilage de fossés; • Pavage;	
Rue Perreault (190 m)	55 000 \$
• Pulvérisation du pavage; • Rechargement de gravier; • Bordures; • Pavage;	
Montée Fortier (1 300 m)	290 000 \$
• Rechargement de gravier; • Remplacement de ponceaux; • Reprofilage de fossés; • Traitement de surface triple;	
Chemin des Palissades (200 m)	50 000 \$
• Rechargement de gravier; • Remplacement de ponceaux; • Reprofilage de fossés; • Traitement de surface triple;	
Chemin des Mélèzes (300 m)	50 000 \$
• Rechargement de gravier; • Reprofilage de fossés; • Traitement de surface triple;	



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

2 juin 2011

Chemin Plouffe

135 000 \$

- Déviation de l'égout pluvial vers un marais filtrant au Lac-Mercier;
- Aménagement d'une chambre de déviation;
- Conduite d'égout pluvial;
- Pavage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE soumettre une demande d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM) du ministère des Transports du Québec par l'intermédiaire du député du comté de Labelle, monsieur Sylvain Pagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 208

7. Rénovation de façades et enseignes - 1345, route 117 - concessionnaire Fiat

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour la propriété située au 1345, route 117;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 24 mai 2011 portant les numéros CCU11-05-072 et CCU11-05-073.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 209

8. Regroupement des Gîtes et Petites Auberges de la Région de Mont-Tremblant - autorisation d'affichage

CONSIDÉRANT QUE le *regroupement des Gîtes et Petites Auberges de la Région de Mont-Tremblant* souhaite promouvoir son événement de la *Route des soleils* en installant des enseignes temporaires à l'entrée sud de la route 117 (Kavanagh, Saint-Jovite) et au bureau touristique du chemin de Brébeuf;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'appuyer le *Regroupement des Gîtes et Petites Auberges de la Région de Mont-Tremblant* afin d'autoriser l'affichage du 31 mai au 13 juin 2011, à l'entrée sud de la route 117 (Kavanagh, Saint-Jovite) et au bureau touristique du chemin de Brébeuf, selon l'article 1640 9) du règlement de zonage (2008)-102.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

2 juin 2011

9. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM11 06 210

10. Levée de la séance extraordinaire

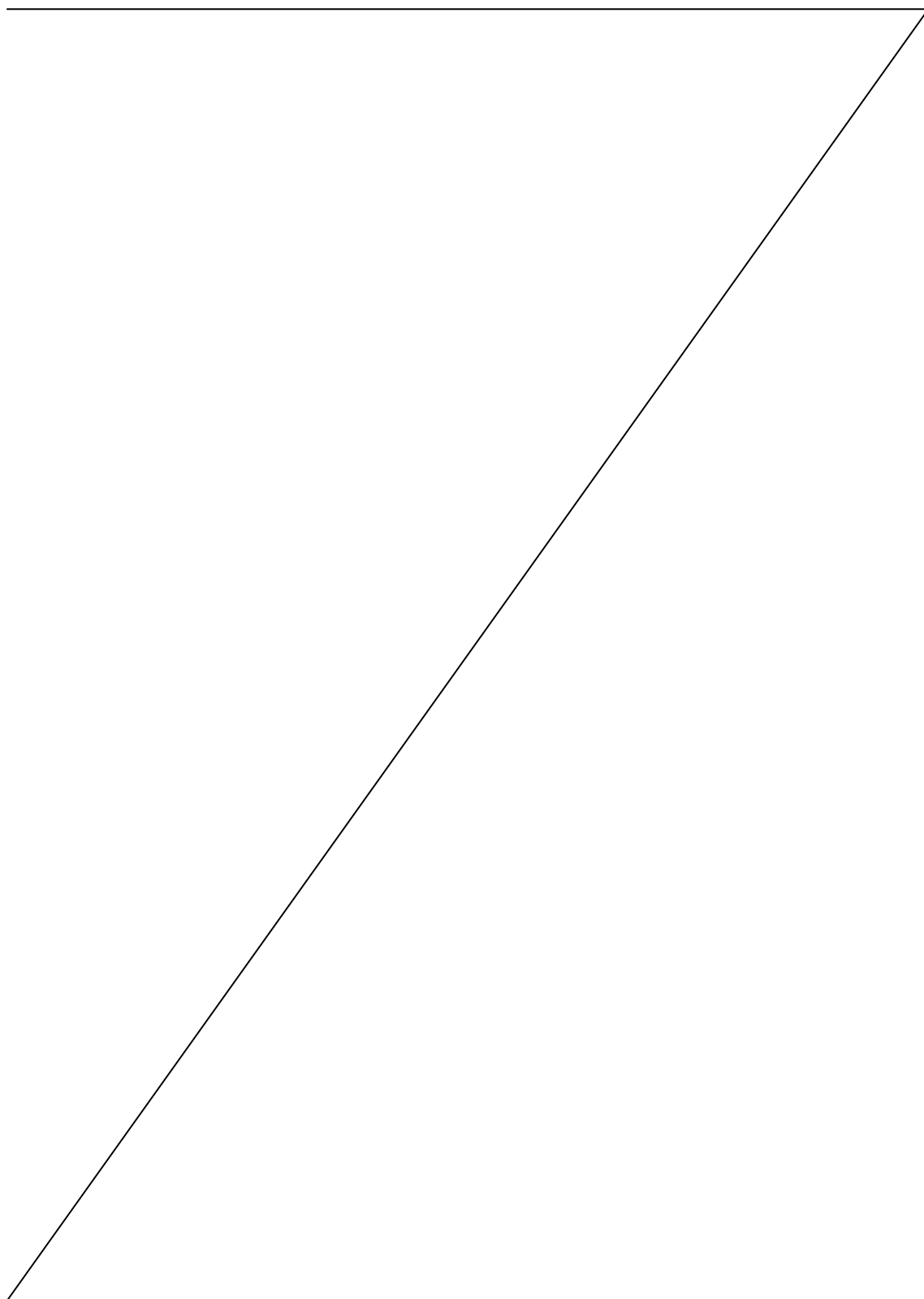
Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 12 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





Procès-verbal du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **2 juin 2011** à **12 h 05**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur André David, conseiller du district 5

Sont également présentes la directrice générale et la greffière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Embauche de quatre journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires;
5. Embauche d'un contremaître voirie/aqueduc/égout;
6. Deuxième période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA11 06 141

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

2 juin 2011

CA11 06 142

4. Embauche de quatre journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le remplacement des vacances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'embaucher messieurs Raymond Lachaine, Serge Béland, Michel Ouimet et Gilles Bergeron à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire pour une période maximale de 5120 heures selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 06 143

5. Embauche d'un contremaître voirie/aqueduc/égout

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Éric Lapointe à titre de contremaître voirie/aqueduc/égout en période de mise à l'essai à compter du 4 juillet 2011 et d'autoriser la signature du contrat de travail en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA11 06 144

7. Levée de la séance extraordinaire

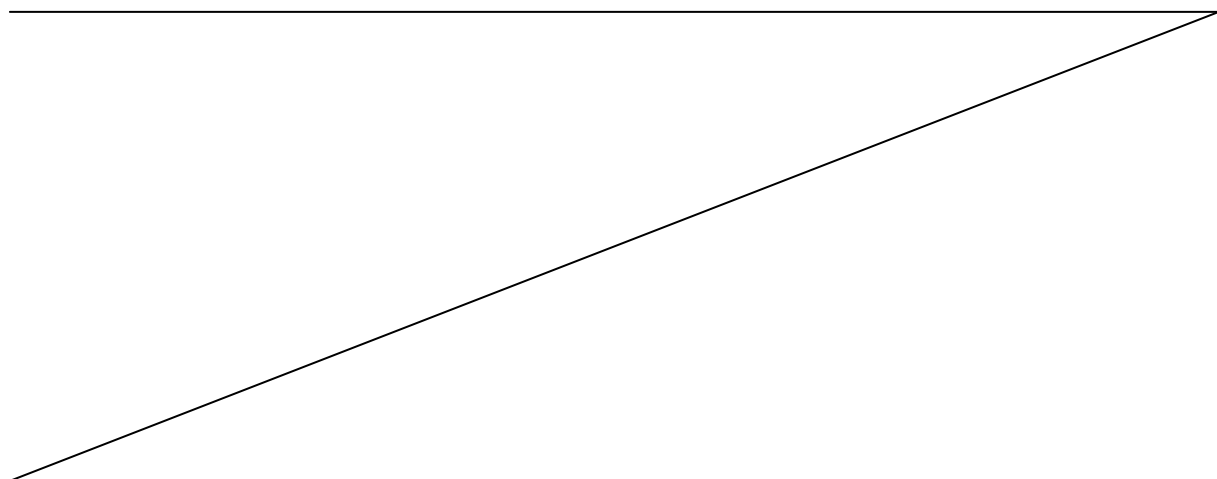
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 12 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





Procès-verbal du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 juin 2011** à **19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance du 9 mai 2011;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 12 mai 2011;
 - 3.3 Séance extraordinaire du 2 juin 2011;
4. **Règlement**
 - 4.1 Règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil - adoption;
5. **Administration**
 - 5.1 Office du tourisme Mont-Tremblant - protocole d'entente;
 - 5.2 Tournoi de golf bénéfique - participation;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche de surveillants-sauveteurs à la plage du lac Mercier;
 - 6.2 Affectation intérimaire d'un cadre - Service de police;
 - 6.3 Embauche temporaire d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Optimisation de la récupération de la TPS et de la TVQ - mandat de services professionnels;
 - 7.4 Programme de soutien aux équipements culturels - convention supplémentaire pour la bibliothèque - autorisation de signatures;
 - 7.5 Office municipal d'habitation - budget révisé 2011;
 - 7.6 Assurance des frais juridiques - renouvellement;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

- 8. Urbanisme**
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Fourniture de produits pétroliers - renouvellement de contrat;
 - 9.2 Déneigement des entrées piétonnières des édifices municipaux et abribus - renouvellement de contrat;
- 10. Environnement**
- 11. Culture & Loisirs**
- 12. Police**
 - 12.1 Camp de vacances « Apprentis policiers » - parrainage de jeunes;
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
 - 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 13 juin 2011.
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**

CA11 06 145

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA11 06 146

3.1 Séance du 9 mai 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 9 mai 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 06 147

3.2 Séance extraordinaire du 12 mai 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 mai 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 06 148

3.3 Séance extraordinaire du 2 juin 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 2 juin 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA11 06 149

4.1 Règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 11 avril 2011;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a dûment été publié le 11 mai 2011 conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-A-28 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

5. Administration

CA11 06 150

5.1 Office du tourisme Mont-Tremblant - protocole d'entente

CONSIDÉRANT les dispositions du 11^e alinéa de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q., chapitre E-20.001 à l'effet que la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire relève de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite investir, en 2011, une somme de 1 000 000 \$ à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà attribué une portion de cette somme à Tourisme aérien Laurentides pour le développement du tourisme aérien à destination de l'Aéroport International de Mont-Tremblant, par la résolution CA10 12 317 adoptée le 13 décembre 2010 mais qu'il reste une somme de 880 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite subventionner l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant afin qu'il réalise ce mandat à certaines conditions, notamment la production de plans de marketing de positionnement pour la période estivale et hivernale de l'année courante;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'autoriser, en conformité avec les conditions du protocole à intervenir entre les parties, le versement à l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant, des sommes suivantes :

- une somme pouvant atteindre un maximum de 880 000 \$ pour l'été 2011 et l'hiver 2011-2012 afin d'augmenter la promotion touristique de la ville de Mont-Tremblant et de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord à la condition que cette promotion soit effectuée à l'extérieur du territoire et qu'un investissement additionnel comparable soit effectué par le milieu ou un organisme de l'industrie touristique aux mêmes fins (poste budgétaire 02-622-00-972);
- une somme de 135 900 \$ provenant du budget de municipalité centrale, pour le démarchage d'un projet touristique événementiel (110 000 \$ au poste budgétaire 02-623-00-970 et 25 900 \$ par le surplus accumulé).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 06 151

5.2 Tournoi de golf bénéfique - participation

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

ET RÉSOLU QUE messieurs les conseillers André David, Luc Brisebois et Pierre Labonté représentent la Ville au tournoi de golf de la Fondation Daniel-Lauzon qui aura lieu le 16 août 2011 et d'acheter 3 billets pour un total de 375 \$ (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA11 06 152

6.1 Embauche de surveillants-sauveteurs à la plage du lac Mercier

Abrogée par
la résolution
CA11 07 166

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'embauche de monsieur Endrick Tremblay à titre de responsable surveillant-sauveteur au Service de la culture et des loisirs pour l'été 2011 au taux horaire de 17 \$ pour une période maximale de 480 heures;

DE procéder à l'embauche de monsieur Frédéric Legault au taux horaire de 16 \$ à titre de surveillant-sauveteur pour une période maximale 880 heures et selon des horaires variables d'un maximum de 80 heures par deux semaines.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de la détention d'une carte sauveteur national plage valide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 06 153

6.2 Affectation intérimaire d'un cadre - Service de police

CONSIDÉRANT la *Politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres* adoptée le 25 février 2008 par la résolution CA08 02 036;

CONSIDÉRANT l'absence du directeur du Service de police pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale de permettre à un cadre d'occuper la fonction de directeur du Service de police à titre intérimaire pour la durée de l'absence du directeur du Service de police;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE monsieur Jean Desjardins, directeur adjoint aux opérations - Service de police, soit affecté au poste de directeur du Service de police à titre intérimaire et qu'une rémunération lui soit versée pour l'ensemble des fonctions et responsabilités majeures attribuées à ce poste qui se traduit par une augmentation salariale temporaire de 10 % de son salaire actuel rétroactivement au 10 mai 2011 en conformité avec l'article 4 de la *Politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

CA11 06 154

6.3 Embauche temporaire d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le remplacement des vacances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de René Gauthier à titre de préposé à l'entretien des immeubles et équipements pour une période maximale de 640 heures selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA11 06 155

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai au montant de 218 982,60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 06 156

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 31 862,91 \$, et de financer la dépense de Méga-Tech au montant de 5 304,65 \$, par le fonds de roulement remboursable par le fonds d'administration sur une période de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 06 157

7.3 Optimisation de la récupération de la TPS et de la TVQ - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Amyot Gélinas SENC, Comptables agréés, pour l'optimisation de la récupération de la TPS et de la TVQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE mandater la firme Amyot Gélinas SENC, Comptables agréés, conformément à l'offre de services professionnels pour des honoraires correspondant à un maximum de 21 935 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-413).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

CA11 06 158

7.4 Programme de soutien aux équipements culturels - convention supplémentaire pour la bibliothèque - autorisation de signatures

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signé le 7 septembre 2004 une convention avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concernant le programme de soutien aux équipements culturels dans le cadre de la construction de la bibliothèque et qu'il y a lieu d'en modifier l'article 2;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'addenda modifiant l'article 2 de la convention intervenue le 7 septembre 2004 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 06 159

7.5 Office municipal d'habitation - budget révisé 2011

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a déposé un budget révisé 2011 pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du budget révisé 2011 de l'Office municipal d'habitation totalisant un déficit de 216 044 \$, et de payer la somme de 21 605 \$ (poste budgétaire 02-520-00-971), soit 10 % du déficit anticipé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 06 160

7.6 Assurance des frais juridiques - renouvellement

CONSIDÉRANT QU' en mars 2004, la *Loi C-21* a été adoptée et qu'elle modifie le Code criminel canadien;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi C-21*, des poursuites de natures pénales peuvent être intentées contre les employeurs suite à des accidents graves du travail si des mesures adéquates n'avaient pas été prises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance des frais juridiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'entériner le renouvellement du contrat d'assurance des frais juridiques avec BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 1^{er} juillet 2012 pour la somme de 2 079,13 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-130-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA11 06 161

9.1 Fourniture de produits pétroliers - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2010 à un appel d'offres public pour l'achat de produits pétroliers avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2011-2012 et 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été donné à l'entreprise Les Pétroles Sonic par la résolution CA10 06 150 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement pour 2011-2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat avec l'entreprise Les Pétroles Sonic pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, pour un montant total approximatif de 371 000 \$, taxes incluses, le tout selon la soumission et les documents d'appel d'offres 2010-28 (l'ensemble des coûts assumé par les différents postes budgétaires affectés et payable par le fonds d'administration) :

Produit	Commission \$/litre
Huile à chauffage	0,0250
Biodiesel clair B5 - 25°C	0,0450
Biodiesel clair B5 - 40 °C	0,0450
Pétrodiesel coloré (LS Diesel)	0,0380

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 06 162

9.2 Déneigement des entrées piétonnières des édifices municipaux et abribus - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2010 à un appel d'offres public pour le déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux, des abribus se trouvant sur le réseau de transport en commun ainsi que de la passerelle du ruisseau Clair avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les saisons 2011-2012 et 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été donné à l'entreprise Transactions Directes P.G.C. inc. par la résolution CA10 09 236 et que la ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1^{er} juillet qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres 2010-35;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Transactions Directes P.G.C. inc, au montant de 15 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour le déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux, la passerelle du ruisseau Clair et des 11 abribus pour la période du 15 octobre 2011 au 15 mai 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA11 06 163

12.1 Camp de vacances « Apprentis policiers » - parrainage de jeunes

Abrogée par
la résolution
CA11 07 166

CONSIDÉRANT QU' un comité a été mis en place pour l'élaboration d'une Politique Jeunesse et d'un plan d'action quinquennal;

CONSIDÉRANT QUE l'École nationale de police du Québec (ENPQ) organise pour la deuxième année un camp de vacances « Apprentis policiers » d'une durée d'une semaine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil et le Service de police reconnaissent la difficulté à attirer des jeunes de Mont-Tremblant à la carrière de policier et souhaite parrainer 4 jeunes ayant démontré un comportement social exemplaire et promouvoir la carrière policière auprès de nos jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds des produits de la criminalité vise la prévention de la criminalité et l'encouragement à un comportement social exemplaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le Service de police à parrainer 4 jeunes, de 11 à 12 ans, des écoles primaires de Mont-Tremblant, pour participer au Camp de vacances « Apprentis policiers », au coût total de 1 560 \$, taxes en sus, payable par le Fonds des produits de la criminalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 13 juin 2011

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 13 juin 2011 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Madame Laure Dupont dépose une pétition visant à sauvegarder la bibliothèque du Couvent.

CA11 06 164

19. Levée de la séance

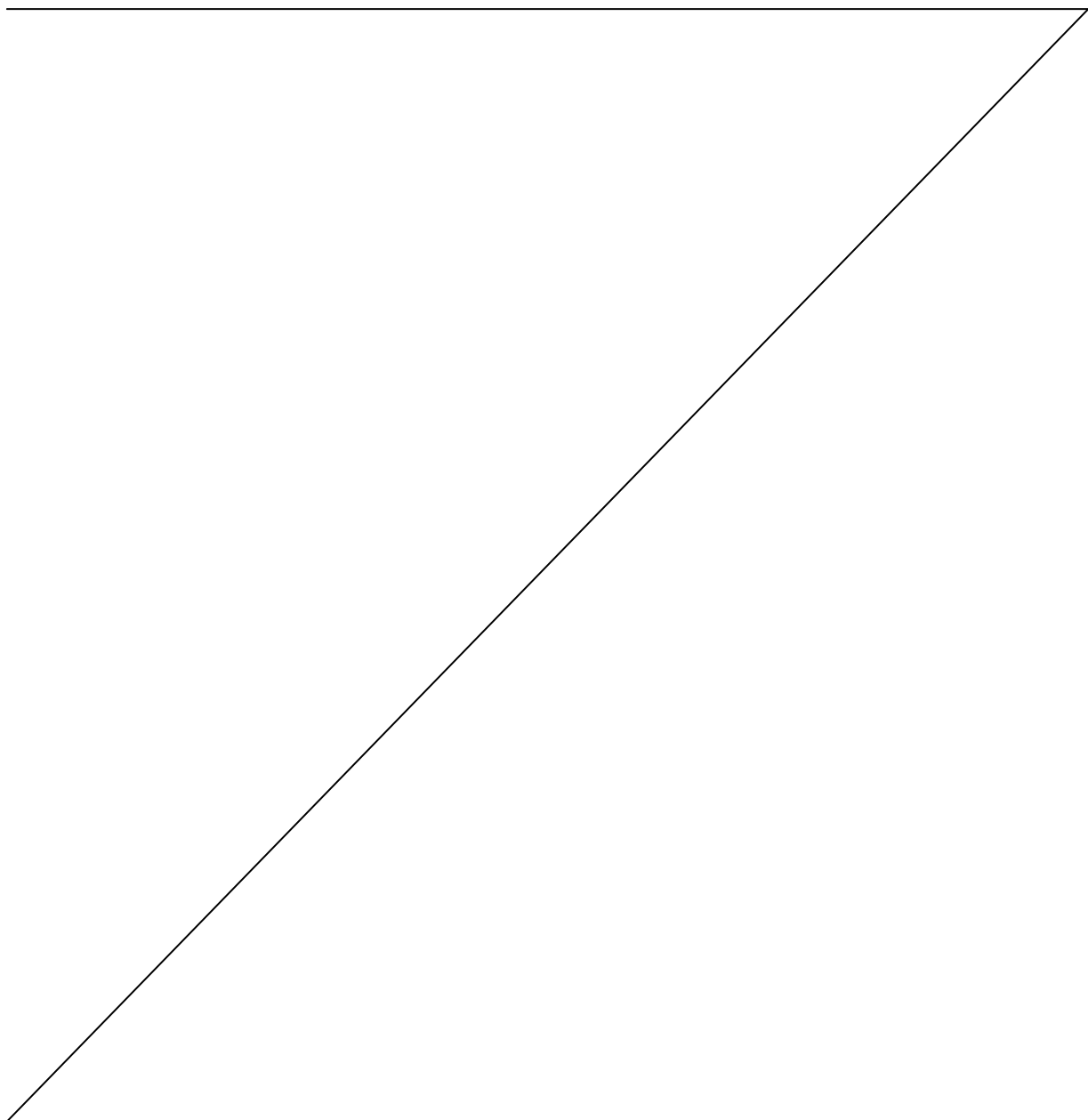
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 juin 2011** à **19 h 50**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance du 9 mai 2011;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 2 juin 2011;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2011)-100-5 modifiant le plan d'urbanisme relativement à l'encadrement des usages complémentaires à l'habitation à l'extérieur des périmètres urbains et visant la création d'une nouvelle aire d'affectation extraction - adoption;
 - 4.2 Règlement (2011)-101-4 modifiant le règlement concernant les permis et certificats pour exempter certaines zones de l'obligation de desserte en services - adoption;
 - 4.3 Règlement (2011)-102-16 modifiant le règlement de zonage par la création des zones VR-1010-1 et EX-1041 - adoption;
 - 4.4 Règlement (2011)-105-3 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble par la création du PAE-09 - site d'extraction - adoption;
 - 4.5 Règlement (2011)-106-4 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à l'assujettissement de la zone EX 1041 - adoption;
 - 4.6 Règlement (2011)-102-17 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption;
 - 4.7 Règlement (2011)-107-2 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement l'ajustement de diverses dispositions et à l'ajout de normes pour des usages complémentaires aux groupes d'usages « habitation unifamiliale (V-1) » ou « habitation bifamiliale (V-2) » - adoption;
 - 4.8 Règlement (2011)-15-4 modifiant le règlement afin d'instaurer un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - adoption;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

- 4.9 Retiré;
- 4.10 Règlement (2011)-104-2 modifiant le règlement de construction relativement à diverses dispositions :
 - 4.10.1 [Avis de motion](#);
 - 4.10.2 [Adoption du projet de règlement](#);

5. Administration

- 5.1 [Office du tourisme Mont-Tremblant - contrat de partenariat à des fins touristiques](#);
- 5.2 [Activité régionale Villes et Villages en santé dans les Laurentides - invitation](#);
- 5.3 [Programme d'échanges - emplois étudiants](#);
- 5.4 [Autorisation d'événement - feu d'artifice au golf Le Maître](#);

6. Ressources humaines

- 6.1 [Embauche d'animateurs - camp d'été 2011](#);
- 6.2 [Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service de l'urbanisme](#);
- 6.3 [Embauche temporaire d'un opérateur assainissement des eaux](#);

7. Gestion financière

- 7.1 [Liste des comptes à payer](#);
- 7.2 [Liste des engagements](#);

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
 - 8.1.1 [320, impasse de la Scierie - augmentation de la superficie d'un garage et de la hauteur de sa porte](#);
 - 8.1.2 [420, chemin des Glissades - implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant](#);
 - 8.1.3 [20, chemin du Lac-Gauthier - empiètement en marge avant](#);
 - 8.1.4 [280-300, allée De Bellefeuille - réduction de la rive](#);
 - 8.1.5 [345, rue Vaudreuil - réduction de la largeur de l'allée d'accès et empiètement d'un escalier en cour avant](#);
 - 8.1.6 [444, rue Saint-Georges - réduction de la distance avec un entrepôt existant, absence de bordure et de pavage sur 4 cases de stationnement et empiètement dans la rive d'un cours d'eau](#);
- 8.2 [Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 24 mai 2011](#);
- 8.3 Retiré;
- 8.4 [Réaménagement de la route 117 - avis au ministère des Transports du Québec](#);
- 8.5 Retiré;
- 8.6 [Aménagement d'une halte - sentier Transcanadien - toponyme](#);
- 8.7 [Politique relative à la réglementation de construction - modification](#);
- 8.8 [Règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Laurentides - antennes et tours de télécommunication - fonctionnaires désignés](#);
- 8.9 Retiré;
- 8.10 [Demande d'occupation permanente du domaine public - 414, rue de Saint-Jovite - enseigne Matelas Laurentien](#);
- 8.11 [Requête introductive d'instance - Les Sommets du Mont-Tremblant - mandat de services professionnels](#);



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

9. Travaux publics

- 9.1 Intersection montée Ryan et chemin du Golf - ajout d'éclairage;
- 9.2 Rue du Ruisseau-Clair - remboursement de surdimensionnement;
- 9.3 Disposition de béton au 109, chemin de la Sablière - attribution de contrat;
- 9.4 Dérivation pluviale au lac Mercier - attribution de contrat;
- 9.5 Chemin de la Petite-Côte - traitement de surface triple;
- 9.6 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village - acceptation provisoire des travaux;
- 9.7 Amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées - secteur Saint-Jovite - attribution de contrat;
- 9.8 Aménagement d'une passerelle rue des Pionniers - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP;
- 9.9 Programme Fonds PPP Canada - demande de contribution financière pour la construction d'un complexe sportif multifonctionnel;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

- 11.1 Marché d'été 2011 - protocole d'entente;
- 11.2 Remboursement de frais d'inscription;
- 11.3 Ententes de soutien technique - demi-marathon de Mont-Tremblant;
- 11.4 Camp d'été 2011 - transport par autobus - attribution de contrat;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels - procès-verbal de corrections.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CM11 06 211

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Benoit Quenneville pose une question sur le point 8.4.

3. Procès-verbaux

CM11 06 212

3.1 Séance du 9 mai 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 mai 2011, en abrogeant la résolution CM11 05 182.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 213

3.2 Séance extraordinaire du 2 juin 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 juin 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM11 06 214

4.1 Règlement (2011)-100-5 modifiant le plan d'urbanisme relativement à l'encadrement des usages complémentaires à l'habitation à l'extérieur des périmètres urbains et visant la création d'une nouvelle aire d'affectation extraction - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a modifié son schéma d'aménagement et de développement révisé par son règlement numéro 250-2011 relatif à la création d'une nouvelle aire d'affectation « industrielle lourde » sur le territoire, qui est entré en vigueur le 26 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de toute municipalité mentionnée dans le document adopté en vertu de l'article 53.10 doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 11 avril 2011;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2011)-100-5 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT À L'ENCADREMENT DES USAGES COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION À L'EXTÉRIEUR DES PÉRIMÈTRES URBAINS ET VISANT LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE AIRE D'AFFECTATION EXTRACTION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 215

4.2 Règlement (2011)-101-4 modifiant le règlement concernant les permis et certificats pour exempter certaines zones de l'obligation de desserte en services - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 11 avril 2011;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2011)-101-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-101 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS POUR EXEMPTER CERTAINES ZONES DE L'OBLIGATION DE DESSERTE EN SERVICES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 216

4.3 Règlement (2011)-102-16 modifiant le règlement de zonage par la création des zones VR-1010-1 et EX-1041 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a modifié son schéma d'aménagement et de développement révisé par son règlement numéro 250-2011 relatif à la création d'une nouvelle aire d'affectation « industrielle lourde » sur le territoire, qui est entré en vigueur le 26 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de toute municipalité mentionnée dans le document adopté en vertu de l'article 53.10 doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 11 avril 2011;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2011)-102-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 PAR LA CRÉATION DES ZONES VR-1010-1 ET EX-1041.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

CM11 06 217

4.4 Règlement (2011)-105-3 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble par la création du PAE-09 - site d'extraction - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a modifié son schéma d'aménagement et de développement révisé par son règlement numéro 250-2011 relatif à la création d'une nouvelle aire d'affectation « industrielle lourde » sur le territoire, qui est entré en vigueur le 26 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de toute municipalité mentionnée dans le document adopté en vertu de l'article 53.10 doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 11 avril 2011;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2011)-105-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-105 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE PAR LA CRÉATION DU PAE-09 - SITE D'EXTRACTION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 218

4.5 Règlement (2011)-106-4 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement à l'assujettissement de la zone EX-1041 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a modifié son schéma d'aménagement et de développement révisé par son règlement numéro 250-2011 relatif à la création d'une nouvelle aire d'affectation « industrielle lourde » sur le territoire, qui est entré en vigueur le 26 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de toute municipalité mentionnée dans le document adopté en vertu de l'article 53.10 doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 11 avril 2011;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2011)-106-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2008)-106 RELATIVEMENT À L'ASSUJETTISSEMENT DE LA ZONE EX-1041.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

CM11 06 219

4.6 Règlement (2011)-102-17 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 9 mai 2011;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2011)-102-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 220

4.7 Règlement (2011)-107-2 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement l'ajustement de diverses dispositions et à l'ajout de normes pour des usages complémentaires aux groupes d'usages « habitation unifamiliale (V-1) » ou « habitation bifamiliale (V-2) » - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 9 mai 2011;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2011)-107-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (2008)-107 RELATIVEMENT L'AJUSTEMENT DE DIVERSES DISPOSITIONS ET À L'AJOUT DE NORMES POUR DES USAGES COMPLÉMENTAIRES AUX GROUPES D'USAGES « HABITATION UNIFAMILIALE (V-1) » OU « HABITATION BIFAMILIALE (V-2) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 221

4.8 Règlement (2011)-15-4 modifiant le règlement instaurant un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 9 mai 2011;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le RÈGLEMENT (2011)-15-4 modifiant le règlement (2002)-15 instaurant un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques sur le territoire de la ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

**4.10 Règlement (2011)-104-2 modifiant le règlement de construction
relativement à diverses dispositions**

CM11 06 222

4.10.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-104-2 modifiant le règlement de construction relativement à diverses dispositions.

CM11 06 223

4.10.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU que le conseil adopte le projet de règlement (2011)-104-2 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 11 juillet 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM11 06 224

**5.1 Office du tourisme Mont-Tremblant - contrat de partenariat à des fins
touristiques**

CONSIDÉRANT QUE l'Office a notamment pour mandat d'assurer la promotion du tourisme, d'initier et soutenir, seul ou avec l'ensemble des intervenants touristiques, le développement touristique du territoire de Mont-Tremblant et autres territoires d'intervention et, qu'à cette fin, il peut réaliser tous autres objectifs accessoires compatibles avec ses objets;

CONSIDÉRANT QUE l'Office est partenaire avec l'Association de Villégiature Tremblant pour assurer la gestion générale, d'événements Ironman visant à augmenter la venue de touristes dans la région;

CONSIDÉRANT QUE l'Office a créé un Sous-comité pour encadrer les événements concernés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend collaborer et fournir certains services municipaux et contribuer financièrement à l'organisation des événements concernés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un contrat de partenariat avec l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant comprenant notamment une contribution de 160 000 \$ par année (poste budgétaire 02-623-00-970), pour l'organisation d'événements Ironman de 2012 à 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

CM11 06 225

5.2 Activité régionale Villes et Villages en santé dans les Laurentides - invitation

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représente la Ville à l'Activité régionale Villes et Villages en santé dans les Laurentides qui aura lieu le 16 juin 2011 et d'acheter un billet pour une somme de 15 \$ (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 226

5.3 Programme d'échanges - emplois étudiants

CONSIDÉRANT QU' un programme d'échanges d'emplois étudiants existe dans le cadre du jumelage entre Mont-Tremblant et Châtel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant désire encourager les deux jeunes Tremblantois qui iront travailler à Châtel à l'été 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser à madame Cassandra Croteau et à monsieur Xavier Langevin un montant de 500 \$ chacun pour défrayer en partie leur billet d'avion dans le cadre du Programme d'échanges d'emplois d'été intermunicipalités des associations Québec-France et France-Québec (poste budgétaire 02-110-02-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 227

5.4 Autorisation d'événement - feu d'artifice au golf Le Maître

CONSIDÉRANT QU' une demande a été reçue pour autoriser un feu d'artifice en vertu du règlement 53 concernant le bruit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue d'un feu d'artifice prévu au golf Le Maître le 25 juin 2011 vers 21 h 30 selon la demande de monsieur Jean-Guy Richer.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations nécessaires en matière de sécurité publique auprès des services de police et de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM11 06 228

6.1 Embauche d'animateurs - camp d'été 2011

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

Abrogée par
la résolution
CM11 07 255



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

CONSIDÉRANT QUE l'inscription de plus de 356 jeunes est attendue pour le camp d'été 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche des animateurs suivants pour une période maximale de 8 semaines :

- Madame Chloé Gélinas-Séguin et messieurs Yoann Charlebois-Perreault, Gabriel Gervais au taux horaire de 11,47 \$;
- Monsieur Félix Perreault au taux horaire de 11,14 \$;
- Mesdames Arielle Forget, Valérie Grenier-Paquette, Sasha Lemaire-St-Gelais, Valérie St-Georges au taux horaire de 10,82 \$;
- Mesdames Anabel B. Boivin, Annabelle Boivin, Vanessa Gauthier Bisson, Laurence Gervais, Marie-Laurence Guay, Catherine Jasmin, Virginie Lirette, Mélissa Paquette, Sabrina Parisien, Darianne Sanche, Daphné Soucy, Maribel Vézina et messieurs Alexandre Lefrançois, Anthony Marier, Jimmy Rainville au taux horaire de 10,56 \$;
- Mesdames Sarah-Maude Beauregard, Emie Béland-Matte, Janik Charbonneau, Danika Couture-Peck, Thalia Doré, Frédérique Drouin, Marie-Chantale Dubé, Ariane Dupras, Sophie Gélinas, Marie-Ève Lemaire St-Gelais, Justine Paradis-Claes, Elizabeth Pilon, Audray Plamondon, Cynthia Roberge et messieurs Samuel Bisson, Gabriel Guay, Jean-Simon McTear au taux horaire de 10,30 \$.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de satisfaire à la vérification des antécédents judiciaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 229

6.2 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le remplacement des vacances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Isabelle Normandeau, à titre de commis-réceptionniste au Service de l'urbanisme pour une période maximale de 420 heures selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 230

6.3 Embauche temporaire d'un opérateur assainissement des eaux

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le remplacement des vacances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

Abrogée par
la résolution
CM11 07 255



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Sylvain Bonenfant à titre d'opérateur - assainissement des eaux au Service des travaux publics à compter du 16 juin 2011 pour une période maximale de 640 heures selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM11 06 231

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2011 au montant de 92 488,78 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 232

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements au montant de 17 088,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 320, impasse de la Scierie - augmentation de la superficie d'un garage et de la hauteur de sa porte

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-077) vise à autoriser la construction d'un garage détaché dont la superficie serait de 67 m² au lieu de 60 m², et dont la hauteur de la porte de garage serait de 2,75 m plutôt que de 2,50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-05-066)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 420, chemin des Glissades - implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-055) vise à autoriser l'implantation d'une remise dans la cour avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-05-067)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

8.1.3 20, chemin du Lac-Gauthier - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-059) vise à régulariser l'implantation d'une habitation résidentielle à 9,06 m de la marge avant plutôt qu'à 10 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-05-068)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 280-300, allée De Bellefeuille - réduction de la rive

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-078) vise à autoriser une réduction de la rive de 20 à 15 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-05-069)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 345, rue Vaudreuil - réduction de la largeur de l'allée d'accès et empiètement d'un escalier en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-080) vise à autoriser l'implantation d'un escalier à 0,70 m de la ligne latérale alors qu'il devrait être à 1,50 m et une allée d'accès d'une largeur de 5 m au lieu de 6 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-05-070)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 444, rue Saint-Georges - réduction de la distance avec un entrepôt existant, absence de bordure et de pavage sur 4 cases de stationnement et empiètement dans la rive d'un cours d'eau

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-081) vise à autoriser dans le cadre d'un agrandissement d'un bâtiment commercial :

- l'implantation de l'agrandissement à 1,70 m d'un entrepôt existant plutôt qu'à 3 m;
- l'absence de bordure autour d'une aire de stationnement;
- l'absence de pavage sur une aire de stationnement comportant 4 cases;
- l'implantation de l'aire de stationnement à 23,28 m de la ligne naturelle des hautes eaux plutôt qu'à 30 m.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande et avec des conditions. (CCU11-05-074)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal de Bellefeuille et madame la conseillère Roxanne Lacasse déclarent que par souci de transparence, ils se retirent de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Ils s'abstiennent de participer aux délibérations et de voter sur ce point.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

CM11 06 233

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 24 mai 2011

CONSIDÉRANT

les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 320, impasse de la Scierie, 420, chemin des Glissades, 20, chemin du Lac-Gauthier, 280-300 allée de Bellefeuille, 345, rue Vaudreuil et 444, rue Saint-Georges pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT

les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 124, chemin Séguin, 444, rue Saint-Georges, 116, chemin de Kandahar, 1054, rue Labelle, 1006 et 1074-1076, rue de Saint-Jovite, 240, route 117, 1885, chemin du Village, 860, rue Coupal ainsi que 850, rue Lalonde;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 24 mai 2011 portant les numéros CCU11-05-066 à CCU11-05-071 et CCU11-05-075 à CCU11-05-083;
- D' accepter tous les volets de la demande de dérogation mineure 2011-DM-081 faisant l'objet de la recommandation CCU11-05-074 pour le 444, rue Saint-Georges conformément aux plans de l'arpenteur-géomètre M. Dominique Fecteau, numéro 59 032-A, minute 3411 et daté du 18 avril 2011 ainsi qu'à celui de l'urbaniste Mme Sylvie Delorme, numéro 59 128-B et daté du 17 mai 2011; le tout à la condition suivante :
- que le requérant soit avisé que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;
- D' accepter toutes les propositions d'enseignes faisant l'objet de la recommandation CCU11-05-084 pour le 850, rue Lalonde conformément aux plans réalisés par Les arts numériques datés du 30 mars 2011 et déposés le 19 mai 2011 ainsi qu'à celui de l'élévation Est déposé le 10 juin 2011; le tout aux conditions suivantes :
- la réalisation d'un aménagement paysager de qualité professionnelle à la base de l'enseigne sur poteaux;
 - le dépôt d'une garantie financière au montant de 500 \$;
 - que le requérant soit avisé que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille et madame la conseillère Roxanne Lacasse reprennent part aux délibérations.

8.3 Retiré



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

CM11 06 234

8.4 Réaménagement de la route 117 - avis au ministère des Transports du Québec

- CONSIDÉRANT** la demande du ministère des Transports du Québec datée du 10 mai 2010 à l'effet de revoir le concept d'aménagement de la route 117 entériné par le conseil par les résolutions 2005-185 et CM06 11 507;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à remplacer le concept d'étagement de la route 117 par un concept comprenant trois carrefours giratoires;
- CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a répondu à plusieurs des préoccupations émises par la Ville;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Tremblant et le ministère des Transports ont tenu des séances d'information sur le concept de carrefour giratoire les 9 décembre 2010 et 13 avril 2011 auprès des commerçants riverains aux projets;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

- D' d'accepter la proposition du ministère des Transports du Québec datée du 11 avril 2011 portant le numéro 8801-08-GA08 et visant le carrefour giratoire projeté à l'intersection de la route 117 et de la future rue Vaillancourt;
- DE demander des aménagements paysagers de grande qualité au centre et en bordure de la route 117, aux frais du ministère des Transports du Québec, le tout, préalablement, devant être approuvé par la Ville;
- D' accompagner le projet de giratoire d'une signalisation adéquate à transmettre à la ville pour commentaires, notamment pour y indiquer la direction à prendre pour les différents commerces bordant la route 117 et le parc d'affaires situé au sud de la route 117 entre les rues Siméon et Magloire-Gosselin;
- DE demander au ministère des Transports du Québec, de ne pas fermer le lien entre les deux voies de la route 117 à l'intersection de la rue Latreille tant que la rue locale projetée entre les rues Latreille et Vaillancourt ne sera pas construite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Retiré

CM11 06 235

8.6 Aménagement d'une halte - sentier Transcanadien - toponyme

- CONSIDÉRANT** la nécessité de nommer une nouvelle halte aménagée dans le cadre du sentier Transcanadien sur un emplacement situé à proximité du parc régional linéaire Le P'tit Train du Nord au nord du lac Mercier;
- CONSIDÉRANT** la *Politique relative à la toponymie* de la Ville et la banque de toponymes adoptée par la résolution CM11 04 150;
- CONSIDÉRANT QUE** la proposition fait référence aux trains spéciaux qui ont été mis en service en 1927 pour amener les skieurs dans les Laurentides;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer « halte des Trains-de-Neige » la halte située sur le terrain à proximité du parc linéaire dans le secteur au nord du lac Mercier et formé des lots P-2, 2-4, 3B-3 et 3B-7 du rang E du canton de Clyde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 236

8.7 Politique relative à la réglementation de construction - modification

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la politique relative à la réglementation de construction adoptée le 9 juillet 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE modifier la politique relative à la réglementation de construction tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 237

8.8 Règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Laurentides - antennes et tours de télécommunication - fonctionnaires désignés

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté, le 17 mars 2011, un règlement de contrôle intérimaire portant le numéro 251-2011 introduisant des dispositions relatives à l'installation d'antennes et de tours de télécommunication sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU' à l'article 3.1 de ce règlement de contrôle intérimaire, le conseil des maires de la MRC des Laurentides désigne les fonctionnaires responsables de son application et que la Ville doit également procéder à cette nomination, en vertu de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE les inspecteurs du Service de l'urbanisme soient désignés pour appliquer le règlement de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire relativement aux antennes et tours de télécommunication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Retiré



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

CM11 06 238

8.10 Demande d'occupation permanente du domaine public - 414, rue de Saint-Jovite - enseigne Matelas Laurentien

CONSIDÉRANT QUE le locataire du 414, rue de Saint-Jovite a demandé l'occupation du domaine public afin d'installer une enseigne dont la projection au sol empiète dans l'emprise de la rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de cette enseigne ne nuit en rien aux opérations de déneigement du trottoir et de la rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public au propriétaire du 414, rue de Saint-Jovite, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées;

D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 239

8.11 Requête introductive d'instance - Les Sommets du Mont-Tremblant - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance intentée par Les Sommets du Mont-Tremblant concernant le règlement (2010)-102-6 et que la Ville doit se faire représenter dans l'intérêt de ses contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés s.e.n.c.r.l. aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour cette cause (montant pré-autorisé au poste budgétaire 02-610-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM11 06 240

9.1 Intersection montée Ryan et chemin du Golf - ajout d'éclairage

CONSIDÉRANT QUE l'association des syndicats des copropriétaires de l'Aiglon Tremblant a formulé une demande à la Ville afin que soit installé une lumière de rue à l'intersection du chemin du Golf et de la montée Ryan;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un éclairage améliorerait de façon notable la sécurité des lieux et que le comité des travaux publics la recommande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

ET RÉSOLU :

- D' autoriser le Service des travaux publics à procéder à la mise en place d'un éclairage à l'intersection du chemin du Golf et de la montée Ryan par l'ajout d'un poteau avec tête d'éclairage et prolongement de l'alimentation électrique;
- DE formuler une demande auprès d'Hydro-Québec pour le raccordement électrique du nouvel éclairage et au Ministère des transports du Québec pour sa mise en place dans l'emprise de la montée Ryan;
- DE défrayer à Hydro-Québec, les frais de 144 \$, taxes en sus, par unité pour le raccordement (poste budgétaire 02-340-00-521);
- DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération pour le luminaire additionnel d'une puissance de 100 watts hps dont les frais d'électricité mensuels (taxes en sus) sont présentement fixés à 3,97 \$/luminaire (poste budgétaire 02-340-00-681).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 241

9.2 Rue du Ruisseau-Clair - remboursement de surdimensionnement

CONSIDÉRANT QUE Vision Villégiature inc. a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour la construction de la rue du Ruisseau-Clair;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de surdimensionnement payables par la Ville ont été effectués par le promoteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE payer à Vision Villégiature Inc. un montant de 41 871,17 \$, taxes incluses (payable par le surplus libre accumulé, projet 2011-41), pour des travaux de surdimensionnement sur la rue du Ruisseau-Clair.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 242

9.3 Disposition de béton au 109, chemin de la Sablière - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire disposer d'environ 2 500 tonnes de rejet de béton au 109, chemin de la Sablière;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entrepreneurs pour ce projet et qu'une seule soumission a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la soumission d'Excavation R.B. Gauthier inc., au montant forfaitaire de 56 236,80 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-320-00-459), pour le chargement, le transport et la disposition du rejet de béton situé au 109, chemin de la Sablière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

CM11 06 243

9.4 Dérivation pluviale au lac Mercier - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder au déplacement de la conduite d'égout pluvial se déversant actuellement au lac Mercier sur le chemin Plouffe en provenance du chemin du Village, pour l'acheminer vers un marais filtrant aménagé;

CONSIDÉRANT QUE

le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation du projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Entreprise TGC inc.	87 215,02 \$
9088-9569 Québec inc.	119 480,05 \$
Sintra inc.	126 314,34 \$
Construction Cyvex inc.	163 240,85 \$
MBN Construction Inc.	171 189,63 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Entreprise TGC inc. au montant total de 76 554,77 \$, taxes en sus, pour la réalisation du projet de dérivation de l'égout pluvial au lac Mercier (projet 2010-20), le tout payable par le surplus libre accumulé et que le début des travaux soit conditionnel à l'obtention par la Ville et par l'entrepreneur de tous les permis et autorisations requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 244

9.5 Chemin de la Petite-Côte - traitement de surface triple

CONSIDÉRANT QU'

une demande a été reçue de monsieur Réjean Barbe, propriétaire du chemin de la Petite-Côte, afin de pouvoir procéder à la mise en place d'un traitement de surface triple comme revêtement bitumineux sur ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE

l'article 5.5.2 du règlement (2001)-18 régissant la construction de rue permet au propriétaire d'un chemin situé à l'extérieur des périmètres d'urbanisation de la ville de procéder à cette mise en place sur autorisation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Réjean Barbe à procéder à la mise en place d'un traitement de surface triple comme revêtement bitumineux sur le chemin de la Petite-Côte en conformité avec les exigences du règlement (2001)-18 régissant la construction de rues.

Cette autorisation ne dispense pas le demandeur de respecter l'entente sur les travaux municipaux pour son projet de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

CM11 06 245

9.6 Mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable - secteur Village - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Louisbourg/Simard Beaudry s.e.c. a été mandatée par la résolution CM09 09 325 pour exécuter le projet de mise à niveau de l'usine de filtration du secteur Village en conformité avec les documents contractuels préparés par le consortium Axor/Génivar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux rétroactivement au 1^{er} mai 2011 et d'autoriser le service des finances à émettre le paiement d'une partie de la retenue contractuelle au montant de 755 923,80 \$, taxes en sus, à l'entreprise Louisbourg/Simard Beaudry s.e.c., payable selon les dispositions établies aux résolutions numéros CM09 09 325 et CM11 06 205;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 246

9.7 Amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées - secteur Saint-Jovite - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées dans le secteur Saint-Jovite étant donné qu'ils ont presque atteint leur durée de vie utile et nécessitent des modifications importantes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation du projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Nordmec Construction inc.	315 311,36 \$
Centre de pompes Villemaire Inc.	417 563,62 \$
Groupe Québeco inc.	440 748,49 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction inc. au montant de 276 771 \$, taxes en sus, pour l'amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées du Secteur Saint-Jovite (projet 2011-14), le tout payable par la réserve d'égout de Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

CM11 06 247

9.8 Aménagement d'une passerelle rue des Pionniers - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre en place une passerelle piétonnière sur la rue des Pionniers au-dessus du ruisseau Clair;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la firme d'expert-conseil Génivar à déposer pour la Ville de Mont-Tremblant une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour le projet d'aménagement d'une passerelle piétonnière sur la rue des Pionniers au-dessus du ruisseau Clair. La ville s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 248

9.9 Programme du Fonds PPP Canada - demande de contribution financière pour la construction d'un complexe sportif multifonctionnel

CONSIDÉRANT les études de faisabilité pour la construction d'un complexe sportif multifonctionnel sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' après analyse par le conseil des conclusions et recommandations des études, la Ville juge qu'il y a lieu d'augmenter l'offre d'installations sportives et d'espaces récréatifs communautaires et souhaite donc faire procéder à la construction d'un complexe sportif multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à une demande de contribution financière dans le cadre du programme Fonds PPP Canada - volet infrastructures sportives - troisième ronde pour le projet de construction d'un complexe sportif multifonctionnel à Mont-Tremblant et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à représenter la Ville dans ce dossier et à signer les documents associés à la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM11 06 249

11.1 Marché d'été 2011 - protocole d'entente

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise un marché public dans le Secteur du Village au cours de l'été 2011 en collaboration avec les Marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec les Marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant comprenant notamment une contribution de 7 000 \$ (poste budgétaire 02-629-00-499), pour l'organisation et la mise en place du marché d'été.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 250

11.2 Remboursement de frais d'inscription

CONSIDÉRANT QUE le baseball mineur organisé ne fait pas partie des activités offertes à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT la demande de remboursement des frais de non-résidence déposée par des citoyens dont les enfants sont inscrits au baseball mineur à Sainte-Agathe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE rembourser les frais de non-résident au montant de 50 \$, pour l'inscription au baseball mineur organisé à Sainte-Agathe en 2011 aux citoyens qui en feront la demande sur présentation d'une pièce justificative (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 251

11.3 Ententes de soutien technique - demi-marathon de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle fournit de l'aide technique à différents organismes afin de les aider dans l'organisation de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de soutien technique avec Production Événements Plus pour la tenue du Demi-marathon de Mont-Tremblant le 14 août 2011. Le Service de la culture et des loisirs est autorisé à fournir ou à coordonner ce soutien après signatures des ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 06 252

11.4 Camp d'été 2011 - transport par autobus - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE les activités journalières du camp d'été se déroulent sur trois sites, soit la polyvalente Curé-Mercure, le Domaine Saint-Bernard et la Salle des loisirs (secteur du Village);

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un service de transport par autobus et que les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2011

Nom	Prix (taxes en sus)
Autobus Le Promeneur inc.	38 965 \$
Autobus La Diligence inc.	Aucune soumission

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de transport pour le camp d'été 2011 à l'entreprise Autobus Le Promeneur inc. pour un montant total de 44 390,88 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-55-497), pour le transport journalier et les sorties, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels - procès-verbal de corrections

La greffière adjointe dépose le procès-verbal de corrections apportées au règlement (2008)-107 sur les usages conditionnels.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil demandent au maire des explications sur les travaux d'asphaltage de la route 327.

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM11 06 253

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 juillet 2011 à 19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs et la greffière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 13 juin 2011;
- 4. Règlement**
- 5. Administration**
 - 5.1 Tournoi de golf bénéfique - participation;
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Augmentation salariale - contremaître mécanique approvisionnement voirie;
 - 6.2 Embauche d'un surveillant-sauveteur à la plage du lac Mercier;
 - 6.3 Embauche de policiers temporaires;
 - 6.4 Mesure administrative - employé;
 - 6.5 Nomination d'un lieutenant - Service de sécurité incendie;
 - 6.6 Nomination d'un lieutenant par intérim - Service de sécurité incendie;
 - 6.7 Embauche d'un pompier - Service de sécurité incendie;
 - 6.8 Politiques sur la rémunération des cadres - modification;
 - 6.9 Nominations d'agents de soutien - Service de police;
 - 6.10 Nomination au poste d'agent sociocommunautaire - préventionniste - Service de police;
 - 6.11 Affectation temporaire de l'agent sociocommunautaire au poste d'agent de soutien - lettre d'entente - Service de police;
 - 6.12 Affectation intérimaire d'un cadre - Service de police;
- 7. Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011;
 - 7.4 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 99-07, 99-05, (2003)-23, (2002)-33, (2003)-51, (2003)-60, (2009)-115 et (2009)-112 - offres de financement - prolongation;
- 8. Urbanisme**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

9. Travaux publics

- 9.1 [Garage municipal - acquisition d'un bâtiment d'entreposage - attribution de contrat;](#)
9.2 [Vente d'actifs municipaux - attribution de contrat;](#)

10. Environnement

11. Culture et Loisirs

- 11.1 [Association des Skieurs Riverains de Tremblant - exemption de coûts de location de salles;](#)

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 [Rapport des embauches de personnel temporaire au 11 juillet 2011.](#)

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA11 07 165

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA11 07 166

3.1 Séance du 13 juin 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 13 juin 2011, en apportant les modifications suivantes :

- résolution CA11 06 152 : remplacement des mots « 880 heures » par « 440 heures »;
- résolution CA11 06 163 : remplacement des mots « 4 jeunes » par « 5 jeunes » et en modifiant le montant « 1 560 \$ » par « 1 950 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 juillet 2011

4. Règlement

5. Administration

CA11 07 167

5.1 Tournoi de golf bénéfique - participation

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser messieurs Pierre Pilon et Jean Grégoire à représenter la ville au tournoi de golf de la MRC des Laurentides respectivement au souper et au tournoi et souper qui aura lieu le mercredi 31 août 2011 et de payer 179,94 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346), pour leur participation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA11 07 168

6.1 Augmentation salariale - contremaître mécanique approvisionnement voirie

CONSIDÉRANT QUE le contremaître mécanique approvisionnement voirie a complété avec succès sa période d'essai au 1^{er} mai dernier, son rendement et sa prestation de travail étant jugés plus que satisfaisants par le directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à un ajustement salarial rétroactif au 1^{er} mai 2011 en portant le salaire annuel brut de monsieur Pascal Proulx à 64 800 \$ et la prime annuelle de disponibilité à 5 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 07 169

6.2 Embauche d'un surveillant-sauveteur à la plage du lac Mercier

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Molie Gariépy au taux horaire de 15,50 \$ à titre de surveillant-sauveteur au Service de la culture et des loisirs pour une période maximale 440 heures et selon des horaires variables d'un maximum de 80 heures par deux semaines.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de la détention d'une carte sauveteur national plage valide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 07 170

6.3 Embauche de policiers temporaires

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel et le surcroît de travail en période estivale;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Dominic Bélanger, Mathieu Renaud, Keven Dufour, Gabriel Jean, Alexandre Ouellet, Jérémie Loof et madame Julie Pressé à titre de policier temporaire au Service de police à compter du 12 juillet 2011 et selon les conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 07 171

6.4 Mesure administrative - employé

CONSIDÉRANT QUE suite à sa nomination par la résolution CA09 08 203, le lieutenant à la caserne 2 du Service de sécurité incendie s'était engagé à suivre et à réussir tous les cours du module de formation Officier 1, exigence obligatoire pour occuper le poste de lieutenant et qu'à ce jour, il n'a pas encore complété et réussi tous ces cours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la rétrogradation du pompier portant le matricule 561 au poste de pompier 2 en date du 20 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 07 172

6.5 Nomination d'un lieutenant - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QU' un poste de lieutenant doit être comblé et que des pompiers occupent déjà la fonction par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de monsieur Miguel Gauthier à titre de lieutenant à la caserne 2 pour le Service de sécurité incendie à compter du 12 juillet 2011 et selon les termes et conditions de l'entente collective de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 07 173

6.6 Nomination d'un lieutenant par intérim - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QU' un poste de lieutenant par intérim doit être comblé;

CONSIDÉRANT QU' un pompier a déjà complété avec succès les tests écrits et l'entrevue de sélection et est éligible à la fonction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de monsieur Christian Tassé à titre de lieutenant par intérim au Service de sécurité incendie à compter du 12 juillet 2011 et selon les termes et conditions de l'entente collective de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 juillet 2011

CA11 07 174

6.7 Embauche d'un pompier - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Luc Therrien à titre de pompier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Steve Cadieux à titre de pompier pour le Service de sécurité incendie à compter du 12 juillet 2011 selon les termes et conditions de l'entente collective de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 07 175

6.8 Politiques sur la rémunération des cadres - modification

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres le 25 février 2008 par la résolution CA08 02 036;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de rémunération directe des policiers cadres le 11 avril 2011 par la résolution CA11 04 093;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'ajuster ces politiques relativement à la rémunération d'intérim des policiers cadres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU :

DE modifier la *Politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres* en ajoutant à l'article 5, le deuxième alinéa suivant : « La présente politique ne s'applique pas aux policiers cadres du Service de police de la ville de Mont-Tremblant. »;

DE modifier la *Politique de rémunération directe des policiers cadres* en ajoutant entre les articles 3 et 4, l'article suivant :

« 3.1 FONCTION D'INTÉRIM

Après avoir exécuté l'ensemble des fonctions et responsabilités majeures d'un poste de direction supérieure pendant une période minimale d'un (1) mois, le cadre est admissible à la rémunération d'intérim et ce, rétroactivement à la date à laquelle a débuté l'affectation.

Toutefois, la rémunération d'intérim sera versée uniquement après l'adoption de la résolution mandant le cadre.

Après évaluation, la direction générale pourra mettre fin en tout temps à l'affectation intérimaire.

La rémunération d'intérim versée au cadre pour l'exercice de l'ensemble des fonctions et responsabilités majeures d'un poste de direction supérieure se traduira par le versement du salaire attribuable au poste occupé par intérim conformément à l'écart salarial défini à l'article 3 de la présente politique. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

CA11 07 176

6.9 Nominations d'agents de soutien - Service de police

CONSIDÉRANT QUE des postes d'agent de soutien ont été créés lors du renouvellement de la convention collective de la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant 2009-2014 et que l'affectation au poste d'agent de soutien est pour une durée de trois ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de messieurs Jérôme Gagnon, Georges Mathieu Hinse, Steve Lefebvre, Sébastien Renaud (temporairement en remplacement de Steve Lefebvre jusqu'à temps que celui-ci devienne apte à exercer la fonction d'agent de soutien) et Martin Plourde à titre d'agent de soutien en date du 12 juin 2011 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 07 177

6.10 Nomination au poste d'agent sociocommunautaire - préventionniste - Service de police

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent sociocommunautaire est vacant pour une période de trois ans et que le poste a été affiché;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de monsieur Éric Cadotte à titre d'agent sociocommunautaire-préventionniste en date du 12 juin 2011 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 07 178

6.11 Affectation temporaire de l'agent sociocommunautaire au poste d'agent de soutien - lettre d'entente - Service de police

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant concernant l'application de l'article 12.18 et ainsi venir élargir l'application de l'article à l'agent sociocommunautaire - préventionniste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente 2011-04 avec la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 07 179

6.12 Affectation intérimaire d'un cadre - Service de police

CONSIDÉRANT la *Politique portant sur la rémunération directe des policiers cadres* adoptée le 11 avril 2011 par la résolution CA11 04 093 et modifiée séance tenante;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

CONSIDÉRANT

l'absence du directeur du Service de police pour une période indéterminée et la recommandation de la directrice générale de permettre à un cadre d'occuper cette fonction à titre intérimaire pour la durée de l'absence du titulaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'abroger la résolution CA11 06 153 et d'affecter monsieur Jean Desjardins, directeur adjoint aux opérations - Service de police, au poste de directeur du Service de police à titre intérimaire selon les conditions et dispositions de la *Politique portant sur la rémunération directe des policiers cadres*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA11 07 180

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2011 au montant de 147 496,81 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 07 181

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 29 785,86 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 07 182

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011.

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 07 183

7.4 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 99-07, 99-05, (2003)-23, (2002)-33, (2003)-51, (2003)-60, (2009)-115 et (2009)-112 - offres de financement - prolongation

CONSIDÉRANT QUE

la Ville de Mont-Tremblant avait le 27 mai 2010, un montant de 4 419 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 6 285 000 \$ pour des périodes de 5, 10 et 15



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
11 juillet 2011**

ans, en vertu des règlements 99-07, 99-05, (2003)-23 et (2002)-33;

- CONSIDÉRANT QUE

le renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;
- CONSIDÉRANT QUE

l'émission d'obligations qui comprendra le renouvellement soit datée du 7 décembre 2010;
- CONSIDÉRANT QUE

la Ville de Mont-Tremblant désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'abroger la résolution CA10 11 289, d'affecter un montant de 330 000 \$ provenant du solde disponible du règlement (2002)-33 sur le montant à refinancer et d'emprunter 4 089 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 6 mois et 11 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.

Urbanisme
9.

Travaux publics
- CA11 07 184

9.1

Garage municipal - acquisition d'un bâtiment d'entreposage - attribution de contrat

- CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à l'acquisition d'un bâtiment d'entreposage pour le garage municipal et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Cabanon Concept Inc.	19 975 \$
Cabanons Fontaine inc.	21 845 \$
Cabanons Garages MM inc.	29 999 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Cabanon Concept Inc. au montant de 19 975 \$, taxes en sus (projet 2011-38, poste budgétaire 22-320-00-710), pour la fourniture de matériaux prêts à assembler pour la mise en place d'un bâtiment d'entreposage au garage municipal, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
11 juillet 2011

CA11 07 185

9.2 Vente d'actifs municipaux - attribution de contrats

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour vendre certains équipements usagés et véhicules municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE procéder à la vente des équipements usagés et véhicules appartenant à la municipalité en acceptant les offres des soumissionnaires comme suit :

Équipement	Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Camionnette Sonoma - 1993	Garage Daniel David	200 \$
Chargeur sur roues - 1983	Harding Equipment Inc.	8 551 \$
Remorque double essieux	Les Équipements Pierre Lavergne inc.	150 \$
Boîte d'été pour camion	Les Équipements Pierre Lavergne inc.	500 \$
Réservoir à eau 3 400 litres	Les Équipements Pierre Lavergne inc.	250 \$
Lot de ventilateurs bâtiment	Jean-Pierre Lavergne Inc.	125 \$
Unité haute pression	Les Équipements Pierre Lavergne inc.	400 \$
Lot 2 souffleuses John Deere	Jean-Pierre Lavergne Inc.	350 \$
Balai John Deere	Jean-Pierre Lavergne Inc.	125 \$
Lot échelles et escabeaux	Jean-Pierre Lavergne Inc.	165 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA11 07 186

11.1 Association des Skieurs Riverains de Tremblant - exemption de coûts de location de salles

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a reconnu depuis quelques années une liste d'associations sans but lucratif œuvrant dans la Ville et les a exemptées des coûts de location de salles;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exemption de frais de location faite par l'Association des Skieurs Riverains de Tremblant pour ses réunions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE reconnaître l'Association des Skieurs Riverains de Tremblant aux fins d'exemption de coûts de location de salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 11 juillet 2011

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 11 juillet 2011 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA11 07 187

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 19 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 juillet 2011** à **19 h 50**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes la directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs et la greffière adjointe.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique de consultation en regard du projet de règlement suivant :

- I. **Règlement (2011)-104-2 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement à diverses dispositions.**

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 13 juin 2011;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2011)-90-1 modifiant le règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils et visant la circulation sur le chemin Daoust - avis de motion;
 - 4.2 Règlement (2011)-104-2 modifiant le règlement de construction relativement à diverses dispositions - adoption;
 - 4.3 Règlement (2011)-125 concernant les nuisances - adoption;
5. **Administration**
 - 5.1 Formation en éthique et déontologie de l'Union des municipalités du Québec;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche temporaire d'un opérateur assainissement des eaux - Service des travaux publics;
 - 6.2 Embauche d'un animateur - camp d'été 2011;
 - 6.3 Programme d'échange - emploi d'été;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation sur les demandes de dérogation mineure :
 - 8.1.1 108, rue Viau - empiètement en rive;
 - 8.1.2 Chemin du Village - réduction de la superficie d'implantation au sol;
 - 8.1.3 1313, rue de Saint-Jovite - empiètement en marge avant, allée d'accès, aire de stationnement, bande de protection de corridors de signature;
 - 8.1.4 518, rue Charbonneau - réduction de la marge d'isolement autour du bâtiment et construction d'un toit plat;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 13 juin 2011;
- 8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 11 juillet 2011;
- 8.4 Plan image - lot 3 278 650 du cadastre du Québec - rue Coupal;
- 8.5 Étude de positionnement commercial, secteur Saint-Jovite - mise à jour - mandat de services professionnels;
- 8.6 Règlement (2011)-100-6 modifiant le plan d'urbanisme et visant la modification des aires d'affectation commerciale artérielle (CA), industrielle (I) et extraction (EX) ainsi que la limite du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Jovite - adoption du projet;
- 8.7 Règlement (2011)-102-18 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - adoption du projet;
- 8.8 Règlement (2011)-103-3 modifiant le règlement de lotissement et visant l'ajout de dispositions particulières applicables aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - adoption du projet;
- 8.9 Règlement (2011)-106-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale au secteur de PIIA-28 - parc industriel - adoption du projet;

9. Travaux publics

- 9.1 Demande au Ministère des Transports du Québec - implantation d'arrêts toutes directions - intersection route 327 et chemin du Lac-Mercier;
- 9.2 Travaux de dynamitage - attribution de contrat;
- 9.3 Réfection du chemin Duplessis - attribution de contrat;
- 9.4 Hydro-Québec - demande d'ajout d'éclairage public;

10. Environnement

- 10.1 Caractérisation des installations septiques non conformes - attribution de contrat;

11. Culture et Loisirs

- 11.1 Fête des Tremblantois 2011 - budget;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 11 juillet 2011;

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 Modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - nouveau périmètre d'urbanisation à Lac-Supérieur - consultation publique;
- 15.2 Règlement 250-2011 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides relatif à la création d'une nouvelle aire d'affectation « industrielle lourde » sur le territoire de la MRC des Laurentides - entrée en vigueur.

16. Affaires nouvelles



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 22 juin 2011. Elle est tenue en regard du projet de règlement mentionné ci-dessous. Le directeur du Service de l'urbanisme monsieur Louis-Martin Levac est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ce projet de règlement.

I. Projet de règlement (2011)-104-2 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement à diverses dispositions

Ce projet vise à :

- ajuster certaines dispositions relatives aux constructions résidentielles concernant entre autres les logements accessoires et les avertisseurs de fumée;
- retirer une disposition redondante sur les fondations des maisons mobiles;
- corriger une coquille au règlement;
- abroger les dispositions sur les logements insalubres.

Aucun des éléments mentionnés précédemment n'est susceptible d'approbation référendaire.

Pour l'adoption du règlement, des ajustements sont effectués aux dispositions pour les bâtiments principaux sur pilotis.

Questions du public : Une personne demande la raison pour laquelle la norme de l'indice de transmission de son est abaissée de 60 à 54 entre des logements.

CM11 07 254

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

3. Procès-verbal

CM11 07 255

3.1 Séance du 13 juin 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 juin 2011, en apportant les modifications suivantes :

- Abrogation de la résolution CM11 06 230;
- Modification de la résolution CM11 06 228 par le retrait du nom « Sophie Gélinas ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM11 07 256

4.1 Règlement (2011)-90-1 modifiant le règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils et visant la circulation sur le chemin Daoust - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, règlement (2006)-90-1 modifiant le Règlement (2006)-90 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur une partie du chemin Paquette et visant la circulation sur le chemin Daoust.

CM11 07 257

4.2 Règlement (2011)-104-2 modifiant le règlement de construction relativement à diverses dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 13 juin 2011;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-104-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (2008)-104 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 07 258

4.3 Règlement (2011)-125 concernant les nuisances - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 11 avril 2011;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-125 CONCERNANT LES NUISANCES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM11 07 259

5.1 Formation en éthique et déontologie de l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, mesdames les conseillères Thérèse Barrette et Roxanne Lacasse, ainsi que messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault, André David, Luc Brisebois et Pierre Labonté soient autorisés à participer à la formation en éthique et déontologie de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra le 22 septembre 2011 à l'hôtel Le Grand Lodge à Mont-Tremblant et de payer la somme de 720 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-454), pour cette formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM11 07 260

6.1 Embauche temporaire d'un opérateur assainissement des eaux - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le remplacement des vacances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Andrew Henderson à titre d'opérateur - assainissement des eaux au Service des travaux publics à compter du 12 juillet 2011 pour une période maximale de 640 heures selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 07 261

6.2 Embauche d'un animateur - camp d'été 2011

CONSIDÉRANT QU' un poste d'animateur au camp d'été est à pourvoir suite au désistement de madame Sophie Gélinas;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Kristina Bouffard à titre d'animatrice pour une période maximale de 8 semaines au taux horaire de 10,30 \$.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de satisfaire à la vérification des antécédents judiciaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

CM11 07 262

6.3 Programme d'échange - emploi d'été

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer au programme d'échange étudiant avec Châtel coordonné par l'Association France/Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Hugo Charbonnel à titre d'animateur pour la période du camp d'été au taux horaire de 10,30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM11 07 263

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2011 au montant de 49 421,97 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 07 264

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 5 696,25 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 07 265

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011.

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 108, rue Viau - empiètement en rive

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-084) vise à autoriser l'implantation d'un patio à 13,41 m de la rive du lac Tremblant au lieu de 20 m.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU11-06-088)

Questions du public : Madame Anne-Marie Jasmin demande des précisions sur les conditions.

8.1.2 Chemin du Village - réduction de la superficie d'implantation au sol

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-105) vise à autoriser que la superficie d'implantation au sol soit de 54,4 m² plutôt que de 90 m² pour 4 habitations unifamiliales jumelées.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-06-089)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 1313, rue de Saint-Jovite - empiètement en marge avant, allée d'accès, aire de stationnement, bande de protection de corridors de signature

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-106) vise à autoriser, dans le cadre de l'agrandissement d'un bâtiment commercial :

- l'implantation du bâtiment principal à 7,2 m de la ligne avant alors qu'il devrait être à 9 m;
- la présence de 3 allées d'accès plutôt que 2;
- la distance entre 2 allées d'accès de 9,85 m plutôt que 12 m;
- l'absence de pavage, de bordures et de système de drainage dans une aire de stationnement;
- l'absence de bande de protection de corridor de signature en bordure de la route 117 incluant la plantation d'arbres dans cette dernière;
- la plantation de 4 arbres plutôt que 10 dans la bande de protection de corridor de signature en bordure de la rue de Saint-Jovite.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU11-06-091)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 518, rue Charbonneau - réduction de la marge d'isolement autour du bâtiment et construction d'un toit plat

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-098) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet commercial :

- qu'une aire d'isolement autour du bâtiment commercial soit de 0,61 m plutôt que de 1 m;
- que le toit d'un entrepôt projeté soit plat plutôt que d'avoir une pente de 5:12.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-06-093)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM11 07 266

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 13 juin 2011

CONSIDÉRANT

les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 108, rue Viau, 1313, rue de Saint-Jovite, 518, rue Charbonneau et pour un terrain non construit sur le chemin du Village pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

CONSIDÉRANT

les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 260, 765, 804, et 1313, rue de Saint-Jovite, aux 518, rue Charbonneau, 42 et 246, route 117, 3035, chemin de la Chapelle ainsi que pour des terrains non construits situés sur le chemin du Village et sur la rue Latreille;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 13 juin 2011 portant les numéros CCU11-06-089, CCU11-06-90 et CCU11-06-093 à CCU11-06-102;
- D' entériner la recommandation CCU11-06-088 (dérogation mineure pour un empiètement en rive au 108, rue Viau) en retirant la première condition concernant une réduction de l'empiètement;
- D' accepter le projet d'agrandissement du bâtiment principal et de construction d'un bâtiment accessoire pour le 1313, rue de Saint-Jovite faisant l'objet des recommandations CCU11-06-091 et CCU11-06-092 et ce, conformément au plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, numéro 18760, minute 637, daté du 28 avril 2011 et amendé le 30 juin 2011, ainsi qu'aux élévations réalisées par la firme J.F. Parent Architecte, portant le numéro de dossier 11018, et datées des 5 et 6 juillet 2011, aux conditions suivantes :
- que le requérant soit avisé que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;
 - qu'une étude sur le calcul d'éclairement « point-par-point » soit déposée accompagnée d'une description détaillée des types d'éclairage;
 - qu'un plan d'aménagement paysager réalisé de façon professionnelle soit également déposé;
 - qu'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (500 \$ min. 10 000 \$ max.) soit déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 07 267

8.3 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 11 juillet 2011

CONSIDÉRANT

la demande d'un plan d'aménagement d'ensemble en bordure de la route 117;

CONSIDÉRANT

l'avis du CCU énoncé par sa résolution CCU11-07-106;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme incluse au procès-verbal du 11 juillet 2011 portant le numéro CCU11-07-106 et d'approuver le plan d'aménagement d'ensemble réalisé par madame Sylvie Delorme, urbaniste, portant le numéro 59140-D, dossier 10-260 du 23 juin 2011, le tout sujet à une entente à intervenir à cet effet avec le demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

CM11 07 268

8.4 Plan image - lot 3 278 650 du cadastre du Québec - rue Coupal

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image a été déposée par le propriétaire du lot 3 278 650 du cadastre du Québec par l'entremise de son mandataire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accepter le plan image et l'ouverture de la rue proposée d'une longueur approximative d'environ 570 mètres, le tout conformément au plan image réalisé par l'urbaniste madame Sylvie Delorme, portant le numéro de dossier 10-115, plan 58 944-C et daté du 24 mars 2011;

QUE la contribution à des fins de parcs et de terrains de jeux soit la cession d'une servitude de 10 mètres de large pour la piste Jack Rabbit telle qu'elle apparaît au plan et le reste, si applicable, versé en argent;

QUE le promoteur soit informé que l'implantation des bâtiments projetés doit être modifiée en conformité à la réglementation en vigueur.

L'acceptation du plan image ne dispense pas le promoteur de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir un permis lorsque applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 07 269

8.5 Étude de positionnement commercial, secteur Saint-Jovite - mise à jour - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la mise à jour de l'étude de positionnement commercial pour le secteur Saint-Jovite réalisé par la firme Apur en juillet 2007 suite à un projet de changements géométriques et d'accessibilité de la route 117 et de la montée Kavanagh et à l'évolution du marché au cours de ces dernières années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE mandater la firme d'urbanistes conseils Apur pour réaliser une mise à jour de l'étude de positionnement commercial de 2007, pour un montant forfaitaire de 18 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419), conformément à la proposition reçue le 28 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 07 270

8.6 Règlement (2011)-100-6 modifiant le plan d'urbanisme et visant la modification des aires d'affectation commerciale artérielle (CA), industrielle (I) et extraction (EX) ainsi que la limite du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Jovite - adoption du projet

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2011)-100-6 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 et visant la modification des aires d'affectation commerciale artérielle (CA), industrielle (I) et extraction (EX) ainsi que la limite du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Jovite.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 8 août 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 07 271

8.7 Règlement (2011)-102-18 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - adoption du projet

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2011)-102-18 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 8 août 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 07 272

8.8 Règlement (2011)-103-3 modifiant le règlement de lotissement et visant l'ajout de dispositions particulières applicables aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - adoption du projet

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2011)-103-3 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 et visant l'ajout de dispositions particulières applicables aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 8 août 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 07 273

8.9 Règlement (2011)-106-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale au secteur de PIIA-28 - parc industriel - adoption du projet

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2011)-106-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 au secteur de PIIA-28 - parc industriel.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 8 août 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

9. Travaux publics

CM11 07 274

**9.1 Demande au Ministère des Transports du Québec - implantation d'arrêts
toutes directions - intersection route 327 et chemin du Lac-Mercier**

CONSIDÉRANT QUE la signalisation routière à l'intersection de la route 327 (chemin du Village) et du chemin du Lac-Mercier met en péril la sécurité des usagers circulant dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes et piétons du secteur village qui souhaitent accéder au parc linéaire doivent traverser la route 327 à cette intersection alors que les angles de visibilité restreinte rendent cette procédure hasardeuse;

CONSIDÉRANT QUE les résidents du secteur du lac Mercier doivent aussi traverser la route 327 à cette intersection afin d'accéder à l'abribus et ainsi qu'au service de transport en commun, ce qui constitue encore une fois une action périlleuse;

CONSIDÉRANT QUE des développements immobiliers importants ont été réalisés au cours des dernières années dans les secteurs du Village et du Lac-Mercier, ce qui a fait augmenter de façon considérable le nombre d'usagers et de véhicules circulant à cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE les normes de signalisation routière prévoient que des panneaux d'arrêt devraient être installés aux intersections plus achalandées afin de permettre et faciliter le passage des usagers et véhicules aux intersections;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE demander au Ministère des Transports du Québec de mettre en place des panneaux d'arrêts toutes directions à l'intersection de la route 327 (chemin du Village) et du chemin du Lac-Mercier, et ce dans le but de permettre et faciliter la traversée de cette intersection par les différents usagers et par le fait même, sécuriser cette opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 07 275

9.2 Travaux de dynamitage - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de dynamitage sur certains chemins et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Dynamitage Ritchie	19 815 \$
Gilbert P. Miller et fils Ltée	30 280 \$
Dynamitage St-Pierre (1987 inc.)	31 300 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Dynamitage Ritchie au montant de 22 574,24 \$, taxes incluses, pour des travaux de dynamitage pour le prolongement des égouts sanitaires sur la rue Perreault et pour le drainage des chemins du Lac-Fortier et des Trois-Chânes, conformément aux documents d'appel d'offres et réparti comme suit :

- 25% projet 2011-22, égout rue Perreault;
- 75% poste budgétaire 02-320-00-521, drainage chemins du Lac-Fortier et des Trois-Chânes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 07 276

9.3 Réfection du chemin Duplessis - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à des travaux de réfection de pavage sur le chemin Duplessis et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Sintra Inc.	1 330 659,00 \$
Asphalte Desjardins Inc.	1 359 741,56 \$
Les Entreprises Guy Desjardins Inc.	1 515 242,00 \$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord Inc.	1 579 001,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Sintra inc. au montant de 1 515 953,27 \$, taxes incluses (projet 2011-45) pour des travaux de réfection du chemin Duplessis conformément aux documents d'appel d'offres et conditionnellement à la réception de l'autorisation finale de la subvention gouvernementale de 1,5 million accordée par le Ministère du Tourisme dans le cadre de la tenue du Triathlon Ironman Mont-Tremblant à compter de 2012, tous les frais excédentaires au 1,5 million seront payés par le surplus libre accumulé de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 07 277

9.4 Hydro-Québec - demande d'ajout d'éclairage public

CONSIDÉRANT QUE

le Service des travaux publics désire procéder à l'ajout de nouveaux luminaires sur son territoire selon la politique de mise en place d'éclairage et selon les ententes sur les travaux municipaux pour des projets de développement;

CONSIDÉRANT QU'

Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants, mais qu'elle ne peut prendre entente directement avec un développeur privé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

D' autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec afin qu'elle procède à la mise en place de lumières de rue de 100 watts HPS aux emplacements suivants :

Emplacement	Poteau
Intersection des chemins Darey et du Lac-Gauthier	R8Y4D
Projet de développement - monsieur Réjean Barbe	
Chemin Paquette (intersection du ch. de la Petite-Côte)	R8Y5X
Chemin de la Petite-Côte (au rond-point)	PK02HR

DE verser les sommes suivantes à Hydro-Québec :

- 144 \$/unité, taxes en sus, pour l'installation et le raccordement des luminaires (poste budgétaire 02-340-00-521);
- 1,367 \$/unité, taxes en sus, pour la location de poteau mensuelle (poste budgétaire 02-340-00-519);
- 3,97 \$/unité, taxes en sus, pour les frais d'électricité mensuels (poste budgétaire 02-340-00-681);

QUE les frais d'installation et de raccordement des luminaires inclus au projet de développement de monsieur Réjean Barbe sur le chemin de la Petite-Côte, de même que tous les frais encourus par la Ville soient facturés à celui-ci jusqu'à la signature de cession de rue à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM11 07 278

10.1 Caractérisation des installations septiques non conformes - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à un projet portant sur l'expertise et la caractérisation de propriétés pourvues d'installations septiques jugées potentiellement polluantes pour certains lacs afin de contrer les épisodes d'algues bleu-vert et que le Service de l'environnement a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût unitaire	Montant total (taxes en sus)
Le Groupe Solroc	480 \$	15 800 \$
Groupe Hémisphères Inc.	275 \$	11 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Hémisphères Inc. au montant de 12 531,75 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-470-00-419) pour la caractérisation de 40 installations septiques jugées potentiellement polluantes, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM11 07 279

11.1 Fête des Tremblantois 2011 - budget

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire rassembler ses citoyens autour d'une même fête et ainsi maintenir les liens d'amitié;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 juillet 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la célébration de la Fête des Tremblantoises et Tremblantois le 17 septembre prochain (remise au lendemain s'il pleut) et d'adopter le budget d'opération de 22 000 \$ (postes budgétaires 02-701-70-xxx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 11 juillet 2011

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 11 juillet 2011 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

- 15.1 Modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - nouveau périmètre d'urbanisation à Lac-Supérieur - consultation publique;
- 15.2 Règlement 250-2011 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides relatif à la création d'une nouvelle aire d'affectation « industrielle lourde » sur le territoire de la MRC des Laurentides - entrée en vigueur.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille invite les gens aux spectacles à l'église Sacré-Cœur-de-Jésus. Il invite aussi la population à venir au marché d'été.

18. Deuxième période de questions

• **Madame Anne-Marie Jasmin**

Elle demande ce qu'il advient de l'entente pour l'accès à la marina de Lac-Tremblant-Nord. Aussi, elle s'informe de l'évolution du dossier des bouées et de la possibilité d'augmentation du nombre de quais près du quai fédéral.

• **Monsieur Jacques St-Louis**

Il demande où se situe la dérogation mineure sur le chemin du Village et demande des précisions sur le pavage du chemin Duplessis.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
11 juillet 2011**

CM11 07 280

19. Levée de la séance

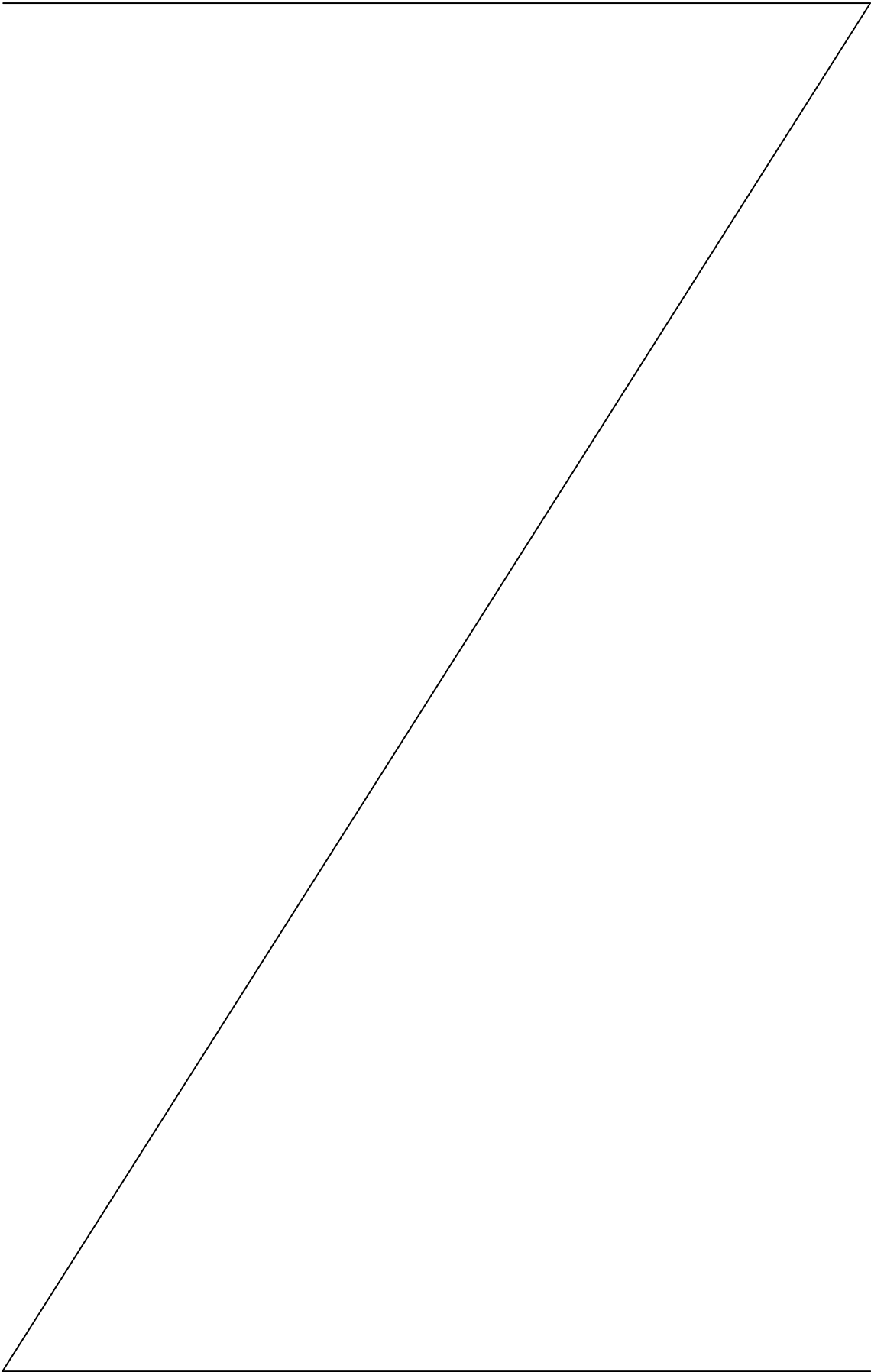
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 août 2011** à **19 h 38**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs et secrétaire du Cabinet du maire, et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 11 juillet 2011;
4. **Règlement**
5. **Administration**
 - 5.1 Destruction annuelle des documents;
 - 5.2 Nominations à divers comités;
 - 5.3 Journée découverte 2011 - Tourisme Laurentides - participation;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Convention collective des pompiers - mandat de services professionnels;
 - 6.2 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente;
 - 6.3 Embauche d'un technicien à la paie;
 - 6.4 Embauche d'un contremaître voirie/aqueduc/égout - modification de la résolution CA11 06 143;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et des rapports des vérificateurs externes;
8. **Urbanisme**
9. **Travaux publics**
 - 9.1 Aménagement de la plage du lac Mercier - attribution de contrat;
 - 9.2 Transport en commun - Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant;
 - 9.3 Activité de reconnaissance des employés;
 - 9.4 Aréna - aménagement d'une nouvelle chambre de joueurs - acceptation provisoire des travaux;



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 août 2011

9.5 Entrées de Ville - travaux d'aménagement paysager - acceptation finale;

10. Environnement

11. Culture et Loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport d'embauches de personnel temporaire au 8 août 2011.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA11 08 188

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA11 08 189

3.1 Séance du 11 juillet 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 11 juillet 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

5. Administration

CA11 08 190

5.1 Destruction annuelle des documents

CONSIDÉRANT QU' il y a lieux de procéder à la destruction annuelle des documents en application du calendrier de conservation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers dont l'échéance de conservation est l'année 2011 selon la liste préparée par le Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 08 191

5.2 Nominations à divers comités

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à de nouvelles nominations sur les comités suivants :

COMITÉS ET COMMISSION	NOMINATIONS
Comité des ressources humaines	Madame Thérèse Barrette Monsieur Pierre Labonté Monsieur Jean Grégoire
Commission sur le transport des personnes	Monsieur Vincent Perreault Monsieur Jean Grégoire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 08 192

5.3 Journée Découverte 2011 - Tourisme Laurentides - participation

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette représente la Ville à la Journée Découverte 2011 de Tourisme Laurentides qui aura lieu le 20 septembre 2011 et d'acheter un billet pour une somme de 50 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA11 08 193

6.1 Convention collective des pompiers - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE les pompiers de la Ville de Mont-Tremblant se sont regroupés pour former un syndicat sous le dossier d'accréditation AM-2001-1827;

CONSIDÉRANT QU' ils sont dorénavant représentés par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Tremblant depuis 5 juillet 2010;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

CONSIDÉRANT QU'

il est dans l'intérêt de la Ville de s'adjoindre les services d'un conseiller pour la négociation de la première convention collective des pompiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater Société Raynald Mercille pour représenter la Ville lors de la négociation de la première convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant selon l'offre de service reçue le 16 février 2011, pour une somme de 17 658,38 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-160-00-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 08 194

6.2 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder à une demande de retraite progressive ou préretraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la lettre d'entente 14 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) visant la demande de retraite progressive ou préretraite, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 08 195

6.3 Embauche d'un technicien à la paie

CONSIDÉRANT

la démission de la titulaire du poste de technicien à la paie;

CONSIDÉRANT

l'affichage du poste vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Diane Desrosiers à titre de technicienne à la paie, poste régulier, pour le Service de finances en période de mise à l'essai à compter du 9 août 2011 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 08 196

6.4 Embauche d'un contremaître voirie/aqueduc/égout - modification de la résolution CA11 06 143

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CA11 06 143 par le remplacement de la date du 4 juillet par la date du 6 juillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA11 08 197

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2011 au montant de 267 161,41 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 08 198

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 35 733,47 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 08 199

7.3 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et des rapports des vérificateurs externes

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public que ces rapports y seront déposés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier d'agglomération de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 ainsi que les rapports des vérificateurs externes Amyot, Gélinas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA11 08 200

9.1 Aménagement de la plage du lac Mercier - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la politique d'accès aux plans d'eau, il est recommandé de mettre en valeur les accès existants;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
8 août 2011**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'amélioration des aménagements de la plage du lac Mercier et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Excavations Fernand Clément & Fils Inc.	102 191,56 \$
Les Paysagistes Northland Inc.	102 509,00 \$
Pavatech (2633-2312 Québec inc.)	120 786,00 \$
Bernard Paysagiste Inc.	192 945,00 \$
Les Constructions Hydrospec Inc.	195 327,00 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme s'est désisté et qu'il accepte de payer la différence entre sa soumission et la 2^e soumission conforme, soit un montant de 361,66 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

CONSIDÉRANT les dispositions du 7^e paragraphe de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil ne peut, sans l'autorisation préalable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, accorder le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission la plus basse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition de la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord et conditionnellement à l'obtention de l'autorisation préalable du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'accepter le désistement du plus bas soumissionnaire conforme sujet à la réception d'une somme de 361,66 \$, d'accorder le contrat au 2^e plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Paysagistes Northland inc., au montant de 116 783,38 \$, taxes incluses (projet 2011-18), pour l'aménagement de la plage du lac Mercier, conformément au document d'appels d'offres préparé par la firme Beaupré et associés, le tout payable par le surplus libre accumulé de l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 08 201

9.2 Transport en commun - Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant

CONSIDÉRANT QUE le 18 septembre 2011 se tiendra la Journée du citoyen à la Station Mont Tremblant suite à l'entente cadre intervenue le 7 avril 2003, entre la Ville et la Station Mont Tremblant, société en commandite sur l'aménagement du complexe touristique - Versant Soleil;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de se rendre à cette activité en utilisant gratuitement le transport en commun sur présentation de la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la gratuité du transport en commun le dimanche 18 septembre 2011 de 9 h à 18 h pour les citoyens qui présenteront la carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant afin de se rendre à la Station Mont Tremblant pour participer à la Journée du citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 08 202

9.3 Activité de reconnaissance des employés

CONSIDÉRANT QUE

les individus constituent la richesse la plus précieuse des organisations d'où l'importance de reconnaître leur contribution au processus de travail;

CONSIDÉRANT QUE

la reconnaissance au travail s'inscrit dans la foulée des valeurs que le conseil d'agglomération et la direction de la Ville véhiculent au chapitre des priorités organisationnelles;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à confier au Service des travaux publics l'organisation d'une activité de reconnaissance des employés en décembre 2011 et autorise un budget de 15 000 \$ (poste budgétaire 02-110-00-493).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 08 203

Modifiée par la
résolution
CA11 09 210

9.4 Aréna - aménagement d'une nouvelle chambre de joueurs - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE

les travaux d'aménagement d'une nouvelle chambre de joueurs à l'aréna ont été réalisés par Les Entreprises Landco inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la firme d'ingénieurs-conseil Génivar et Jean-François Parent, architecte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle au montant de 1 896,54 \$, taxes en sus (projet 2010-25), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

CA11 08 204

9.5 Entrées de Ville - travaux d'aménagement paysager - acceptation finale

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement paysager et de mise en valeur des panneaux des entrées de Ville nord et sud ont été réalisés par Les Entreprises Bernard Sigouin inc. en conformité avec les documents préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 1 643,64 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Les Entreprises Bernard Sigouin inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 8 août 2011

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 8 août 2011 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
8 août 2011**

CA11 08 205

19. Levée de la séance

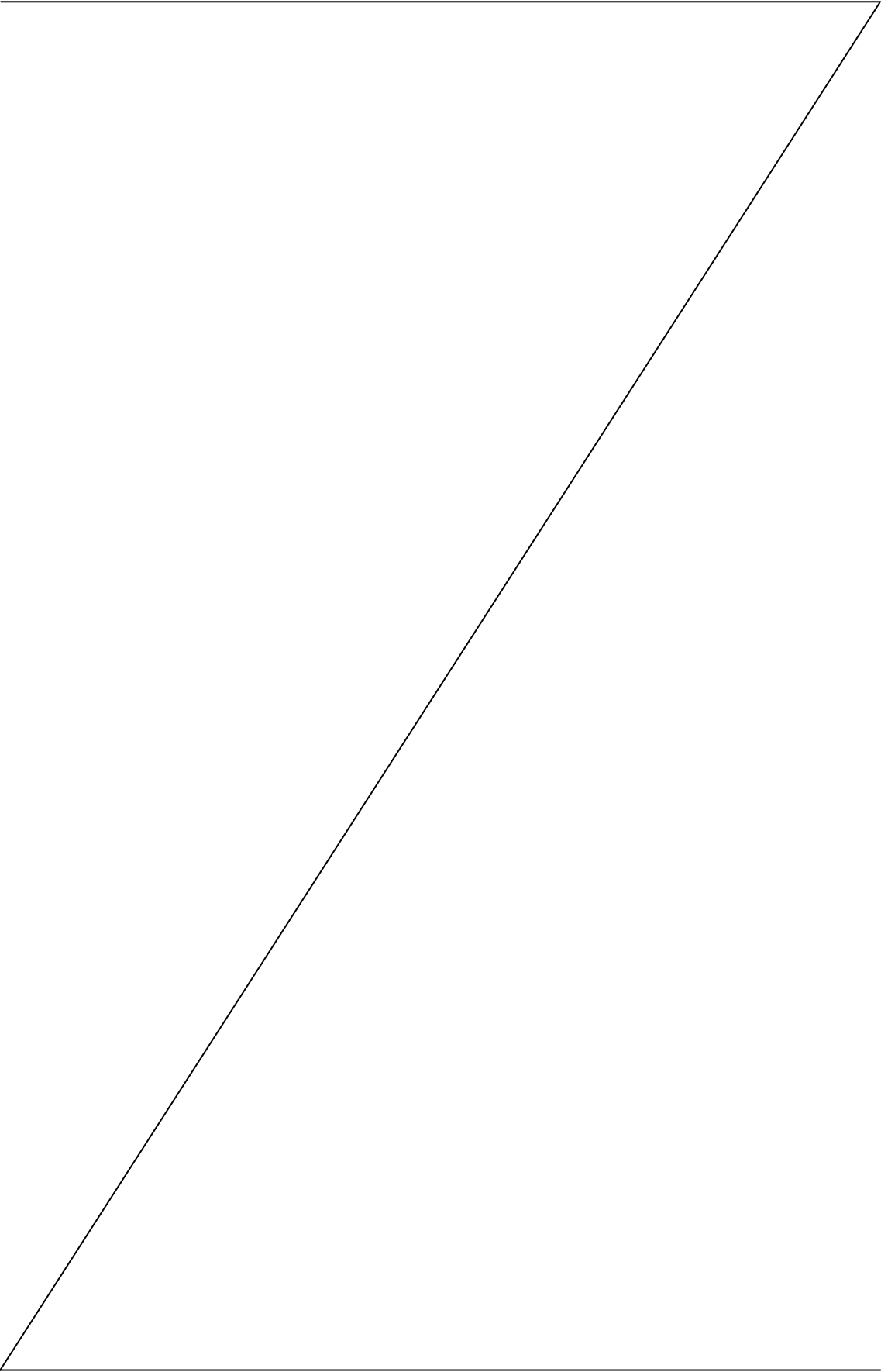
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 août 2011 à 19 h 48**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale adjointe du Secteur du Village et des Lacs et secrétaire du Cabinet du maire, et la greffière.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique de consultation en regard des projets de règlements suivants :

- I. **Règlement (2011)-100-6 modifiant le plan d'urbanisme et visant la modification des aires d'affectation commerciale artérielle (CA), industrielle (I) et extraction (EX) ainsi que la limite du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Jovite;**
- II. **Règlement (2011)-102-18 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045;**
- III. **Règlement (2011)-103-3 modifiant le règlement de lotissement et visant l'ajout de dispositions particulières applicables aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045;**
- IV. **Règlement (2011)-106-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale au secteur de PIIA-28 - parc industriel.**

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 **Séance du 11 juillet;**
4. **Règlements**
 - 4.1 **Règlement (2011)-100-7 modifiant le plan d'urbanisme relativement à la densité d'occupation des aires d'affectation « Villégiature (V) » :**
 - 4.1.1 **Avis de motion;**
 - 4.1.2 **Adoption du projet de règlement;**
 - 4.2 **Règlement (2011)-101-5 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions :**
 - 4.2.1 **Avis de motion;**
 - 4.2.2 **Adoption du projet de règlement;**
 - 4.3 **Règlement (2011)-102-19 modifiant le règlement concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement;**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

- 4.4 Règlement (2011)-103-4 modifiant le règlement de lotissement relativement à la profondeur d'un lot irrégulier :
 - 4.4.1 [Avis de motion;](#)
 - 4.4.2 [Adoption du projet de règlement;](#)
- 4.5 Règlement (2011)-104-3 modifiant le règlement de construction relativement à diverses dispositions :
 - 4.5.1 [Avis de motion;](#)
 - 4.5.2 [Adoption du projet de règlement;](#)
- 5. Administration**
 - 5.1 [Le 24h de Vélo de Tremblant;](#)
 - 5.2 [Comité des lacs - nominations;](#)
 - 5.3 [Nomination du maire suppléant;](#)
 - 5.4 [Plan de développement touristique - entente;](#)
 - 5.5 [Guichet automatique de la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant - Secteur du Village;](#)
- 6. Ressources humaines**
- 7. Gestion financière**
 - 7.1 [Liste des comptes à payer;](#)
 - 7.2 [Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et des rapports des vérificateurs externes;](#)
- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
 - 8.1.1 [118, impasse des Cascades - empiètements en rive et dans les marges latérales;](#)
 - 8.1.2 [1040, rue Saint-Roch - implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant;](#)
 - 8.1.3 [Chemin de la Bohème - augmentation de pente des allées d'accès et empiètement en rive;](#)
 - 8.1.4 [Retiré;](#)
 - 8.1.5 [385, rue de Saint-Jovite - empiètement en marge avant;](#)
 - 8.2 [Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 11 juillet 2011;](#)
 - 8.3 [Cession d'une partie de l'emprise de la côte des Intrépides;](#)
 - 8.4 [Circuit naturel - panneaux d'interprétation - mandat de services professionnels;](#)
 - 8.5 [Aménagement paysager carrefours giratoires route 117 - mandat de services professionnels;](#)
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 [Réfection de toiture - édifice du 901, rue de Saint-Jovite - attribution de contrat;](#)
 - 9.2 [Aménagement d'une passerelle piétonnière - rue des Pionniers - rejet des soumissions;](#)
 - 9.3 [Municipalisation d'infrastructures - secteur les Cîmes de Mont-Tremblant;](#)
 - 9.4 [Réseau canotable sur la rivière du Diable - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP;](#)
 - 9.5 [Fourniture et mise en place de poussière de pierre - Sentier Jack Rabbit - attribution de contrat;](#)
 - 9.6 [Aménagement paysager de l'entrée principale - édifice Félix-Calvé - acceptation finale des travaux;](#)
 - 9.7 [Traitement de surface 2011 - décompte progressif n° 1 et acceptation provisoire des travaux;](#)
 - 9.8 [Fourniture et installation de pierre - piste Jack Rabbit - acceptation provisoire des travaux 2007;](#)
 - 9.9 [Rehaussement du chemin de la Plage-Vanier - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP;](#)



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

9.10 Prolongement du réseau d'égout sanitaire - rue Perreault - acquisition d'équipements;

10. Environnement

- 10.1 Collectes supplémentaires de matières résiduelles;
- 10.2 Gestion des plaintes - collecte et transport des matières résiduelles - entente;
- 10.3 Comité éco-responsable - nomination;
- 10.4 Gestion des cours d'eau - entente;

11. Culture et Loisirs

- 11.1 Mandat de négociation d'une entente de développement culturel;
- 11.2 Préservation Lac-Tremblant-Nord - entente;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 Cabinet du ministre délégué au transport - subvention maximale de 70 000 \$ pour l'amélioration des chemins des Mélèzes, des Palissades, du Lac-Dufour, Plouffe, de la montée Fortier et de la rue Perreault;
- 15.2 MRC des Laurentides - projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides visant à réviser la délimitation de l'aire d'affectation récréation extensive relative au parc régional de Val-David-Val-Morin et d'y restreindre les usages compatibles.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 20 juillet 2011. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme, est présent pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlements.

I. Règlement (2011)-100-6 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 et visant la modification des aires d'affectation commerciale artérielle (CA), industrielle (I) et extraction (EX) ainsi que la limite du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Jovite

Ce projet vise à :

- Introduire au plan d'urbanisme le parc industriel situé à l'entrée est de la ville au sud de la route 117 pour gérer et encadrer à l'aide d'un plan d'aménagement d'ensemble la circulation de véhicules lourds et les activités reliées à l'extraction, et minimiser les impacts visuels, environnementaux et les contraintes anthropiques telles que le bruit ou la poussière. Il réduit l'aire d'affectation « extraction » au profit des aires « commerciale artérielle » et « industrielle » et de ce fait, agrandit le périmètre urbain.
- Indiquer la fermeture du chemin du Domaine-Lachance.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

II. Règlement (2011)-102-18 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045

Ce projet vise à encadrer un projet de site d'extraction notamment en :

- Assujettissant la zone EX-1041 au plan d'aménagement d'ensemble pour la gestion d'un usage « Extraction (I-4) » (l'usage principal, les usages connexes et accessoires, matériaux ou matières dangereuses interdites dans l'incorporation, le transport ou l'entreposage, les phases de développement, la circulation, l'hydrologie (plancher d'exploitation), la gestion de matières en suspension, et des hydrocarbures, la protection du paysage, des aménagements de terrains et de la bande tampon);
- Agrandissant les zones CA-461 et IN-462 dans une partie de la zone EX-1041;
- Créant les zones CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045.

Il vise également à ajouter l'usage « services professionnels et bureaux (C2) » dans la zone CA-461 et permettre le tri au sol pour un site de transbordement dans la zone IN-462.

Les articles 1 à 8 de ce projet de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et les personnes intéressées des zones concernées ou contiguës peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire. Plus précisément :

- Article 1 - une demande relative à l'introduction de dispositions venant préciser le plan d'aménagement d'ensemble dont font partie les zones EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 ainsi que l'introduction de dispositions applicables aux zones CA-461 et IN-462 qui elles, ne font pas partie du plan d'aménagement d'ensemble, peut provenir de ces zones concernées ou des zones contiguës à ces dernières, les zones contiguës étant : CA-460, CA-463-1, CA-464, IN-471-1, TV-717, VR-1007, VR-1009, VR-1010, VR-1010-1 et VR-1011;
- Article 2 - une demande relative à l'introduction de l'usage bureau pour entrepreneur et pour bureau pour les usages connexes de la zone EX-1041 à l'intérieur de la zone concernée CA-461 peut provenir de cette zone ou des zones contiguës à cette dernière, les zones contiguës étant CA-460, IN-462, CA-463-1, CA-464, IN-471-1, TV-717, VR-1009, VR-1010 et EX-1041;
- Article 3 - une demande relative à la permission de trier au sol les matériaux reçus à un site de transbordement de matières infermentescibles à l'intérieur de la zone concernée IN-462 peut provenir de cette zone ou des zones contiguës à cette dernière, les zones contiguës étant CA-461, VR-1009 et EX-1041;
- Article 4 - une demande relative à l'introduction du groupe d'usage « Extraction (I-4) » assujetti à un plan d'aménagement d'ensemble à la zone EX-1041 et peut provenir de cette zone ou des zones contiguës à cette dernière, les zones contiguës étant CA-461, IN-462, VR-1007, VR-1009, VR-1010, VR-1010-1, VR-1011;
- Article 5 - une demande relative à l'établissement de grilles des usages et des normes pour les zones CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 peut provenir des zones concernées EX-1041 et CA-461 ou des zones contiguës à ces dernières, les zones contiguës étant CA-460, IN-462, CA-463-1, CA-464, IN-471-1, TV-717, VR-1007, VR-1009, VR-1010, VR-1010-1 et VR-1011;
- Article 6 - une demande relative à la création des zones CO-1043, CO-1044 et CO-1045 à l'intérieur de la zone concernée EX-1041 peut provenir de cette zone ou des zones contiguës à cette dernière, les zones contiguës étant CA-461, IN-462, VR-1007, VR-1009, VR-1010, VR-1010-1, VR-1011;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

- Article 7 - une demande relative à l'agrandissement des zones CA-461 et IN-462 et à la création de la zone CO-1042 à l'intérieur de la zone concernée CA-461 peut provenir de ces zones ou des zones contigües à ces dernières, les zones contigües étant : CA-460, CA-463-1, CA-464, IN-471-1, TV-717, VR-1009, VR-1010 et EX-1041;
- Article 8 - une demande relative à l'intégration du plan d'aménagement d'ensemble, le plan de gestion de la carrière, de la circulation et des aménagements paysager pour la zone EX-1041 peut provenir de cette zone ou des zones contigües à cette dernière, les zones contigües étant CA-461, IN-462, VR-1007, VR-1009, VR-1010, VR-1011 et VR-1010-1;

Telle demande doit indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elle provient. Elle doit être signée dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

La demande doit être reçue par la municipalité au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal Point de Vue Mont-Tremblant.

Questions du public : aucune question n'est posée.

III. Règlement (2011)-103-3 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 et visant l'ajout de dispositions particulières applicables aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045

Ce projet de règlement vise à intégrer les dispositions relatives au plan d'aménagement d'ensemble dans les zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 notamment par rapport au tracé des voies de circulation.

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IV. Règlement (2011)-106-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106

Ce projet de règlement vise à modifier les dispositions relatives au secteur de PIIA-28 concernant le parc industriel pour les préciser.

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Monsieur Levac indique que pour l'adoption des seconds projets de règlements visés à la présente consultation publique, des corrections de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé pourront être apportés, s'il y a lieu.

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM11 08 281

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM11 08 282

3.1 Séance du 11 juillet 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 juillet 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Règlement (2011)-100-7 modifiant le plan d'urbanisme relativement à la densité d'occupation des aires d'affectation « Villégiature (V) »

CM11 08 283

4.1.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-100-7 modifiant le plan d'urbanisme relativement à la densité d'occupation des aires d'affectation « Villégiature (V) ».

CM11 08 284

4.1.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2011)-100-7 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la densité d'occupation des aires d'affectation « Villégiature (V) ».

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 12 septembre 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Règlement (2011)-101-5 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions

CM11 08 285

4.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-101-5 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions.

CM11 08 286

4.2.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2011)-101-5 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 12 septembre 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 287 4.3 Règlement (2011)-102-19 modifiant le règlement concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2011)-102-19 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 12 septembre 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Règlement (2011)-103-4 modifiant le règlement de lotissement relativement à la profondeur d'un lot irrégulier

CM11 08 288 4.4.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-103-4 modifiant le règlement de lotissement relativement à la profondeur d'un lot irrégulier.

CM11 08 289 4.4.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2011)-103-4 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à la profondeur d'un lot irrégulier.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 12 septembre 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Règlement (2011)-104-3 modifiant le règlement de construction relativement à diverses dispositions

CM11 08 290 4.5.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-104-3 modifiant le règlement de construction relativement à diverses dispositions.

CM11 08 291 4.5.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2011)-104-3 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 12 septembre 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM11 08 292

5.1 Le 24h de Vélo de Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer au 24h de Vélo de Tremblant en déléguant une équipe de jeunes employés pour la représenter afin de recueillir des fonds pour le traitement et la recherche sur le cancer auprès des enfants;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes sont au cœur des priorités du conseil et qu'un comité jeunesse a été créé pour élaborer une politique jeunesse et un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE contribuer à l'événement le 24h de Vélo de Tremblant par l'attribution d'une subvention de 25 000 \$ incluant le don de la Ville et l'inscription d'une équipe de jeunes employés pour représenter la Ville lors de cet événement qui se tiendra à Tremblant du 9 au 11 septembre 2011 (poste budgétaire 02-110-00-970).

D' autoriser les employés suivants à former une équipe pour représenter la Ville :

- Matthieu Boivin, coordonnateur du camp de jour;
- Sarah Coutu, stagiaire en communication;
- Gabriel Gervais, animateur au camp de jour;
- Valérie Grenier-Paquette, animatrice au camp de jour;
- Daphné Soucy, animatrice au camp de jour;
- Manuel Vézina, coordonnateur du camp de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 293

5.2 Comité des lacs - nominations

CONSIDÉRANT QUE le Comité des lacs a été formé par le conseil municipal à l'automne 2007 afin d'étudier la problématique des usages et des accès publics aux plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 13 décembre 2010, une *Politique de gestion des usages et des accès publics aux plans d'eau sur son territoire* préparée par le comité;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

ET RÉSOLU :

D' entériner la création du Comité des lacs composé du directeur du Service de l'environnement, de la direction générale adjointe du secteur du village et des lacs et secrétaire du cabinet du maire, de madame la conseillère Thérèse Barrette, de monsieur Réjean Doré et d'y ajouter le directeur du Service des travaux publics;

QUE le mandat du comité soit d'assurer le suivi de la Politique auprès des associations de lacs pour les deux prochaines années et de déposer un rapport de suivi annuel des ajustements requis à la Politique, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 294

5.3 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Ville désigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Luc Brisebois soit désigné comme maire suppléant de la ville de Mont-Tremblant et comme substitut du maire au conseil de la MRC à partir du 9 août 2011 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 295

5.4 Plan de développement touristique - entente

Modifiée par
la résolution
CM11 09 334

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant (CAS) a été créé dans le but de regrouper les principaux intervenants socio-économiques publics et privés de la Ville, d'élaborer un plan de développement socio-économique et de servir de comité consultatif auprès de la Ville en matière de développement socio-économique;

CONSIDÉRANT QUE le CAS peut également remplir tout autre mandat que la Ville lui confie en ce qui a trait au développement socio-économique;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec le Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant pour effectuer la mise en œuvre du plan stratégique de développement touristique de la ville de Mont-Tremblant, de verser 300 000 \$ annuellement pour la réalisation de ce mandat, payable par tranche de 100 000 \$, les 1^{er} septembre, 31 décembre et 30 avril pour la durée de l'entente qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2011 pour se terminer le 31 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

CM11 08 296

**5.5 Guichet automatique de la Caisse populaire Desjardins de
Mont-Tremblant - Secteur du Village**

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant a pris la décision de fermer son guichet automatique installé au 107, rue du Couvent, au rez-de-chaussée de l'édifice Félix-Calvé au 1875, chemin du Village à Mont-Tremblant au cours du mois de septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a mandaté le Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant pour préparer un plan de développement touristique pour la Ville de Mont-Tremblant qui a fait l'objet d'une consultation auprès de la population lors du Sommet sur le développement touristique de Mont-Tremblant tenu le 11 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE le concept du Plan de développement touristique concerne le développement de sept pôles qui seront reliés par un mode de transport et que l'un des sept pôles concerne le développement du Secteur du Village;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Tremblant et la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant au mois d'août 2000, le loyer total pour toute la durée du bail est de un dollar (1 \$);

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant a accepté, depuis que le bail est en vigueur, de verser annuellement une contribution au montant de 5 000 \$ à un ou plusieurs organismes qui sont choisis à la satisfaction des deux parties;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant est disposée à enlever la clause de la contribution annuelle de 5 000 \$ si la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant accepte de conserver le guichet automatique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE demander aux membres du conseil d'administration de la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant de reconsidérer leur décision concernant le démantèlement du guichet automatique dans le Secteur du Village dans le contexte des actions entreprises par la Ville de Mont-Tremblant pour le développement touristique notamment dans le Secteur du Village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM11 08 297

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2011 au montant de 175 009,88 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

CM11 08 298

7.2 Acceptation du rapport financier de l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2010 et des rapports des vérificateurs externes

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice municipal terminé le 31 décembre 2010, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public que ces rapports y seront déposés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier de la Ville de Mont-Tremblant ainsi que les rapports des vérificateurs Amyot, Gélinas, pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 118, impasse des Cascades - empiètements en rive et dans les marges latérales

Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal dont le total des 2 marges latérales sera de 11,62 m au lieu de 24 m et dont l'implantation sera à :

- 15,15 m de la rive du lac Tremblant plutôt qu'à 25 m;
- 2,35 m de la ligne latérale gauche et 9,27 m de la ligne latérale droite plutôt qu'à 12 m.
-

Le CCU recommande de refuser cette demande (CCU11-07-110)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 1040, rue Saint-Roch - implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-107) vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande (CCU11-07-109)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Chemin de la Bohème - augmentation de pente des allées d'accès et empiètement en rive

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-108) vise à autoriser la construction d'allées d'accès desservant un projet intégré d'habitation :

- ayant une pente de 15 % alors qu'elle devrait être d'au maximum 12 %;
- dont l'implantation est à 4,92 m dans la rive d'un milieu humide alors qu'elle devrait être à 10 m.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
8 août 2011**

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CCU11-07-107)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Retiré;

8.1.5 385, rue de Saint-Jovite - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-113) vise à autoriser l'implantation d'une enseigne sur poteau dont la projection au sol est à 0,70 m de la rue de Saint-Jovite plutôt qu'à 1 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CCU11-07-111)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM11 08 299

Modifiée par la
résolution
CM13 04 149

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 11 juillet 2011

CONSIDÉRANT la demande d'un projet de lotissement majeur de type projet intégré assujéti à un PIIA sur le chemin de la Bohème;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 1040, rue Saint-Roch, 118, impasse des Cascades, 385, rue de Saint-Jovite et pour une propriété sur le chemin de la Bohème pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 385, rue de Saint-Jovite, 116, chemin de Kandahar, 688, rue Labelle, 2555, rue de l'Aulnaie, 560, rue Léonard ainsi que pour une propriété sur le chemin du Village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 11 juillet 2011 portant les numéros CCU11-07-107 à CCU11-07-109, CCU11-07-111, CCU11-07-112 et CCU11-07-115 à CCU11-07-119;

D' ajouter à la recommandation CCU11-07-108, les conditions suivantes :

- que la contribution pour fins de parcs et espaces verts soit versée en argent;
- que le requérant soit avisé que l'acceptation du plan image ne le dispense pas de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement.

DE retirer les demandes CCU11-07-113 et CCU11-07-114 et de rembourser au requérant les frais versés pour sa demande de dérogation mineure 2011-DM-110;

D' accepter la demande de dérogation mineure 2011-DM-085 faisant l'objet de la recommandation CCU11-07-110, telle que décrite au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Dominique Fecteau, numéro 11-095, minute 3 466, daté du 16 juin 2011 aux conditions suivantes :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

- que le requérant soit avisé que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée;
- que des mesures de mitigations soient mises en place et qu'un suivi soit effectué par un professionnel pour la durée des travaux;
- qu'une garantie financière au montant de 5 000 \$ soit déposée avant l'émission du permis afin de garantir la mise en place et le suivi des mesures de mitigations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 300

8.3 Cession d'une partie de l'emprise de la côte des Intrépides

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un projet de développement, le propriétaire d'une partie des lots 551 et 552 désire acheter une partie de la côte des Intrépides appartenant à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE vendre, aux frais de l'acquéreur, pour 1 dollar, une partie de l'emprise de rue de la côte des Intrépides à Lagirok, connue comme étant une partie du lot 550 du canton de Salaberry plus amplement décrite à la description technique préparée par Christian Murray, dossier numéro 2865, minutes 13 035 en date du 14 mai 2011, conditionnellement à ce que le chemin fasse l'objet d'une entente relative aux travaux municipaux et que les travaux soient terminés au plus tard le 1^{er} septembre 2012, sous peine d'annulation de la vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 301

8.4 Circuit naturel - panneaux d'interprétation - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la réalisation de 8 panneaux d'interprétation pour un circuit naturel;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 consultants pour la rédaction des textes de ces 8 panneaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Horizon Multiressource	9 286
BIOFILIA Consultants en environnement	22 000
Genivar	N/D

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
8 août 2011**

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Horizon Multiressources au montant de 9 286 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419), pour la rédaction des textes des 8 panneaux qui se trouveront sur le circuit naturel, conformément au document d'appels d'offres daté du 4 août 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 302

8.5 Aménagement paysager carrefours giratoires route 117 - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement paysager des carrefours giratoires de la route 117 en collaboration avec le ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE mandater Karyne Ouellet pour assister la Ville dans le choix du concept de l'aménagement paysager pour les carrefours giratoires de la route 117, pour un montant forfaitaire de 15 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419), conformément à la proposition reçue le 28 juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM11 08 303

9.1 Réfection de la toiture - édifice du 901, rue de Saint-Jovite - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réfection de la toiture de l'édifice situé au 901, rue de Saint-Jovite et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Plomberie Roger Labonté Inc.	40 525,00 \$
Couverture Montréal Nord Ltée	66 950,00 \$
Couvreur Verdun Inc.	75 860,38 \$
J. Raymond couvreur inc.	78 696,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Plomberie Roger Labonté Inc. au montant de 46 168,11 \$, taxes incluses (projet 2011-48, payable par le surplus libre accumulé de la Ville), pour la réfection de la toiture de l'édifice du 901, rue de Saint-Jovite, conformément au document d'appels d'offres préparé par la firme Jean-François Parent architecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

CM11 08 304

9.2 Aménagement d'une passerelle piétonnière - rue des Pionniers - rejet des soumissions

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait planifié la mise en place d'une passerelle piétonnière sur la rue des Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Construction Jomiguy Inc.	98 800 \$
Groupe TNT Merceron Inc.	143 535 \$

CONSIDÉRANT QU' une enveloppe budgétaire de 50 000 \$ avait été allouée pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE rejeter l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre du projet d'aménagement d'une passerelle piétonnière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 305

9.3 Municipalisation d'infrastructures - secteur les Cîmes de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des copropriétaires Les Cîmes du Mont-Tremblant a formulé une requête à l'effet de céder les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire situés sur leur projet, lesquels sont conformes à la politique de municipalisation du règlement (2001)-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la cession des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire se retrouvant sur la copropriété Les Cîmes du Mont-Tremblant sur des parties du lot 3 280 335 du cadastre du Québec et d'autoriser la signature de l'acte notarié à intervenir aux conditions suivantes :

QUE les branchements de service jusqu'aux conduites principales demeurent de la responsabilité du syndicat des copropriétaires;

QUE la préparation des documents nécessaires et leurs frais soient assumés par le cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 306

9.4 Réseau canotable sur la rivière du Diable - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'haltes et d'espaces de mises à l'eau pour la création d'un réseau canotable sur la rivière du Diable;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la firme d'expert-conseil Génivar à déposer pour la Ville une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour le projet d'aménagement d'haltes et d'espaces de mises à l'eau pour la création d'un réseau canotable sur la rivière du Diable. La Ville s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 307

9.5 Fourniture et mise en place de poussière de pierre - Sentier Jack Rabbit - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à la fourniture et mise en place de poussière de pierre sur le sentier Jack Rabbit et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Location Jean Miller inc.	23 920 \$
Multiservices MD Inc.	69 408 \$
Asphalte Bélanger Inc.	71 200 \$
Excavation R.B. Gauthier inc.	121 008 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Location Jean Miller inc. au montant de 27 250,86 \$, taxes incluses (projet 2011-47), pour la fourniture, la mise en place et la compaction de poussière de pierre sur le sentier Jack Rabbit, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 308

9.6 Aménagement paysager de l'entrée principale - édifice Félix-Calvé - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE

les travaux d'aménagement paysager de l'entrée principale de l'édifice Félix-Calvé ont été réalisés par Les Entreprises Bernard Sigouin inc. en conformité avec les documents préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle au montant 1 065,76 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-522), à l'entreprise Les Entreprises Bernard Sigouin inc.;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 309

9.7 Traitement de surface 2011 - décompte progressif n° 1 et acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Bourget inc. ont exécuté et complété les travaux de traitement de surface triple 2011 en conformité avec les documents contractuels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' accepter le paiement du décompte progressif n° 1 des travaux de pavage des chemins des Palissades, des Mélèzes, de la Montée Fortier et de la virée de l'extrémité de la rue Émond Ouest effectués par les Entreprises Bourget inc., au montant de 168 618,14 \$, avant taxes et retenue contractuelle de 5 %, payable comme suit :

- 21 950,18 \$ (avant taxes et retenue de 5 %), payable par le règlement d'emprunt (2011)-123;
- 146 667,96 \$ (avant taxes et retenue contractuelle de 5 %), payable par le surplus libre accumulé de la Ville;

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux dont une retenue contractuelle de 5 % est appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 310

9.8 Fourniture et installation de pierre - piste Jack Rabbit - acceptation provisoire des travaux 2007

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Multiservices MD. a procédé à la fourniture et l'installation de pierre sur une partie de la piste Jack Rabbit en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux pour la fourniture et installation de pierre de la piste Jack Rabbit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

CM11 08 311

9.9 Rehaussement du chemin de la Plage-Vanier - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au rehaussement d'une section du chemin de la Plage-Vanier afin de permettre à plusieurs résidents du secteur d'accéder à leur propriété en période d'inondation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la firme d'expert-conseil Génivar à déposer pour la Ville une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour le projet de rehaussement d'une partie des chemins de la Plage-Vanier et Saint-Roch. La ville s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 312

9.10 Prolongement du réseau d'égout sanitaire - rue Perreault - acquisition d'équipements

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue Perreault et que le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix pour la fourniture des regards d'égouts reliés à ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Boisclair et fils inc.	14 057,96 \$
Lécuyer innovation béton	14 625,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Boisclair et fils inc., au montant de 16 015,53 \$, taxes incluses, conformément à la proposition datée du 20 juillet 2011 pour la réalisation du projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la rue Perreault (projet 2011-22), le tout payable par le règlement d'emprunt (2011)-124.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM11 08 313

10.1 Collectes supplémentaires de matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE le contrat régional d'enlèvement des matières résiduelles prenant effet le 1^{er} juillet 2011 ne prévoit pas la collecte automnale des feuilles ainsi que la collecte supplémentaire lors de la période des fêtes et que ces services sont jugées nécessaires;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

CONSIDÉRANT QUE la MRC propose les options et prix suivants pour l'année 2011 :

Collectes supplémentaires 2011	Prix (taxes incluses)
Période des Fêtes	7 917,79 \$
Feuilles mortes	1 082,29 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter les options proposées par la MRC des Laurentides pour l'année 2011 pour les collectes supplémentaires de feuilles mortes et lors de la période des fêtes respectivement au montant de 1 082,29 \$ et de 7 917,79 \$, taxes incluses (postes budgétaires 02-451-10-447 et 02-450-10-446).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 314

10.2 Gestion des plaintes - collecte et transport des matières résiduelles - entente

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite transférer la gestion des plaintes aux municipalités en matière de collecte et de transport des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE désigner le directeur du Service de l'environnement à titre d'officier municipal responsable de la gestion des plaintes dans le cadre du contrat de collecte et de transport des matières résiduelles de la MRC des Laurentides et d'autoriser la conclusion d'une entente à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 315

10.3 Comité éco-responsable - nomination

CONSIDÉRANT la création du comité interne éco-responsable par la résolution CM11 03 113 et le départ d'un de ses membres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer la secrétaire du Service du greffe en remplacement de la greffière adjointe au comité interne éco-responsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 316

10.4 Gestion des cours d'eau - entente

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite transférer la gestion des travaux de nettoyage et d'enlèvement des obstructions dans les cours d'eau;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE désigner le directeur du Service de l'environnement à titre « d'employé de la municipalité locale » pour l'application de la réglementation et de la politique de gestion des cours d'eau de la MRC des Laurentides en ce qui concerne les travaux de nettoyage et d'enlèvement des obstructions dans les cours d'eau sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et d'autoriser la conclusion d'une entente à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM11 08 317

11.1 Mandat de négociation d'une entente de développement culturel

CONSIDÉRANT QUE les ententes de développement culturel avec le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec sont des leviers importants pour le développement culturel des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de la culture et des loisirs à négocier une entente de développement culturel avec la direction régionale du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec pour les années 2012 à 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 318

11.2 Préservation Lac-Tremblant-Nord - entente

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente concernant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina de Lac-Tremblant-Nord pour la saison 2011;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec Préservation Lac-Tremblant-Nord pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina de Lac-Tremblant-Nord et de verser la somme de 30 000 \$, taxes incluses, pour la saison 2011 (poste budgétaire 02-701-40-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 août 2011

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

- 15.1 Cabinet du ministre délégué au transport - subvention maximale de 70 000 \$ pour l'amélioration des chemins des Mélèzes, des Palissades, du Lac-Dufour, Plouffe, de la montée Fortier et de la rue Perreault;
- 15.2 MRC des Laurentides - projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides visant à réviser la délimitation de l'aire d'affectation récréation extensive relative au parc régional de Val-David-Val-Morin et d'y restreindre les usages compatibles.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

• **Monsieur Gene Drapeau, chemin de la Bohème**

Il réitère une demande d'installation d'enseignes « Sortie cachée » à l'intersection du rang 8 et du chemin de la Bohème. Aussi, il souhaite connaître le suivi effectué à la pétition déposée au conseil en avril 2009 demandant un compteur pour la traverse de piétons à l'intersection des rues de Saint-Jovite et Labelle.

• **Monsieur Claude Lavergne, 1400, rue Labelle**

Il demande de permettre la location de bureaux à cet endroit.

• **Monsieur André Coury, TCLL**

Il demande l'installation de caméra ou une surveillance policière accrue derrière les bureaux de la TCLL.

• **Monsieur Mario Gariépy, Lac Maskinongé**

Il souhaite savoir quand sont prévus les travaux de réfection du chemin du Tour du lac et souhaite que la limite de vitesse soit moindre que 50 km/h sur ce même chemin. Il propose de revoir l'éclairage sous les traverses de piétons, notamment celle devant le magasin Gravité, et finalement il demande si la Ville effectue des revendications pour que le MTQ refasse le pavage des routes provinciales sur le territoire, dont la rue Labelle.

CM11 08 319

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

25 août 2011

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **25 août** à **12 h 48**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Absences : Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Règlement (2011)-100-6 modifiant le plan d'urbanisme et visant la modification des aires d'affectation commerciale artérielle (CA), industrielle (I) et extraction (EX) ainsi que la limite du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Jovite - avis de motion;
5. Règlement (2011)-102-18 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 :
 - 5.1 Avis de motion;
 - 5.2 Adoption du second projet de règlement;
6. Règlement (2011)-103-3 modifiant le règlement de lotissement et visant l'ajout de dispositions particulières applicables aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - avis de motion;
7. Règlement (2011)-106-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale au secteur de PIIA-28 - parc industriel - avis de motion;
8. Acquisition de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus;
9. Acquisition de biens et entente intermunicipale - site du lac Boisseau;
10. Plan directeur de signalisation des sentiers récréatifs – attribution de contrat;
11. Deuxième période de questions;
12. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée. Un avis informant la population de la présente séance a également été publié dans le journal Le Point de Vue Mont-Tremblant du 24 août 2011.

CM11 08 320

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

25 août 2011

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM11 08 321

4. Règlement (2011)-100-6 modifiant le plan d'urbanisme et visant la modification des aires d'affectation commerciale artérielle (CA), industrielle (I) et extraction (EX) ainsi que la limite du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Jovite - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-100-6 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 et visant la modification des aires d'affectation commerciale artérielle (CA), industrielle (I) et extraction (EX) ainsi que la limite du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Jovite.

5. Règlement (2011)-102-18 modifiant le règlement de zonage relativement aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045

CM11 08 322

5.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-102-18 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045.

CM11 08 323

5.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2011)-102-18 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045.

La greffière madame Isabelle Grenier explique les modifications apportées au projet de règlement suite à l'avis préliminaire sur la conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides délivré le 17 août dernier.

Madame Grenier indique que les règles relatives au droit de signer une demande d'approbation référendaire seront détaillées dans un avis public qui paraîtra dans le journal Point de Vue Mont-Tremblant le mercredi 31 août prochain. Elle indique que ces demandes doivent être reçues, au Service du greffe, au plus tard à 16 h 30, le 8 septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 324

6. Règlement (2011)-103-3 modifiant le règlement de lotissement et visant l'ajout de dispositions particulières applicables aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-103-3 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 et visant l'ajout de dispositions particulières applicables aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

25 août 2011

CM11 08 325

7. Règlement (2011)-106-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale au secteur de PIIA-28 - parc industriel - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Luc Brisebois à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-106-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale au secteur de PIIA-28 - parc industriel.

CM11 08 326

8. Acquisition de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus

CONSIDÉRANT les négociations intervenues avec la Fabrique de la paroisse de Saint-Jovite en vue de l'acquisition, par la Ville, de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 26 de la *Loi sur les fabriques*, L.R.Q., chapitre F-1, l'autorisation de l'évêque du diocèse est requise;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un contrat de vente, aux frais de la Ville, pour l'acquisition de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus pour une somme de 100 000 \$ (projet 2011-51) assujetti aux conditions suivantes :

- La Fabrique conservera la propriété de tous les objets de culte incluant le mobilier;
- La Ville s'engage à ne jamais céder ou vendre l'église à des intérêts privés et à conserver au bâtiment une vocation touristique, culturelle, communautaire ou pour certaines activités de loisir;
- La Ville s'engage à entretenir le terrain de stationnement de l'église de Saint-Jovite tant que celui-ci demeurera accessible au public et gratuit;
- Dans le cas où le début des travaux de transformation intérieure de l'église ne seraient pas envisagés avant la fin du printemps 2012, la Fabrique pourra continuer d'utiliser l'église pour la continuité des célébrations et services religieux, sans frais et en conservant les revenus recueillis. La Ville se réserve, le cas échéant, le droit d'utiliser les lieux en dehors des célébrations de la Fabrique;
- Dans tous les cas, les parties s'engagent à collaborer et à convenir, par écrit, d'un délai raisonnable pour mettre fin aux services religieux en tenant compte des obligations de chacune d'elles afin d'assurer une transition harmonieuse.
- La Fabrique doit fournir des titres libres de toutes charges ou restrictions d'usages autres que ce qui est visé par les conditions précédentes, la ville assumant les frais s'il en est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 08 327

9. Acquisition de biens et entente intermunicipale - site du lac Boisseau

CONSIDÉRANT QUE le Club Richelieu a pour mission la promotion, le développement et la formation de la jeunesse par des activités récréatives et culturelles et qu'à cette fin, il permet, depuis de nombreuses années, à la Ville de Mont-Tremblant d'utiliser le site du lac Boisseau notamment pour les jeunes des camps d'été;

CONSIDÉRANT QUE ce site, autour du lac naturel offrant la pratique de sports à des fins récréatives, est un milieu sauvage sans habitation, endroit idéal pour l'éducation des jeunes face à la nature;

CONSIDÉRANT QUE le Club Richelieu souhaite vendre à la Ville et à la municipalité de La Conception ses bâtiments, infrastructures, aménagements, meubles et équipements au lac Boisseau lesquels nécessitent des améliorations et rénovations;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

25 août 2011

CONSIDÉRANT

le bail d'occupation entre le Gouvernement du Québec et le Club Richelieu, selon l'article 47 de la *Loi sur les terres du domaine public* et du *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine public* (L.R.Q chapitre T-8.1) permettant l'usage des lieux à des fins communautaires;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de La Conception et la Ville désire conclure une entente afin de faire l'acquisition des biens et d'opérer les lieux au bénéfice de leurs populations respectives et à des fins communautaires;

CONSIDÉRANT

les dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* et 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatives aux ententes intermunicipales;

Il est proposé par André David
Appuyé par Pierre Labonté

ET RÉSOLU, sous réserve de l'obtention des autorisations requises et de l'accord de toutes les parties impliquées, d'autoriser l'achat des bâtiments, infrastructures, aménagements, meubles et équipements du Club Richelieu au lac Boisseau pour une somme de 50 000 \$, (projet 2011-52) dont 25 000 \$ payable par le surplus libre accumulé de la Ville, de même que la conclusion d'une entente intermunicipale avec la municipalité de La Conception en ce qui concerne la gestion des lieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire Pierre Pilon remercie le Club Richelieu pour leur offre généreuse.

CM11 08 328

10. Plan directeur de signalisation des sentiers récréatifs - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville souhaite procéder à la préparation d'un plan directeur de signalisation des sentiers récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE

le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 consultants et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
GENIVAR	78 608,25 \$
Monsieur Alain Roussel	22 785,00 \$
Groupe IBIDAA	N/D

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater monsieur Alain Roussel pour la préparation d'un plan directeur de signalisation des sentiers récréatifs, pour un montant forfaitaire de 20 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419), conformément à la proposition reçue le 18 août 2011 et conformément au document d'appel d'offres URB-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
25 août 2011**

CM11 08 329

19. Levée de la séance

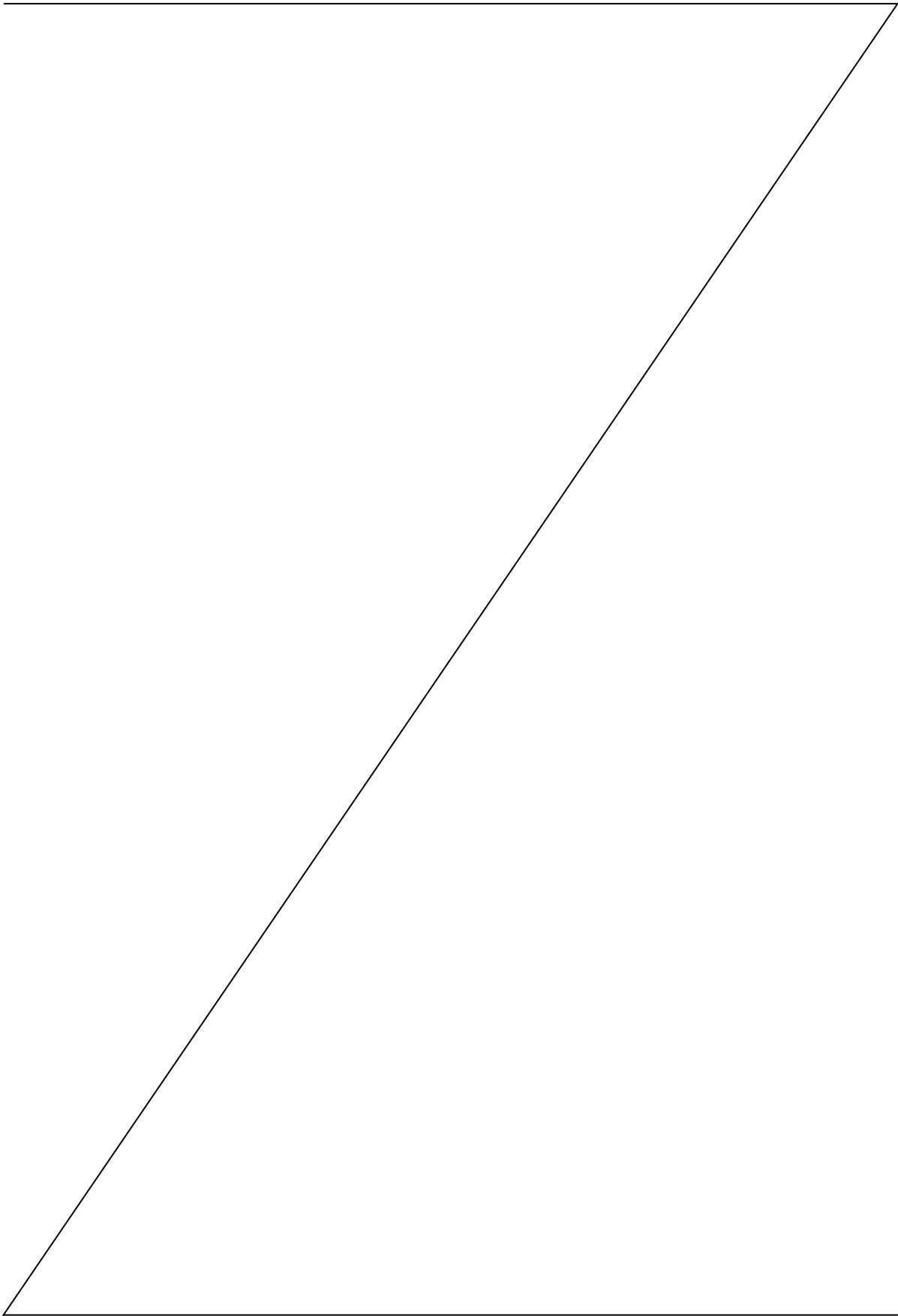
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 13 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

25 août 2011

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **25 août 2011**, à **13 06**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3;
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Service réseau privé virtuel dédié au système de radiocommunication voix - attribution de contrat;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA11 08 206

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

25 août 2011

CA11-08-207

**4. Service réseau privé virtuel dédié au système de radiocommunication voix
- attribution de contrat**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'attribution du contrat, après appel d'offres publiques, pour un système de radiocommunication voix, la Ville s'engageait à assumer les frais mensuels du service d'exploitation des liens numériques intersites installés par l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres stipulait aussi que le site d'antenne de Saint-Jovite (propriété de Bell Mobilité), déjà utilisé par la Ville pour certains équipements de radiocommunication, devait être utilisé dans la nouvelle infrastructure, à moins que l'adjudicataire ne propose un autre site offrant une meilleure couverture;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire du contrat de radiocommunications voix n'autorise que Bell Canada à exploiter les liens numériques installés sur son site;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi des cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' autoriser la conclusion d'un contrat d'une durée de 3 ans avec Bell Canada pour le service réseau privé virtuel sur protocole internet (RPV IP) au montant de 450 \$ par mois, taxes en sus, par site, pour un maximum de 4 sites (poste budgétaire 02-XXX-XX-331, conformément au contrat joint à la présente).

D' autoriser le paiement des frais d'installation de 512,66 \$ par site, taxes incluses, et d'un frais fixe de 2 848,12 \$, taxes incluses, afin d'accélérer le processus, sommes qui seront assumées par Bell Mobilité inc. qui émettra des crédits correspondants.

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA11 08 208

6. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée et terminée. Il est 13 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

1^{er} septembre 2011

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **1^{er} septembre 2011 à 18 h 02**, à la salle du conseil temporaire au située au 144, rue du Couvent, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Complexe sportif multifonctionnel - demande de subvention;
5. Deuxième période de question;
5. Levée de la séance extraordinaire.

1. Renonciation à l'avis de convocation

La greffière prend acte de la renonciation, par tous les membres du conseil à l'avis de convocation pour la présente séance extraordinaire en vertu des dispositions de l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM11 09 330

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

1^{er} septembre 2011

CM11 09 331

4. Complexe sportif multifonctionnel - demande de subvention

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé aux études de faisabilité pour la construction d'un complexe sportif multifonctionnel sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' après analyse par le conseil des conclusions et recommandations des études, la Ville juge qu'il y a lieu d'augmenter l'offre d'installations sportives et d'espaces récréatifs communautaires et souhaite donc faire procéder à la construction d'un complexe sportif multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert de l'aide financière pour ce projet et qu'une nouvelle phase dans le Fonds pour le développement du Sport et de l'activité physique est maintenant offerte par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE procéder à une demande de contribution financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique - Phase II, géré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour le projet de construction d'un complexe sportif multifonctionnel à Mont-Tremblant;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet;

D' autoriser le directeur du Service des travaux publics à représenter la Ville dans ce dossier et à signer les documents associés à la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de question

CM11 09 332

6. Levée de la séance

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **12 septembre 2011** à **19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6 et maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de
Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance du 8 août 2011;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 25 août 2011;
4. **Règlement**
5. **Administration**
 - 5.1 Transport adapté et collectif des Laurentides - nominations;
 - 5.2 Politique jeunesse - adoption;
 - 5.3 Journée internationale des Aînés - participation;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Création d'un poste de mécanicien de véhicules lourds;
 - 6.2 Modification de l'horaire de travail du personnel de la voirie et de l'assainissement - lettre d'entente;
 - 6.3 Embauche d'un technicien en gestion des documents et archives - Service du greffe;
 - 6.4 Règlement d'un grief - Service de police;
 - 6.5 Embauche d'un greffier adjoint - Service du greffe;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
8. **Urbanisme**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

9. Travaux publics

- 9.1 Implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales - acceptation finale des travaux;
- 9.2 Tamisage de sable abrasif - attribution de contrat;
- 9.3 Fourniture et transport d'abrasif 2011-2012 - attribution de contrat;
- 9.4 Terrain de soccer - parc des Optimistes :
 - 9.4.1 Remplacement du gazon naturel - attribution de contrat;
 - 9.4.2 Mise en place d'un système d'irrigation - attribution de contrat;
- 9.5 Fourniture et mise en place de poussière de pierre - sentier Jack Rabbit;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Gymnases de la polyvalente Curé-Mercure - contrat de surveillance;
- 11.2 Terrain multisports - contrat de surveillance;

12. Police

- 12.1 Retiré;
- 12.2 Colloque annuel de l'Association des directeurs de police du Québec;
- 12.3 Association des centres d'urgence du Québec - vin d'honneur;

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire;

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA11 09 209

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

3. Procès-verbaux

CA11 09 210

3.1 Séance du 8 août 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 8 août 2011, tel que déposé avec la correction suivante :

- À la résolution CA11 08 203, le montant de « 1 896,54 \$ » est remplacé par « 4 065,53 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 09 211

3.2 Séance extraordinaire du 25 août 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 25 août 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA11 09 212

5.1 Transport adapté et collectif des Laurentides - nominations

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la politique d'admissibilité au transport adapté, la Ville de Mont-Tremblant, organisme mandataire responsable au niveau local, doit procéder à la nomination d'un officier délégué à l'admission ainsi que d'un substitut;

CONSIDÉRANT la résolution CA11 01 010 adoptée le 24 janvier 2011 laquelle nommait madame Michelle Panneton au titre de déléguée à l'admissibilité et madame Manon Lavoie comme substitut pour une période allant jusqu'au 31 décembre 11;

CONSIDÉRANT le départ imminent de madame Michelle Panneton, il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

ET RÉSOLU DE nommer madame Manon Lavoie au titre d'officier délégué et madame Janique Chartrand comme substitut en vertu de la politique d'admissibilité au transport adapté pour la période se terminant le 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 09 213

5.2 Politique jeunesse - adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville est le lieu où la jeunesse régionale se réunit, s'instruit, s'épanouit, travaille et se divertit;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'importance des jeunes de 12 à 24 ans dans la communauté et que le conseil d'agglomération souhaite leur donner droit de parole dans le but de favoriser leur participation au développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire maintenir et améliorer ses actions visant le bien-être de la jeunesse et introduire une cohésion entre les élus et l'ensemble des services de la ville pour adopter un réflexe jeunesse dans la prise de décisions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution CA10 05 117, a nommé un comité pour élaborer une politique Jeunesse et un plan d'action triennal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération adopte la *Politique Jeunesse* et le *plan d'action jeunesse* élaborés par le comité jeunesse dont les grandes orientations visent à favoriser la consultation des jeunes, les intéresser et les responsabiliser, communiquer avec eux et les informer, soutenir la concertation des partenaires jeunesse et améliorer l'offre d'activités et d'équipements pour les jeunes dans les secteurs cibles identifiés à la politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 09 214

5.3 Journée Internationale des Aînés - participation

CONSIDÉRANT QUE la Journée Internationale des Aînés sera célébrée le dimanche 2 octobre 2011 dans la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de cette journée nécessite la contribution financière de toutes les municipalités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser madame la conseillère Roxanne Lacasse à participer à la Journée internationale des Aînés le 2 octobre 2011 et de verser à l'organisme CASA des Laurentides (**C**oncert **A**ction **S**outien **A**utonomie des Laurentides) la somme de 350 \$ (250 \$ au poste budgétaire 02-210-00-346 et 100 \$ au poste budgétaire 02-110-01-346), à titre de contribution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

6. Ressources humaines

CA11 09 215

6.1 Création d'un poste de mécanicien de véhicules lourds

CONSIDÉRANT les recommandations de l'étude sur la structure organisationnelle et opérationnelle réalisée en 2010 au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT le parc de véhicules à entretenir et la charge de travail sans cesse grandissante à l'atelier de mécanique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à la création d'un quatrième poste régulier et permanent de mécanicien de véhicules lourds au Service des travaux publics et de débiter le processus de recrutement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 09 216

6.2 Modification de l'horaire de travail du personnel de la voirie et de l'assainissement - lettre d'entente

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de modifier l'horaire de travail du personnel de la voirie et de l'assainissement des eaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la lettre d'entente numéro 15 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder aux modifications de l'horaire du personnel visé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 09 217

6.3 Embauche d'un technicien en gestion des documents et archives - Service du greffe

CONSIDÉRANT l'affichage du poste et le recrutement effectué;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Vickie Vandal à titre de technicienne en gestion des documents et archives pour le Service du greffe en période de mise à l'essai à compter du 26 septembre 2011 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 09 218

6.4 Règlement d'un grief - Service de police

CONSIDÉRANT le dépôt d'un grief portant le numéro 10-11-23;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de règlement du grief numéro 10-11-23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 09 219

6.5 Embauche d'un greffier adjoint - Service du greffe

CONSIDÉRANT le poste vacant et le recrutement effectué;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Marie Lanthier à titre de greffière adjointe pour le Service du greffe à compter du 14 septembre 2011 et d'autoriser la conclusion du contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA11 09 220

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2011 au montant de 208 718,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 09 221

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 77 421,95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA11 09 222

9.1 Implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'implantation de la signalisation d'identification et d'acheminement pour les équipements et les infrastructures municipales ont été réalisés par l'entreprise Kalitec inc., en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Génivar;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % au montant de 24 246,00 \$, plus taxes (projet 2007-21);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 09 223

9.2 Tamisage de sable abrasif - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder au tamisage de sable abrasif pour l'entretien des rues pour la saison hivernale 2011-2012 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Taux horaire	Montant total (taxes en sus)
Location Jean Miller inc.	194,95 \$	15 596,00 \$
Excavation Claude Boivin & Fils inc.	198,00 \$	15 840,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter, la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise Location Jean Miller inc., au montant de 17 768,00 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-330-00-622) pour la location d'un tamiseur et d'un chargeur sur roues avec opérateur pour une période approximative cumulée de 80 heures permettant la production d'environ 7 000 tonnes d'abrasifs, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 09 224

9.3 Fourniture et transport d'abrasif 2011-2012 - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à l'achat de sable tamisé et de pierre concassée 5-10 mm pour l'entretien hivernal des rues et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue dont voici les résultats :

- Fourniture de sable tamisé - environ 10 000 tonnes

Soumissionnaires	Prix / tonne sable tamisé Transport inclus (redevance et taxes en sus)
Location Jean Miller	8,99 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

- Fourniture de pierre nette concassée 5 à 10 mm - environ 1 000 tonnes :

Soumissionnaires	Prix / tonne pierre concassée 5 à 10 mm Transport inclus (redevance et taxes en sus)
Location Jean Miller	14,75 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Location Jean Miller inc., conformément aux documents d'appel d'offres TP-2011-46, pour les montants suivants :

- 108 400 \$, redevances et taxes incluses, (poste budgétaire 02-330-00-622), pour la fourniture avec transport d'environ 10 000 tonnes de sable tamisé, soit un prix unitaire de 10,84 \$/tonne;
- 17 390 \$, redevances et taxes incluses (poste budgétaire 02-330-00-621), pour la fourniture avec transport d'environ 1 000 tonnes de pierre concassée 5 à 10 mm, soit un prix unitaire de 17,39 \$/tonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Terrain de soccer - parc des Optimistes

CA11 09 225

9.4.1 Remplacement du gazon naturel - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à la réfection du terrain de soccer au parc des Optimistes par le remplacement de la surface de gazon naturel et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants:

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Les Fermes Michel Bastien inc.	40 633,14 \$
Paysagiste Northland inc.	48 324,00 \$
Levert Paysage	74 652,50 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les Fermes Michel Bastien inc., au montant de 46 291,31 \$, taxes incluses (projet 2011-53, poste budgétaire 22-701-50-710) pour les travaux de remplacement de la surface de gazon naturel sur le terrain de soccer du parc des Optimistes, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2011-45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

CA11 09 226

9.4.2 Mise en place d'un système d'irrigation - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à la mise en place d'un système d'irrigation au terrain de soccer au parc des Optimistes et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Système Pro-Jet	17 600 \$
Irrigation Laurentides	18 175 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Système Pro-Jet au montant de 20 050,80 \$, taxes incluses (projet 2011-53, poste budgétaire 22-701-50-710), payable par le fonds de parcs pour les travaux de mise en place d'un système d'irrigation au terrain de soccer du parc des Optimistes, conformément à la proposition datée du 29 juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 09 227

9.5 Fourniture et mise en place de poussière de pierre - sentier Jack Rabbit

CONSIDÉRANT QUE

la dépense visée par la résolution CM11 08 307 du conseil municipal avait été prévue dans le budget du conseil d'agglomération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le budget d'agglomération assume cette dépense de 27 250,86 \$, taxes incluses (projet 2011-47), pour la fourniture, la mise en place et la compaction de poussière de pierre sur le sentier Jack Rabbit, conformément aux documents d'appel d'offre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA11 09 228

11.1 Gymnases de la polyvalente Curé-Mercure - contrat de surveillance

CONSIDÉRANT QUE

le Service de la culture et des loisirs organise des activités pour la population dans les gymnases de la polyvalente Curé-Mercure;

CONSIDÉRANT QUE

ces activités nécessitent la présence d'une personne pour effectuer les tâches telles que la surveillance, la perception, le service à la clientèle ainsi que le montage et démontage des équipements;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec mesdames Jo-Anne Vallée, Sylvie Lépine et Mylène Cerutti pour l'animation et la surveillance des gymnases dans le cadre de programmes d'activités offerts de septembre 2011 à mai 2012, pour un montant maximal de 11 500 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-90-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 09 229

11.2 Terrain multisports - contrat de surveillance

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une personne pour faire respecter la réglementation et effectuer des tâches telles que la surveillance lors des parties et entraînements, le contrôle des entrées, le service à la clientèle ainsi que le l'entretien et la vérification des équipements;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'autoriser la conclusion d'une entente avec mesdames Jo-Anne Vallée et Mylène Cerutti pour la surveillance du terrain multisports d'août à novembre 2011, pour un montant maximal de 3 000 \$, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-90-447), payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

12.1 Retiré

CA11 09 230

12.2 Colloque annuel de l'Association des directeurs de police du Québec

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont autorisé le directeur de police à faire des démarches pour obtenir que le colloque 2012 de l'ADPQ se tienne à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE l'ADPQ a confirmé la tenue du congrès 2012 à Mont-Tremblant les 29, 30 et 31 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de ce colloque nécessite la contribution financière de la ville hôte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE verser à l'Association des directeurs de police du Québec la somme de 3 000 \$ (poste budgétaire 02-210-00-346), à titre de contribution au 14^e colloque de l'ADPQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

CA11 09 231

12.3 Association des centres d'urgence du Québec - vin d'honneur

CONSIDÉRANT QUE Mont-Tremblant sera l'hôte du congrès de l'Association des centres d'urgence du Québec (ACUQ) les 3 et 4 novembre prochain au Fairmont Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'offrir le vin d'honneur, pour un montant maximum de 600 \$ (poste budgétaire 02-210-00-610), lors du congrès de l'ACUQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 12 septembre 2011

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 12 septembre 2011 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

· Madame Denise Lapierre

Elle dépose une pétition demandant la réfection du chemin de Lac-Tremblant-Nord.

CA11 09 232

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **12 septembre 2011 à 19 h 48**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6 et maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pierre Pilon, maire

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

Assemblées publiques de consultation en regard des projets de règlement suivants :

- I. **Règlement (2011)-100-7 modifiant le plan d'urbanisme relativement à la densité d'occupation des aires d'affectation « Villégiature (V) »;**
- II. **Règlement (2011)-101-5 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions;**
- III. **Règlement (2011)-102-19 modifiant le règlement concernant le zonage relativement à diverses dispositions;**
- IV. **Règlement (2011)-103-4 modifiant le règlement de lotissement relativement à la profondeur d'un lot irrégulier;**
- V. **Règlement (2011)-104-3 modifiant le règlement de construction relativement à diverses dispositions.**

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 août 2011;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 25 août 2011;
 - 3.3 Séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2011;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2011)-100-7 modifiant le plan d'urbanisme relativement à la densité d'occupation des aires d'affectation « Villégiature (V) » - adoption;
 - 4.2 Règlement (2011)-101-5 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - adoption;
 - 4.3 Règlement (2011)-102-19 modifiant le règlement concernant le zonage relativement à diverses dispositions :
 - 4.3.1 Avis de motion;
 - 4.3.2 Adoption du second projet de règlement;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

- 4.4 Règlement (2011)-103-4 modifiant le règlement de lotissement relativement à la profondeur d'un lot irrégulier - adoption du second projet;
- 4.5 Règlement (2011)-104-3 modifiant le règlement de construction relativement à diverses dispositions - adoption;

5. Administration

- 5.1 Le 24h de ski de Tremblant;
- 5.2 Approbation des descriptions techniques des chemins et rues ouverts à la circulation et n'appartenant pas à la Ville;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation sur les demandes de dérogation mineure :
 - 8.1.1 90, chemin Clément - augmentation de la superficie et de la largeur d'un garage;
 - 8.1.2 470, chemin Léo-Bouvrette - réductions de la rive et de la marge latérale;
 - 8.1.3 Route 117 - absence de courbes de raccordement et augmentation de l'angle d'intersection;
 - 8.1.4 222, chemin du Lac-Forget - réduction de la superficie, de la profondeur et de la largeur d'un lot;
 - 8.1.5 192, chemin Desmarais - alimentation en eau potable et raccordement à une installation septique d'un bâtiment accessoire;
 - 8.1.6 218, chemin Saint-Bernard - implantation d'une piscine en cour avant;
 - 8.1.7 Chemin de Courchevel - réduction de la superficie d'un lot;
 - 8.1.8 Abords des lacs Tremblant, Mercier, Maskinongé et Gélinas Desmarais - localisation de 2 enseignes dans le littoral, de 1 enseigne sur une clôture et conception de 4 enseignes en plastique;
- 8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel;
- 8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 29 août 2011;
- 8.4 Comité de développement industriel - création et nomination;
- 8.5 Proposition de cession pour contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - 9107-9384 Québec inc. et Al. - rue Latour;
- 8.6 Mise à jour du plan directeur des parcs et sentiers;
- 8.7 Demande de collaboration - carrière et sablière - lot 601-P du canton de Salaberry;
- 8.8 Constat d'infraction - retrait;

9. Travaux publics

- 9.1 Comité embellissement - renouvellement de mandat;
- 9.2 Municipalisation de la rue de la Haie;
- 9.3 Traitement de surface 2011 - travaux supplémentaires;
- 9.4 Pavage du chemin du Lac Dufour - décompte progressif n° 1 et acceptation provisoire des travaux;
- 9.5 Entente relative aux travaux municipaux - égout pluvial - rue Viau;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

10. Environnement

10.1 Conférence en environnement;

11. Culture et loisirs

11.1 Noël magique - autorisation;

11.2 Programme de ski alpin et de planche à neige pour les enfants;

11.3 Achat de tentes pour événements;

11.4 Club de vélo Mont-Tremblant - demande d'autorisation d'événement et de soutien technique;

11.5 24h de vélo de Tremblant - demande de soutien technique;

11.6 Retiré;

11.7 Retiré;

11.8 Centre de ski de fond Mont-Tremblant - versement;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 24 août 2011. Elle est tenue en regard des projets de règlement mentionnés ci-dessous. Madame Geneviève Demers, coordonnatrice construction, inspection et service aux citoyens est présente pour expliquer, de façon générale, la portée de ces projets de règlements.

I. Règlement (2011)-100-7 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 et visant la densité d'occupation des aires d'affectation « Villégiature (V) »

Ce projet de règlement vise à augmenter, dans les secteurs de moyenne vulnérabilité situés dans les affectations « Villégiature (V) », la densité d'occupation jusqu'à 2,5 logements à l'hectare.

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

II. Règlement (2011)-101-5 modifiant le règlement sur les permis et certificat (2008)-101 relativement à plusieurs dispositions

Ce règlement vise à :

- éliminer l'obligation d'aviser la Ville avant le remblai de la fondation;
- préciser le moment où un addenda du rapport de l'installation septique est requis à la fin des travaux;
- supprimer la nécessité de fournir un plan de réaménagement des phases d'exploitation de la carrière et une estimation de la durée et du coût des travaux;
- autoriser les nouvelles constructions adjacentes à une rue privée conforme;
- uniformiser la terminologie utilisée et corriger les coquilles purement administratives.

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

III. Règlement (2011)-102-19 modifiant le règlement sur le zonage (2008)-102 relativement à plusieurs dispositions

Ce projet de règlement vise à :

- apporter des précisions aux définitions et corriger des coquilles purement administratives;
- apporter des précisions et ajustements aux normes portants sur les bâtiments accessoires et temporaires;
- préciser que l'usage complémentaire doit être exercé par l'un des occupants de la résidence;
- préciser le nombre de chambres des logements accessoires et des logements intergénérationnels;
- ne plus exiger de stationnement lors d'une transformation d'une habitation, d'un commerce, d'une industrie ou d'un bâtiment faisant partie de la classe d'usage public et communautaire;
- modifier l'encadrement réglementaire portant sur la vente des produits de la ferme;
- obliger l'installation d'un support à vélo pour les commerces ayant plus de 10 cases de stationnement;
- préciser des normes et les usages où des aires de chargement/déchargement sont exigées;
- enlever les dispositions pour les terrains de sports et les abris d'auto temporaires pour les usages industriels;
- assouplissement des normes des allées d'accès des zones TM-679 et TM-685;
- circonscrire les secteurs dans les zones identifiées où l'habitation est autorisée conditionnellement à la présence d'un commerce. Les secteurs étant : les terrains adjacents aux rues Charbonneau, de Saint-Jovite, Labelle (entre Limoges et Saint-Jovite) et sur le chemin du Village et permettre les classes d'habitation H1 et H2 partout où la mixité d'usages est permise;
- ajouter que nul ne peut maintenir une enseigne sans s'assurer qu'elle ne soit conforme;
- établir une réglementation propre aux enseignes situées dans les zones « Agro-forestière AF » et « Agricole AG »;
- préciser certaines dispositions applicables sur la rive et dans les zones inondables;
- rendre applicable la norme de conservation d'espace naturel aux interventions autorisées en rive dans les zones « Faunique FA », « Touristique faunique TF » et « Villégiature faunique VF »;
- adapter les dispositions applicables aux rénovations, à la reconstruction et au remplacement de la fondation existante lorsque l'implantation est protégée par droit acquis;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

- autoriser les résidences unifamiliales jumelées et augmenter la densité à 2,5 logements/hectare dans la zone V-689;
- enlever un sommet de montagne protégé dans le prolongement du chemin du Bouton-d'Or;

Les articles 3, 5 à 9, 13 à 15, 17, 18 à 28, 34, 36, 41, 57, 58 et 61 de ce règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et les personnes intéressées des zones concernées ou contiguës peuvent demander qu'une ou plusieurs de ces dispositions fasse l'objet d'une approbation référendaire. Plus précisément :

- Articles 3, 5 à 9 et 13 - peut provenir de toutes les zones autorisant les classes d'usages habitation ou villégiature ainsi que de toutes les zones qui leur sont contiguës.
- Article 14 - peut provenir de toutes les zones autorisant les usages centre de jardin sans pépinière, pépinière, horticulteur, fleuriste, magasin de fruits et légumes ou de vente de matériaux de construction, quincaillerie sans cour à matériaux, marchés d'alimentation ou dépanneurs ainsi que toutes les zones qui leur sont contiguës.
- Articles 15, 17 et 18 - peut provenir de toutes les zones autorisant les classes d'usages commerces et toutes les zones qui leur sont contiguës.
- Articles 19 à 21 - peut provenir de toutes les zones autorisant les classes d'usages industrielles et toutes les zones qui leur sont contiguës.
- Article 22 - peut provenir de toutes les zones autorisant les classes publiques et communautaires et toutes les zones qui leur sont contiguës.
- Articles 23, 24, 25, 26 et 28 - peut provenir de toutes les zones autorisant la classe d'usages agriculture et foresterie de même que toutes les zones qui leur sont contiguës.
- Article 27 - peut provenir de toutes les zones autorisant les classes d'usages « agriculture et pisciculture », « élevage », « foresterie et sylviculture » et « élevage, hébergement et vente d'animaux domestiques » de même que toutes les zones qui leur sont contiguës.
- Article 34 - peut provenir des zones concernées TM-679 et TM-685 (comprenant les rues/allées Grande Allée, De Bellefeuille, Méandre, Royale, Morillons, Becs-Scie, Héron, Sanctuaire) ainsi que des zones contiguës TM-680, RC-400, RT-713, RA-350, TM-678, RA-350, TM-678, V-684 et V-681.
- Article 36 - peut provenir de la zone concernée V-1020 (comprenant le bassin versant du lac Maskinongé dont les chemins ou une partie des chemins Tour-du-Lac, Amoureux, Paquette, Muraille, Trilles et Fleurs-Sauvages) ainsi que des zones contiguës VR-1021, AG-1027, AG-1013, V-1019 et V-1025.
- Article 41 - peut provenir de toutes les zones autorisant la mixité des usages et toutes les zones qui leur sont contiguës.
- Articles 57 et 58 - peut provenir de l'ensemble du territoire.
- Article 60 - peut provenir de la zone concernée V-687 (comprenant les rues/chemins Charron, Dalpé, Terry-Fox, Trudel, Flanc, Lisette et Laurier) ainsi que des zones contiguës RC-400, RA-403, RM-404, V-686, V-688, V-689 et V-718.

Toutes les demandes doivent indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elles proviennent. Elles doivent être signées dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

Les demandes doivent être reçues par la municipalité au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal Point de Vue Laurentides.

Questions du public : aucune question n'est posée.

IV. Règlement (2011)-103-4 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement au calcul de la profondeur d'un lot irrégulier

Ce projet de règlement vise à préciser le calcul de la profondeur d'un lot irrégulier.

L'article 1 de ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

- Article 1 - une demande relative au calcul de la profondeur d'un lot irrégulier peut provenir de l'ensemble du territoire.

Les demandes doivent indiquer la disposition qui fait l'objet de la requête ainsi que la zone d'où elle provient. Elle doit être signée dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées (habiles à voter) dans la zone par au moins 12 d'entre elles, ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

La demande doit être reçue par la municipalité au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis prévu par l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lequel paraîtra dans une prochaine édition du journal Point de Vue Laurentides.

Questions du public : aucune question n'est posée.

V. Règlement (2011)-104-3 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement à l'identification des normes sur les logements inoccupés

Ce projet de règlement vise à identifier des normes sur les logements inoccupés.

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Madame Demers indique que pour l'adoption des seconds projets de règlements visés par la présente consultation publique, une correction sera apportée à l'article 60 du règlement (2011)-108-19 pour préciser qu'il s'agit bien de la zone V-687. Également des corrections de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé pourraient être apportées, s'il y a lieu.

CM11 09 333

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

3. Procès-verbaux

CM11 09 334

3.1 Séance du 8 août 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 août 2011, tel que déposé avec les corrections suivantes :

À la résolution CM11 08 295, ajout des mots « taxes incluses » après le montant de 300 000 \$, et par la modification de la date du « 31 décembre » par le « 1^{er} janvier ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 335

3.2 Séance extraordinaire du 25 août 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 août 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 336

3.3 Séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} septembre 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM11 09 337

4.1 Règlement (2011)-100-7 modifiant le plan d'urbanisme relativement à la densité d'occupation des aires d'affectation « Villégiature (V) » - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 8 août 2011;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-100-7 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT À LA DENSITÉ D'OCCUPATION DES AIRES D'AFFECTATION « VILLÉGIATURE (V) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 338

4.2 Règlement (2011)-101-5 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 8 août 2011;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-101-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-101 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Règlement (2011)-102-19 modifiant le règlement concernant le zonage relativement à diverses dispositions

CM11 09 339

4.3.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-102-19 modifiant le règlement concernant le zonage relativement à diverses dispositions.

CM11 09 340

4.3.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2011)-102-19 modifiant le règlement concernant le zonage relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 341

4.4 Règlement (2011)-103-4 modifiant le règlement de lotissement relativement à la profondeur d'un lot irrégulier - adoption du second projet

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 8 août 2011;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement 2011)-103-4 modifiant le règlement de lotissement relativement à la profondeur d'un lot irrégulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 342

4.5 Règlement (2011)-104-3 modifiant le règlement de construction relativement à diverses dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 8 août 2011;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-104-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (2008)-104 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM11 09 343

5.1 Le 24h de ski de Tremblant

CONSIDÉRANT QU' une campagne de financement est organisée au profit du bien-être des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE contribuer à l'événement le 24h de ski de Tremblant par l'attribution d'une somme de 4 388,85 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-341), afin de permettre la mise sur pied d'une équipe d'étudiants du Centre collégial de Mont-Tremblant pour représenter la Ville lors de cet événement qui se tiendra à Tremblant du 9 au 11 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 344

5.2 Approbation des descriptions techniques des chemins et rues ouverts à la circulation et n'appartenant pas à la Ville

CONSIDÉRANT les articles 72 et 73 de la *Loi sur la compétences municipales* qui permettent à la Ville d'entamer des procédures pour devenir propriétaire de sections de rues ouvertes à la circulation depuis plus de 10 ans et de sections pour lesquelles la Ville ne possède pas de titres de propriété;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver, afin de se prévaloir des articles 72 et 73 de la *Loi sur les compétences municipales*, les descriptions techniques des chemins et rues ouverts à la circulation et n'appartenant pas à la Ville, préparée par monsieur Christian Murray, arpenteur-géomètre, lesquelles sont jointes à la présente résolution.

Ces descriptions techniques concernent les rues ou chemins suivants :

- chemin Bréard
- chemin Champagne
- montée du Curé-Labelle
- chemin de l'Entre-Nous
- chemin des Hauteurs
- chemin Houle
- côte des Intrépides
- chemin Joseph-Thibault
- montée Kavanagh
- chemin du Lac-Duhamel
- chemin du Lac-Dufour
- chemin du Lac-Forget
- chemin du Lac-Lamoureux
- chemin Léo-Bouvrette
- chemin du Loup-Blanc
- chemin Nadon
- chemin Ovila
- chemin de la Paix
- chemin du Raccourci
- croissant du Roselin
- chemin du Ruisseau-Noir
- chemin Sébastien
- chemin Simon-Juteau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM11 09 345

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de d'août 2011 au montant de 170 726,30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 346

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 22 815,38 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 90, chemin Clément - augmentation de la superficie et de la largeur d'un garage

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-121) vise à autoriser la construction d'un garage isolé dont :

- la superficie est de 90 m² plutôt que 65 m²;
- la largeur est de 11,6 m plutôt que 10 m.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-08-123)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 470, chemin Léo-Bouvrette - réductions de la rive et de la marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-122) vise à autoriser :

- la construction d'un agrandissement à 0,30 m de la ligne latérale plutôt qu'à 5 m et à 19,60 m de la ligne naturelle des hautes eaux plutôt qu'à 20 m;
- la construction d'une galerie à 14 m de la ligne naturelle des hautes eaux plutôt qu'à 15 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-08-124)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Route 117 - absence de courbes de raccordement et augmentation de l'angle d'intersection

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-123) vise à autoriser la création du lot de la rue Vaillancourt projetée :

- dont l'angle d'intersection avec l'emprise de la route 117 serait de 108 degrés plutôt que de 105 degrés;
- sans courbe de raccordement avec l'emprise de la route 117 alors que des courbes avec un rayon minimal de 14 m sont prescrites.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-08-125)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 222, chemin du Lac-Forget - réduction de la superficie, de la profondeur et de la largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-124) vise à autoriser la création d'un lot dont :

- la superficie serait de 1955,7 m² plutôt que de 6000 m²;
- la largeur serait de 30,66 m plutôt que de 50 m;
- la profondeur serait de 63,72 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU11-08-126)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 192, chemin Desmarais - alimentation en eau potable et raccordement à une installation septique d'un bâtiment accessoire

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-125) vise à autoriser le raccordement d'un bâtiment accessoire aux réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-08-127)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

8.1.6 218, chemin Saint-Bernard - implantation d'une piscine en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-126) vise à autoriser l'installation d'une piscine creusée en marge avant et dans le prolongement imaginaire des murs latéraux du bâtiment principal alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU11-08-128)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Chemin de Courchevel - réduction de la superficie d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-127) vise à autoriser la création d'un lot ayant une superficie de 4603 m² plutôt que de 6000 m².

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU11-08-129)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 Abords des lacs Tremblant, Mercier, Maskinongé et Gélina Desmarais - localisation de 2 enseignes dans le littoral, de 1 enseigne sur une clôture et conception de 4 enseignes en plastique

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-137) vise à autoriser l'installation d'enseignes aux abords des lacs Tremblant, Mercier, Maskinongé et Gélina Desmarais qui dérogent au règlement par :

- la localisation de 2 enseignes dans le littoral et d'une enseigne sur une clôture alors que le règlement ne le permet pas;
- la conception de 4 enseignes en plastique alors que le règlement ne le permet pas;
- l'installation de plus d'une enseigne alors que le règlement limite leur nombre à une seule;
- l'absence d'éclairage pour une enseigne dans une zone TM alors que l'éclairage y est obligatoire;
- la hauteur d'une enseigne de 2,13 m au lieu de 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU11-08-130)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel

8.2.1 232, chemin de la Perdrière - Aménagement d'un bureau en zone résidentielle

Cette demande d'un usage conditionnel (2011-DM-135) vise à autoriser l'usage «bureau de professionnels» comme usage conditionnel dans la résidence au 232, chemin de la Perdrière.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-08-138)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

CM11 09 347

**8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du
29 août 2011**

CONSIDÉRANT

les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 90, chemin Clément, 470, chemin Léo-Bouvette, 222, chemin du Lac-Forget, 192, chemin Desmarais, 218, chemin Saint-Bernard, pour des terrains non construits situés sur la route 117 et sur le chemin de Courchevel ainsi que pour des propriétés municipales situées aux abords des lacs Tremblant, Mercier, Maskinongé, Gélinas et Desmarais pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT

la demande d'usage conditionnel pour le 232, chemin de la Perdrière pour laquelle des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT

les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées 2280, rue Labelle, 387 et 1335, route 117, 485-545, chemin Saint-Bernard, 889, rue de Saint-Jovite et 2455, rue de l'Aulnaie ainsi que pour une propriété non construite sur la rue de la Haie et des propriétés municipales aux abords des lacs Tremblant, Mercier et Maskinongé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Tremblant incluses au procès-verbal du 29 août 2011 portant les numéros CCU11-08-123 à CCU11-08-125, CCU11-08-127 à CCU11-08-130, CCU11-08-132 et CCU11-08-134 à CCU11-08-139;
- D' accepter la demande de dérogation mineure 2011-DM-124 pour le 222, chemin du Lac-Forget faisant l'objet de la recommandation CCU11-08-126 compte tenu que les 2 terrains sont déjà dérogatoires et qu'il y a peu de différence entre la situation existante et celle projetée par la demande;
- D' entériner la recommandation CCU11-08-131 (Enseignes Code environnemental et de courtoisie nautique et Attention à vos vagues) en retirant la première condition concernant le matériau de l'enseigne et en suggérant que le matériau de l'enseigne du Code environnemental soit remplacé par de l'aluminium pour les enseignes projetées au lac Mercier, lac Tremblant et lac Maskinongé lorsque leur contenu définitif sera connu;
- D' entériner la recommandation CCU11-08-133 (PIIA - Restaurant McDonald's au 387, route 117) en retirant la première condition concernant l'ajout d'une toiture suite aux informations supplémentaires transmises par le requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 348

8.4 Comité de développement industriel - création et nomination

CONSIDÉRANT QUE

la Ville souhaite diversifier son économie en stimulant le développement industriel;

CONSIDÉRANT QUE

les études commandées à ce jour confirment le potentiel de développement industriel tout en ciblant les créneaux à exploiter;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite mettre en œuvre une stratégie de développement industriel;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE créer un comité de développement industriel pour l'élaboration d'une stratégie de développement sur le territoire de la ville dont le mandat consiste à recommander au conseil les grappes industrielles à prioriser et à exploiter, à statuer quant au mode de développement des aires industrielles, à développer un incubateur industriel et à développer une stratégie de communication en vue de modifier le positionnement économique de la ville;

QUE le comité soit formé d'un ou deux représentants nommés par le Centre local de développement (CLD), de la conseillère madame Roxanne Lacasse, du citoyen monsieur Louis-Philippe Dupuis et du directeur du Service de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 349

8.5 Proposition de cession pour contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - rue Latour

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9107-9384 Québec inc. et monsieur André Hamel désire faire une contribution anticipée à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour leur propriété composée des lots 3782214, 3782213, 3782212 et 3278376 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la proposition inclut deux terrains et une partie de l'emprise de la piste Jackrabbit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de 9107-9384 Québec inc. et de monsieur André Hamel pour une contribution anticipée pour les lots précités soit une servitude de 10 mètres de large pour l'emprise de la piste Jackrabbit et la cession de deux terrains, conformément au plan préparé par Mme Sylvie Delorme, le 27 juillet 2011 et portant le numéro 59 439-D et d'autoriser la signature des documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 350

8.6 Mise à jour du plan directeur des parcs et sentiers

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le plan directeur des parcs et sentiers le 8 décembre 2003 par la résolution 2003-1018;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire une mise à jour de ce plan directeur en y incorporant une politique d'acquisition des espaces naturels et de prioriser la cession des sentiers sous forme de servitudes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

ET RÉSOLU DE mettre à jour le plan directeur des parcs et sentiers en y incorporant les articles 5.0 et 6.0 ainsi que les annexes H et I.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 351

8.7 Demande de collaboration - Carrière et sablière - lot 601-P du canton de Salaberry

CONSIDÉRANT

la résolution numéro 2011-08-3875 de la Municipalité de Lac-Supérieur sollicitant la collaboration de la Ville afin de coordonner les actions et décisions qui pourront être prises en lien avec la sablière/carrière R.B. Gauthier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE nommer le Service de l'urbanisme comme représentant de la Ville pour coordonner les actions qui pourraient être entreprises avec la Municipalité de Lac-Supérieur en lien avec la sablière/carrière de R.B. Gauthier située à l'intersection du chemin Houle et du 8^e rang.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pierre Labonté déclare que par souci de transparence, étant donné qu'il travaille à cet endroit, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM11 09 352

8.8 Constat d'infraction - retrait

CONSIDÉRANT QU'

un avis d'infraction n'a pas précédé le constat d'infraction ce qui est contraire à la procédure de traitement pour ce type d'infraction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE retirer le constat d'infraction CAE100542.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pierre Labonté reprend part aux délibérations.

9. Travaux publics

CM11 09 353

9.1 Comité d'embellissement - renouvellement de mandat

CONSIDÉRANT QUE

le terme de monsieur Michel Chevalier membre nommé sur le comité d'embellissement prend fin le 12 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de monsieur Michel Chevalier au comité d'embellissement pour une période de 2 ans, soit du 12 octobre 2011 au 12 octobre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 354

9.2 Municipalisation de la rue de la Haie

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la rue de la Haie a formulé une requête à l'effet de céder la rue à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette rue est conforme à la politique de municipalisation de chemins du règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire pour la municipalisation de la rue de la Haie, lot 4 661 725 du cadastre rénové du Québec, conditionnellement à la remise d'un plan de localisation de la rue fait par un arpenteur et avec la confirmation que la rue soit libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs à la cession soient assurés par le cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 355

9.3 Traitement de surface 2011 - travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Bourget inc. ont exécuté et complété les travaux de traitement de surface triple 2011 en conformité avec les documents contractuels;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires non prévus ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter le montant des travaux supplémentaires effectués par les Entreprises Bourget inc. pour un montant de 24 073,78 \$, avant taxes pour des travaux de traitement de surface triple et réparti comme suit :

- 22 080,48 \$ - projet 2011-25 (avant taxes) payable par le surplus libre accumulé de la Ville;
- 1 993,30 \$ - projet 2011-54 (avant taxes), payable par le surplus libre accumulé de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

CM11 09 356

9.4 Pavage du chemin du Lac-Dufour - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Asphalte Bélanger inc. a exécuté et complété les travaux de pavage du chemin du Lac-Dufour en conformité avec les documents contractuels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter le paiement des travaux de pavage du chemin du Lac-Dufour effectués par l'entreprise Asphalte Bélanger inc., au montant de 149 881,43 \$, avant taxes et retenue contractuelle de 5 %, payable par le surplus libre accumulé (projet 2011-23);

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux dont une retenue contractuelle de 5 % est appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 357

9.5 Entente relative aux travaux municipaux - égout pluvial - rue Viau

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 147, rue Viau a formulé une requête à l'effet de procéder à la mise en place d'un égout pluvial sur la rue Viau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à signer l'entente relative aux travaux municipaux à intervenir avec ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente relative aux travaux municipaux avec monsieur Robert Bibeau concernant la mise en place d'un égout pluvial rue Viau conditionnellement au respect du règlement et prévoyant une contribution municipale ne devant pas excéder 25 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM11 09 358

10.1 Conférence en environnement

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire accueillir, au domaine Saint-Bernard, l'écosociologue de renom, madame Laure Waridel, préalablement à sa conférence prévue le 25 octobre 2011 à la polyvalente Curé-Mercure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

ET RÉSOLU QUE la Ville partage les frais avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour un maximum de 400 \$ (taxes incluses, poste budgétaire 02-110-00-610) et assume le coût des billets de la conférence pour les élus, tous les membres du conseil étant autorisés à y participer, les membres du comité organisateur d'événements en environnement (COE) et les fonctionnaires qui y participeront pour un montant total maximum de 170 \$ (taxes incluses, poste budgétaire 02-470-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM11 09 359

11.1 Noël Magique 2011 - autorisation

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organise, en collaboration avec des organismes locaux, une fête de Noël pour les familles ayant des enfants âgés de 7 ans et moins;

CONSIDÉRANT QUE la fête se déroulera le samedi 3 décembre et que plusieurs activités seront offertes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la célébration du Noël Magique 2011 et d'autoriser le budget d'opération de 8 900 \$ (postes budgétaires 02-701-70-XXX).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 360

11.2 Programme de ski alpin et de planche à neige - Budget

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partenaire de la Station Mont Tremblant dans un programme de ski alpin et de planche à neige offert aux enfants résidents de la maternelle à la 4^e année, programme dont les coûts sont défrayés à parts égales par la Ville, la Station et les parents;

CONSIDÉRANT QUE la période d'inscription se déroulera du 31 octobre au 11 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 20 000 \$ pour le programme de ski alpin et de planche à neige 2011-2012 (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 09 361

11.3 Achat de tentes pour événements

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 13 tentes de l'entreprise Location Multi-Fêtes inc. au montant de 7 575 \$, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (projet 2011-09).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 362

11.4 Club de vélo Mont-Tremblant - demande d'autorisation d'événement et de soutien technique

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'événement et de soutien technique déposée par le Club de vélo Mont-Tremblant pour l'organisation d'une activité de levée de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser le déroulement de l'activité *Jump dans le lac* le samedi 17 septembre 2011 à la plage du lac Mercier et de fournir, par l'intermédiaire du Service de la culture et des loisirs, l'aide technique demandée par le Club de vélo Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 09 363

11.5 24h de vélo de Tremblant - demande de soutien technique

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT la demande de soutien technique déposée par les organisateurs du 24h de vélo de Tremblant, qui se déroule du 9 au 11 septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner l'autorisation de fournir le soutien technique demandé par les organisateurs du 24h de vélo de Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6 Retiré;

11.7 Retiré;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 septembre 2011

CM11 09 364

11.8 Centre de ski de fond Mont-Tremblant - versement

CONSIDÉRANT QUE le Centre de ski de fond Mont-Tremblant a déposé une demande d'aide financière pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE la saison débute en décembre et que des travaux d'entretien des sentiers doivent être entrepris maintenant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser le versement au Centre de ski de fond Mont-Tremblant d'une somme de 20 000 \$ à titre d'avance du montant à verser en 2012 (poste budgétaire 02-701-90-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

- **Madame Réjeanne Lévesque et quelques citoyens du chemin du Lac-Gauthier**

Dépôt d'une pétition demandant l'asphaltage du chemin du Lac-Gauthier et question sur la présence policière dans ce secteur.

- **Madame Andrée Venne et quelques citoyens de la municipalité de Lac-Supérieur**

Demande de collaboration dans le dossier de la carrière Gauthier.

CM11 09 365

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

6 octobre 2011

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **6 octobre 2011** à **18 h 35**, à la salle du conseil temporaire au située au 144, rue du Couvent, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
 Monsieur André David, conseiller du district 5
 Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Est également présente la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Règlement (2011)-102-18-1 modifiant le règlement de zonage relativement au tri de matériaux au sol dans la zone IN-462 - avis de motion;
5. Règlement (2011)-102-18-2 modifiant le règlement de zonage relativement à un plan d'aménagement d'ensemble applicable aux zones CA-461, IN-462 et EX-1041 et aux zones de conservation projetées CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - avis de motion;
6. Règlement (2011)-102-18-3 modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement des zones CA-461 et IN-462, à la création de la zone CO-1042 et à l'introduction d'un usage de bureau dans la zone CA-461 - avis de motion;
7. Règlement (2011)-102-18-4 modifiant le règlement de zonage relativement à la zone EX-1041 par l'introduction du groupe d'usage extraction, par la création des zones de conservation CO-1043, CO-1044 et CO-1045 et par l'intégration des plans d'aménagement d'ensemble, de gestion de la carrière, de la circulation et d'aménagement paysager - avis de motion;
8. Règlement (2011)-102-18-5 modifiant le règlement de zonage relativement à la grille des usages et normes des zones de conservation CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - avis de motion;
9. Deuxième période de questions;
10. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

6 octobre 2011

CM11 10 366

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM11 10 367

4. Règlement (2011)-102-18-1 modifiant le règlement de zonage relativement au tri de matériaux au sol dans la zone IN-462 - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-102-18-1 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement au tri de matériaux au sol dans la zone IN-462.

CM11 10 368

5. Règlement (2011)-102-18-2 modifiant le règlement de zonage relativement à un plan d'aménagement d'ensemble applicable aux zones CA-461, IN-462 et EX-1041 et aux zones de conservation projetées CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-102-18-2 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à un plan d'aménagement d'ensemble applicable aux zones CA-461, IN-462 ET EX-1041 et aux zones de conservation projetées CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045.

CM11 10 369

6. Règlement (2011)-102-18-3 modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement des zones CA-461 et IN-462, à la création de la zone CO-1042 et à l'introduction d'un usage de bureau dans la zone CA-461 - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-102-18-3 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à l'agrandissement des zones CA-461 et IN-462, à la création de la zone CO-1042 et à l'introduction d'un usage de bureau dans la zone CA-461.

CM11 10 370

7. Règlement (2011)-102-18-4 modifiant le règlement de zonage relativement à la zone EX-1041 par l'introduction du groupe d'usage extraction, par la création des zones de conservation CO-1043, CO-1044 et CO-1045 et par l'intégration des plans : d'aménagement d'ensemble, de gestion de la carrière, de la circulation et d'aménagement paysager - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Luc Brisebois à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-102-18-4 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la zone EX-1041 par l'introduction du groupe d'usage extraction, par la création des zones de conservation CO-1043, CO-1044 et CO-1045 et par l'intégration des plans : d'aménagement d'ensemble, de gestion de la carrière, de la circulation et d'aménagement paysager.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

6 octobre 2011

CM11 10 371

8. Règlement (2011)-102-18-5 modifiant le règlement de zonage relativement à la grille des usages et normes des zones de conservation CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-102-18-5 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à la grille des usages et normes des zones de conservation CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045.

9. Deuxième période de question

Aucune question n'est posée.

CM11 10 372

10. Levée de la séance

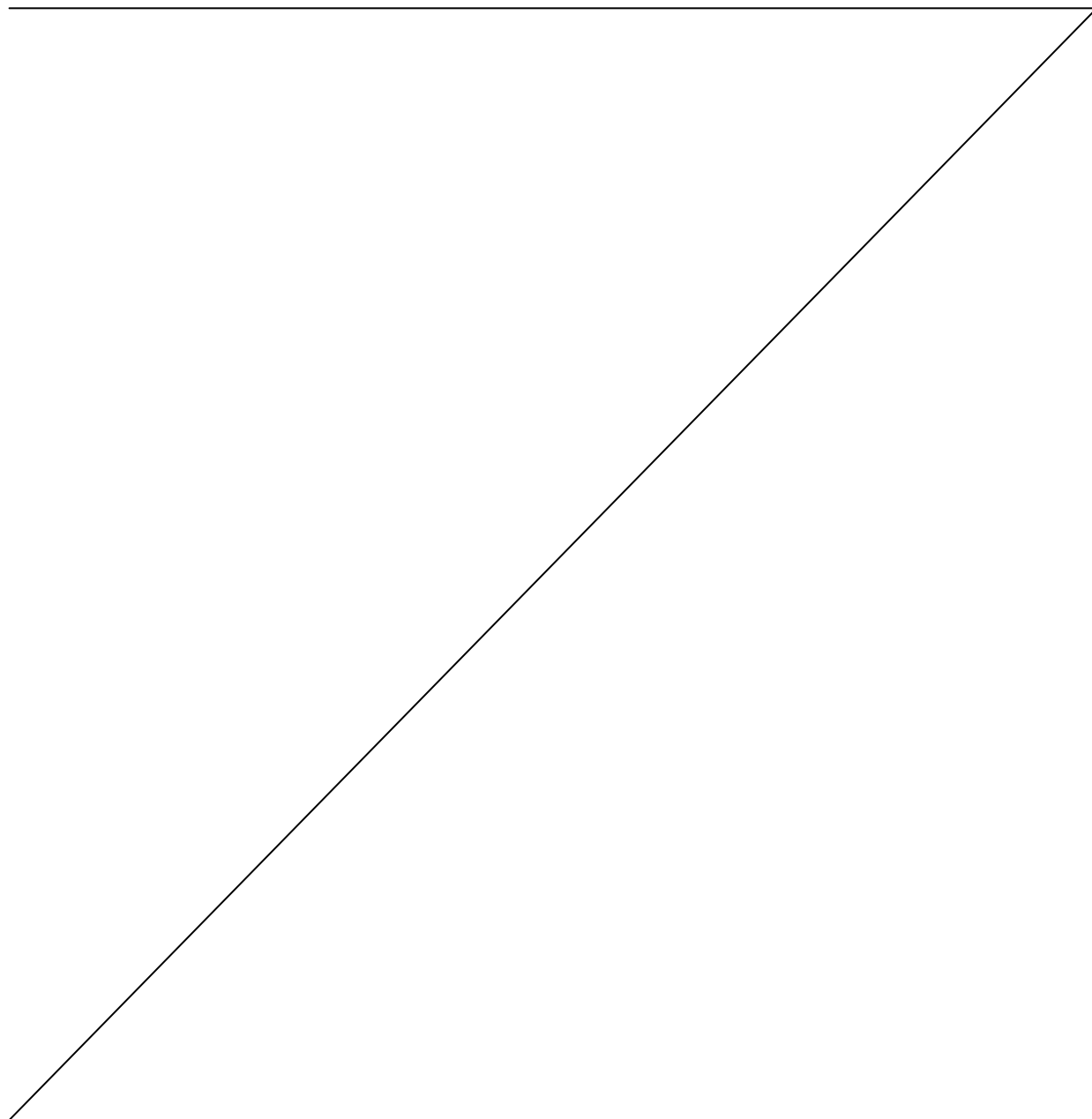
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **11 octobre 2011** à **19 h 40**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6 et maire suppléant
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 12 septembre 2011;
- 4. Règlement**
- 5. Administration**
 - 5.1 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau Noir » - renouvellement de mandats;
 - 5.2 Gala Excellence - participation;
 - 5.3 Lac-à-l'épaule de Tourisme aérien Laurentides - participation;
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche de deux pompiers;
 - 6.2 Abolition de la politique d'embauche d'employés-pompiers;
 - 6.3 Poste de lieutenant à la caserne 2 - lettre d'entente;
- 7. Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Retiré;
 - 7.3 Assurances accident - renouvellement;
 - 7.4 Assurances générales - contrats;
 - 7.5 Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt;
 - 7.6 Office municipal d'habitation - versement au programme accès-logis année 2011;
 - 7.7 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Transport en commun des personnes - horaire hiver 2011-2012;
- 9.2 Vente d'actifs municipaux - attribution de contrat;
- 9.3 Retiré;
- 9.4 Trottoirs 2010 - acceptation finale des travaux;
- 9.5 Caserne 1 - réparation d'un caniveau - attribution de contrat;
- 9.6 Terrain de sport en surface synthétique - acceptation finale des travaux;
- 9.7 Transport en commun - mise en place de boîtes de perception électronique - demande de subvention;

10. Environnement

11. Culture & Loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapports

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 11 octobre 2011.
- 14.2 Bilan triennal 2008 à 2010 du Service de sécurité incendie.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA11 10 233

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

3. Procès-verbal

CA11 10 234

3.1 Séance du 12 septembre 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 12 septembre 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA11 10 235

5.1 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau Noir » - renouvellement de mandats

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer certains membres du conseil d'administration des Habitations du Ruisseau Noir et qu'il convient de confirmer les termes de ces mandats;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser les mandats des membres du conseil d'administration des Habitations du Ruisseau Noir, soit monsieur Normand Létourneau et madame Lise Julien jusqu'au 31 décembre 2012 et mesdames Céline Danis Lauzon et Isabelle Grenier jusqu'au 31 décembre 2013 ou jusqu'à leur remplacement par résolution du conseil d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 10 236

5.2 Gala Excellence - participation

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Pilon, mesdames les conseillères Thérèse Barrette et Roxanne Lacasse, ainsi que messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault, André David, Luc Brisebois et Pierre Labonté à représenter la Ville au 11^e Gala Excellence de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 12 novembre au Fairmont Tremblant et de verser 1 305 \$, taxes en sus, pour l'achat de 9 billets (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 10 237

5.3 Lac-à-l'épaule de Tourisme aérien Laurentides - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

ET RÉSOLU d'autoriser madame la conseillère Thérèse Barrette à représenter la Ville au lac-à-l'épaule de Tourisme aérien Laurentides qui aura lieu les 20 et 21 octobre à l'Auberge du Vieux Foyer de Val-David et de payer 145 \$, taxes en sus, pour sa participation et de défrayer aussi les autres dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA11 10 238

6.1 Embauche de deux pompiers

CONSIDÉRANT la démission de deux pompiers et que ces deux postes doivent être comblés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Jérôme Alix et Jean-François Lachance à titre de pompier pour le Service de sécurité incendie à compter du 12 octobre 2011 selon les termes et conditions de l'entente collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 10 239

6.2 Abolition de la politique d'embauche d'employés-pompiers

CONSIDÉRANT les discussions dans le cadre de la négociation de la nouvelle convention collective des pompiers et que les difficultés rencontrées dans le processus de recrutement semblent s'être estompées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'abolir la politique d'embauche des employés-pompiers adoptée le 20 février 2006 sous le numéro de résolution CA06 02 048.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 10 240

6.3 Poste de lieutenant à la caserne 2 - lettre d'entente

CONSIDÉRANT les résolutions CA11 07 171 et CA11 07 172 relatives au remplacement du poste de lieutenant à la caserne 2 à cause de formation non complétée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties et les engagements pris;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

ET RÉSOLU DE rescinder les résolutions CA11 07 171 et CA11 07 172 et d'autoriser la conclusion de la lettre d'entente 2011-01 avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Tremblant et les personnes concernées relativement au poste de lieutenant à la caserne 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA11 10 241

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2011 au montant de 169 264,79 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA11 10 242

7.3 Assurances accident - renouvellement

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant, les pompiers doivent bénéficier d'une assurance indemnité pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tient également à assurer les bénévoles, dirigeants et policiers pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance accident ne fait pas partie des assurances de dommages du Regroupement Laurentides-Outaouais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat d'assurances accident avec Courtage d'assurance Claude Héту inc. pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 1^{er} novembre 2012 au coût de 5 497 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 10 243

7.4 Assurances générales - contrats

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré en 2009 à un regroupement d'achat d'assurances de dommages et a nommé l'Union des municipalités du Québec à titre de mandataire du regroupement;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'entente de regroupement, la Ville s'est engagée à effectuer l'achat de ses assurances auprès des soumissionnaires retenus par l'Union des municipalités du Québec, sous réserve de l'application des règles d'adjudications des contrats;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

CONSIDÉRANT QUE l'Union recommande le renouvellement des assurances responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances biens, délits, bris des machines et automobile des propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme René Laporte et Associés inc. effectue les procédures de renouvellement des assurances de dommages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

- D' entériner le renouvellement et l'attribution des contrats d'assurances pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 1^{er} novembre 2012;
- D' accepter l'offre de Lemieux Ryan et Associés inc. au montant de 83 624 \$, taxes en sus, pour les assurances en responsabilité primaire, responsabilité excédentaire, responsabilité municipale et automobile des propriétaires;
- D' accepter l'offre de Courtage d'assurances Claude Hétu inc. au montant de 55 724 \$, taxes en sus, pour les assurances en biens, bris des machines et délits;
- D' autoriser la trésorière à verser à l'Union des municipalités du Québec la somme de 1 502,65 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-419), pour la réalisation du renouvellement;
- D' autoriser la trésorière à verser à l'Union des municipalités du Québec la quote-part de la franchise collective au montant de 41 645 \$, pour la responsabilité civile et la quote-part de la franchise collective au montant de 21 435 \$, pour les biens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 10 244

7.5 Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunt

CONSIDÉRANT un solde disponible au règlement d'emprunt (2003)-62 (Construction de la bibliothèque) de 952,88 \$;

CONSIDÉRANT un solde disponible au règlement d'emprunt (2006)-A-05 (Construction du garage municipal) de 857,28 \$;

CONSIDÉRANT un solde disponible au règlement d'emprunt (2007)-A-11 (Programme fonctionnel et technique pour l'hôtel de ville) de 513,98 \$;

CONSIDÉRANT un solde disponible au règlement d'emprunt (2009)-A-22 (Achat du poste de police) de 9 184,97 \$;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* autorise l'affectation de l'excédent au paiement des échéances annuelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

ET RÉSOLU :

QUE le solde disponible des règlements d'emprunt suivants soit versé au fonds général de l'agglomération en réduction des échéances annuelles pour le remboursement des emprunts respectifs :

· Règlement (2003)-62	952,88 \$
· Règlement (2006)-A-05	325,62 \$
· Règlement (2007)-A-11	144,79 \$
· Règlement (2009)-A-22	9 184,97 \$

QUE le solde disponible des règlements d'emprunt suivants soit versé au fonds général de la Ville centre en réduction des échéances annuelles pour le remboursement des emprunts respectifs :

· Règlement (2006)-A-05	531,66 \$
· Règlement (2007)-A-11	369,19 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 10 245

**7.6 Office municipal d'habitation - versement au programme accès-logis
année 2011**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une somme de 11 559,30 \$ (poste budgétaire 02-520-970), à l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour le programme accès-logis pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 10 246

**7.7 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au
30 septembre 2011**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA11 10 247

9.1 Transport en commun des personnes - horaire hiver 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'agglomération ont pris connaissance de l'horaire proposé par la Commission sur le transport des personnes, lesquels seront mis en application par la Chambre de commerce de Mont-Tremblant à compter du 12 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'horaire des lignes « orange A et B » pour la période du 12 décembre 2011 au 9 avril 2012 tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 10 248

9.2 Vente d'actifs municipaux - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour vendre certains équipements usagés et véhicules municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour un des lots, un tirage au sort a dû être effectué en présence des deux soumissionnaires exæquo;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à la vente des équipements usagés et véhicules en acceptant les offres des soumissionnaires comme suit :

Équipement	Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Camion cube 6 roues GMC - 1980	Benoit Piché	200 \$
Camion cube 6 roues GMC - 1985	Benoit Piché	250 \$
Lot équipement à neige, attaches, aile de côté, lames	Benoit Piché	300 \$
Boîte hiver pour camion 10 roues - (sableuse double) - 8 verges	Excavation Claude Boivin & Fils inc.	501 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré

CA11 10 249

9.4 Trottoirs 2010 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection et de construction de trottoirs en 2010 ont été réalisés par l'entreprise Excavation A.M. Itée en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 3 175,38 \$, taxes en sus (projet 2010-89), à l'entreprise Excavation A.M. Itée pour les travaux de réfection de trottoirs 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 10 250

9.5 Caserne 1 - réparation d'un caniveau - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réparation d'un caniveau à la caserne 1 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Plomberie Brébeuf inc.	9 960 \$
Groupe Quebeco inc	10 750 \$

CONSIDÉRANT

les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Plomberie Brébeuf inc. au montant de 11 346,93 \$, taxes incluses (poste budgétaire 22-221-00-522), payable par le surplus libre accumulé, pour la réparation du caniveau à la caserne 1, conformément à la proposition datée du 22 août 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 10 251

9.6 Terrain de sport en surface synthétique - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE

l'entreprise Construction Benvas inc. a exécuté les travaux d'aménagement d'un terrain de sport en surface synthétique en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme DAA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et d'autoriser la libération de la retenue contractuelle au montant 187 817,95 \$, taxes en sus (projet 2010-73), à l'entreprise Construction Benvas inc;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 10 252

9.7 Transport en commun - mise en place de boîtes de perception - demande de subvention

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à la mise en place de boîtes de perception électronique dans les autobus du service de transport en commun sur son territoire afin d'améliorer la gestion et réduire la fraude;

CONSIDÉRANT QUE

le programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) offre un volet immobilisation à son programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

CONSIDÉRANT QUE le montant global de la proposition est de 50 702,32 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes de perception et que la subvention finance 85 % de ces frais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du volet en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour la fourniture et l'installation de trois boîtes de perception électronique dans les autobus du service de transport en commun dont 85% du montant, soit : 37 829,25 \$, taxes en sus, serait défrayé par la SOFIL;

QUE la Ville s'engage à rembourser le montant équivalent à 15 % des frais non subventionnés soit : 6 675,75 \$, taxes en sus, et de mandater le directeur du Service des travaux publics pour représenter la Ville dans cette demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapports

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 11 octobre 2011

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 11 octobre 2011 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

14.2 Bilan triennal 2008 à 2010 du Service sécurité incendie

Le directeur du Service de sécurité incendie dépose le bilan triennal du Service pour les années 2008 à 2010.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

• **Monsieur Jacques Saint-Louis**

Il s'informe des suivis faits à ses interventions lors de la séance du conseil d'agglomération du 9 mai 2011 et propose de refaire la toiture du bâtiment de la plage du lac Mercier.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

CA11 10 253

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **11 octobre 2011** à **19 h 59**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6 et maire suppléant
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance du 12 septembre 2011;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 6 octobre 2011;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement décrétant un code d'éthique et de déontologie - avis de motion et présentation du projet de règlement;
 - 4.2 Règlement (2011)-102-18-1 modifiant le règlement de zonage relativement au tri de matériaux au sol dans la zone IN-462 - adoption;
 - 4.3 Règlement (2011)-102-18-2 modifiant le règlement de zonage relativement à un plan d'aménagement d'ensemble applicable aux zones CA-461, IN-462 et EX-1041 et aux zones de conservation projetées CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - adoption;
 - 4.4 Règlement (2011)-102-18-3 modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement des zones CA-461 et IN-462, à la création de la zone CO-1042 et à l'introduction d'un usage de bureau dans la zone CA-461 - adoption;
 - 4.5 Règlement (2011)-102-18-4 modifiant le règlement de zonage relativement à la zone EX-1041 par l'introduction du groupe d'usage extraction, par la création des zones de conservation CO-1043, CO-1044 et CO-1045 et par l'intégration des plans d'aménagement d'ensemble, de gestion de la carrière, de la circulation et d'aménagement paysager - adoption;
 - 4.6 Règlement (2011)-102-18-5 modifiant le règlement de zonage relativement à la grille des usages et normes des zones de conservation CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - adoption;
 - 4.7 Règlement (2011)-102-19 modifiant le règlement concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption;
 - 4.8 Règlement (2011)-103-4 modifiant le règlement de lotissement relativement à la profondeur d'un lot irrégulier - adoption;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

5. Administration

- 5.1 Vins et fromages du club rotary - participation;
- 5.2 Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant 2011 - participation;
- 5.3 Autorisation d'événement - feu d'artifice à l'hôtel Quintessence;
- 5.4 Opération Nez Rouge - contribution financière;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt;
- 7.4 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2011;

8. Urbanisme

- 8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
 - 8.1.1 125, chemin du Domaine-Millette - réduction de la rive;
 - 8.1.2 250, chemin des Hauteurs - réduction de la superficie d'un lot;
 - 8.1.3 120-126, rue du Mont-Plaisant - piscine et spas en cour avant;
 - 8.1.4 872, chemin des Skieurs - spa en cour avant;
 - 8.1.5 100, chemin des Magnolias - augmentation de superficie et localisation d'un abri d'auto;
 - 8.1.6 142, rue Richer - remise en cour avant;
 - 8.1.7 1289, rue Labelle - réduction d'aires d'isolement;
 - 8.1.8 118, chemin de Kandahar - empiètements en marge latérale;
 - 8.1.9 Chemin Desmarais - réduction de largeur de 2 lots;
- 8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel;
- 8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 septembre 2011;
- 8.4 Retiré;
- 8.5 Identification d'un odonyme pour deux nouvelles allées - lots 4 302 124 et 3 961 146 du cadastre du Québec;
- 8.6 Requête introductive d'instance - lot 3 278 913 du cadastre du Québec - mandat de services professionnels;

9. Travaux publics

- 9.1 Pavage 2010 - acceptation finale des travaux;
- 9.2 Mise en place d'éclairage sur le chemin des Cerfs - acceptation finale des travaux;
- 9.3 Terrain de soccer rue de l'Iris - aménagement - acceptation finale des travaux;
- 9.4 Projet Jérond Ltée - remboursement de surdimensionnement;
- 9.5 Demande de municipalisation - chemin de la Petite-Côte;
- 9.6 Mise en place de télémétrie et de variateurs de vitesse - attribution de contrat;
- 9.7 Émondage sur le chemin Duplessis - attribution de contrat;
- 9.8 Pavage chemin Duplessis - décompte progressif no 1 et acceptation provisoire des travaux;
- 9.9 Retiré;
- 9.10 Parc de la Joyeuse Marmaille - mise en place de jeux d'eau - acceptation provisoire des travaux;
- 9.11 Parc de la Forge - acceptation finale des travaux;
- 9.12 Parc du Mont-Plaisant - acceptation finale des travaux.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

10. Environnement
11. Culture et loisirs
12. Police
13. Incendie
14. Rapport
15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. Deuxième période de questions
19. **Levée de la séance**

CM11 10 373

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM11 10 374

3.1 Séance du 12 septembre 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 septembre 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

CM11 10 375

3.2 Séance extraordinaire du 6 octobre 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 octobre 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM11 10 376

4.1 Règlement décrétant un code d'éthique et de déontologie - avis de motion et présentation du projet de règlement

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un code d'éthique et de déontologie.

Madame Thérèse Barrette explique le projet de règlement qui vise à remplacer, en ce qui concerne les élus, la politique d'éthique adoptée le 26 mars 2001 par le conseil municipal afin de la présenter sous le format requis par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.R.Q., E-15.1.0.1.

Le contenu de ce règlement est très similaire à la politique déjà en vigueur depuis plus de 10 ans, il réfère aux valeurs d'intégrité, de prudence, de respect, de loyauté, d'équité et d'honneur qui guident les élus dans leurs fonctions et réitère les normes de comportement en ajoutant des mesures de contrôle.

CM11 10 377

4.2 Règlement (2011)-102-18-1 modifiant le règlement de zonage relativement au tri de matériaux au sol dans la zone IN-462 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance extraordinaire du 6 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-102-18-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT AU TRI DE MATÉRIAUX AU SOL DANS LA ZONE IN-462.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 378

4.3 Règlement (2011)-102-18-2 modifiant le règlement de zonage relativement à un plan d'aménagement d'ensemble applicable aux zones CA-461, IN-462 et EX-1041 et aux zones de conservation projetées CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance extraordinaire du 6 octobre 2011;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-102-18-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE APPLICABLE AUX ZONES CA-461, IN-462 ET EX-1041 ET AUX ZONES DE CONSERVATION PROJETÉES CO-1042, CO-1043, CO-1044 ET CO-1045.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 379

4.4 Règlement (2011)-102-18-3 modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement des zones CA-461 et IN-462, à la création de la zone CO-1042 et à l'introduction d'un usage de bureau dans la zone CA-461 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance extraordinaire du 6 octobre 2011;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-102-18-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DES ZONES CA-461 ET IN-462, À LA CRÉATION DE LA ZONE CO-1042 ET À L'INTRODUCTION D'UN USAGE DE BUREAU DANS LA ZONE CA-461.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 380

4.5 Règlement (2011)-102-18-4 modifiant le règlement de zonage relativement à la zone EX-1041 par l'introduction du groupe d'usage extraction, par la création des zones de conservation CO-1043, CO-1044 et CO-1045 et par l'intégration des plans d'aménagement d'ensemble, de gestion de la carrière, de la circulation et d'aménagement paysager - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Luc Brisebois à la séance extraordinaire du 6 octobre 2011;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-102-18-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À LA ZONE EX-1041 PAR L'INTRODUCTION DU GROUPE D'USAGE EXTRACTION, PAR LA CRÉATION DES ZONES DE CONSERVATION CO-1043, CO-1044 ET CO-1045 ET PAR L'INTÉGRATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE, DE GESTION DE LA CARRIÈRE, DE LA CIRCULATION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

CM11 10 381

4.6 Règlement (2011)-102-18-5 modifiant le règlement de zonage relativement à la grille des usages et normes des zones de conservation CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance extraordinaire du 6 octobre 2011;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-102-18-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DES ZONES DE CONSERVATION CO-1042, CO-1043, CO-1044 ET CO-1045.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 382

4.7 Règlement (2011)-102-19 modifiant le règlement concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 12 septembre 2011;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-102-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-102 CONCERNANT LE ZONAGE RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 383

4.8 Règlement (2011)-103-4 modifiant le règlement de lotissement relativement à la profondeur d'un lot irrégulier - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 8 août 2011;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-103-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-103 DE LOTISSEMENT RELATIVEMENT À LA PROFONDEUR D'UN LOT IRRÉGULIER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

5. Administration

CM11 10 384

5.1 Vins et fromages du Club Rotary - participation

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Pilon à représenter la Ville à la soirée Vins et fromages du Club Rotary qui aura lieu le 26 novembre 2011 à la Base de plein air Mont-Tremblant et de verser 75 \$, pour l'achat d'un billet (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 385

5.2 Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant 2011 - participation

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser au Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant pour les activités de cette organisation sans but lucratif, un montant de 26 333,11 \$, taxes en sus, représentant la participation financière de la Ville de Mont-Tremblant pour l'année 2011 (poste budgétaire 02-110-00-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 386

5.3 Autorisation d'événement - feu d'artifice à l'hôtel Quintessence

CONSIDÉRANT QU' une demande a été reçue pour autoriser un feu d'artifice en vertu du règlement 53 concernant le bruit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue d'un feu d'artifice prévu à l'hôtel Quintessence le 11 novembre 2011 vers 21 h 30 selon la demande de monsieur Sébastien Roy.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations nécessaires en matière de sécurité publique auprès des services de police et de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 387

5.4 Opération Nez Rouge 2011 - contribution financière

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accorder une contribution financière au montant de 500 \$ (poste budgétaire 02-110-00-970), à Opération Nez Rouge dont les fonds amassés seront remis à la Jeunesse de Mont-Tremblant (Maison des Jeunes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

7. Gestion financière

CM11 10 388

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2011 au montant de 118 421,72 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 389

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 11 392,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 390

7.3 Affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt

CONSIDÉRANT un solde disponible au règlement d'emprunt (2002)-30
(Traverse d'aqueduc) de 743,58 \$;

CONSIDÉRANT un solde disponible au règlement d'emprunt (2006)-92
(Trottoir et éclairage chemin des Quatre-Sommets) de 41,12 \$;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* autorise
l'affectation de l'excédent au paiement des échéances
annuelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le solde disponible des règlements d'emprunt suivants soit versé
au fonds général en réduction des échéances annuelles pour le remboursement des
emprunts respectifs :

- Règlement (2002)-30 743,58 \$
- Règlement (2006)-92 41,12 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 391

**7.4 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier au
30 septembre 2011**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la
trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1^{er} janvier au 30
septembre 2011.

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de l'état des résultats pour la période du 1^{er} janvier
au 30 septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 125, chemin du Domaine-Millette - réduction de la rive

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-144) vise à autoriser la construction d'une remise :

- à 15,48 m de la rive du lac Gauthier plutôt qu'à 20 m;
- sous la galerie existante alors qu'elle devrait être à 1 m de celle-ci;
- avec un toit plat alors que ceux-ci sont prohibés.

Le CCU recommande **d'accepter** cette demande. (CCU11-09-144)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 250, chemin des Hauteurs - réduction de la superficie d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-145) vise à autoriser la création d'un lot qui aurait une superficie de 5 683,8 m² plutôt que de 6000 m².

Le CCU recommande **d'accepter** cette demande. (CCU11-09-145)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 120-126, rue du Mont-Plaisant - piscine et spas en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-146) vise à autoriser l'implantation :

- de 2 spas projetés en cour avant alors qu'un seul est autorisé par lot en cours latérales ou arrière;
- d'une piscine projetée en cour avant dans le prolongement imaginaire des murs latéraux du bâtiment principal alors que le règlement ne le prévoit pas.

Le CCU recommande **d'accepter** cette demande. (CCU11-09-146)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 872, chemin des Skieurs - spa en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-148) vise à autoriser l'implantation d'un spa en cour avant.

Le CCU recommande **d'accepter** cette demande. (CCU11-09-147)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 100, chemin des Magnolias - augmentation de superficie et localisation d'un abri d'auto

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-138) vise à autoriser :

- la construction d'une remise et d'un abri d'auto attenant à celle-ci alors que les abris d'auto ne peuvent être attenants qu'à une résidence ou un garage;
- leur implantation en cour avant alors que ces bâtiments accessoires n'y sont pas autorisés;
- une superficie de l'abri d'auto plus grande que celle de la remise alors qu'elle ne devrait pas l'excéder.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

Le CCU recommande **d'accepter** cette demande. (CCU11-09-148)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 142, rue Richer - remise en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-139) vise à autoriser l'implantation d'une remise isolée projetée en cour avant alors qu'elle n'y est pas autorisée.

Le CCU recommande **d'accepter** cette demande. (CCU11-09-149)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 1289, rue Labelle - réduction d'aires d'isolement

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-151) vise à autoriser la construction projetée de 3 habitations multifamiliales faisant partie d'un projet intégré d'habitations, où :

- l'aire d'isolement entre une allée d'accès principale et un bâtiment est de 3,23 m plutôt que de 8 m;
- l'aire d'isolement entre une allée d'accès secondaire et un second bâtiment est de 1 m plutôt que de 8 m.

Le CCU recommande **d'accepter** cette demande. (CCU11-09-150)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 118, chemin de Kandahar - empiètements en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-158) vise à autoriser l'implantation d'une véranda directement à la limite du terrain alors qu'elle devrait être à 2 m et autoriser l'empiètement des avant-toits et corniches alors que la marge devrait être de 0,3 m.

Le CCU recommande **d'accepter** cette demande. (CCU11-09-152)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 Chemin Desmarais - réduction de largeur de 2 lots

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-149) vise à autoriser la création de 2 lots dont la largeur serait de 60 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande **d'accepter conditionnellement** cette demande. (CCU11-09-164)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel

45-47, chemin des Outardes - aménagement d'un bureau en zone résidentielle

Cette demande d'un usage conditionnel (2011-UC-140) vise à autoriser l'usage « bureau de professionnels » comme usage conditionnel dans cette résidence.

Le CCU recommande **d'accepter conditionnellement** cette demande. (CCU11-09-143)



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

Questions du public : Monsieur Pierre Therrien, propriétaire demande si les membres du conseil ont reçu sa demande de reporter la décision sur ce point et il indique que la demande ne vise pas l'utilisation d'un bureau mais qu'il souhaiterait uniquement y stationner les camions de son entreprise de coupe de gazon sans qu'aucune activité commerciale soit effectuée à cet endroit.

CM11 10 392

8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 19 septembre 2011

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 125, chemin du Domaine-Millette, 250, chemin des Hauteurs, 120-126, rue du Mont-Plaisant, 872, chemin des Skieurs, 100, chemin des Magnolias, 142, rue Richer, 1289, rue Labelle, 118, chemin de Kandahar ainsi que pour un terrain non construit sur le chemin Desmarais pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1289, rue Labelle, 118, chemin de Kandahar, 340, route 117, 160, chemin du Curé-Deslauriers, 427, rue Bisson, 792, rue de Saint-Jovite et 1975, chemin du Village;

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel pour le 45-47, chemin des Outardes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 19 septembre 2011 portant les numéros CCU11-09-144 à CCU11-09-153 et CCU-11-09-155 à CCU11-09-164;

DE reporter la décision concernant la recommandation CCU-09-143 à la demande du requérant;

D' accepter sans condition, la demande de PIIA pour le 340, route 117 faisant l'objet de la recommandation CCU11-09-154.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Retiré

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal de Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM11 10 393

8.5 Identification d'un toponyme pour deux nouvelles allées - lots 4 302 124 et 3 961 146 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer deux nouvelles allées situées sur les lots 4 302 124 et 3 961 146 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la *Politique relative à la toponymie* de la Ville et la banque de toponymes adoptée par la résolution CM11 04 150;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer les deux allées situées sur les lots 4 302 124 et 3 961 146 du cadastre du Québec, « allée des Draveurs » et « allée des Hautes-Rives ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM11 10 394

8.6 Requête introductive d'instance - lot 3 278 913 du cadastre du Québec - mandat de service professionnel

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour représenter la Ville devant la Cour supérieure (poste budgétaire 02-610-00-412), pour la présentation d'une requête introductive d'instance contre le propriétaire du lot 3 278 913 du cadastre du Québec et d'autoriser la dépense pour un montant pré-autorisé (poste budgétaire 02-610-00419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM11 10 395

9.1 Pavage 2010 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage 2010 ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Desjardins inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 38 014,75 \$, taxes en sus (poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Asphalte Desjardins inc. pour les travaux de pavage 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 396

9.2 Mise en place d'éclairage sur le chemin des Cerfs - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise en place d'éclairage de rue sur le chemin des Cerfs ont été réalisés par l'entreprise Laurin Laurin (1991) inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Marchand Houle et associés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 4 622,39 \$, taxes en sus (projet 2009-40), à l'entreprise Laurin Laurin (1991) inc. pour les travaux de mise en place d'éclairage sur le chemin des Cerfs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 397

9.3 Terrain de soccer rue de l'Iris - aménagement - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'aménagement du terrain de soccer situé sur la rue de l'Iris;

CONSIDÉRANT QUE L'Entreprise Bernard Paysagiste inc. a exécuté les travaux en conformité avec les documents préparés par la firme Daniel Arbour et Associés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 1 % au montant de 11 871,94 \$, taxes en sus (projet 2008.58), à l'entreprise Bernard Paysagiste inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 398

9.4 Projet Jérond Itée - remboursement de surdimensionnement

CONSIDÉRANT QUE Jérond Itée a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour le prolongement de la rue de l'Iris avec les réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de surdimensionnement payables par la Ville ont été effectués par le promoteur consistant au bouclage du réseau d'aqueduc avec les rues des Pensées et des Marguerites;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE payer à Jérond Itée un montant de 11 084,49 \$, taxes en sus (payable par la réserve d'aqueduc du secteur Saint-Jovite, projet 2011-55), pour des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc avec les rues des Pensées et des Marguerites consistant à des travaux de surdimensionnement prévus à l'entente relative à des travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
11 octobre 2011**

CM11 10 399

9.5 Demande de municipalisation - chemin de la Petite-Côte

- CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du chemin de la Petite-Côte a formulé une requête à l'effet de céder ce chemin à la Ville;
- CONSIDÉRANT QUE** le chemin est conforme à la politique de municipalisation des chemins incluse au règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville est favorable à signer les actes de cession à intervenir avec le propriétaire du chemin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux et aux frais du cédant, la signature de l'acte de cession à intervenir avec le propriétaire pour la municipalisation du chemin de la Petite-Côte, lots 3 648 046 et 3 648 027 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 400

9.6 Mise en place de télémétrie et de variateurs de vitesse - attribution de contrat

- CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à la mise en place de télémétrie et de variateurs de vitesse pour 11 installations d'eau potable et d'eaux usées et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Philippe Mercier (1994) inc.	329 606,57 \$
Nordmec Construction inc.	333 883,00 \$
Gilles Leduc entrepreneur électricien inc.	373 295,36 \$
Industro-Tech inc.	386 537,00 \$
Automation R.L. inc.	725 524,00 \$
Céleb Construction ltée	1 154 268,16 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

- D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Philippe Mercier (1994) Inc. au montant de 375 504,28 \$ taxes incluses, pour la mise en place de télémétrie et de variateurs de vitesse pour 11 installations d'eau potable et d'eaux usées, conformément aux documents d'appel d'offres (projet 2011-35), payable comme suit (taxes en sus) :
- 183 074,46 \$ par la réserve d'aqueduc du secteur Mont-Tremblant;
 - 76 207,63 \$ par la réserve d'aqueduc du secteur Saint-Jovite;
 - 47 195,23 \$ par la réserve d'égout du secteur Mont-Tremblant;
 - 23 129,27 \$ par la réserve d'égout du secteur Saint-Jovite.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

QUE la portion des travaux reliés à la mise en place de variateurs de vitesse soit conditionnelle à la confirmation écrite par Hydro-Québec de l'octroi d'une subvention dans le cadre du programme d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 401

9.7 Émondage sur le chemin Duplessis - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux d'émondage sur une longueur d'environ 10 km sur les deux côtés du chemin Duplessis et que le Service des travaux publics a demandé des soumissions pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Entreprise Forestière Benoit Cloutier	21 000 \$
JJL Déboisement inc.	65 800 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Entreprise Forestière Benoit Cloutier au montant de 23 924,25 \$, taxes incluses (projet 2011-45), pour effectuer des travaux d'émondage sur environ 10 km sur le chemin Duplessis, conformément à leur proposition datée du 28 septembre 2011, le tout payable par le fonds d'administration (poste budgétaire 02-XXX-00-XXX), remboursable par la subvention de 1 500 000 \$ accordée par le ministère du Tourisme du Québec dans le cadre de la tenue du Triathlon Ironman Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 402

9.8 Pavage chemin Duplessis - décompte progressif n°1 et acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sintra inc. a exécuté et complété les travaux de pavage en conformité avec les documents contractuels;

CONSIDÉRANT QUE des quantités supplémentaires au document d'appel d'offres pour la pulvérisation du pavage existant et le pavage ont été ajoutées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et au paiement du décompte progressif n°1 pour les travaux de pavage du chemin Duplessis effectués par l'entreprise Sintra inc., au montant de 1 473 374,96 \$, taxes incluses (projet 2011-45), à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Retiré



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 octobre 2011

CM11 10 403

9.10 Parc de la Joyeuse Marmaille - mise en place de jeux d'eau - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Équipements récréatifs Jambette inc. a exécuté les travaux de mise en place d'un jeu d'eau au parc de la Joyeuse Marmaille conformément aux dispositions des documents d'appels d'offres TP-2011-28;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 2 117,58 \$, taxes en sus (projet 2011-34), à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée à l'entreprise Équipements récréatifs Jambette inc. lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 404

9.11 Parc de la Forge - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Levert Paysage a exécuté les travaux d'aménagements au parc de la Forge en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 2 859,12 \$, taxes en sus (projet 2010-40, payable par le fonds de parcs), à l'entreprise Levert Paysage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 10 405

9.12 Parc du Mont-Plaisant - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Paysagistes Northland a exécuté les travaux d'aménagements au parc du Mont-Plaisant en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle, soit 5 % au montant de 2 743,27 \$, taxes en sus (projet 2010-74, payable par le fonds de parcs), à l'entreprise Paysagistes Northland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 octobre 2011

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

• **Monsieur François Marcoux et madame Lucie Plourde - rue Émond**

Monsieur Marcoux dépose une pétition des gens de la rue Émond qui demande le rehaussement de la surface et le pavage de cette rue. Il s'interroge à savoir si la construction du rond-point a été effectuée selon les règles de l'art et questionne l'absence de garde-fou. Madame Plourde demande si la Ville a conservé les plans et devis des travaux de 1984 et si ceux-ci ont été effectués en abaissant la rue ou les fossés notamment devant une résidence. Elle demande également où en est le projet de construction de l'hôtel de ville.

CM11 10 406

19. Levée de la séance

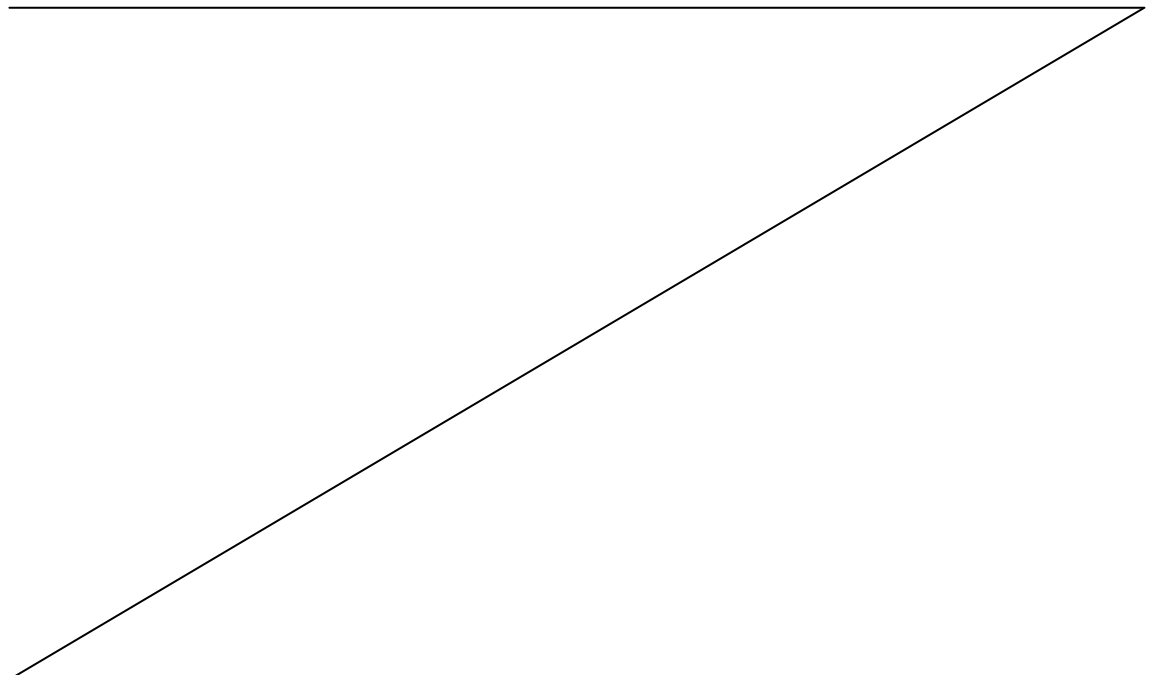
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 novembre 2011 à 19 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

***DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT***

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 11 octobre 2011;
- 4. Règlement**
 - 4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2012 - avis de motion;
- 5. Administration**
 - 5.1 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;
 - 5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;
 - 5.3 Club Richelieu Mont-Tremblant - activité au profit du Centre d'études collégiales;
 - 5.4 Concert bénéfice du Chœur Tremblant;
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un mécanicien de véhicules lourds;
 - 6.2 Embauche d'un pompier;
 - 6.3 Nomination des membres du comité de retraite;
 - 6.4 Entente de règlement - griefs;
 - 6.5 Prolongation de la période d'emploi de six policiers temporaires;
 - 6.6 Prolongation d'emplois temporaires - Service des travaux publics;
 - 6.7 Embauche d'un commis secrétaire temporaire - Service des travaux publics;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 93-12 (94-03), 92-08 (94-02), 93-07, 93-08, (94-02), 2000-03, 2000-04, 149-(1994), 95-02, (2001)-12, (2008)-A-19 et (2010)-A-25 :
 - 7.3.1 Adjudication dans le cadre des appels d'offres publics;
 - 7.3.2 Concordance;
 - 7.3.3 Courte échéance;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Entretien et tonte de la pelouse - libération de retenue;
- 9.2 Retiré;
- 9.3 Fourniture et installation d'un système de déshumidification au garage municipal - attribution de contrat;
- 9.4 Pavage rue de Saint-Jovite - décompte progressif n° 1 et acceptation provisoire des travaux;
- 9.5 Préparation, entretien et déneigement des patinoires - rejet des soumissions;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Politique culturelle et plan d'action en culture 2012-2015 - adoption;

12. Police

- 12.1 Ententes intermunicipales - service 9-1-1 et répartition d'appels police;

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 novembre 2011.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA11 11 254

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA11 11 255

3.1 Séance du 11 octobre 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 11 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA11 11 256

4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2012 - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2012.

5. Administration

CA11 11 257

5.1 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Pierre Pilon a fait son rapport sur la situation financière de la ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la Loi et décrète que le rapport sera publié dans le journal Point de Vue Laurentides du 16 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 11 258

5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

une déclaration de mise à jour de leurs intérêts
pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt de la déclaration des
intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil d'agglomération sauf monsieur
Jean Grégoire, maire de la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord et monsieur le
conseiller Pierre Labonté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 11 259

**5.3 Club Richelieu Mont-Tremblant - activité au profit du Centre d'études
collégiales**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Pilon, madame la conseillère
Thérèse Barrette, ainsi que messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille, Vincent
Perreault et André David à représenter la Ville au souper d'huîtres du Club Richelieu
Mont-Tremblant qui aura lieu le 18 novembre au Centre des congrès Tremblant et de
payer 450 \$ pour l'achat de 5 billets (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 11 260

5.4 Concert bénéfice du Chœur Tremblant

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser mesdames les conseillères Thérèse Barrette et Roxanne
Lacasse ainsi que messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe et Pascal De Bellefeuille à
représenter la Ville au concert bénéfice du Chœur Tremblant qui aura lieu le 10
décembre à Mont-Tremblant et de verser 120 \$ pour l'achat de 4 billets (poste
budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA11 11 261

6.1 Embauche d'un mécanicien de véhicules lourds

CONSIDÉRANT la création et l'affichage du poste de mécanicien de
véhicules lourds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Pascal Boivin à titre de
mécanicien régulier de véhicules lourds pour le Service des travaux publics en
période de mise à l'essai à compter du 1^{er} décembre 2011 selon les termes et
conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

CA11 11 262

6.2 Embauche d'un pompier

CONSIDÉRANT QU' un poste est vacant suite à la démission d'un pompier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Sébastien Nantel à titre de pompier pour le Service de sécurité incendie à compter du 15 novembre 2011 selon les termes et conditions de l'entente collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 11 263

6.3 Nomination des membres du comité de retraite

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2011-03 intervenue entre la Ville de Mont-Tremblant et la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant concernant la mise sur pied d'un régime de retraite à prestations déterminées;

CONSIDÉRANT QUE le régime est administré par un comité de retraite composé de six membres votants;

CONSIDÉRANT QUE trois membres sont désignés par la Ville de Mont-Tremblant dont l'un est nommé pour agir à titre de président du comité de retraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de la trésorière et directrice du Service des finances, de la directrice du Service des ressources humaines et du directeur par intérim du Service de police, à titre de membres du comité de retraite et de désigner également ce dernier pour agir à titre de président du comité de retraite et ce, pour une période de 3 ans à compter du 14 novembre 2011.

Monsieur Jean Grégoire demande le vote.

Le vote est demandé

Ont voté pour :	monsieur Pascal De Bellefeuille	madame Thérèse Barrette
	monsieur Vincent Perreault	monsieur André David
	monsieur Luc Brisebois	monsieur Pierre Labonté
	madame Roxanne Lacasse	

A voté contre : monsieur Jean Grégoire

POUR : 7 **CONTRE** : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CA11 11 264

6.4 Entente de règlement - griefs

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

ET RÉSOLU DE procéder au règlement de griefs par la conclusion des lettres d'ententes 2011-06, 2011-07 et 2011-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 11 265

6.5 Prolongation de la période d'emploi de six policiers temporaires

CONSIDÉRANT des mouvements de personnel tels que promotion par intérim, remplacement en fonction supérieure, congé de maladie, congé de maternité, etc.;

CONSIDÉRANT QUE des postes de policiers sont présentement sans titulaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE procéder à la prolongation des emplois de messieurs Dominic Bélanger, Mathieu Renaud, Keven Dufour, Alexandre Ouellet, Jérémie Loof et madame Julie Pressé à titre de policier temporaire au Service de police pour une période de 9 semaines à compter du 6 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 11 266

6.6 Prolongation d'emplois temporaires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'absence d'un opérateur en assainissement des eaux et que ce poste doit être comblé temporairement;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien des immeubles et des équipements doivent être effectués avant le début de la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE prolonger les emplois de monsieur Andrew Henderson à titre d'opérateur en assainissement des eaux temporaire à compter du 15 novembre 2011 et celui de monsieur René Gauthier à titre de préposé à l'entretien des immeubles et équipements temporaire à compter du 14 novembre 2011 et ce, jusqu'au 2 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 11 267

6.7 Embauche d'un commis secrétaire temporaire - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le titulaire du poste de commis secrétaire sera en congé de maternité à compter du 18 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Isabelle Normandeau à titre de commis secrétaire temporaire au Service des travaux publics à compter du 21 novembre 2011 et ce, jusqu'à la fin du congé de maternité prévue le 27 août 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA11 11 268

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2011 au montant de 318 383,71 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 11 269

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 209 414,42 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements 93-12 (94-03), 92-08 (94-02), 93-07, 93-08 (94-02), 2000-03, 2000-04, 149-(1994), 95-02, (2001)-12, (2008)-A-19 et (2010)-A-25

CA11 11 270

7.3.1 Adjudication dans le cadre des appels d'offres publics

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 93-12 (94-03), 92-08 (94-02), 93-07, 93-08 (94-02), 2000-03, 2000-04, 149-(1994), 95-02, (2001)-12, (2008)-A-19 et (2010)-A-25, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, daté du 28 novembre 2011, au montant de 7 884 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions détaillées en annexe de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

- QUE l'émission d'obligations au montant de 7 884 000 \$ de la Ville de Mont-Tremblant soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.;
- QUE demande soit faite à Financière Banque Nationale Inc. de mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
- QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents et d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 11 271

7.3.2 Concordance

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 7 884 000 \$;

CONSIDÉRANT les règlements d'emprunts suivants et les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunt	Montant
93-12 (94-03)	117 200 \$
92-08 (94-02)	25 900 \$
93-07	50 500 \$
93-08 (94-02)	329 600 \$
2000-03	112 500 \$
2000-04	106 700 \$
149-(1994)	304 100 \$
95-02	448 900 \$
(2001)-12	96 600 \$
(2008)-A-19	5 000 000 \$
(2010)-A-25	1 292 000 \$

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de l'émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait aux montants d'obligations spécifiés antérieurement en regard des règlements compris dans l'émission de 7 884 000 \$;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

- QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 novembre 2011;
- QUE ces obligations soient immatriculées au nom des Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées de CDS;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : la Caisse Populaire Desjardins de Mont-Tremblant, 470, rue Charbonneau, Mont-Tremblant, Québec J8E 3H4;
- QUE les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 mai et le 28 novembre de chaque année;
- QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);
- QUE les obligations seront signées par le maire et la trésorière. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 11 272

7.3.3 Courte échéance

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 884 000 \$, effectué en vertu des règlements 93-12 (94-03), 92-08 (94-02), 93-07, 93-08 (94-02), 2000-03, 2000-04, 149-(1994), 95-02, (2001)-12, (2008)-A-19 et (2010)-A-25, la Ville de Mont-Tremblant doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, soit un terme de cinq ans (à compter du 28 novembre 2011) en ce qui a trait aux amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les amortissements des règlements 2000-03, 2000-04, (2008)-A-19 et (2010)-A-25, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA11 11 273

9.1 Entretien et tonte de la pelouse - libération de retenue

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et la tonte de la pelouse de différents parcs et espaces verts de la ville ont été réalisés par l'entreprise de Les Embellissements Floracom;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à la libération de la retenue contractuelle de 10 % au montant de 4 250,82 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Retiré

CA11 11 274

9.3 Fourniture et installation d'un système de déshumidification au garage municipal - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la déshumidification de la section d'entreposage des véhicules du garage municipal et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Cimco Réfrigération, division de Toromont Industries Limitée au montant de 38 800 \$, taxes en sus (projet 2011-56), pour la fourniture et l'installation d'un système de déshumidification dans la section d'entreposage des véhicules du garage municipal, conformément aux documents d'appel d'offres TP 2011-55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 11 275

9.4 Pavage rue de Saint-Jovite - décompte progressif n°1 et acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Asphalte Desjardins Inc. a exécuté et complété les travaux de pavage en conformité avec les documents contractuels;

CONSIDÉRANT QUE des travaux contingents au document d'appel d'offres ont été ajoutés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et au paiement du décompte progressif n°1 pour les travaux de pavage de la rue de Saint-Jovite effectués par l'entreprise Asphalte Desjardins Inc. au montant de 573 340,39 \$, taxes incluses (projet 2011-21), à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

14 novembre 2011

CA11 11 276

9.5 Préparation, entretien et déneigement des patinoires - rejet des soumissions

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait demandé des soumissions pour la préparation, l'entretien et le déneigement de quatre patinoires extérieures;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public sans publier sur le système électronique d'appel d'offres SE@O pour la réalisation de ce projet et qu'une seule soumission a été reçue, soit :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus) durée de 3 ans
Pierre Picard	97 500 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée est d'un montant supérieur à l'estimé et supérieur à 100 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de la *Loi des cités et villes* les municipalités doivent procéder à un appel d'offres public via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, SE@O pour tout contrat d'une valeur supérieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE rejeter la soumission reçue dans le cadre du projet préparation, entretien et déneigement des patinoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA11 11 277

11.1 Politique culturelle et plan d'action en culture 2012-2015 - adoption

CONSIDÉRANT QUE La Ville de Mont-Tremblant désire se doter d'une nouvelle politique culturelle et d'un plan d'action stratégique en culture qui constitueront le cadre de référence pour l'intervention municipale en culture de 2012 à 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Commission culturelle a élaboré, conformément à son mandat, cette nouvelle politique culturelle et ce plan d'action et qu'elle les a soumis au milieu culturel et à la population lors de rencontres de consultation publique qui ont eu lieu les 14 et 27 avril derniers ainsi qu'aux élus lors d'un caucus spécial tenu le 26 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter la nouvelle politique culturelle et le plan d'action stratégique en culture pour les années 2012 à 2015 tels qu'ils ont été préparés par la Commission culturelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

12. Police

CA11 11 278

12.1 Ententes intermunicipales - service 9-1-1 et répartition d'appels police

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Sainte-Adèle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes intermunicipales afin d'offrir à la Ville de Sainte-Adèle, les services de réponse aux appels 9-1-1 et aux appels police, à compter du 1^{er} décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 novembre 2011

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 14 novembre 2011 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA11 11 279

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **14 novembre 2011 à 20 h 09**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

***DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT***

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 11 octobre 2011;
- 4. Règlements**
 - 4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2012 - avis de motion;
 - 4.2 Règlement (2011)-126 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Mont-Tremblant - adoption;
 - 4.3 Règlement modifiant le règlement (2008)-102 concernant l'ajout d'une rive de 30 mètres autour du lac situé sur le lot 3 647 439 :
 - 4.3.1 Avis de motion;
 - 4.3.2 Adoption du projet de règlement;
- 5. Administration**
 - 5.1 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;
 - 5.2 Comité intermunicipal - Mont-Tremblant - La Conception - nomination des membres;
 - 5.3 Formation des élus en matière d'éthique et de déontologie - rapport;
 - 5.4 Demande au ministère des Transports du Québec - événements Ironman;
 - 5.5 Vocation des édifices municipaux - formation d'un comité;
 - 5.6 Personnel électoral et référendaire - rémunération;
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Révision de l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants;
- 7. Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation sur les demandes de dérogation mineure :

- 8.1.1 535, rue Émond - superficie et occupation d'un bâtiment accessoire;
- 8.1.2 215-221, route 117 - augmentation de la superficie et de la largeur d'un garage;
- 8.1.3 152, rue Fortin - réduction de la rive;
- 8.1.4 1757, route 117 - ajout d'une enseigne sur poteau et augmentation de la hauteur d'une enseigne;
- 8.1.5 255, chemin du Domaine-Millette - réductions de superficie de bâtiment et d'espace naturel et empiètements en rive et en marge latérale;

8.2 Consultation sur une demande d'usage conditionnel :

- 8.2.1 200, impasse David - S.O.S. Pare-Brise;
- 8.2.2 535, rue Émond - confection de pâtisseries;

8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 24 octobre 2011;

8.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Construction Tremblant Inc. - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - projet les Hautes Rives;

8.5 Acceptation des travaux municipaux de niveau II - chemin de la Petite-Côte;

8.6 Modification à la contribution à des fins de parcs - Domaine de la Plantation - phase 2;

8.7 Requête introductive d'instance - lot 2 802 657 du cadastre du Québec - mandat de services professionnels;

8.8 Autorisation d'affichage;

8.9 Retiré;

8.10 Stratégie de développement industriel - plans projet d'implantation - attribution de contrat;

9. Travaux publics

9.1 Aménagement et entretien d'un anneau de glace sur le lac Moore - attribution de contrat;

9.2 Parc du Champ-Boisé - travaux d'aménagement - acceptation finale des travaux;

9.3 Parc du Saute-Mouton - travaux d'aménagement - acceptation finale des travaux;

9.4 Usine de traitement des eaux usées - secteur Saint-Jovite - travaux de modification à la ventilation - acceptation finale des travaux;

9.5 Achat de produits chimiques 2012 - mandat à l'UMQ;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 novembre 2011.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. *DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS*

19. *Levée de la séance*

CM11 11 407

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM11 11 408

3.1 Séance du 11 octobre 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM11 11 409

4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2012 - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2012.

CM11 11 410

4.2 Règlement (2011)-126 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Mont-Tremblant - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 11 octobre 2011;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-126 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Règlement modifiant le règlement (2008)-102 concernant l'ajout d'une rive de 30 mètres autour du lac situé sur le lot 3 647 439

CM11 11 411

4.3.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2011)-102-20 modifiant le règlement (2008)-102 concernant l'ajout d'une rive de 30 mètres autour du lac situé sur le lot 3 647 439.

CM11 11 412

4.3.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2011)-102-20 modifiant le règlement (2008)-102 concernant l'ajout d'une rive de 30 mètres autour du lac situé sur le lot 3 647 439.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le lundi 12 décembre 2011, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM11 11 413

5.1 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Pierre Pilon a fait son rapport sur la situation financière de la Ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la loi et décrète que le rapport sera publié dans le journal Point de Vue Laurentides du 16 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 11 414

5.2 Comité intermunicipal - Mont-Tremblant - La Conception - nominations des membres

CONSIDÉRANT la résolution CM11 08 327 autorisant l'achat des bâtiments, infrastructures, aménagements, meubles et équipements du Club Richelieu au lac Boisseau et la conclusion d'une entente intermunicipale avec la



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

CONSIDÉRANT QU'

municipalité de La Conception en ce qui concerne la gestion des lieux;
aux termes de l'article 2.1 de l'entente intermunicipale, un comité intermunicipal composé de deux fonctionnaires et d'un élu doit être nommé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE nommer monsieur André David, conseiller municipal, la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics, à titre de membres du comité intermunicipal chargé de l'application de *l'Entente relative au site du lac Boisseau* avec la municipalité de La Conception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 11 415

5.3 Formation des élus en matière d'éthique et de déontologie - rapport

CONSIDÉRANT

les dispositions des articles 15 et 47 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.R.Q., c. E-15.1.0.1 à l'effet que tout membre du conseil municipal doit, avant le 2 juin 2012, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et que le membre d'un conseil doit, dans les 30 jours de sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci au greffier qui en fait rapport au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE prendre acte du rapport de la greffière à l'effet que tous les membres du conseil ont participé à une telle formation, le 22 septembre dernier, à l'exception de monsieur André David, qui était alors à l'extérieur de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 11 416

5.4 Demande au ministère des Transports du Québec - événements Ironman

CONSIDÉRANT QUE

la Ville sera l'hôte des événements Ironman pour les cinq années à venir à partir de juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE

les parcours qui seront utilisés par les athlètes devraient être conformes aux normes et standards requis par World Triathlon Corporation;

CONSIDÉRANT QU'

un tronçon du parc linéaire le P'tit Train du Nord doit faire l'objet d'un élargissement sur une distance de 4,9 km entre le lac Mercier et la montée Ryan;

CONSIDÉRANT QU'

à cet égard, la Ville sollicite la collaboration du ministère des Transports pour la prise en charge des travaux à être exécutés pour l'amélioration de cette infrastructure appartenant au gouvernement du Québec;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE solliciter la collaboration du ministère des Transports du Québec pour la prise en charge des travaux à être exécutés afin de se conformer aux normes



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

et standards requis par World Triathlon Corporation en ce qui concerne le tronçon du parc linéaire le P'tit Train du Nord entre le lac Mercier et la montée Ryan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 11 417

5.5 Vocation des édifices municipaux - formation d'un comité

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire de plusieurs édifices et que certains seront vacants dans les mois à venir;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de former un comité afin d'étudier la vocation de ces édifices, lequel sera formé de fonctionnaires de la ville, d'élus et de membres du Comité d'actions stratégiques;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE former un comité ayant pour mandat de faire des recommandations au conseil municipal concernant la vocation de certains édifices de la Ville et d'y nommer les personnes suivantes :

- Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller;
- Madame Thérèse Barrette, conseillère;
- La directrice générale;
- Le directeur du Service des travaux publics;
- Madame Laure Dupont;
- Monsieur Éric Lefebvre;
- Monsieur Michel Collins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 11 418

5.6 Personnel électoral et référendaire - rémunération

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'ajuster la rémunération de la trésorière établie par la résolution 2000-044 par souci d'équité avec les autres membres du personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE réviser la rémunération de la trésorière lors de fonctions électorales et référendaires comme suit :

FONCTIONS	RÉMUNÉRATION
Trésorier	<u>Rapport de dépenses :</u> 196 \$ par candidat indépendant 78 \$ par candidat d'un parti <u>Rapport financier :</u> 93 \$ par candidat indépendant 386 \$ par candidat d'un parti <u>Ensemble des autres fonctions du trésorier :</u> 40 \$ par candidat indépendant 19 \$ par candidat d'un parti

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM11 11 419

6.1 Révision de l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
14 novembre 2011**

CONSIDÉRANT QU’ une échelle salariale des emplois réservés aux étudiants a été définie et mise en place à l’été 2008;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'augmentation de l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM11 11 420

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2011 au montant de 139 104,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 11 421

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 19 367,25 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 535, rue Émond - superficie et occupation d'un bâtiment accessoire

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-167) vise à autoriser l'usage complémentaire de confection de pâtisseries sur une superficie de 53,35 m² plutôt que de 40,44 m² et que cet usage soit exercé dans un garage plutôt que dans un bâtiment principal.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-10-170)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 215-221, route 117 - augmentation de la superficie et de la largeur d'un garage

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-168) vise à autoriser la construction d'un garage attenant à un autre garage dont :

- la largeur serait de 18,07 m plutôt que de 10 m;
- la superficie totale serait de 305,94 m² plutôt que de 60 m².

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-10-171)

Questions du public : aucune question n'est posée.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

8.1.3 152, rue Fortin - réduction de la rive

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-169) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement à 17 m de la ligne naturelle des hautes eaux de la rivière du Diable alors qu'il devrait être à 20 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-10-172)

Questions du public : une question est posée en regard de cette demande.

8.1.4 1757, route 117 - ajout d'une enseigne sur poteau et augmentation de la hauteur d'une enseigne

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-177) vise à autoriser l'installation de deux enseignes sur poteaux alors qu'une seule est autorisée et dont la hauteur de l'une d'elles est de 18,68 m plutôt que de 15 m.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU11-10-173)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 255, chemin du Domaine-Millette - réductions de superficie de bâtiment et d'espace naturel et empiètements en rive et en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-181) vise à autoriser la reconstruction d'un bâtiment principal dérogeant à la réglementation :

- par sa superficie de 49,54 m² plutôt que de 65 m²;
- par son implantation à 1,88 m (et non 2,02 m tel qu'il avait été publié dans l'avis) de la ligne latérale droite plutôt qu'à 5 m;
- qui empiète avec la galerie dans la marge arrière de 10 mètres;
- qui empiète avec la galerie et la véranda dans la rive de 15 m et dans la marge du lac Gauthier de 20 m;
- par un pourcentage d'espace naturel occupant moins de 750 m².

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-10-187)

Questions du public : aucune question n'est posée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Consultation publique sur les demandes d'usage conditionnel

8.2.1 200, impasse David - S.O.S. Pare-Brise

Cette demande d'un usage conditionnel (2011-UC-165) vise à autoriser un bureau de professionnels comme usage conditionnel à une habitation unifamiliale.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-10-168)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2.2 535, rue Émond - confection de pâtisseries

Cette demande d'un usage conditionnel (2011-UC-160) vise à autoriser la confection de pâtisseries comme usage conditionnel à une habitation unifamiliale.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-10-169)



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM11 11 422

8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 24 octobre 2011

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 215-221 et 1757, route 117, aux 535, rue Émond, 152, rue Fortin et 255, chemin du Domaine-Millette pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes d'usage conditionnel pour les propriétés situées aux 200, impasse David et 535, rue Émond pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1757, route 117, 608, rue Labelle, 510, 1048 et 1241, rue de Saint-Jovite, 1743-1745 et 1942, chemin du Village, 189, rue du Couvent, 118, chemin de Kandahar, 610, rue Léonard et 645, rue du Moulin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

- D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 24 octobre 2011 portant les numéros CCU11-10-168 à CCU11-10-178, CCU11-10-180 et CCU11-10-182 à CCU11-10-186;
- D' entériner la recommandation CCU11-10-179 (agrandissement au 189, rue du Couvent) en retirant la 3^e condition et en autorisant le fascia vert forêt de 12 pouces conformément à la demande révisée du 9 novembre 2011;
- D' accepter le projet de rénovation pour la façade d'un local commercial au 118, chemin de Kandahar faisant l'objet de la recommandation CCU11-10-181 conformément au plan déposé le 29 septembre 2011 et à la condition que les couleurs utilisées soient celles du bâtiment original;
- D' entériner la recommandation CCU11-10-187 (255, chemin du Domaine-Millette) en autorisant également l'empiètement du bâtiment et de la galerie dans la marge arrière de 10 mètres et l'implantation du bâtiment à 1,88 mètres de la ligne latérale droite (et non 2,02 m) tel qu'il avait été précisé par le plan de localisation réalisé par monsieur Simon Jean, numéro 19393, minute 736 et déposé le 14 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller monsieur Pascal De Bellefeuille déclare que par souci de transparence, étant donné qu'il travaille à cet endroit, il se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM11 11 423

8.4 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Construction Tremblant Inc. - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout - projet les Hautes Rives

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 19 octobre 2011 par Construction Tremblant Inc. pour le prolongement des réseaux



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

d'aqueduc et d'égout dans son projet nommé les Hautes Rives;

CONSIDÉRANT QUE

la requête prévoit que les travaux seront réalisés conformément aux plans et devis préparés par monsieur Marcel Laurence selon les feuillets C-201 à C-203, C-203A à C-203C, C-204 à C-213 datés du 24 mai 2011 et portant le numéro de dossier 74-16-09 et conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux qui prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la requête déposée par Construction Tremblant Inc. pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et que la Ville s'engage à opérer les réseaux d'aqueduc et d'égout dès l'acceptation des travaux et à les municipaliser suivant les conditions et modalités de l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller monsieur Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM11 11 424

8.5 Acceptation des travaux municipaux de niveau II - chemin de la Petite-Côte

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Réjean Barbe a signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE

l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau II et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter les travaux du niveau II concernant la construction du chemin de la Petite-Côte;

D' autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau II dès la réception de la garantie d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 11 425

8.6 Modification à la contribution à des fins de parcs - Domaine de la Plantation - phase 2

CONSIDÉRANT QUE

les promoteurs du Domaine de la Plantation ont cédé à des fins de contribution en espaces verts et terrains de jeux le lot 3 279 522 du cadastre du Québec et le reste en argent;

CONSIDÉRANT QUE

le lot précité est un sentier qui est relié à un autre sentier longeant la rue des Grands-Pins et que la superficie est



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

incluse dans un élargissement de 5 mètres de l'emprise de rue et n'a jamais été comptabilisé dans la contribution à des fins de parcs et terrains de jeux et qu'une demande a été adressée en ce sens par les promoteurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter de comptabiliser une superficie de 2 150 m², étant la superficie réservée pour un sentier dans l'emprise de la rue des Grands-Pins, comme contribution à des fins de parc et terrain de jeux pour la phase 2 du projet Domaine de la Plantation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 11 426

8.7 Requête introductive d'instance - lot 2 802 657 du cadastre du Québec - mandat de services professionnels

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour représenter la Ville devant la Cour supérieure (poste budgétaire 02-610-00-412), pour déposer contre le propriétaire du lot 2 802 657 une requête introductive d'instance pour un montant préautorisé incluant d'éventuels frais inhérents (poste budgétaire 02-610-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 11 427

8.8 Autorisation d'affichage

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'affichage pour soutenir un jeune de Mont-Tremblant qui participe à l'aventure *Star Académie*;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1640 du règlement de zonage (2008)-102 relativement à l'affichage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la demande d'affichage dans le but d'appuyer la candidature de monsieur Olivier Coutlée à Star Académie pour un maximum de 3 enseignes sur les structures conçues à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Retiré

CM11 11 428

8.10 Stratégie de développement industriel - plans projet d'implantation - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la réalisation de plans projet d'implantation dans le but d'accompagner d'éventuels projets industriels sur son territoire et que le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

Soumissionnaires	Coût unitaire (taxes en sus)
Groupe Barbe et Robidoux Sat, Inc.	1 895 \$
Christian Murray	n/d

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission déposée, soit celle de l'entreprise Groupe Barbe et Robidoux Sat, Inc. au montant de 7 580 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419), pour la confection de 4 plans projet d'implantation, conformément à l'offre de services du 24 septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM11 11 429

9.1 Aménagement et entretien d'un anneau de glace sur le lac Moore - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement et à l'entretien d'un anneau de glace sur le lac Moore pour les saisons hivernales 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de monsieur Pierre Picard pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace sur le lac Moore, incluant également l'installation et le démantèlement du système d'éclairage, conformément aux documents d'appel d'offres TP 2011-54 et pour les montants suivants, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-31-520) :

- 23 000 \$ pour la saison hivernale 2011-2012;
- 23 000 \$ pour la saison hivernale 2012-2013;
- 23 000 \$ pour la saison hivernale 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 11 430

9.2 Parc du Champ-Boisé - travaux d'aménagement - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Levert Paysage a exécuté les travaux d'aménagement au parc du Champ-Boisé en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 2 000,77 \$, taxes en sus (projet 2010-39), à l'entreprise Levert Paysage;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 11 431

9.3 Parc du Saute-Mouton - travaux d'aménagement - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagements paysagers incluant la mise à niveau de modules de jeux pour le parc du Saute-Mouton situé sur la rue Montcalm ont été exécutés par l'entreprise Paysagistes Northland Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 6 670,50 \$, taxes en sus (projet 2010-42, payable par le fond de parcs), à l'entreprise Paysagistes Northland Inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 11 432

9.4 Usine de traitement des eaux usées - secteur Saint-Jovite - travaux de modification à la ventilation - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de modification du système de ventilation de l'usine de traitement des eaux usées du secteur Saint-Jovite ont été réalisés par l'entreprise Normec en conformité avec les documents préparés par la firme Axor;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 4 388 \$, taxes en sus (projet 2008-48 poste budgétaire 55-136-03-000), à l'entreprise Normec;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 11 433

9.5 Achat de produits chimiques 2012 - mandat à l'UMQ

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec l'Union des



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

14 novembre 2011

municipalités du Québec une entente ayant pour but
l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ propose des achats regroupés à ses membres
d'année en année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

- QUE** la Ville s'engage à respecter les termes des contrats attribués par l'UMQ, le cas échéant, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur retenu et reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé à la Ville avant taxes tel que fixé dans le cahier des charges pertinent;
- QUE** la Ville pourra se retirer d'un ou des achats regroupés en transmettant à l'UMQ, avant la date d'ouverture des soumissions, une résolution en ce sens;
- D'** autoriser le directeur du Service des travaux publics à représenter la Ville dans le cadre de ces achats pour remplir les fiches techniques appropriées et recevoir toutes les informations pertinentes de la part de l'UMQ;
- DE** mandater l'UMQ dans le cadre d'achats regroupés, pour la préparation des appels d'offres et l'attribution de contrats pour le chlore gazeux, le silicate de sodium, le PASS 10 et le sulfate d'aluminium liquide (Alun), pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 14 novembre 2011

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 14 novembre 2011 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

19. Levée de la séance



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
14 novembre 2011**

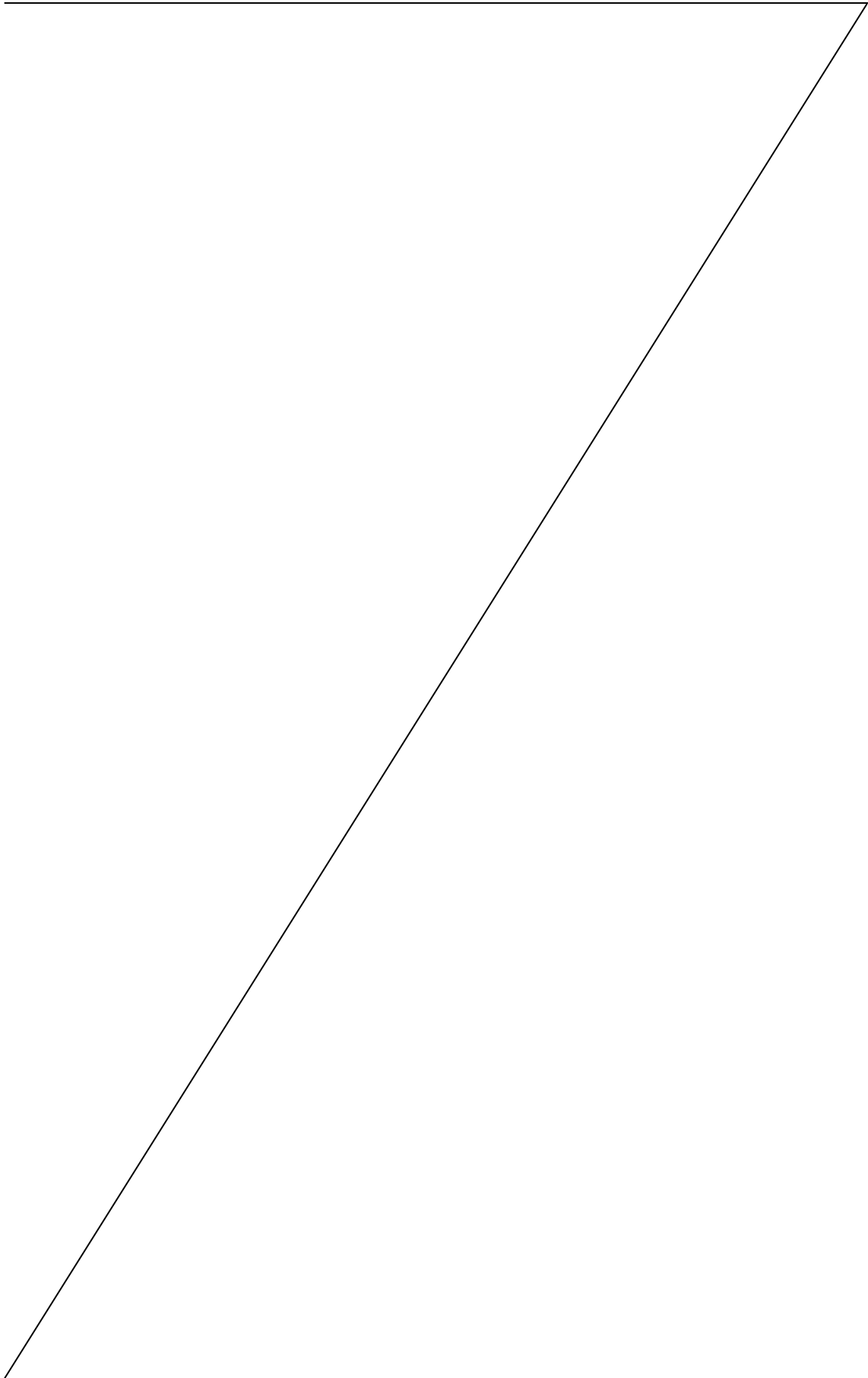
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **12 décembre 2011**, à **20 h 04**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3;
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6, maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2012;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2012, 2013 et 2014;
6. Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2012 - adoption;
7. Deuxième période de questions;
8. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 280



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA11 12 281

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2012

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le budget d'agglomération de la ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2012, au montant de 15 186 444 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 282

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2012, 2013 et 2014

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2012, 2013 et 2014, montrant des dépenses de 7 999 821 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 283

6. Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2012 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Pierre Labonté à la séance du 14 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-A-29 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
12 décembre 2011**

7. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA11 12 284

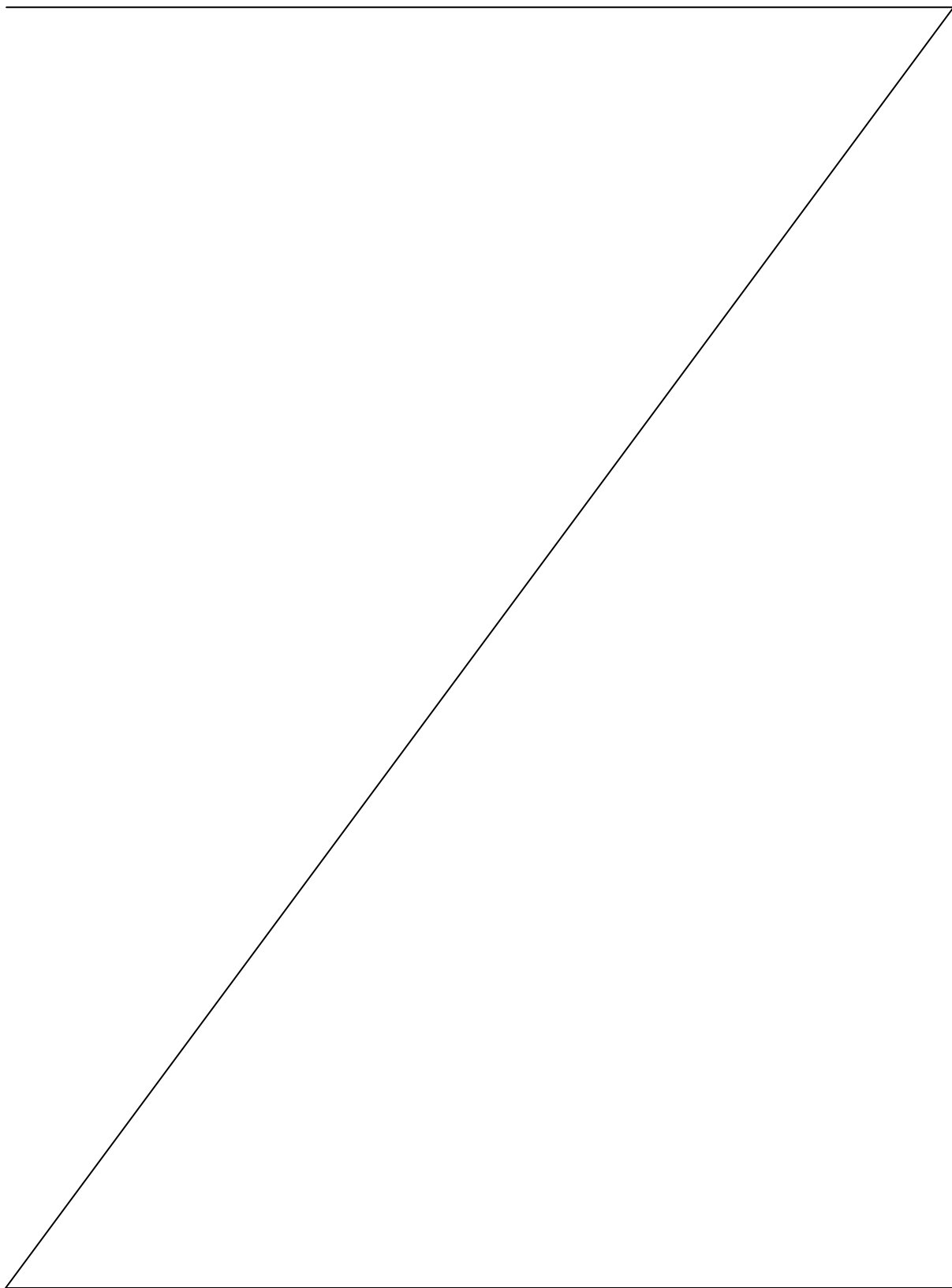
8. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 05.

Luc Brisebois
Maire suppléant

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **12 décembre 2011** à **20 h 11**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6, maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 14 novembre 2011;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2011)-A-28-1 relatif à la rémunération des membres du conseil :
 - 4.1.1 Avis de motion;
 - 4.1.2 Adoption du projet de règlement;
 - 4.2 Règlement sur le régime de retraite des policiers - avis de motion;
5. **Administration**
 - 5.1 Calendrier des séances 2012;
 - 5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil - dépôt;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche de préposés aux prêts;
 - 6.2 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente;
 - 6.3 Abolition du poste de chef d'équipe aménagement paysager et mutation;
 - 6.4 Embauche de répartiteurs-préposés au MIP;
 - 6.5 Système Sym2dut - contrat;
 - 6.6 Création d'un poste de commis secrétaire, transport en commun;
 - 6.7 Embauche de journaliers/chauffeurs/opérateurs;
 - 6.8 Embauche temporaire d'un préposé aux patinoires;
7. **Gestion financière**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;
- 7.4 Affectation du surplus accumulé - piste cyclable rue de Saint-Jovite;
- 7.5 Ordonnance de vente pour taxes et mandat;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Terrain de soccer du parc des Optimistes - acceptation provisoire des travaux;
- 9.2 Aménagement paysager et jardinières suspendues 2012 - attribution de contrat;
- 9.3 Construction du nouvel hôtel de ville - travaux de génie civil - acceptation finale des travaux;
- 9.4 Entretien des aménagements paysagers - renouvellement de contrat;
- 9.5 Aménagement de la plage du lac Mercier - acceptation provisoire des travaux;
- 9.6 Transport en commun - mise en place de boîtes de perception - modification à la demande d'aide financière;
- 9.7 Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats;
- 9.8 Retiré;
- 9.9 Entretien ménager 2012 - renouvellement de contrat;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Écoles de patinage artistique et de camps d'entraînement de hockey - saison printemps et été - prolongation;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

- 14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 12 décembre 2011;

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - aide financière au montant de 69 900 \$ accordée pour le projet d'acquisition de documents pour la bibliothèque.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

CA11 12 285

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA11 12 286

3.1 Séance du 14 novembre 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 14 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

4.1 Règlement (2011)-A-28-1 relatif à la rémunération des membres du conseil

CA11 12 287

4.1.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil.

CA11 12 288

4.1.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2011)-A-28-1 modifiant le règlement (2011)-A-28 relatif à la rémunération des membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 289

4.2 Règlement sur le régime de retraite des policiers - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement sur le régime de retraite des policiers.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

5. Administration

CA11 12 290

5.1 Calendrier des séances 2012

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE pour l'année 2012, les séances ordinaires du conseil d'agglomération auront lieu à 19 h 30 selon le calendrier suivant :

Lundi 23 janvier;
Lundi 13 février;
Lundi 12 mars;
Mardi 10 avril;
Lundi 14 mai;
Lundi 11 juin;
Lundi 9 juillet;
Lundi 13 août;
Lundi 10 septembre;
Mardi 9 octobre;
Lundi 12 novembre;
Lundi 10 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 291

5.2 Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil - dépôt

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de monsieur Jean Grégoire, maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de monsieur le conseiller Pierre Labonté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA11 12 292

6.1 Embauche de préposés aux prêts

CONSIDÉRANT le besoin de personnel pour du remplacement sporadique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de mesdames Catherine Fauteux et Isabelle Falardeau à titre de préposées aux prêts, postes temporaires, au Service de la culture



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

et des loisirs à compter du 14 décembre 2011 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 293

6.2 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE signer la lettre d'entente numéro 16 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin d'autoriser une retraite progressive, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 294

6.3 Abolition du poste de chef d'équipe aménagement paysager et mutation

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef d'équipe aménagement paysager n'est plus nécessaire dans la structure organisationnelle et opérationnelle du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 26 avril 2010, le titulaire du poste n'exerce plus la fonction de chef d'équipe aménagement paysager;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'abolition du poste de chef d'équipe aménagement paysager au Service des travaux publics à compter du 12 décembre 2011 et d'autoriser la mutation de madame Denise Légaré au poste de préposée parcs/espaces verts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 295

6.4 Embauche de répartiteurs-préposés au MIP

CONSIDÉRANT QU' il y a des postes sans titulaire pour cause de maladie, de congé de maternité et autres absences;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Sylvie Leduc et de monsieur Vincent Lalande à titre de répartiteurs - préposés au MIP, postes temporaires au Service de police à compter du 14 décembre 2011 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 296

6.5 Système Sym2dut - contrat

CONSIDÉRANT la nécessité d'utiliser un logiciel pour la gestion des matières dangereuses en milieu de travail;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

CONSIDÉRANT QUE MAERIX - Logiciels de gestion en environnement et santé-sécurité offre un système de gestion des matières dangereuses spécialement conçu pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette

Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un contrat d'une durée de 3 ans avec MAERIX - Logiciels de gestion en environnement et santé-sécurité pour l'utilisation des systèmes Sym2dut et Sym2dutWeb au coût annuel de 2 580 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-160-00-529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 297

6.6 Création d'un poste de commis secrétaire, transport en commun

CONSIDÉRANT le besoin d'une ressource humaine pour effectuer le travail de nature administrative du service de transport en commun;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault

Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU de procéder à la création du poste de commis secrétaire transport en commun au Service des travaux publics et d'entamer immédiatement le processus de recrutement afin de combler le poste d'ici le début de l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 298

6.7 Embauche de journaliers/chauffeurs/opérateurs

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le besoin de personnel pour la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté

Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Michel Ouimet, Raymond Lachaine et Guylain Perreault à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires au Service des travaux publics pour une période de 22 semaines (2 640 heures), à compter du 14 décembre 2011 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 299

6.8 Embauche temporaire d'un préposé aux patinoires

CONSIDÉRANT le besoin du Service des travaux publics pour effectuer, durant la saison hivernale, la surveillance et l'entretien des patinoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille

Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Marius Gallant, à titre de préposé aux patinoires, poste temporaire au Service des travaux publics pour la saison hivernale 2011-2012 et pour une période maximale de 16 semaines selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA11 12 300

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2011 au montant de 307 274,10 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 301

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 8 573,81 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 302

7.3 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affecté des sommes pour différents projets;

CONSIDÉRANT le coût moindre pour la réalisation de certains projets et le rapport de la trésorière faisant état des sommes inutilisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE transférer le solde de 410 379,12 \$ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 303

7.4 Affectation du surplus accumulé - piste cyclable rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT QUE la Ville a effectué les travaux de construction d'une piste cyclable sur la rue de Saint-Jovite (entre le pont de la rivière du Diable et l'accès à la voie de service nord de la route 117);

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement (2007)-A-16 le 10 septembre 2007;

CONSIDÉRANT le coût beaucoup moins élevé que les estimations de 2007 pour la réalisation de la piste cyclable sur la rue de Saint-Jovite et qu'il n'y a pas lieu d'effectuer un emprunt;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'affecter une somme de 54 352,90 \$, du surplus accumulé, pour les dépenses encourues lors de la construction d'une piste cyclable sur la rue de Saint-Jovite (projet 2007-48).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 304

7.5 Ordonnance de vente pour taxes et mandat

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2009 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, déposé par la trésorière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre ces immeubles à l'enchère publique conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU :

QUE conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, il soit ordonné à la greffière adjointe de vendre à l'enchère publique, le 11 janvier 2012, à 10 heures, à la salle de conseil temporaire au 144, rue du Couvent les immeubles décrits dans l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

QUE les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans ce même avis public;

QUE conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à enchérir et à acquérir les immeubles mis en vente, le 11 janvier 2012, pour la Ville;

QUE conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe soit autorisée à consentir un acte de vente à l'adjudicataire, devant notaire, pour la Ville, tous les frais étant à la charge de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA11 12 305

9.1 Terrain de soccer du parc des Optimistes - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Fermes Michel Bastien inc. a exécuté et complété les travaux de remplacement de la surface de gazon naturel sur le terrain de soccer du parc des Optimistes en conformité avec les documents contractuels;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
12 décembre 2011**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de remplacement de la surface de gazon naturel sur le terrain de soccer du parc des Optimistes effectués par l'entreprise Les Fermes Michel Bastien inc. (projet 2011-53).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 306

9.2 Aménagement paysager et jardinières suspendues 2012 - attribution de contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à l'achat des différents végétaux devant composer l'aménagement paysager de la Ville et de jardinières suspendues pour la saison estivale 2012 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Aménagement paysager :

Soumissionnaire	Coûts (taxes en sus)
Les Serres Arundel	11 618,44 \$
Levert Paysage Botanix	15 282,52 \$

Jardinières suspendues :

Soumissionnaire	Coûts (taxes en sus)
Serres Sylvain Prud'homme	8 085,00 \$
Les Serres Arundel	8 562,75 \$
Levert Paysage Botanix	8 820,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de fleurs et amendements de sol devant composer l'aménagement paysager de l'entreprise Les Serres Arundel au montant de 11 618,44 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-627) et d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture et la livraison des jardinières suspendues de l'entreprise Les Serres Sylvain Prud'homme, au montant de 8 085 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-627), pour la saison estivale 2012, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 307

9.3 Construction du nouvel hôtel de ville - travaux de génie civil - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE

l'entreprise 9088-9569 Québec inc. a exécuté les travaux de génie civil dans le cadre du projet de construction du nouvel hôtel de ville en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme d'ingénieurs-conseils Génivar;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et d'autoriser de payer à l'entreprise 9088-9569 Québec inc. la retenue contractuelle de 5 % au montant de 17 932,32 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt (2008)-A-19 (projet 2008-91);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 308

9.4 Entretien des aménagements paysagers - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2010 à un appel d'offres public pour l'entretien des aménagements paysagers avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2011 et 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Créations Aqua Terra Inc. a été mandatée par la résolution CA10 03 071 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1^{er} février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Créations Aqua Terra Inc., au montant de 68 437,71 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), pour l'entretien des aménagements paysagers pour l'été 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 309

9.5 Aménagement de la plage du lac Mercier - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Paysagistes Northland inc. a exécuté et complété les travaux d'amélioration des aménagements de la plage du lac Mercier en conformité avec les documents contractuels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire et au paiement du décompte n° 2 des travaux d'amélioration des aménagements de la plage du lac Mercier effectués par l'entreprise Les Paysagistes Northland inc., au montant de 66 906,67 \$, taxes en sus (projet 2011-18), à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

CA11 12 310

**9.6 Transport en commun - mise en place de boîtes de perception -
modification à la demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place de boîtes de perception électronique dans les autobus du service de transport en commun sur son territoire afin d'améliorer la gestion et réduire la fraude;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) offre un volet immobilisation à son programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes;

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA11 10 252 a été adoptée en octobre dernier et qu'il y a lieu de la modifier considérant la volonté d'instaurer la vente de cartes journalières et que les boîtes de perception doivent être en mesure de valider de telles cartes;

CONSIDÉRANT QUE le montant global de la nouvelle proposition de l'entreprise Garival est de 72 750 \$, taxes en sus, pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes de perception modèle Odyssey avec 3 tirelires additionnelles et une clé électronique et que la subvention finance 85 % de ces frais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE déposer une nouvelle demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du volet des immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour la fourniture et l'installation de trois boîtes de perception électronique dans les autobus du service de transport en commun pour un montant de 82 880,44 \$, taxes incluses, dont 85 % du montant, soit 70 448,37 \$, serait défrayé par la SOFIL;

QUE la Ville s'engage à rembourser le montant équivalent à 15 % des frais non subventionnés soit 12 432,06 \$, taxes incluses (projet 2012-17), et de mandater le directeur du Service des travaux publics pour représenter la Ville dans cette demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 311

9.7 Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats

CONSIDÉRANT QUE le terme des membres nommés à la Commission sur le transport des personnes prend fin le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la chambre de commerce ne désire pas renouveler son entente concernant la gestion du service de transport en commun;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
12 décembre 2011**

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat des membres de la Commission sur le transport des personnes pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 comme suit :

- le directeur du Service des travaux publics;
- madame France Émond, du Service des travaux publics;
- madame Susan Champagne, membre et présidente;
- madame Sylvie Gourde, membre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Retiré

CA11 12 312

9.9 Entretien ménager 2012 - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2011 à un appel d'offres public pour l'entretien ménager des différents édifices municipaux avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2012-2013 et 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sanitec 2000 Inc. a été mandatée par la résolution CA11 02 041 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1^{er} février qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU de renouveler le contrat de l'entreprise Sanitec 2000 Inc., au montant de 141 996 \$ taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA11 12 313

11.1 Écoles de patinage artistique et camps d'entraînement de hockey - saisons printemps et été

CONSIDÉRANT les demandes du Club de patinage artistique de Mont-Tremblant et de l'École de hockey Les Kodiaks de tenir des écoles et des camps d'entraînement à l'aréna lors des saisons printemps (23 avril au 1^{er} juin) et été (2 juillet au 24 août);

CONSIDÉRANT QUE les prolongations demandées engendrent des coûts additionnels, répartis selon l'utilisation respective comme suit :

Saison	Club de patinage artistique	Les Kodiaks	Total
Printemps	13 430,82 \$	12 200,82 \$	25 631,64 \$
Été	24 462,24 \$	8 754,08 \$	33 216,32 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue des écoles et camps d'entraînement à l'aréna conditionnellement à ce que les coûts additionnels soient assumés par le Club de patinage artistique de Mont-Tremblant et l'école de hockey Les Kodiaks en fonction de leur utilisation respective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 12 décembre 2011

La directrice générale dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 12 décembre 2011 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la ville.

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil d'agglomération prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

- 15.1 Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine - Aide financière au montant de 69 900 \$ accordée pour le projet d'acquisition de documents pour la bibliothèque.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA11 12 314

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire suppléant

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **12 décembre 2011 à 19 h 55**, à la salle du conseil temporaire au située au 144, rue du Couvent, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6, maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseiller du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2012 PAR LA TRÉSORIÈRE

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2012;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2012, 2013 et 2014;
6. Règlement (2011)-127 établissant les taux de taxes pour l'année 2012 - adoption;
7. Deuxième période de questions;
8. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM11 12 435

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
12 décembre 2011**

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Le maire suppléant répond aux questions des personnes présentes.

CM11 12 436

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2012

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le budget de la ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2012, au montant de 19 672 442 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 437

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2012, 2013 et 2014

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2012, 2013 et 2014, montrant des dépenses de 34 127 279 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 438

6. Règlement (2011)-127 établissant les taux de taxes pour l'année 2012 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Vincent Perreault à la séance du 14 novembre 2011;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-127 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
12 décembre 2011**

7. Deuxième période de question

Aucune question n'est posée.

CM11 12 439

8. Levée de la séance extraordinaire

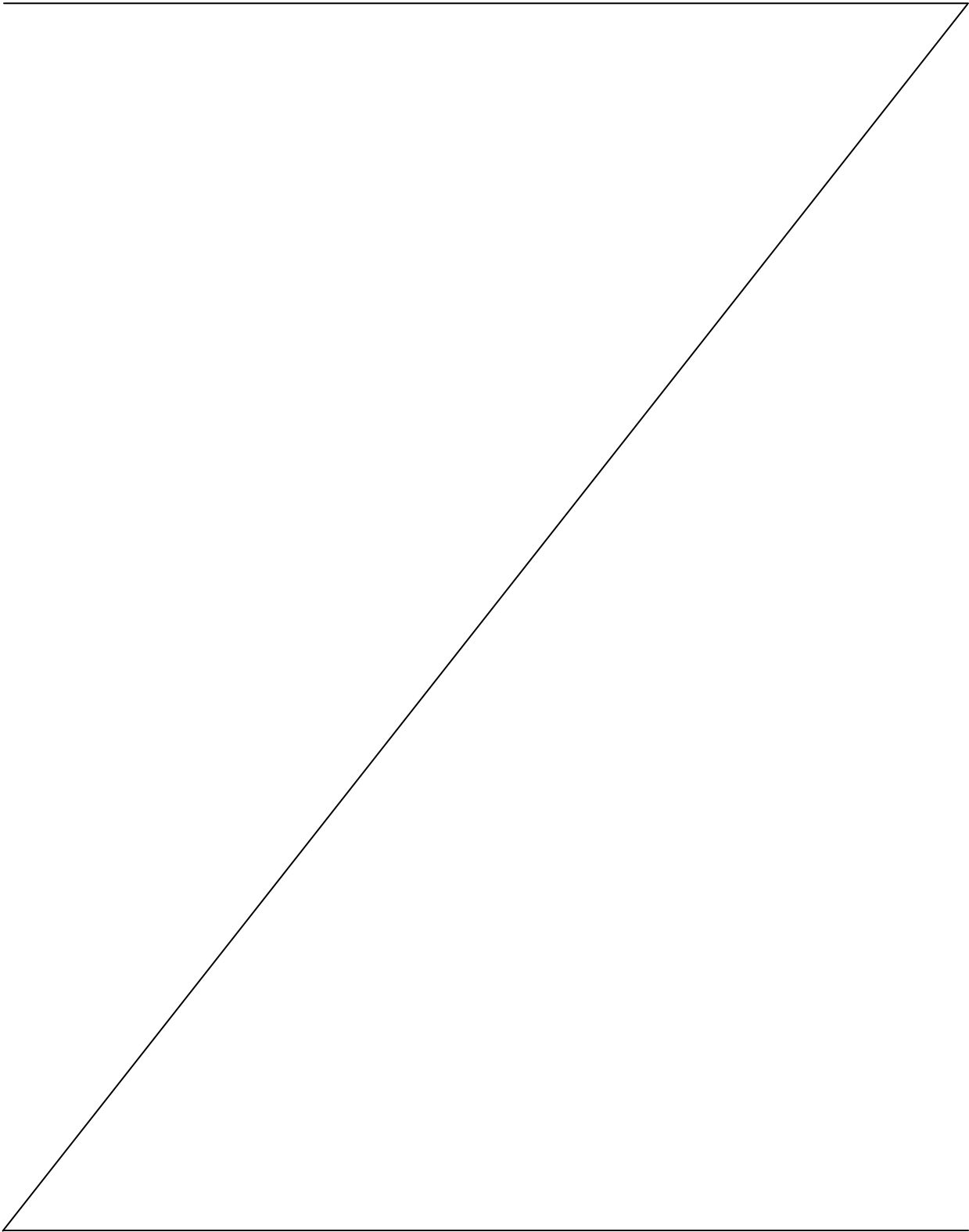
Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire suppléant

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière





**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **12 décembre 2011** à **20 h 34**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6, maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

*Remise de chèques aux représentants du Campus primaire
et de la polyvalente Curé-Mercure pour les profits de la vente de billets
de la conférence de Laure Waridel*

Assemblée publique de consultation en regard du projet de règlement suivant :

- I. **Règlement (2011)-102-20 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 concernant l'ajout d'une rive de 30 mètres autour du lac situé sur le lot 4 794 569.**

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 **Séance du 14 novembre 2011;**
4. **Règlements**
 - 4.1 **Dépôt de certificats :**
 - 4.1.1 **Règlement (2011)-102-18-2 modifiant le règlement de zonage relativement à un plan d'aménagement d'ensemble applicable aux zones CA-461, IN-462 et EX-1041 et aux zones de conservation projetées CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045;**
 - 4.1.2 **Règlement (2011)-102-18-3 modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement des zones CA-461 et IN-462, à la création de la zone CO-1042 et à l'introduction d'un usage de bureau dans la zone CA-461;**
 - 4.1.3 **Règlement (2011)-102-18-4 modifiant le règlement de zonage relativement à la zone EX-1041 par l'introduction du groupe d'usage extraction, par la création des zones de conservation CO-1043, CO-1044 et CO-1045 et par l'intégration des plans**

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

d'aménagement d'ensemble, de gestion de la carrière, de la circulation et d'aménagement paysager;

- 4.1.4 Règlement (2011)-102-18-5 modifiant le règlement de zonage relativement à la grille des usages et normes des zones de conservation CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045;
 - 4.2 Règlement (2011)-100-6 modifiant le plan d'urbanisme et visant la modification des aires d'affectation commerciale artérielle (CA), industrielle (I) et extraction (EX) ainsi que la limite du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Jovite - adoption;
 - 4.3 Règlement (2011)-102-20 modifiant le règlement concernant l'ajout d'une rive de 30 mètres autour du lac situé sur le lot 4 794 569 - adoption;
 - 4.4 Règlement (2011)-103-3 modifiant le règlement de lotissement et visant l'ajout de dispositions particulières applicables aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - adoption;
 - 4.5 Règlement (2011)-106-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 au secteur de PIIA-28 - parc industriel - adoption;
 - 4.6 Règlement (2011)-90-1 modifiant le règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur une partie du chemin Paquette et visant l'interdiction à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur le chemin Daoust - adoption;
 - 4.7 Règlement (2011)-100-8 modifiant le plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement;
 - 4.8 Règlement (2011)-103-5 modifiant le règlement concernant le lotissement relativement aux chenils - adoption du projet de règlement;
 - 4.9 Règlement (2011)-102-21 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement;
- 5. Administration**
- 5.1 Bail de location avec le Comité d'Actions stratégiques de Mont-Tremblant;
 - 5.2 Calendrier des séances 2012;
 - 5.3 Convention d'aide financière - événement Ironman;
 - 5.4 Association de Villégiature Tremblant - autorisation d'événements;
- 6. Ressources humaines**
- 7. Gestion financière**
- 7.1 Liste des comptes à payer;
 - 7.2 Liste des engagements;
 - 7.3 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;
 - 7.4 Affectation du surplus non affecté;
- 8. Urbanisme**
- 8.1 Consultations publiques sur les demandes de dérogations mineures :
 - 8.1.1 905, chemin Cochrane - augmentation de la longueur de 2 quais, de la superficie d'un bâtiment accessoire et ajout d'un quai;
 - 8.1.2 156, chemin des Castors - réduction de la rive;
 - 8.1.3 157, chemin des Boisés - implantations en marge avant et augmentation de la largeur d'un abri d'auto;
 - 8.1.4 370-376, chemin de l'Iris - empiètements et ajout d'une remise;
 - 8.1.5 1011-1013, rue Trudeau - empiètements en marge arrière et latérale et ajout d'une remise;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

- 8.1.6 45-47, chemin des Outardes - augmentation de la hauteur d'une clôture;
- 8.1.7 Allée de la Sérénité - réduction de la distance entre une allée d'accès et un lac;
- 8.1.8 1295-1297, rue Labelle - réseau électrique aérien;
- 8.1.9 149, rue Matte - agrandissement sur un sommet de montagne protégé;
- 8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel :
 - 8.2.1 100, rue des Cervidés - bureau de vente de maison modèle dans une habitation unifamiliale;
- 8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
 - 8.3.1 Retiré;
 - 8.3.2 Réunion du 21 novembre 2011;
- 8.4 Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement de mandats;
- 8.5 Demande d'occupation permanente du domaine public - 676, rue de Saint-Jovite;
- 8.6 Acquisition d'un terrain - lot 3 969 435;
- 8.7 Remblai du lac - lot 4 794 569;
- 8.8 Circuit naturel - conception graphique, fabrication et installation de structures - mandat;
- 8.9 Circuit patrimonial - mandat;
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Pavage 2011 - rue Perreault - acceptation provisoire des travaux;
 - 9.2 Acceptations finales de travaux;
 - 9.3 Inspection et analyse des bornes d'incendie - renouvellement de contrat;
- 10. Environnement**
- 11. Culture et loisirs**
 - 11.1 Retiré;
 - 11.2 Musée d'art contemporain des Laurentides - appui au changement de statut et au projet de construction.
- 12. Police**
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

Assemblée de consultation publique

La présente assemblée publique de consultation a été dûment convoquée par avis public donné conformément à la loi, le 3 décembre 2011. Elle est tenue en regard du projet de règlement mentionné ci-dessous. Monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme, est présent pour expliquer de façon générale la portée de ce projet de règlement.

I. Règlement (2011)-102-20 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 concernant l'ajout d'une rive de 30 mètres autour du lac situé sur le lot 4 794 569

Ce projet vise à imposer une rive de 30 mètres autour du lac situé sur le lot 4 794 569.

Aucun article de ce projet de règlement ne contient de disposition susceptible d'approbation référendaire puisqu'il est adopté pour fins de concordance au schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides.

Monsieur Levac indique que le lot 4 794 569 correspond à l'ancien lot 3 647 439 qui a été modifié suite à une opération cadastrale.

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM11 12 440

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en ajoutant le point suivant :

- 5.5 Nomination du maire suppléant au comité administratif de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire suppléant répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbal

CM11 12 441

3.1 Séance du 14 novembre 2011

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 novembre 2011, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 décembre 2011

4. Règlements

4.1 Dépôt de certificats

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose les certificats dressés suite à la période d'accessibilité aux registres tenus en regard des règlements suivants :

CM11 12 442

4.1.1 Règlement (2011)-102-18-2 modifiant le règlement de zonage relativement à un plan d'aménagement d'ensemble applicable aux zones CA-461, IN-462 et EX-1041 et aux zones de conservation projetées CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045

Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 26 et qu'il y a eu 3 demandes. En conséquence, le règlement (2011)-102-18-2 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CM11 12 443

4.1.2 Règlement (2011)-102-18-3 modifiant le règlement de zonage relativement à l'agrandissement des zones CA-461 et IN-462, à la création de la zone CO-1042 et à l'introduction d'un usage de bureau dans la zone CA-461

Ce certificat stipule que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 17 et que la majorité des personnes habiles à voter a renoncé par écrit à la tenue d'un scrutin et de ce fait, le registre a été annulé conformément aux dispositions de l'article 532 de la LERM. En conséquence, le règlement (2011)-102-18-3 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CM11 12 444

4.1.3 Règlement (2011)-102-18-4 modifiant le règlement de zonage relativement à la zone EX-1041 par l'introduction du groupe d'usage extraction, par la création des zones de conservation CO-1043, CO-1044 et CO-1045 et par l'intégration des plans d'aménagement d'ensemble, de gestion de la carrière, de la circulation et d'aménagement paysager

Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 25 et qu'il y a eu 1 demande. En conséquence, le règlement (2011)-102-18-4 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CM11 12 445

4.1.4 Règlement (2011)-102-18-5 modifiant le règlement de zonage relativement à la grille des usages et normes des zones de conservation CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045

Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 26 et qu'il y a eu 3 demandes. En conséquence, le règlement (2011)-102-18-5 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CM11 12 446

4.2 Règlement (2011)-100-6 modifiant le plan d'urbanisme et visant la modification des aires d'affectation commerciale artérielle (CA), industrielle (I) et extraction (EX) ainsi que la limite du périmètre d'urbanisation du secteur Saint-Jovite - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance extraordinaire du 25 août 2011;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-100-6 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 ET VISANT LA MODIFICATION DES AIRES D'AFFECTATION COMMERCIALE ARTÉRIELLE (CA), INDUSTRIELLE (I) ET EXTRACTION (EX) AINSI QUE LA LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DU SECTEUR SAINT-JOVITE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 447

4.3 Règlement (2011)-102-20 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout d'une rive de 30 mètres autour du lac situé sur le lot 4 794 569 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 14 novembre 2011;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-102-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 CONCERNANT L'AJOUT D'UNE RIVE DE 30 MÈTRES AUTOUR DU LAC SITUÉ SUR LE LOT 4 794 569.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 448

4.4 Règlement (2011)-103-3 modifiant le règlement de lotissement et visant l'ajout de dispositions particulières applicables aux zones CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 et CO-1045 - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance extraordinaire du 25 août 2011;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-103-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (2008)-103 ET VISANT L'AJOUT DE DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES CA-461, IN-462, EX-1041, CO-1042, CO-1043, CO-1044 ET CO-1045.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 449

4.5 Règlement (2011)-106-5 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale au secteur de PIIA-28 - parc industriel - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Luc Brisebois à la séance extraordinaire du 25 août 2011;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-106-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2008)-106 AU SECTEUR DE PIIA-28 - PARC INDUSTRIEL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 450

4.6 Règlement (2011)-90-1 modifiant le règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur une partie du chemin Paquette et visant l'interdiction à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur le chemin Daoust - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 11 juillet 2011;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-90-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS SUR UNE PARTIE DU CHEMIN PAQUETTE (2006)-90 ET VISANT L'INTERDICTION À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT ET DES VÉHICULES-OUTILS SUR LE CHEMIN DAOUST.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 451

4.7 Règlement (2011)-100-8 modifiant le plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2011)-100-8 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 23 janvier 2012, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 452

4.8 Règlement (2011)-103-5 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux chenils - adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2011)-103-5 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux chenils.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 23 janvier 2012, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

CM11 12 453

4.9 Règlement (2011)-102-21 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2011)-102-21 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 23 janvier 2012, à compter de 19 h 30, au 144, rue du Couvent à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM11 12 454

5.1 Bail de location avec le Comité d'Actions stratégiques de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'entente intervenue le 15 août 2011 en vertu de la résolution CM11 08 295 entre la Ville et le Comité d'Actions stratégiques de Mont-Tremblant (CAS) pour les fins de la mise en œuvre du plan stratégique de développement touristique de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT le besoin d'utilisation de locaux pour l'exécution du mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un bail avec le CAS pour l'occupation d'une partie des locaux du Service de l'urbanisme situés dans l'édifice Félix-Calvé du 1875, chemin du Village dans le cadre du mandat de mise en œuvre du Plan stratégique de développement touristique de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 455

5.2 Calendrier des séances 2012

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du conseil municipal auront lieu en 2012 immédiatement après la séance du conseil d'agglomération selon le calendrier suivant :

Lundi 23 janvier;
Lundi 13 février;
Lundi 12 mars;
Mardi 10 avril;
Lundi 14 mai;
Lundi 11 juin;
Lundi 9 juillet;
Lundi 13 août;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

Lundi 10 septembre;
Mardi 9 octobre;
Lundi 12 novembre;
Lundi 10 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 456

5.3 Convention d'aide financière - événement Ironman

CONSIDÉRANT QU' une demande d'aide financière a été déposée au ministère du Tourisme du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec le ministère du Tourisme du Québec pour la réception d'une subvention de 1,8 millions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 457

5.4 Association de Villégiature Tremblant - autorisation d'événements

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Villégiature Tremblant a déposé une demande d'autorisation pour la tenue de feux d'artifices;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation de feux d'artifice à la Station Mont Tremblant les 31 décembre 2011, 1^{er} juillet et 17 et 19 août 2012 selon la demande de l'Association de Villégiature Tremblant.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 458

5.5 Nomination du maire suppléant au comité administratif de la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 123 et 125 du Code municipal relatives au comité administratif de la MRC et permettant au conseil des maires, quand bon lui semble, de remplacer tout membre du comité administratif qu'il a lui-même désigné;

CONSIDÉRANT QUE le maire Pierre Pilon siège au comité administratif de la MRC et qu'il est absent pour une période d'environ 3 mois pour des raisons de santé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite s'assurer que la Ville demeure dûment représentée sur le comité administratif de la MRC;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

ET RÉSOLU DE demander au conseil des maires de la MRC des Laurentides d'adopter une résolution à sa prochaine séance afin de permettre à monsieur Luc Brisebois, maire suppléant, de siéger au comité administratif dès que possible et ce, jusqu'au retour du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM11 12 459

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2011 au montant de 141 310,32 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 460

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 11 392,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 461

7.3 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affecté des sommes pour différents projets;

CONSIDÉRANT le coût moindre pour la réalisation de certains projets et le rapport de la trésorière faisant état des sommes inutilisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE transférer le solde de 1 213 097,05 \$ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 462

7.4 Affectation du surplus non affecté

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'année financière 2010 ont démontré des surplus reliés aux différentes réserves des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant au montant total de 806 243,87 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation du surplus non affecté aux différentes réserves soit, aqueduc et égout des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant et ordures de Mont-Tremblant, pour un montant total de 806 243,87 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultations publiques sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 905, chemin Cochrane - augmentation de la longueur de 2 quais, de la superficie d'un bâtiment accessoire et ajout d'un quai

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-182) vise à autoriser :

- la présence de deux quais alors qu'un seul est permis par terrain;
- la longueur d'un quai et de sa passerelle de 43 m plutôt que de 8 m;
- l'ajout d'une section de quai de 7 m dans le littoral allant vers la résidence;
- la prolongation d'une section du quai dans le littoral du milieu humide fermé ainsi que dans sa bande de protection riveraine;
- la superficie d'un pavillon de 28 m² plutôt que de 10 m².

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU11-11-196)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 156, chemin des Castors - réduction de la rive

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-184) vise à régulariser l'implantation d'une galerie attenante à un cabanon à 14,21 m de la ligne des hautes eaux du lac Gélinas alors qu'elle devrait être à 15 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU11-11-192)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 157, chemin des Boisés - implantations en marge avant et augmentation de la largeur d'un abri d'auto

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-185) vise à régulariser :

- l'implantation en cour avant d'une remise non attenante à la résidence alors que le règlement ne le permet pas et la réduction de la marge avant de 6 m à 0 m;
- l'implantation d'un abri d'auto en cour avant dans le prolongement imaginaire des murs latéraux alors que le règlement ne le permet pas et la réduction de la marge avant de 5 m à 4,62 m;
- la largeur de l'abri d'auto de 6,18 m plutôt que de 6 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-11-193)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 370-376, chemin de l'Iris - empiètements et ajout d'une remise

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-186) vise à régulariser l'implantation :

- de deux remises alors qu'une seule est autorisée par terrain;
- des 2 remises à 2,36 m de la résidence et à 0,61 m d'une construction accessoire plutôt qu'à 3 m du bâtiment principal et à 1 m d'une construction accessoire;
- des 2 remises à 0 m d'une aire de stationnement plutôt qu'à 1 m.



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
12 décembre 2011**

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-11-194)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 1011-1013, rue Trudeau - empiètements en marge arrière et latérale et ajout d'une remise

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-187) vise à régulariser l'implantation :

- d'une résidence à 2,64 m de la ligne arrière plutôt qu'à 7,5 m;
- d'une galerie à 2 m de la ligne arrière plutôt qu'à 3 m;
- de deux remises alors qu'une seule est autorisée par terrain et respectivement situées à 0,79 m et à 0,25 m de la ligne de terrain plutôt qu'à 1 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-11-195)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 45-47, chemin des Outardes - augmentation de la hauteur d'une clôture

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-188) vise à régulariser la hauteur d'une clôture érigée en cour avant de 2,50 m alors qu'elle ne devrait pas dépasser 0,75 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU11-11-197)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Allée de la Sérénité - réduction de la distance entre une allée d'accès et un lac

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-197) vise à autoriser qu'une allée d'accès qui dessert plusieurs bâtiments soit à une distance de 18,5 m de la ligne des hautes eaux d'un lac alors qu'elle devrait être à 30 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande (CCU11-11-200)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 1295-1297, rue Labelle - réseau électrique aérien

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-199) vise à autoriser que toute entrée électrique, téléphonique et par câble soit aérienne alors que, dans un projet intégré d'habitation, celles-ci doivent être souterraines entre le bâtiment et son réseau de distribution.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-11-198)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 149, rue Matte - agrandissement sur un sommet de montagne protégé

Cette demande de dérogation mineure (2011-DM-200) vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée sur un sommet de montagne protégé.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU11-11-199)



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel

8.2.1 100, rue des Cervidés - bureau de ventes de maison modèle dans une habitation unifamiliale

Cette demande d'un usage conditionnel (2011-UC-183) vise à autoriser l'usage « Bureau de ventes - maison modèle » comme usage conditionnel à la résidence unifamiliale située au 100, rue des Cervidés.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU11-11-191)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.3 Recommandations du comité consultatif

8.3.1 Retiré

8.3.2 Réunion du 21 novembre 2011

CONSIDÉRANT la demande d'un projet de lotissement majeur de type projet intégré assujéti à un PIIA sur l'allée de la Sérénité;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 156, chemin des Castors, 157, chemin des Boisés, 370-376 rue de l'Iris, 1011-1013, rue Trudeau, 905, chemin Cochrane, 45-47, chemin des Outardes, 1295-1297, rue Labelle, 149, rue Matte ainsi que pour un terrain non construit sur l'allée de la Sérénité pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT la demande d'un usage conditionnel pour la propriété située au 100, rue des Cervidés pour laquelle des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1281 et 2672, chemin du Village, 515, chemin de Brébeuf, 676, rue de Saint-Jovite, 2505, rue de l'Aulnaie et 118, chemin de Kandahar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 21 novembre 2011 portant les numéros CCU11-11-191 à CCU11-11-195 et CCU11-11-198 à CCU11-11-207;

DE reporter la décision concernant les recommandations CCU11-11-196 et CCU11-11-197 (dérogations mineures pour le 905, chemin Cochrane et le 45-47, chemin des Outardes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Comité consultatif d'urbanisme - renouvellement de mandats

CONSIDÉRANT QUE les mandats de messieurs Claude Girard et François Marcoux prennent fin le 31 décembre 2011 et qu'ils sont intéressés à les renouveler;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats de messieurs Claude Girard et François Marcoux au comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 465

8.5 Demande d'occupation permanente du domaine public - 676, rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT QUE le représentant du Centre Couvre Plancher inc. a demandé une occupation du domaine public afin d'installer une enseigne dans l'emprise de la rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT le rapport du Service des travaux publics mentionnant que l'enseigne ne nuira pas aux opérations de déneigement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public au propriétaire du 676, rue de Saint-Jovite conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées;

D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 466

8.6 Acquisition d'un terrain - lot 3 969 435

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire d'un terrain résiduel de 131 mètres carrés en bordure de la rue Demontigny souhaite vendre ce terrain à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de vente au montant de 1 \$ pour le lot 3 969 435 situé en bordure de la rue Demontigny et que la préparation des documents nécessaires et leurs frais soient assumés par le requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 467

8.7 Remblai du lac - lot 4 794 569

CONSIDÉRANT QU' une demande a été adressée à la ville pour remblayer le lac situé sur le lot 4 794 569 afin de permettre l'implantation d'industries connexes à l'exploitation d'un site d'extraction;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant
12 décembre 2011**

- CONSIDÉRANT QUE** le projet a évolué depuis l’entente intervenue le 24 janvier 2011 avec le propriétaire qui prévoyait que le lac ne serait pas remblayé;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville est favorable à la demande qui rencontre les objectifs de développement industriel et que le projet a reçu l’aval du Service de l’environnement;
- CONSIDÉRANT QUE** cette demande est régie par les dispositions des articles 5 et suivants du règlement 255-2011 de la MRC des Laurentides et que cette dernière requiert, pour l’étude d’une demande, une résolution de la municipalité concernée;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande relève de la compétence du ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d’autoriser la modification de l’entente intervenue le 24 janvier 2011 avec Location Jean Miller inc. et Placements Jean Miller inc. par la suppression du paragraphe 7c) et d’informer la MRC des Laurentides que la Ville ne s’objecte pas au remblai du lac situé sur le lot 4 794 569.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 468

8.8 Circuit naturel - conception graphique, fabrication et installation de structures - mandat

- CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire procéder à la conception graphique, la fabrication et l’installation de structures pour un circuit d’interprétation naturel et optionnellement, d’hébertisme et que le Service de l’urbanisme a procédé à un appel d’offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Option 1 - Circuit d’interprétation sans équipement d’hébertisme

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Horizon multiresources inc.	26 940 \$
Les Arts numériques	s/o
Les Entreprises Laurent Godon	s/o
Techno 3-D	s/o

Option 2 - Circuit d’interprétation avec équipement d’hébertisme

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Horizon multiresources inc.	36 710 \$
Les Arts numériques	s/o
Les Entreprises Laurent Godon	s/o
Techno 3-D	s/o



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme pour l'option 2, de l'entreprise Horizon multiressources inc. au montant de 36 710 \$, taxes en sus (projet 2011-58), payable par le fonds de parcs, pour la conception graphique, la fabrication et l'installation de structures pour un circuit d'interprétation naturel et d'hébertisme, conformément aux documents d'appel d'offres 2011-11-25 et à l'offre de services signée le 6 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 469

8.9 Circuit patrimonial - mandat

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite aménager un circuit patrimonial dans le secteur du Village;

CONSIDÉRANT la soumission de madame Danielle Soucy pour la préparation du contenu informatif et visuel des panneaux de ce circuit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE mandater madame Danielle Soucy pour la préparation du contenu informatif et visuel des panneaux d'un circuit patrimonial pour le secteur du Village, pour un montant forfaitaire de 21 800 \$, taxes non applicables (poste budgétaire 02-610-00-419), conformément à la proposition reçue les 29 novembre 2011 et 8 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM11 12 470

9.1 Pavage 2011 - rue Perreault - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Asphalte Bélanger inc. a exécuté et complété les travaux de pavage sur la rue Perreault en conformité avec les documents contractuels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de pavage sur la rue Perreault effectués par l'entreprise Asphalte Bélanger inc., et au paiement de 41 785,26 \$, taxes en sus (projet 2011-22), à laquelle une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 471

9.2 Acceptations finales de travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux du contrat de scellement de fissures 2010 ont été réalisés par Le Groupe Lefebvre MRP inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Paysagiste Northland a exécuté les travaux d'aménagement au parc du Domaine Lauzon en conformité avec les documents contractuels préparés par la firme Karyne Architecte Paysagiste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder aux acceptations finales de travaux et à la libération des retenues contractuelles comme suit :

Entreprise	Retenu contractuelle (taxes en sus)	Poste budgétaire ou projet	Condition
Le Groupe Lefebvre MRP inc.	430,41 \$	55-136-03-000	Sur réception d'une preuve que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés.
Paysagiste Northland	3 212,55 \$	2010-41	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM11 12 472

9.3 Inspection et analyse des bornes d'incendie - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM11 04 158 attribuait un contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie sur son territoire à la firme Hydra-Spec inc. pour l'année 2011 avec possibilité de renouvellement pour les années 2012 et 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de la firme Hydra-Spec inc. au montant de 18 239,55 \$, taxes en sus, à un taux unitaire de 29,95 \$ par borne d'incendie, pour la réalisation de l'inspection et de l'analyse de 609 bornes pour l'année 2012 avec possibilité de renouvellement pour l'année 2013, conformément au document d'appel d'offres TP2011-18 et réparti dans les postes budgétaires suivants :

- 8 985,00 \$ - 02-413-00-419;
- 9 254,55 \$ - 02-413-01-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Retiré

CM11 12 473

11.2 Musée d'art contemporain des Laurentides - appui au changement de statut et au projet de construction

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides est l'une des seules régions du Québec à ne pas avoir de musée reconnu sur son territoire et qu'elle accuse un retard important au niveau de ses infrastructures culturelles;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 décembre 2011

CONSIDÉRANT QUE le Musée d'art contemporain des Laurentides est une institution dont le professionnalisme est apprécié tant par la communauté artistique que par les citoyens de toutes les Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le Musée d'art contemporain des Laurentides a demandé au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine de le reconnaître à titre de musée et qu'il a déposé un projet de construction nécessitant la participation de ce ministère et de Patrimoine Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'appuyer la demande de changement de statut (de centre d'exposition à musée) et le projet de construction déposés au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine par le Musée d'art contemporain des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire suppléant répond aux questions des personnes présentes.

CM11 12 474

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire suppléant

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 décembre 2011

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire suppléant, tenue le **16 décembre 2011**, à **12 h 30**, à la salle du conseil temporaire située au 144, rue du Couvent et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6, maire suppléant
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3;
Monsieur André David, conseiller du district 5

Sont également présentes la directrice générale et la greffière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. [Adoption de l'ordre du jour;](#)
3. [Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;](#)
4. [Règlement \(2011\)-A-30 sur le régime de retraite des policiers - adoption;](#)
5. [Destitution d'un employé;](#)
6. Deuxième période de questions;
7. [Levée de la séance extraordinaire.](#)

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA11 12 315

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

16 décembre 2011

CA11 12 316

4. Règlement (2011)-A-30 sur le régime de retraite des policiers - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller André David à la séance du 12 décembre 2011;

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2011)-A-30 SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA11 12 317

5. Destitution d'un employé

CONSIDÉRANT l'analyse des éléments de faits portés à la connaissance des membres du Conseil par la directrice générale;

CONSIDÉRANT la nature et la gravité des fautes commises par le directeur de police;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, que la Ville destitue à compter de ce jour le directeur du Service de police et que toute somme qui lui est due soit versée conformément à la *Loi sur les normes du travail*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA11 12 318

7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 12 h 32.

Luc Brisebois
Maire suppléant

Isabelle Grenier, OMA, avocate
Greffière